



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) للاتصالات الدولي الاتحاد في والمحفوظات المكتبة قسم أجراه الضوئي بالمسح تصوير نتاج (PDF) الإلكترونية النسخة هذه والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلًا.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

# CCITT

COMITÉ CONSULTATIF  
INTERNATIONAL  
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

LIVRE BLEU

---

TOME I – FASCICULE I.1

**PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS  
DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

**LISTE DES COMMISSIONS D'ÉTUDES ET  
DES QUESTIONS MISES À L'ÉTUDE**

---



**IX<sup>e</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**  
MELBOURNE, 14-25 NOVEMBRE 1988

Genève 1989



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

# CCITT

COMITÉ CONSULTATIF  
INTERNATIONAL  
TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

**LIVRE BLEU**

---

**TOME I – FASCICULE I.1**

**PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS  
DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

**LISTE DES COMMISSIONS D'ÉTUDES ET  
DES QUESTIONS MISES À L'ÉTUDE**

---



**IX<sup>e</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**  
MELBOURNE, 14-25 NOVEMBRE 1988

Genève 1989

ISBN 92-61-03242-7



© UIT

Imprimé en France

**CONTENU DU LIVRE DU CCITT  
EN VIGUEUR APRÈS LA NEUVIÈME ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE (1988)**

**LIVRE BLEU**

**Tome I**

- FASCICULE I.1 – Procès-verbaux et rapports de l'Assemblée plénière.  
Liste des Commissions d'études et des Questions mises à l'étude.
- FASCICULE I.2 – Vœux et Résolutions.  
Recommandations sur l'organisation du travail du CCITT (série A).
- FASCICULE I.3 – Termes et définitions. Abréviations et acronymes. Recommandations sur les moyens d'expression (série B) et les Statistiques générales des télécommunications (série C).
- FASCICULE I.4 – Index du Livre bleu.

**Tome II**

- FASCICULE II.1 – Principes généraux de tarification – Taxation et comptabilité dans les services internationaux de télécommunications. Recommandations de la série D (Commission d'études III).
- FASCICULE II.2 – Service téléphonique et RNIS – Exploitation, numérotage, acheminement et service mobile. Recommandations E.100 à E.333 (Commission d'études II).
- FASCICULE II.3 – Service téléphonique et RNIS – Qualité de service, gestion du réseau et ingénierie du trafic. Recommandations E.401 à E.880 (Commission d'études II).
- FASCICULE II.4 – Services de télégraphie et mobile. Exploitation et qualité de service. Recommandations F.1 à F.140 (Commission d'études I).
- FASCICULE II.5 – Services de télématique, de transmission de données et de téléconférence – Exploitation et qualité de service. Recommandations F.160 à F.353, F.600, F.601, F.710 à F.730 (Commission d'études I).
- FASCICULE II.6 – Services de traitement des messages et d'annuaire – Exploitation et définition du service. Recommandations F.400 à F.422, F.500 (Commission d'études I).

**Tome III**

- FASCICULE III.1 – Caractéristiques générales des communications et des circuits téléphoniques internationaux. Recommandations G.100 à G.181 (Commissions d'études XII et XV).
- FASCICULE III.2 – Systèmes internationaux analogiques à courants porteurs. Recommandations G.211 à G.544 (Commission d'études XV).
- FASCICULE III.3 – Supports de transmission – Caractéristiques. Recommandations G.601 à G.654 (Commission d'études XV).
- FASCICULE III.4 – Aspects généraux des systèmes de transmission numériques; équipements terminaux. Recommandations G.700 à G.795 (Commissions d'études XV et XVIII).
- FASCICULE III.5 – Réseaux numériques, sections numériques et systèmes de ligne numérique. Recommandations G.801 à G.961 (Commissions d'études XV et XVIII).

- FASCICULE III.6 – Utilisation des lignes pour la transmission des signaux autres que téléphoniques. Transmissions radiophoniques et télévisuelles. Recommandations des séries H et J (Commission d'études XV).
- FASCICULE III.7 – Réseau numérique avec intégration des services (RNIS) – Structure générale et possibilités de service. Recommandations I.110 à I.257 (Commission d'études XVIII).
- FASCICULE III.8 – Réseau numérique avec intégration des services (RNIS) – Aspects généraux et fonctions globales du réseau, interfaces usager-réseau RNIS. Recommandations I.310 à I.470 (Commission d'études XVIII).
- FASCICULE III.9 – Réseau numérique avec intégration des services (RNIS) – Interfaces entre réseaux et principes de maintenance. Recommandations I.500 à I.605 (Commission d'études XVIII).

#### Tome IV

- FASCICULE IV.1 – Principes généraux de maintenance, maintenance des systèmes de transmission internationaux et de circuits téléphoniques internationaux. Recommandations M.10 à M.782 (Commission d'études IV).
- FASCICULE IV.2 – Maintenance des circuits internationaux télégraphiques, phototélégraphiques et loués. Maintenance du réseau téléphonique public international. Maintenance des systèmes maritimes à satellites et de transmission de données. Recommandations M.800 à M.1375 (Commission d'études IV).
- FASCICULE IV.3 – Maintenance des circuits radiophoniques internationaux et transmissions télévisuelles internationales. Recommandations de la série N (Commission d'études IV).
- FASCICULE IV.4 – Spécifications des appareils de mesure. Recommandations de la série O (Commission d'études IV).

- Tome V – Qualité de la transmission téléphonique. Recommandations de la série P (Commission d'études XII).

#### Tome VI

- FASCICULE VI.1 – Recommandations générales sur la commutation et la signalisation téléphoniques. Fonctions et flux d'information pour les services du RNIS. Suppléments. Recommandations Q.1 à Q.118 *bis* (Commission d'études XI).
- FASCICULE VI.2 – Spécifications des Systèmes de signalisation n<sup>os</sup> 4 et 5. Recommandations Q.120 à Q.180 (Commission d'études XI).
- FASCICULE VI.3 – Spécifications du Système de signalisation n<sup>o</sup> 6. Recommandations Q.251 à Q.300 (Commission d'études XI).
- FASCICULE VI.4 – Spécifications des Systèmes de signalisation R1 et R2. Recommandations Q.310 à Q.490 (Commission d'études XI).
- FASCICULE VI.5 – Centraux numériques locaux, de transit, combinés et internationaux dans les réseaux numériques intégrés et les réseaux mixtes analogiques-numériques. Suppléments. Recommandations Q.500 à Q.554 (Commission d'études XI).
- FASCICULE VI.6 – Interfonctionnement des systèmes de signalisation. Recommandations Q.601 à Q.699 (Commission d'études XI).
- FASCICULE VI.7 – Spécifications du Système de signalisation n<sup>o</sup> 7. Recommandations Q.700 à Q.716 (Commission d'études XI).
- FASCICULE VI.8 – Spécifications du Système de signalisation n<sup>o</sup> 7. Recommandations Q.721 à Q.766 (Commission d'études XI).
- FASCICULE VI.9 – Spécifications du Système de signalisation n<sup>o</sup> 7. Recommandations Q.771 à Q.795 (Commission d'études XI).
- FASCICULE VI.10 – Système de signalisation d'abonné numérique n<sup>o</sup> 1 (SAN 1), couche liaison de données. Recommandations Q.920 à Q.921 (Commission d'études XI).

- FASCICULE VI.11 – Système de signalisation d'abonné numérique n° 1 (SAN 1), couche réseau, gestion usager-réseau. Recommandations Q.930 à Q.940 (Commission d'études XI).
- FASCICULE VI.12 – Réseau mobile terrestre public, interfonctionnement du RNIS avec le RTPC. Recommandations Q.1000 à Q.1032 (Commission d'études XI).
- FASCICULE VI.13 – Réseau mobile terrestre public. Sous-système application mobile et interface associées. Recommandations Q.1051 à Q.1063 (Commission d'études XI).
- FASCICULE VI.14 – Interfonctionnement avec les systèmes mobiles à satellites. Recommandations Q.1100 à Q.1152 (Commission d'études XI).

#### **Tome VII**

- FASCICULE VII.1 – Transmission télégraphique. Recommandations de la série R. Equipements terminaux pour les services de télégraphie. Recommandations de la série S (Commission d'études IX).
- FASCICULE VII.2 – Commutation télégraphique. Recommandations de la série U (Commission d'études IX).
- FASCICULE VII.3 – Equipements terminaux et protocoles pour les services de télématique. Recommandations T.0 à T.63 (Commission d'études VIII).
- FASCICULE VII.4 – Procédures d'essai de conformité pour les Recommandations télétex. Recommandation T.64 (Commission d'études VIII).
- FASCICULE VII.5 – Equipements terminaux et protocoles pour les services de télématique. Recommandations T.65 à T.101, T.150 à T.390 (Commission d'études VIII).
- FASCICULE VII.6 – Equipements terminaux et protocoles pour les services de télématique. Recommandations T.400 à T.418 (Commission d'études VIII).
- FASCICULE VII.7 – Equipements terminaux et protocoles pour les services de télématique. Recommandations T.431 à T.564 (Commission d'études VIII).

#### **Tome VIII**

- FASCICULE VIII.1 – Communication de données sur le réseau téléphonique. Recommandations de la série V (Commission d'études XVII).
- FASCICULE VIII.2 – Réseaux de communications de données: services et facilités, interfaces. Recommandations X.1 à X.32 (Commission d'études VII).
- FASCICULE VIII.3 – Réseaux de communications de données: transmission, signalisation et commutation, réseau, maintenance et dispositions administratives. Recommandations X.40 à X.181 (Commission d'études VII).
- FASCICULE VIII.4 – Réseaux de communications de données: interconnexion de systèmes ouverts (OSI) – Modèle et notation, définition du service. Recommandations X.200 à X.219 (Commission d'études VII).
- FASCICULE VIII.5 – Réseaux de communications de données: interconnexion de systèmes ouverts (OSI) – Spécifications de protocole, essai de conformité. Recommandations X.220 à X.290 (Commission d'études VII).
- FASCICULE VIII.6 – Réseaux de communications de données: interfonctionnement entre réseaux, systèmes mobiles de transmission de données, gestion inter-réseaux. Recommandations X.300 à X.370 (Commission d'études VII).
- FASCICULE VIII.7 – Réseaux de communications de données: systèmes de messagerie. Recommandations X.400 à X.420 (Commission d'études VII).
- FASCICULE VIII.8 – Réseaux de communications de données: annuaire. Recommandations X.500 à X.521 (Commission d'études VII).

- Tome IX** – Protection contre les perturbations. Recommandations de la série K (Commission d'études V). Construction, installation et protection des câbles et autres éléments d'installations extérieures. Recommandations de la série L (Commission d'études VI).

## **Tome X**

- FASCICULE X.1** – Langage de spécification et de description fonctionnelles (LDS). Critères d'utilisation des techniques de description formelles (TDF). Recommandation Z.100 et Annexes A, B, C et E, Recommandation Z.110 (Commission d'études X).
  - FASCICULE X.2** – Annexe D de la Recommandation Z.100: directives pour les usagers du LDS (Commission d'études X).
  - FASCICULE X.3** – Annexe F.1 de la Recommandation Z.100: définition formelle du LDS. Introduction (Commission d'études X).
  - FASCICULE X.4** – Annexe F.2 de la Recommandation Z.100: définition formelle du LDS. Sémantique statique (Commission d'études X).
  - FASCICULE X.5** – Annexe F.3 de la Recommandation Z.100: définition formelle du LDS. Sémantique dynamique (Commission d'études X).
  - FASCICULE X.6** – Langage évolué du CCITT (CHILL). Recommandation Z.200 (Commission d'études X).
  - FASCICULE X.7** – Langage homme-machine (LHM). Recommandations Z.301 à Z.341 (Commission d'études X).
-

## TABLE DES MATIERES DU FASCICULE I.1

		Page
	Liste des Commissions d'études, des Commissions du plan et des Groupes autonomes spécialisés .....	3
	Liste des Questions et attribution de ces Questions .....	11
	Organisation et travaux de la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière.....	35
1	Organisation de la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT.....	37
2	Procès-verbaux des séances plénières.....	39
3	Rapports .....	107
	3.1 Rapport du Directeur sur l'activité du CCITT entre la VIII <sup>e</sup> et la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière.....	107
	3.2 Rapport de la Commission A à l'Assemblée plénière .....	167
	3.3 Rapport de la Commission B à l'Assemblée plénière .....	179
	3.4 Rapport de la Commission C à l'Assemblée plénière .....	199
	3.5 Rapport de la Commission D à l'Assemblée plénière .....	208
	3.6 Rapport de la Commission de rédaction .....	217

	Page
<b>4</b>	<b>Liste des participants</b> ..... 218
	I. Administrations et exploitations privées reconnues ..... 218
	II. Organisations internationales régionales..... 225
	III. Siège de l'UIT..... 226
<b>5</b>	<b>Liste des documents de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière</b> ..... 229
	5.1 Documents blancs ..... 229
	5.2 Documents temporaires ..... 240

**FASCICULE I.1**

**LISTE DES COMMISSIONS D'ÉTUDES, DES COMMISSIONS DU PLAN  
ET DES GROUPES AUTONOMES SPÉCIALISÉS**

**LISTE DES QUESTIONS ET ATTRIBUTION DE CES QUESTIONS**

**PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK**

**PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT**

COMMISSIONS D'ETUDES

Indice		Titre	Rapporteur principal	Vice-Rapporteurs principaux
COM I	Commission d'études I	<i>Services</i>	M. ISRAEL (CAN)	A.K. CABRERA (AUS) R. RUGGERBERG (D) J. HAMEL (F) Y. NISHIZAWA (J) P.A. WENGER (SUI) R. SMITH (USA)
COM II	Commission d'études II	<i>Exploitation des réseaux</i>	G. GOSZTONY (HNG)	T. OHTA (J) I.N. KNIGHT (USA) A. LEWIS (CAN) F. DANNEELS (BEL) M. READ (G)
COM III	Commission d'études III	<i>Principes de tarification et de comptabilité</i>	B. ROUXEVILLE (F)	J. O'BOYLE (USA) E.J. EXTON (CAN) H. HELLING (S) T. MATSUDAIRA (J) H. TRAORE (Mme) (MLI) J.F.H. PAYMANS (HOL)
COM IV	Commission d'études IV	<i>Maintenance</i>	J. SHRIMPTON (USA)	P. PIGNAL (F) T. DE ANGELIS (I) M. MATSUSHITA (J) L.B. VAN DER LEM (HOL) B. HUTT (G) A. ROJDESTVENSKY (URS)

Indice		Titre	Rapporteur principal	Vice-Rapporteurs principaux
COM V	Commission d'études V	<i>Protection contre les effets électromagnétiques</i>	H. LORKE (DDR)	S. GUZIK (CAN) G. MEINERI (I) R. THARBY (G) G. VARJU (HNG)
COM VI	Commission d'études VI	<i>Installations extérieures</i>	K. NIKOLSKY (URS)	LI YUANPENG (CHN) L. MOLLEDA SUSAEATA (E) J. AFSHARI (IRN)
COM VII	Commission d'études VII	<i>Réseaux de communication de données</i>	J.O. WEDLAKE (G)	L. LAVANDERA SANCHEZ (E) H.V. BERTINE (USA) P.G. BOWIE (CAN) S. TOMITA (J) R. PARODI (I) J. PARK (AUS) P. PUGES (F)
COM VIII	Commission d'études VIII	<i>Equipements terminaux pour les services de télématique</i>	W. STAUDINGER (D)	B. MARTI (F) A. PUGH (G) V. SIVAKOV (URS) A. MACCHIONI (I) Y. YAMAZAKI (J)
COM IX	Commission d'études IX	<i>Réseaux et équipements terminaux télégraphiques</i>	M. MATSUBARA (J)	B. KOROP (URS) B. KUBIN (TCH) H. FOURNIER (CAN) W. FAY (IRL)

Indice		Titre	Rapporteur principal	Vice-Rapporteurs principaux
COM X	Commission d'études X	<i>Langages pour les applications de télécommunications</i>	C. CARRELLI (I)	K. SCHULZ (D) O.F. FAERGEMAND (DNK) B. LINDBERG (S)
COM XI	Commission d'études XI	<i>Commutation et signalisation</i>	J.S. RYAN (USA)	S. KANO (J) P. COLLET (F) P. STERNENDORFF (DNK) W. LANGE (D) R. DAVID (BEL) H. APPENZELLER (CAN)
COM XII	Commission d'études XII	<i>Qualité de transmission des réseaux et des terminaux téléphoniques</i>	P. LORAND (F)	N. GLEISS (S) J. BARNES (G) G. LAJTHA (HNG) J. ROSENBERGER (USA)
COM XV	Commission d'études XV	<i>Systèmes et équipements de transmission</i>	A.M. NOURI (ARS)	M. YAMASHITA (J) W. BARJASZ (POL) G.K. HELDER (USA) P. WERY (CAN) F. TOSCO (I) F. HOFMAN (HOL) D. FISHER (G) P.A. PROBST (SUI)
COM XVII	Commission d'études XVII	<i>Transmission de données sur le réseau téléphonique</i>	K. KERN (D)	R.P. BRANDT (USA) A. PALAMIDESSI (I)

Indice		Titre	Rapporteur principal	Vice-Rapporteurs principaux
COM XVIII	Commission d'études XVIII	<i>RNIS</i>	H.K. PFYFFER (SUI)	V. JOHANNES (USA) F. LUCAS (F) J.C. LUETCHFORD (CAN) B.W. MOORE (G) J. CLAUS (D) A. DAY (AUS) G. PELLEGRINI (I) K. ASATANI (J)
		<i>Terminologie</i>	M. M. THUE (F) <sup>1)</sup>	

<sup>1)</sup> Président du Comité de coordination.

**GROUPES REGIONAUX DE TARIFICATION DE LA COMMISSION D'ETUDES III**

Indice		Titre	Président	Vice-Présidents
	<b>GR TAF</b>	<i>Tarification pour l'Afrique</i>	M. HAILE (ETH)	F. BACHABI (BEN) M. BAKO (BFA) J.M. SAKILA (CAF) A.H.J. MARIJANI (TZA) M. NYEMECK (CME)
	<b>GR TAL</b>	<i>Tarification pour l'Amérique latine</i>	F. RODRIGUEZ ACOSTA (CUB)	(GHL) (CLM) (URG)
	<b>GR TAS</b>	<i>Tarification pour l'Asie et l'Océanie</i>	N. VIRATA (PHL)	A. LOTFI-KAZEMI (IRN) H. KOESOEBIJONO (INS)
	<b>GR TEUREM</b>	<i>Tarification pour l'Europe et le Bassin méditerranéen</i>	G. REPICI (I)	U. JACKOWSKA (Mme) (POL) J. MARTORY (F) S. SYPERDA (HOL) N.B. RIHAN (LBN)

**COMMISSION MIXTE**

Indice		Titre	Rapporteur principal	Vice-Rapporteur principal
<b>CMTT</b>	Commission mixte CCIR/CCITT	<i>Transmissions télévisuelles et sonores</i>	W.G. SIMPSON (G)	G. ZEDLER (D)

## COMMISSIONS DU PLAN

(Commissions mixtes CCITT/CCIR gérées par le CCITT)

Indice		Titre	Rapporteur principal	Vice-Rapporteurs principaux
<b>PLAN MONDIAL</b>	Commission mondiale du Plan	<i>Plan général de développement du réseau international des télécommunications</i>	C.R. CRUMP (USA)  L. TEROL MILLER (E) Président désigné	SAGOE KOW (CTI) P. GONIN (F) Y. KAWASUMI* (J)
<b>PLAN AF</b>	Commission du Plan pour l'Afrique	<i>Plan général de développement du réseau régional des télécommunications en Afrique</i>	E. KAMDEM-KAMGA (CME)	M.M. KEITA (MLI) J.C. KOUNKOU* (CAF) S.J. NJAGAH* (KEN) Cheik T. MBAYE* (SEN) A.S. DLAMINI* (SWZ)
<b>PLAN AL</b>	Commission du Plan pour l'Amérique latine	<i>Plan général de développement du réseau régional des télécommunications en Amérique latine</i>	A.F. GARCIA (ARG)	R. PEDROSA PEREZ (CUB) J.S. POLLONI (CHL) J.R. NEEDE (SUR) F. CASTRO ROJAS* (CLM)
<b>PLAN AS</b>	Commission du Plan pour l'Asie et l'Océanie	<i>Plan général de développement du réseau régional des télécommunications en "Asie et Océanie"</i>	J.L. PARAPAK (INS)	H. MAHYAR* (IRN) A.A. AL-FEHAID* (ARS) HAN SONGLING* (CHN)
<b>PLAN EU</b>	Commission du Plan pour l'Europe et le Bassin méditerranéen	<i>Plan général de développement du réseau régional des télécommunications en "Europe et Bassin méditerranéen"</i>	L. TEROL MILLER (E)	M. POPOVIC* (YUG) A. OLKKONEN* (FNL) A. FRANCHI* (I) A. AIDOUNI* (MRC) E. EID* (LBN)

\*) Nomination provisoire en attendant la XVIIe Assemblée plénière du CCIR.

GROUPES AUTONOMES SPECIALISES

Indice	Titre	Président	Vice-Présidents
GAS 7	<i>Télécommunications rurales</i>	C. RUDILOSSO (I)	J. DOMINGUEZ SANZ (E) O. KURITA (J) A. NUGROHO (INS) S. SHADKAM (IRN) E.J. ANTARI (MRC) L. LOPEZ CELAYA (MEX) M. GOUDELIS (GRC) B. LENTCHOU KOUAYEB (CME) D. DIAKITE (MLI) M. MORRIS (CAN)
GAS 9	<i>Aspects économiques et techniques du passage d'un réseau analogique à un réseau numérique</i>	M. GHAZAL <sup>1)</sup> (LBN)	M. HOSHI (J) G. HATZOPOULOS (GRC) P.D. LANSARD (F) J.H. BOBSIN (USA) P.G. TOURE (SEN) A. SANATI (IRN) A.S. ABU REZQ (KWT) N.O.O. ADJEBU (GHA) S. BIJAYENDRAYODHIN (THA) J. YONGORO (CAF) Cheik Sidi M. NIMAGA (MLI)

<sup>1)</sup> Premier Président chargé de la coordination des activités des GAS et des questions connexes d'assistance technique et de la liaison avec la Commission du Plan dans ce domaine.

Indice	Titre	Président	Vice-Présidents
<b>GAS 12</b>	<i>Stratégie d'introduction des nouveaux services non vocaux de télécommunications</i>	J.B. PECRESSE (F)	K. BOUFARHAT (LBN) K. AYIKOE (TGO) C. MOTEGI (J) D. DE MAIO (I) K. SORO (CTI) M. LHOR (MRC) D. TOURE (MLI) J. KONDAOULE (CAF) H. SUROSO (INS) A. MOHSENZADEH (IRN)

**LISTE DES QUESTIONS A ETUDIER PENDANT LA PERIODE 1989-1992  
ET AFFECTATION DE CES QUESTIONS AUX COMMISSIONS D'ETUDES**

**COMMISSION D'ETUDES I**

Question n°	Titre abrégé
1/I	Dispositions réglementaires
2/I	Documents de service officiels
3/I	Terminologie
4/I	Service télégraphique
5/I	Services phototélégraphiques
6/I	Service de télémessagerie
7/I	Service télex
8/I	Services mobiles téléphoniques, télégraphiques, télématiques et de données
9/I	Service télétext
10/I	Cadre général de service pour la communication des documents
11/I	Cadre général de service pour les modes interactifs à utiliser par les services télématiques dotés de capacités de transfert de documents
12/I	Service bureaufax
13/I	Service de télécopie entre abonnés
14/I	Services d'enregistrement avec retransmission en télécopie
15/I	Services de messagerie
16/I	Services publics internationaux d'annuaire
17/I	Services audiovisuels
18/I	Services vidéotex
19/I	Services publics internationaux de transmission de données
20/I	Services internationaux de télécommunications par satellite à destinations multiples
21/I	Nouveaux services sur le RNIS
22/I	Services à large bande sur le RNIS
23/I	Services télématiques et de transmission de données existant sur le RNIS

Question n°	Titre abrégé
24/I	Aptitude des nouveaux services et des nouvelles facilités à satisfaire les besoins des usagers
25/I	Instructions pour le service téléphonique international et exploitation des relations téléphoniques
26/I	Nouveaux services internationaux de télécommunication
27/I	Satisfaction et comportement efficace de l'utilisateur du réseau de télécommunication mondial
28/I	Symboles, pictogrammes et disposition du clavier
29/I	Procédures de commande d'utilisateur dans le RTPC et le RNIS
30/I	Indications à fournir aux usagers dans le RTPC et le RNIS
31/I	Aspects facteurs humains de l'accès aux terminaux téléphoniques et non téléphoniques par des terminaux publics
32/I	Questions relatives aux facteurs humains dans les nouveaux services de télécommunications
33/I	Services d'annuaire informatisés concernant les numéros d'abonnés de pays étrangers
34/I	Service international de télécommunication avec cartes de crédit

## COMMISSION D'ETUDES II

Question n°	Titre abrégé
1/II et 2/II	(Non attribuées)
3/II	Aspects relatifs à l'exploitation des réseaux dans le service téléphonique international
4/II	Interconnexion sur le plan international des services mobiles et du RTPC
5/II	Evolution du numérotage et de l'interfonctionnement du plan de numérotage à l'ère du RNIS
6/II	Evolution du plan d'acheminement à l'ère du RNIS
7/II	Aspects non téléphoniques des réseaux pendant le passage du RTPC au RNIS
8/II	Qualité de service des réseaux (RTPC/RNIS)
9/II	Gestion du réseau international
10/II	Exigences imposées aux réseaux de télécommunication en matière de mesure du trafic
11/II	Termes et définitions relatifs à la qualité de service, à la sûreté de fonctionnement et à l'ingénierie du trafic
12/II	Objectifs de trafic, d'exploitation et de planification du réseau dans les réseaux de signalisation à canal sémaphore
13/II	Variante de conception des réseaux de télécommunication
14/II	Méthodes de prévision du trafic international
15/II	Modèles de trafic et mesures du trafic offert au réseau et la qualité d'écoulement du trafic
16/II	Application des mesures du trafic aux réseaux de télécommunication
17/II	Modèles de référence pour l'ingénierie du trafic dans le RNIS
18/II	Qualité d'écoulement du trafic pendant et après une interruption totale des éléments du réseau des conditions de trafic de pointe
19/II	Modèles établis sur la base d'une communication pour la servibilité des réseaux
20/II	Servibilité et intégrité des services de télécommunication
21/II	Manuel(s) du CCITT sur l'application et la mise en oeuvre des Recommandations relatives à la qualité de service

COMMISSION D'ETUDES III

Question n°	Titre abrégé
1/III	Principes généraux pour la location de circuits internationaux de télécommunications à usage privé
2/III	Conditions spéciales relatives à la location de circuits continentaux de télécommunications à usage privé
3/III	Conditions spéciales relatives à la locations de circuits intercontinentaux de télécommunications à usage privé
4/III	Principes de tarification à appliquer à la location de moyens internationaux de transmission destinés à la transmission de données selon des techniques numériques
5/III	Principes de taxation à appliquer à des services internationaux de télécommunication destinés à répondre aux besoins spécifiques de certaines catégories d'usagers
6/III	Principes généraux de tarification à appliquer à la communication de données sur les réseaux publics pour données
7/III	Principes tarifaires et dispositions comptables applicables aux services publics de communication de données assurés sur les réseaux publics à commutation par paquets
8/III	Principes de tarification et dispositions comptables applicables aux services publics de communication de données sur les réseaux publics à commutation de circuits
9/III	Principes généraux de tarification et de comptabilité applicables dans les différentes options d'interfonctionnement des réseaux publics de communications de données
10/III	Principes de tarification à appliquer dans le service télégraphique public international
11/III	Principes de tarification à appliquer dans le service international public de télémessage
12/III	Principes de tarification à appliquer dans le service télex international
13/III	Principes de tarification à appliquer dans les services publics internationaux de télécopie
14/III	Principes de tarification à appliquer dans le service télex international
15/III	Principes de tarification et de comptabilité internationale à appliquer dans les services vidéotex
16/III	Principes tarifaires et comptables relatifs au service téléphonique international
17/III	Mise à disposition occasionnelle de circuits pour la réalisation de transmissions radiophoniques et télévisuelles internationales

Question n°	Titre abrégé
18/III	Location de circuits internationaux radiophoniques et télévisuels
19/III	Principes généraux de tarification à appliquer dans les services mobiles de télécommunication
20/III	Principes de tarification et de comptabilité pour les services non couverts par des Questions spécifiques
21/III	Principes de tarification et de comptabilité à appliquer aux services offerts dans les réseaux numériques à intégration de services (RNIS)
22/III	Principes généraux de tarification et de comptabilité à appliquer aux services non vocaux fournis par interfonctionnement entre les réseaux numériques à intégration de services (RNIS) et les réseaux publics de données existants
23/III	Principes généraux de tarification et de comptabilité à appliquer aux services permanents et réservés offerts sur les réseaux numériques à intégration de services (RNIS)
24/III	Principes généraux de tarification et de comptabilité à appliquer aux services de télécommunication multipoint à point par satellite offerts dans les relations internationales
25/III	Principes généraux de tarification et de comptabilité à appliquer aux services de télécommunication bidirectionnels à accès multiples par satellite offerts dans les relations internationales
26/III	Examen général des dispositions tarifaires et comptables des Recommandations de la série D en fonction du contenu du nouveau Règlement des télécommunications internationales adopté par la CAMTT-88 (Melbourne, 1988)
27/III	Etudes de prix de revient destinées à déterminer les éléments de base de tarification pour les services de télécommunications
28/III	Etudes de prix de revient destinées à déterminer les éléments de base de tarification des transmissions radiophoniques et télévisuelles
29/III	Méthodologie à suivre pour la détermination des coûts et l'établissement des tarifs nationaux
30/III	Termes et définitions pour les Recommandations relatives aux principes de tarification et de comptabilité
31/III	Modifications et adjonctions à apporter à la Recommandation C.1 sur les statistiques des télécommunications

## COMMISSION D'ETUDES IV

Question n°	Titre abrégé
1/IV	Terminologie et définitions
2/IV	Utilisation du langage homme-machine du CCITT pour la maintenance
4/IV	Maintenance des systèmes mobiles de télécommunications
5/IV	Echange d'informations normalisées entre Administrations
6/IV	Théorie, principes et stratégie de maintenance pour les réseaux et services
7/IV	Tenue à jour du tome IV du <i>Livre du CCITT</i>
8/IV	Evaluation de la qualité de fonctionnement du réseau et échange d'informations aux fins de maintenance
9/IV	Rétablissement des centraux, systèmes de transmission, voies, etc., internationaux en dérangement
10/IV	Spécifications pour les appareils de mesure
11/IV	Appareil de mesure de la transmission et lignes d'accès associées pour les essais de maintenance
12/IV	Maintenance des circuits radiophoniques internationaux
13/IV	Maintenance des circuits internationaux de télévision
14/IV	Organisation générale de la maintenance
15/IV	Maintenance des circuits internationaux de visioconférence
16/IV	Maintenance des blocs, sections et voies numériques; systèmes mixtes analogiques/numériques et groupes primaires, secondaires analogiques, etc.
17/IV	Désignation des circuits, groupes, blocs, etc., internationaux et informations connexes
18/IV	Maintenance des circuits de type téléphonique (autres que les circuits loués ou les circuits spéciaux)
19/IV	Maintenance des circuits loués et des circuits spéciaux avec présentation analogique dans les locaux des abonnés
20/IV	Aspects, du point de vue de la maintenance, des systèmes de transmission de données, des circuits loués et des circuits spéciaux, avec présentation numérique dans les locaux des abonnés
21/IV	Maintenance des RNIS
23/IV	Réseaux de gestion des télécommunications (RGT) et leurs relations avec les éléments de réseau associés

## COMMISSION D'ETUDES V

Question n°	Titre abrégé
1/V	Disposition et objet des organes de protection appliqués sur les répartiteurs principaux et les autres points de connexion
5/V	Mesures de protection contre les surtensions
6/V	Protection coordonnée des câbles de télécommunication
7/V	Caractéristiques et essai des organes et des assemblages de protection
8/V	Essais et mesures associés aux perturbations
11/V	Perturbations des circuits de télécommunication causées par des systèmes à courants porteurs sur lignes électriques
13/V	Dissymétrie des installations téléphoniques
15/V	Intensité des harmoniques dans les lignes électriques et les lignes de traction et méthodes pour en réduire les effets
16/V	Niveaux des tensions et courants associés aux perturbations en provenance des ouvrages d'énergie et de traction électrique
17/V	Compatibilité électromagnétique (CEM) des réseaux et équipements de télécommunication
18/V	Brouillages aux fréquences radioélectriques par rayonnement des systèmes et équipements de télécommunication
19/V	Brouillages aux fréquences radioélectriques par conduction sur les équipements et systèmes de télécommunication
20/V	Dispositions destinées à atténuer les effets nuisibles (dangers et perturbations) d'origine électromagnétique
21/V	Essais à effectuer sur des répéteurs ou régénérateurs avec alimentation locale ou téléalimentation pour vérifier l'efficacité des mesures de protection contre les perturbations extérieures
22/V	Protection des lignes et installations de télécommunication contre la foudre
24/V	Mise à la terre des systèmes de télécommunication
26/V	Directives concernant la protection des lignes de télécommunication contre les effets préjudiciables des réseaux électriques et des lignes de chemin de fer électrifiées

## COMMISSION D'ETUDES VI

Question n°	Titre abrégé
1/VI	Matières plastiques conductrices comme revêtement protecteur pour une enveloppe métallique de câble
2/VI	Protection des installations de télécommunication contre les incendies
3/VI	Application des ordinateurs et des microprocesseurs à la construction, à l'installation et à la protection des câbles de télécommunication
4/VI	Dispositions de protection coordonnée des câbles de télécommunication
5/VI	Modifications et adjonctions au Manuel "Techniques des installations extérieures pour des réseaux publics"
6/VI	Réseaux à conducteurs de cuivre pour les services RNIS
7/VI	Installation de câbles à fibres optiques
8/VI	Remise en état de câbles à fibres optiques
9/VI	Construction de câbles à fibres optiques
10/VI	Essais de performance des câbles à fibres optiques et équipements associés
11/VI	Câbles à fibres optiques à l'intérieur de bâtiments
12/VI	Réseau de répartition pour câbles à fibres optiques
13/VI	Eléments optiques passifs

## COMMISSION D'ETUDES VII

Question n°	Titre abrégé
1/VII	Normalisation des caractéristiques techniques des catégories d'utilisateurs du service, des services internationaux de transmission de données, des services complémentaires offerts à titre facultatif à l'utilisateur dans les réseaux publics pour données (RPD) ainsi que dans les RNIS, et des types d'accès d'ETTD à ces services
2/VII	Signaux de progression de l'appel
3/VII	Caractéristiques techniques des services en mode sans connexion dans les réseaux publics
4/VII	Qualité de service du point de vue du réseau (Performances du réseau) et qualité de service dans les réseaux de communication de données
5/VII	Essai et vérification des protocoles de communication de données
6/VII	Complément d'étude sur les Recommandations relatives aux interfaces ETTD-ETCD pour les services à commutation de circuits (X.20, X.20 bis, X.21, X.21 bis, X.22) et étude de l'accès au RPDC par l'intermédiaire des réseaux téléphoniques
7/VII	Etude complémentaire des interfaces ETTD-ETCD destinées aux équipements terminaux fonctionnant dans le mode paquets
8/VII	Etude des procédures d'interface ETTD-ETCD pour l'interfonctionnement d'équipements terminaux différents
9/VII	Principes de maintenance dans les interfaces usager-réseau des réseaux publics pour données
10/VII	Principes techniques généraux applicables à l'interfonctionnement des réseaux publics, ou des réseaux publics et d'autres réseaux, pour l'établissement de services de données
11/VII	Arrangements généraux relatifs aux différents cas d'interfonctionnement (modes circuit et paquet) de réseaux publics ou de réseaux publics et d'autres réseaux, pour l'établissement de services de données
12/VII	Aspects relatifs à la gestion pour interfonctionnement de réseaux publics, ou de réseaux publics et d'autres réseaux, pour l'établissement de services de données
13/VII	Interfonctionnement de réseaux publics pour données (à commutation de circuits et par paquets) et de RNIS, et interfonctionnement de RNIS, pour l'établissement de services de données
14/VII	Interfonctionnement des réseaux publics pour données et du réseau télex
15/VII	Arrangements applicables à l'interfonctionnement des réseaux autres que les RNIS et du réseau télex pour l'établissement de services de données

Question n°	Titre abrégé
16/VII	Signalisation en mode paquet entre réseaux publics assurant des services de transmission de données
17/VII	Arrangements pour l'interfonctionnement des RPDCC et la signalisation interréseaux associée
18/VII	Systèmes de messagerie
19/VII	Cadre permettant d'assurer les applications décentralisées
20/VII	Systèmes d'annuaire
21/VII	Plan de numérotage des réseaux publics de données
22/VII	Principes d'acheminement pour les réseaux publics pour données
23/VII	Architecture de l'interconnexion des systèmes ouverts (OSI)
24/VII	Gestion de l'interconnexion des systèmes ouverts (OSI)
25/VII	Couche application de l'interconnexion des systèmes ouverts (OSI)
26/VII	Couches présentation et session de l'interconnexion des systèmes ouverts (OSI)
27/VII	Couches transport et réseau de l'interconnexion des systèmes ouverts (OSI)
28/VII	Couche liaison de données et couche physique de l'interconnexion des systèmes ouverts (OSI)
29/VII	Application des techniques de description formelle aux Recommandations de la série X
30/VII	Mise en oeuvre des interfaces conformes aux Recommandations de la série X dans un RNIS, et de nouveaux aspects d'interface pour les services de données dans le RNIS
31/VII	Conditions et arrangements relatifs à la fourniture de services de transmission de données dans un RNIS
32/VII	Poursuivre l'élaboration des définitions des termes utilisés dans tous les sujets dont l'étude a été confiée à la Commission d'études VII
33/VII	Révision de Recommandations

## COMMISSION D'ETUDES VIII

Question n°	Titre abrégé
1/VIII	Révision des Recommandations
2/VIII	Définitions
3/VIII	Etude des problèmes posés par les circuits de type téléphonique dans la transmission de télécopie
4/VIII	Appareils de télécopie du Groupe 4
5/VIII	Choix des techniques de modulation à utiliser avec les services de télématique reliés au RTPC
6/VIII	Caractéristiques des terminaux pour le mode mixte et le mode traitable
7/VIII	Equipement phototélégraphique numérique
8/VIII	Codage des caractères et des fonctions de commande connexes pour les services de télématique
9/VIII	Protocoles pour les services audiovisuels interactifs
10/VIII	Caractéristiques des terminaux et options normalisées pour les terminaux télétex
11/VIII	Conversion
12/VIII	Interfonctionnement télématique
13/VIII	Elaboration de procédures d'essais de mise en conformité pour assurer la compatibilité internationale du télétex
14/VIII	Aspects de syntaxe du vidéotex interactif
15/VIII	Aspects de protocole du vidéotex interactif
16/VIII	Composantes communes pour la communication d'images et la formation d'images
17/VIII	Caractéristiques des terminaux et protocoles pour les services de télématique dans le RNIS
18/VIII	Appareils de télécopie du Groupe 3
19/VIII	Profils des applications de structures de fonctionnement
20/VIII	Règles de conversion de la formation d'images, interfonctionnement entre différents groupes d'appareils de télécopie
21/VIII	Elaboration de procédures de commande de session pour les services de télématique
22/VIII	Protocole de transport de base indépendant du réseau pour les applications télématiques

Question n°	Titre abrégé
23/VIII	Caractéristiques des équipements et protocoles pour la conférence audiographique
24/VIII	Profils d'application de communication
25/VIII	Amélioration des règles d'application aux protocoles de couche physique, de couche liaison de données et de couche réseau pour les applications télématiques
26/VIII	Profils d'application de document pour le service télétext, le service de télécopie du Groupe 4 et le service de messagerie
27/VIII	Architecture, transfert et manipulation des documents

## COMMISSION D'ETUDES IX

Question n°	Titre abrégé
1/IX	Révision des Recommandations
2/IX	Normes de transmission pour le service mobile (et mobile par satellite) et interconnexion des services mobile (et mobile par satellite) télégraphiques et télématiques avec le réseau télex international
3/IX	Qualité, fiabilité et disponibilité de la transmission télégraphique
4/IX	Normes de transmission pour équipements terminaux utilisant des rapidités de modulation jusqu'à 300 bauds
7/IX	Essais automatiques de maintenance des circuits télégraphiques
8/IX	Aspects techniques du service d'enregistrement et retransmission pour les abonnés du service télex
9/IX	Normalisation des modems pour les systèmes télégraphiques MRT dans les Recommandations de la série R
10/IX	Systèmes télégraphiques MRT utilisant une nouvelle technique de multiplexage
11/IX	Définitions concernant les réseaux et les terminaux télégraphiques
12/IX	Muldex statistiques et muldex/concentrateurs
14/IX	Systèmes MRT dépendant du code et de la vitesse
15/IX	Interfonctionnement des services télex et télétex
16/IX	Normalisation plus poussée des systèmes de signalisation
17/IX	Intégration du réseau télex avec d'autres réseaux utilisant la signalisation sur voie commune, et en particulier le RNIS
18/IX	Utilisation de réseaux pour données pour le service télex international
19/IX	Plans de réseaux pour les réseaux télégraphiques
20/IX	Interfonctionnement du service télex et des services assurés par d'autres réseaux
21/IX	Possibilités diverses pouvant être offertes par les réseaux télex en temps réel
22/IX	Indisponibilité des terminaux télex, des unités d'enregistrement et retransmission et des terminaux autres que télex
23/IX	Techniques de codage élargies en vue de la transmission de textes sur des réseaux télex internationaux
24/IX	Aspects transmission des réseaux de transmission de données
25/IX	Plan de numérotage pour les réseaux télex

## COMMISSION D'ETUDES X

Question n°	Titre abrégé
1/X	Remaniement et extension des Recommandations actuelles Z.311 à Z.323
2/X	Nouvelles Recommandations et tenue à jour des Recommandations existantes pour tenir compte des environnements centralisés.
3/X	Complément des activités de normalisation internationale pour améliorer l'utilisation du LHM du CCITT dans l'interface avec les réseaux de télécommunication
4/X	Méthodologie améliorée permettant de spécifier l'interface homme-machine (IHM)
5/X	Spécification de l'interface homme-machine pour assurer la gestion des réseaux de télécommunication.
6/X	Environnement d'appui pour les systèmes de télécommunication pendant leur durée de vie
7/X	Qualité des logiciels, essais et vérification des logiciels destinés aux systèmes de télécommunication
8/X	Tenue à jour du LDS
9/X	Techniques de spécification et de description nécessaires pour les systèmes de télécommunication
10/X	Garantie de qualité, essais et vérification des spécifications de télécommunication
11/X	Harmonisation de l'utilisation du LDS et du CHILL
12/X	Aspects relatifs à la maintenance, à la formation, à la conformité et à la promotion du CHILL

## COMMISSION D'ETUDES XI

Question n°	Titre abrégé
1/XI	Nouvelles techniques de commutation et de signalisation
2/XI	Architecture du protocole de signalisation et d'exploitation, d'administration et de maintenance
3/XI	Fonctions de commutation et flux d'information sémaphore pour la mise en oeuvre des services de base et des services supplémentaires
4/XI	Fonctions de commutation et flux d'information de signalisation pour la mise en oeuvre de fonctions EAM
5/XI	Application des Recommandations relatives au niveau 2 aux protocoles de signalisation des services
6/XI	Application des Recommandations relatives au niveau 2 aux protocoles de signalisation EAM
7/XI	Mise à jour des Recommandations de la série Q
8/XI	Structure et utilisation du réseau sémaphore du système de signalisation n° 7
9/XI	Système de signalisation n° 7 sur canal sémaphore - Sous-système de commande de la connexion de signalisation
10/XI	Evolution du sous-système utilisateur du RNIS
11/XI	Protocoles de commande de communication et de commande de support dans le système de signalisation n° 7 couvrant l'ensemble des services de télécommunication du RNIS
12/XI	Possibilités de transaction
13/XI	Système de signalisation n° 7, Sous-système EAM
14/XI	Essai des protocoles du système de signalisation n° 7 et spécifications de ces essais
15/XI	Directives applicables à l'introduction du système de signalisation n° 7 dans les réseaux nationaux
16/XI	Interfonctionnement des systèmes de signalisation
17/XI	Signalisation pour réseaux mobiles terrestres existants et futurs
18/XI	Interfonctionnement avec les réseaux mobiles à satellite
19/XI	Spécification de la signalisation pour les nouveaux équipements de transmission
20/XI	Mise à jour et améliorations du protocole de commande des communications à l'interface usager du RNIS-réseau
21/XI	Mise à jour et amélioration du protocole de la couche liaison de données à l'interface usager du RNIS-réseau

Question n°	Titre abrégé
22/XI	Conformité du protocole usager du RNIS-réseau (DSS 1)
23/XI	Système de signalisation n° 7 sur canal sémaphore - Sous-système transfert de messages
24/XI	Amélioration et extension de la série des Recommandations Q.500 à Q.544 sur les commutateurs numériques
25/XI	Protocoles pour téléopération d'applications spécifiques EAM
26/XI	Définitions relatives à la commutation et à la signalisation

**COMMISSION D'ETUDES XII**

Question n°	Titre abrégé
1/XII	Futur programme de travail
2/XII	Téléphonie mains libres
3/XII	Définitions concernant la téléphonométrie et les caractéristiques des connexions et circuits internationaux
4/XII	Mise à jour des Manuels du CCITT sur la planification de la transmission et sur les mesures téléphonométriques
5/XII	Systèmes de synthèse et de reconnaissance de la parole
6/XII	Harmonisation des Recommandations de la série G.100
7/XII	Modèles permettant de prévoir la qualité de transmission à partir de mesures objectives
8/XII	Perfectionnement des méthodes utilisées pour déterminer les équivalents pour la sonie
9/XII	Effet local
10/XII	Caractéristiques de transmission vocale des postes téléphoniques numériques à combiné
11/XII	Dégradations causées par l'interaction de dispositifs actionnés par la voix
12/XII	Bouches et oreilles artificielles
13/XII	Méthodes pour évaluer les distorsions de non-linéarité
14/XII	Applications de la voix artificielle
15/XII	Equivalent pour la sonie; algorithme et règles d'application
16/XII	Stratégie en matière d'impédance dans les réseaux locaux
17/XII	Niveaux vocaux réels et préférés dans les liaisons téléphoniques
18/XII	Qualité de transmission des systèmes numériques
19/XII	Valeurs recommandées pour les équivalents pour la sonie
20/XII	Téléphonie à large bande
21/XII	Niveau relatif à la limite entre les systèmes nationaux et la chaîne internationale
22/XII	Communications internationales de téléconférence
23/XII	Couplage des appareils de prothèse auditive aux récepteurs téléphoniques
24/XII	Intégration de systèmes mobiles dans le réseau public à commutation

Question n°	Titre abrégé
25/XII	Dégradations de la transmission dans les réseaux mixtes analogique-numérique et les RNIS en cours d'évolution
26/XII	Fixation d'objectifs pour les circuits mixtes analogique-numérique
27/XII	Echo pour la personne qui parle, temps de propagation et stabilité dans les réseaux téléphoniques, les RNIS et l'interconnexion avec les RNIS
28/XII	Echo pour la personne qui écoute dans les réseaux téléphoniques publics à commutation (à l'extrémité réception)
29/XII	Aspects relatifs au plan de transmission de l'interfonctionnement entre un RTPC et un RNIS dans le réseau en cours d'évolution
30/XII	Méthodes d'évaluation de la qualité de transmission des appareils téléphoniques numériques

**COMMISSION D'ETUDES XV**

Question n°	Titre abrégé
1/XV	Caractéristiques des équipements pour la transmission numérique de signaux radiophoniques
2/XV	Caractéristiques des équipements pour la transmission numérique des signaux télévisuels
3/XV	Systèmes visiophoniques, y compris la visioconférence et le vidéophone
4/XV	Harmonisation des systèmes audiovisuels
5/XV	Caractéristiques des systèmes de rétablissement direct de la transmission du type 1+1 et N+M (commutation de protection pour les liaisons)
6/XV	Caractéristiques des systèmes de réacheminement automatique pour le rétablissement des liaisons de transmission (commutation de protection de réseau)
7/XV	Caractéristiques des équipements de limitation de l'écho acoustique
8/XV	Caractéristiques des équipements de limitation de l'écho acoustique
9/XV	Interface d'exploitation, d'administration et de maintenance pour l'équipement de transmission destiné à assurer la connexion avec un réseau de gestion des télécommunications (RGT)
10/XV	Caractéristiques des équipements et des systèmes de multiplication de circuits numériques (EMCN et SMCN)
11/XV	Caractéristiques et méthodes d'essai des câbles à fibres optiques monomode
12/XV	Caractéristiques et méthodes d'essai des câbles à fibres optiques multimode
13/XV	Caractéristiques des câbles et des systèmes sous-marins à fibres optiques
14/XV	Caractéristiques des câbles optiques pour les réseaux locaux
15/XV	Caractéristiques des systèmes de ligne en câbles à fibres optiques
16/XV	Caractéristiques des systèmes de ligne numérique pour utilisation dans les réseaux locaux, y compris l'accès au RNIS à bande étroite et à large bande
17/XV	Caractéristiques de l'équipement de codage (par exemple, MIC, MICDA) et de multiplexage numérique pour emploi dans les réseaux locaux, y compris l'accès au RNIS à bande étroite et à large bande
18/XV	Disponibilité et fiabilité des systèmes de ligne sur fibres optiques
19/XV	Caractéristiques de l'équipement de multiplexage numérique pour la nouvelle hiérarchie synchrone

Question n°	Titre abrégé
20/XV	Caractéristiques des équipements de sous-répartition numérique
21/XV	Codage des signaux vocaux à 16 kbit/s et extension à d'autres largeurs de bande et débits binaires
22/XV	Codage pour les signaux vocaux numérisés enregistrés
23/XV	Codage des signaux vocaux en débits binaires inférieurs à 16 kbit/s
24/XV	Systèmes de mise en paquets de la parole
25/XV	Caractéristiques des points de contrôle sur les équipements et les systèmes de transmission numérique
26/XV	Harmonisation et mise à jour des textes des Recommandations du tome III du Livre bleu dans la mesure où ils traitent de l'équipement, des câbles métalliques et des systèmes de transmission
27/XV	Terminologie des équipements, supports et systèmes de transmission
28/XV	Caractéristiques de nouveaux équipements de multiplexage destinés à la hiérarchie numérique fournie dans la Recommandation G.702
29/XV	Caractéristiques des systèmes numériques sur câbles à fibres optiques pour la hiérarchie synchrone
30/XV	Caractéristiques de qualité des voies MIC et MICDA aux fréquences vocales
31/XV	Guide pour l'application de nouvelles technologies dans les réseaux locaux
32/XV	Amélioration et extension des Recommandations de la série Q.550 sur la qualité de transmission des commutateurs numériques

**COMMISSION D'ETUDES XVII**

Question n°	Titre abrégé
1/XVII	Complément au vocabulaire pour les transmissions de données
2/XVII	Mesures effectuées sur des circuits de type téléphonique utilisés pour la transmission de données d'abonné à abonné
3/XVII	Modems pour transmission des données et autres signaux numériques sur le réseau téléphonique général avec commutation (RTGC) et sur les circuits loués à deux fils de type téléphonique
4/XVII	Modems pour transmission de données et autres signaux numériques sur circuits loués à quatre fils de type téléphonique
5/XVII	Protection contre les erreurs dans les modems
6/XVII	Caractéristiques d'un dispositif utilisé pour assurer l'interface entre un ETTD et des voies de réseaux numériques autres que le RNIS
8/XVII	Critères de mesure des circuits de type téléphonique propres à leur utilisation pour la transmission de signaux de données
9/XVII	Gestion du réseau
11/XVII	Appui d'ETTD (TE2) avec interfaces du type défini dans les Recommandations de la série V sur le RNIS et interfonctionnement d'ETTD avec modems sur des RTPC avec des TE2 et des TE1 sur des RNIS
12/XVII	Essais comparatifs des équipements de communication de données utilisés sur des circuits de type téléphonique
13/XVII	Circuits de liaison
14/XVII	Amélioration et développement des fonctions et des protocoles de la Recommandation V.25 bis
15/XVII	Transmission de données sur des communications téléphoniques intercontinentales à commutation
18/XVII	Révision des Recommandations existantes de la série V
22/XVII	Qualité de fonctionnement numérique des services de transmission de données sur le réseau téléphonique utilisant des modems conformes aux Recommandations de la série V
23/XVII	Interface générale pour communications de données

**COMMISSION D'ETUDES XVIII**

Question n°	Titre abrégé
1/XVIII	Aspects généraux du RNIS
2/XVIII	Mode de transfert asynchrone (MTA)
3/XVIII	Aspects de réseau dans les hiérarchies numériques
4/XVIII	Application dans les réseaux de la hiérarchie numérique synchrone en relation avec l'interface de noeud de réseau (NNI)
5/XVIII	Aspects généraux de la qualité de service et des caractéristiques de comportement des réseaux numériques, y compris des RNIS
6/XVIII	Objectifs de qualité de fonctionnement du réseau pour le transfert de l'information en mode circuit dans le RNIS
7/XVIII	Objectifs de qualité de fonctionnement pour le rythme et les glissements contrôlés (synchronisation), la gigue, le dérapage et le temps de propagation
8/XVIII	Objectifs de qualité de fonctionnement du réseau pour le traitement des connexions et le transfert de l'information en mode paquet dans le RNIS
9/XVIII	Objectifs de qualité de fonctionnement concernant la disponibilité dans le RNIS
10/XVIII	Influence du traitement du signal sur le RNIS
11/XVIII	Interfonctionnement des RNIS et d'autres réseaux, y compris en matière de contrôle de compatibilité et de choix du terminal
12/XVIII	Interfonctionnement de réseaux utilisant des hiérarchies numériques différentes - Fonctionnement à la couche 1
13/XVIII	Capacité du réseau pour la fourniture de services à large bande dans les RNIS
14/XVIII	Possibilités qu'offre le RNIS pour assurer des services supplémentaires et/ou nouveaux
15/XVIII	Services support en mode paquet RNIS - aspects relatifs au service et à l'interface usager-réseau
16/XVIII	Architecture et principes de fonctionnement du RNIS, méthodes de caractérisation et configurations de référence (y compris interfaces usager-réseau)
17/XVIII	Modèle de référence pour le protocole du RNIS
18/XVIII	Types de connexion RNIS
19/XVIII	Possibilités qu'offre le réseau pour l'intégration des services mobiles dans le RNIS

Question n°	Titre abrégé
20/XVIII	Caractéristiques de couche 1 des interfaces RNIS et de l'accès au RNIS
21/XVIII	Vocabulaire pour les RNIS
22/XVIII	Influence du RNIS à large bande sur les principes de codage vidéo
23/XVIII	Principes directeurs pour mettre en oeuvre des essais en service du RNIS dans les pays en développement

**PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK**

**PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT**

## **ORGANISATION ET TRAVAUX DE LA IX<sup>e</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE**

**PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK**

**PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT**

## 1 - ORGANISATION DE LA IX<sup>e</sup> ASSEMBLEE PLENIERE DU CCITT

1.1 La IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du Comité consultatif international télégraphique et téléphonique a siégé à Melbourne (Australie) du lundi 14 novembre au vendredi 25 novembre 1988. Les séances se sont tenues au Town Hall de Melbourne.

84 pays Membres de l'UIT, représentés par 84 Administrations et 13 exploitations privées reconnues, ont participé aux travaux; 15 organisations internationales ont envoyé des observateurs. Au total, 475 participants ont assisté aux réunions.

### 1.2 Président et Vice-Présidents de l'Assemblée plénière

Président: M. M.K. Ward (Australie)  
Vice-Présidents: M. P.G. Mbengue (Sénégal)  
M. A.F. Garcia (Argentine)  
M. C. Rudilosso (Italie)  
M. Ju.A. Tolmachev (URSS)  
M. E.S. Barbely (Etats-Unis)

Secrétaire de l'Assemblée plénière: M. M. Malek Asghar

### 1.3 Groupe de travail de l'Assemblée plénière

#### 1.3.1 PL/1 - Livre du CCITT

Président: M. B.W. Moore (Royaume-Uni)  
Vice-Président: M. HE Jian-Qiang (Chine)  
Secrétaire: M. G. Turnbull

### 1.4 Commissions de l'Assemblée plénière

#### 1.4.1 Commission A - Organisation et méthodes de travail du CCITT

Président: M. P. Tarjanne (Finlande)  
Vice-Présidents: M. H.K. Pfyffer (Suisse)  
(Présidents GT) M. G. Lajtha (Hongrie)  
Secrétaire: M. S. Novikov, assisté de MM. R. Baillod et M. Betancourt

#### 1.4.2 Commission B - Programme de travail du CCITT

Président: M. M. Israel (Canada)  
Vice-Président: M. S. Kano (Japon)  
Secrétaire: M. J. Lepesqueur, assisté de MM. F. Bigi, Y. Senuma et H. Zhao

#### 1.4.3 Commission C - Contrôle budgétaire

Président: M. A.M. Nouri (Arabie saoudite)  
Secrétaire: M. R. Prélaz

#### 1.4.4 Commission D - Assistance technique du CCITT

Président: M. M. Ghazal (Liban)  
Vice-Président: M. S.J. Njagah (Kenya)  
Secrétaires: MM. A. Lefort, E. Pierre et Z.J. Tar

#### 1.4.5 Commission de rédaction

Président: M. P. Gonin (France)  
M. J. Mills (Royaume-Uni)  
M. V. Rubio Carretón (Espagne)

Secrétaire: M. G. Turnbull

Les Commissions A et D ont tenu chacune trois réunions, la Commission B en a tenu quatre et la Commission C en a tenu deux.

## 2 - PROCES-VERBAUX DES SEANCES PLENIERES

*Président:* M. M.K. WARD (Australie)

### SEANCE D'OUVERTURE

(procès-verbal tel qu'approuvé à la cinquième séance plénière)

**Lundi 14 novembre 1988 à 11 h 30**

#### *Sujets traités:*

- 1 Ouverture de l'Assemblée et allocution du Directeur du CCITT
- 2 Allocution du Ministre des télécommunications et des aides à l'aviation
- 3 Election du Président de l'Assemblée plénière
- 4 Election du Vice-Président de l'Assemblée plénière et des Vice-Présidents des Commissions
- 5 Allocution du Directeur du CCIR
- 6 Allocution du Secrétaire général de l'UIT

#### 1 Ouverture de l'Assemblée et allocution du Directeur du CCITT

1.1 *M. Th. Irmer*, Directeur du CCITT, prononce l'allocution d'ouverture reproduite dans l'annexe A.

#### 2 Allocution du Ministre des télécommunications et des aides à l'aviation

2.1 *M. Punch*, Ministre des télécommunications et des aides à l'aviation, prononce l'allocution reproduite dans l'annexe B.

2.2 Le *Directeur du CCITT* remercie le Ministre de son accueil et des paroles aimables adressées au CCITT, paroles qui resteront présentes à l'esprit lorsque l'Assemblée examinera le programme de travail de la prochaine période d'études.

#### 3 Election du Président de l'Assemblée plénière

3.1 Le *Directeur du CCITT* annonce que les Chefs des délégations, qui se sont réunis tôt ce matin, ont proposé de nommer au poste de Président de l'Assemblée plénière M. M.K. Ward de l'Administration australienne.

Cette proposition est *approuvée* par acclamation et M. Ward gagne sa place à la tribune et prononce l'allocution reproduite dans l'annexe C.

#### 4 Election du Vice-Président de l'Assemblée plénière et des Présidents et Vice-Présidents des Commissions

4.1 Le *Directeur du CCITT* annonce que la réunion des Chefs des délégations a proposé de nommer les personnes suivantes:

Vice-Présidents de l'Assemblée plénière:

M. P.G. Mbengue (Sénégal)  
M. A.F. García (Argentine)  
M. C. Rudilosso (Italie)  
M. Ju.A. Tolmachev (URSS)  
M. E.S. Barbely (Etats-Unis)

Commission A  
(Organisation et méthodes  
de travail du CCITT)

Président: M. P. Tarjanne (Finlande)  
Vice-Présidents: M. H.K. Pfyffer (Suisse)  
M. G. Lajtha (Hongrie)

Commission B  
(Programme de travail des  
Commissions d'études du CCITT)

Président: M. G. Israel (Canada)  
Vice-Président: M. S. Kano (Japon)

Commission C  
(Contrôle budgétaire)

Président: M. A.M. Nouri (Arabie saoudite)

Commission D  
(Assistance technique du CCITT)

Président: M. M. Ghazal (Liban)  
Vice-Président: M. S.J. Njāgah (Kenya)

Groupe de travail PL/1  
(Livre du CCITT)

Président: M. B.W. Moore (Royaume-Uni)  
Vice-Présidents: M. HE Jian-Qiang (République  
populaire de Chine)

Commission de rédaction

Président: M. P. Gonin (France)  
Vice-Présidents: M. J. Mills (Royaume-Uni)  
M. V. Rubio Carretón (Espagne)

Les propositions ci-dessus sont *approuvées* par l'Assemblée et le *Directeur du CCITT* félicite les personnes élues et souhaite que leurs travaux soient couronnés de succès.

5 **Allocution du Directeur du CCIR**

5.1 *M. R.C. Kirby*, Directeur du CCIR, prononce l'allocution reproduite dans l'annexe D.

6 **Allocution du Secrétaire général de l'UIT**

6.1 *M. R.E. Butler*, Secrétaire général de l'UIT, prononce l'allocution d'ouverture reproduite dans l'annexe E.

*La séance est levée à 12 h 15.*

ANNEXE A

**Allocution de M. Th. Irmer, Directeur du CCITT**

"Monsieur le Ministre,  
Membres distingués du Gouvernement australien,

Au nom de tous les délégués, permettez-moi tout d'abord d'exprimer nos sincères remerciements et notre reconnaissance au Gouvernement australien qui a bien voulu inviter, à l'occasion du bicentenaire de l'Australie, la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière à Melbourne. Je ne doute pas que vous et vos collaborateurs n'ont épargné aucun effort pour rendre notre séjour aussi agréable que possible, et je tiens aussi à vous remercier pour tous les travaux préparatoires que vous avez organisés et qui conditionneront le déroulement harmonieux de notre Assemblée plénière dans les jours qui viennent.

Chers délégués, chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux que vous soyez si nombreux à participer à cette IX<sup>e</sup> Assemblée plénière, ce qui prouve l'intérêt que vous portez aux activités du CCITT. Je vous en suis extrêmement reconnaissant et vous souhaite à tous la bienvenue à Melbourne.

Nous sommes réunis à cette Assemblée avec de nombreux représentants d'organisations internationales et régionales participant aux travaux du CCITT. Je souhaite la bienvenue à ces représentants, notamment à ceux qui participent pour la première fois, au nom de leur organisation, à une Assemblée plénière.

Je souhaite également la bienvenue aux délégués d'autres organismes de normalisation et je m'adresse en particulier à l'ISO et à la CEI avec lesquelles nous avons entretenu une collaboration extrêmement fructueuse pendant l'actuelle période d'études.

Enfin, je suis heureux d'accueillir tous mes collègues du siège de l'UIT à Genève qui se joindront à nous pendant cette Assemblée plénière, et je compte encore sur leur appui comme je l'ai fait au cours de la phase préparatoire à cette Assemblée.

Nous présentons à cette IX<sup>e</sup> Assemblée plénière un nombre inégal de Recommandations modifiées et de nouveaux projets de Recommandations, ainsi que beaucoup de nouveaux Manuels, ce qui témoigne des progrès spectaculaires enregistrés dans tous les domaines de télécommunications. Le CCITT peut s'enorgueillir de ce résultat, auquel beaucoup de personnes ont contribué. Je me permets donc de remercier tous les délégués, les Rapporteurs spéciaux, les Rapporteurs principaux et les Vice-Rapporteurs principaux, qui ont assumé, au sein de leurs Commissions respectives, une charge de travail considérable, lors de cette période d'études, et que nous examinerons plus en détail ces prochains jours.

Les résultats des travaux réalisés pendant l'actuelle période d'études seront soumis à la présente Assemblée plénière, tout comme les propositions pour la prochaine période d'études. De février à juillet 1988, nos Commissions d'études ont tenu leurs réunions finales de la période d'études 1985-1988, et en septembre dernier, nous avons envoyé les derniers documents. Durant cette courte période, près de 16 000 pages ont dû être traitées, traduites, dactylographiées, reproduites et expédiées dans les trois langues de travail. Si ces travaux ont pu être menés à bien, nous le devons à l'efficacité et à l'excellente qualité de la coopération entre tous les départements concernés du siège de l'UIT, en particulier s'agissant du Département des services communs. Sans le dévouement et les compétences de tous les fonctionnaires de l'UIT intéressés, nous n'aurions jamais pu produire ces 16 000 pages par langue de travail dans les délais impartis, délais qui étaient tout à fait suffisants à l'époque où quelques milliers de pages seulement devaient être traitées dans un laps de temps similaire.

Cependant, nous ne devons pas nous faire d'illusions: bien que nous ayons réussi, malgré une augmentation de 80% par rapport à la dernière Assemblée plénière, à faire face à cette charge de travail excessive, cela ne signifie pas que l'on pourra toujours faire face à cette évolution. En ce qui concerne la production de documents pour la présente Assemblée plénière ainsi que dans de nombreux autres domaines, nous avons atteint des niveaux et des limites critiques. Les méthodes de travail traditionnelles du CCITT, qui étaient tout à fait satisfaisantes pendant de nombreuses années, ne sont plus adaptées. Elles menacent de ralentir et même de bloquer notre travail; en conséquence, il est plus que nécessaire de les adapter aux besoins actuels et futurs.

Nous assistons actuellement à des modifications spectaculaires dans le domaine des télécommunications. Nos Membres ont déjà entrepris de répondre à ces changements: les Administrations entreprennent une réorganisation technique, structurelle et réglementaire fondamentale et l'on constate dans l'industrie de fabrication des réactions et des changements similaires qui permettront de donner à l'industrie une nouvelle structure afin de faire face aux problèmes actuels et futurs. En outre, de plus en plus de partenaires interviennent dans le domaine des télécommunications: non seulement de nouveaux fournisseurs de réseaux et de services et de nouvelles industries apparaissent, mais de nouvelles organisations de normalisation se constituent, ce qui concurrence le monopole virtuel que détenait jusqu'à présent le CCITT en matière de normalisation. De plus, des organisations d'utilisateurs se font jour pour faire connaître leurs revendications et leurs besoins; ces nouveaux groupes participent aussi aux activités du CCITT.

Etant donné que la structure et les méthodes de travail de base du CCITT sont presque les mêmes qu'en 1956, au moment où le CCITT a été créé par la fusion du CCIF et du CCIT, ces changements spectaculaires semblent être pratiquement passés inaperçus jusqu'à présent par le CCITT. Bien entendu, de nombreuses tentatives ont été faites pour essayer de mieux adapter le CCITT aux nouveaux besoins - en particulier pendant la période d'études actuelle. Cependant, pour employer des termes médicaux, jusqu'à présent seuls les symptômes ont pu être soignés, alors que les causes profondes de nombreuses imperfections n'ont pas été abordées.

Si les organisations Membres de l'UIT veulent que le CCITT fonctionne bien à l'avenir, en tant qu'organisme mondial chargé de la normalisation des télécommunications internationales, et effectue ses tâches de façon efficace dans cet environnement en pleine évolution, la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière est l'autorité compétente et habilitée à prendre d'urgence les décisions qui s'imposent. Ainsi, la présente Assemblée plénière ouvrira la voie à la mise en oeuvre de nouvelles modifications à l'occasion de la prochaine conférence de plénipotentiaires qui aura lieu à Nice dans quelques mois.

Permettez-moi d'adresser quelques mots au Président de cette Assemblée plénière.

Monsieur le Président, pendant cette IX<sup>e</sup> Assemblée plénière, nous examinerons de nombreuses propositions qui ont été soumises en vue de réorganiser la structure et les méthodes de travail du CCITT. Mes collègues au siège de l'UIT et moi-même sommes convaincus que sous votre direction, un accueil favorable sera accordé à ces propositions. Si toutes ces modifications sont appliquées, la présente Assemblée plénière marquera un tournant dans l'histoire du CCITT, et le début d'une nouvelle ère.

Ne perdons pas plus de notre précieux temps. Il existe, il est vrai, bien des problèmes, mais il existe aussi des solutions. Cette Assemblée plénière doit prendre des décisions concertées et non étudier plus avant des problèmes bien connus. Prenons ces décisions, et faisons du CCITT une organisation efficace répondant vraiment aux besoins actuels de nos Membres, à la fois dans les pays en développement et dans les pays développés du monde entier. Mes collègues et moi-même sommes prêts à apporter notre concours pour faire face à ce défi.

Merci.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous céder la parole."

## ANNEXE B

### **Allocution de S.E. M. Gary Punch, Ministre des télécommunications et des aides à l'aviation**

"Monsieur le Directeur du CCITT,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames et Messieurs les délégués,  
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Gouvernement australien, j'ai le privilège de vous souhaiter la bienvenue en Australie. Nous sommes particulièrement honorés de la tenue de cette importante Conférence de l'UIT à Melbourne l'année du bicentenaire de l'Australie et comme il s'agit là d'une année importante pour notre histoire, il convient que je commence mon allocution en rappelant quelques points d'histoire.

L'intérêt de l'Australie pour les télécommunications internationales remonte à l'époque coloniale. Avant que les six colonies de sa Majesté se rassemblent pour constituer une Fédération en 1901, plusieurs colonies faisaient partie de l'Union télégraphique internationale à titre individuel.

Comme vous pouvez l'imaginer, à cette époque chacune des organisations gouvernementales responsables du service télégraphique impose un ensemble de règles politiques et économiques aux services techniques de base offerts par le télégraphe. Ainsi, les télégrammes transmis d'une colonie australienne à une autre étaient quelques fois arrêtés et chiffrés à la frontière par un opérateur télégraphique qui passait alors les télégrammes manuscrits à l'opérateur télégraphique du service de la colonie voisine. Cet opérateur retransmettait ensuite le télégramme vers son destinataire.

Une telle inefficacité a disparu avec la Fédération, cependant il est utile de se rappeler de cette époque pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise plus au plan international.

L'évolution technique dans le monde des télécommunications pose un défi permanent aux Administrations nationales car c'est elle qui tend à imposer le rythme d'évolution des normes et accords internationaux.

L'expérience nous apprend qu'il faut participer aux instances internationales si nous voulons répondre de manière efficace à nos besoins nationaux en matière de télécommunication. L'Australie participe très activement à l'établissement des normes pour les télécommunications dans un cadre multilatéral. C'est pourquoi nous nous intéressons à cette réunion et à la CAMTT qui doit suivre.

Je suis persuadé que si vous êtes venus ici, vous avez été frappés par les longues distances qui séparent ce pays de la plupart de ses pays voisins. Vous vous rendez probablement également compte des longues distances qui sont couvertes en Australie, il y a pratiquement 4000 km entre Darwin et Melbourne.

Confrontés à ce que nos historiens appellent la "tyrannie de la distance", les australiens s'efforcent de faire en sorte que les systèmes de communications à distance ("Télécommunications") soient efficaces et économiques. Cela s'applique aussi bien au plan national qu'au plan international.

Nous appuyons donc notre soutien aux travaux du CCITT, organisation remarquablement ouverte dans laquelle les instances nationales de réglementation, les exploitants de réseaux, les exploitants de réseaux internationaux de télécommunications, les organisations internationales de normalisation, les entreprises de télécommunications et bien d'autres coopèrent avec succès depuis longtemps.

Bien que les villes australiennes situées le long des côtes ressemblent aux villes modernes de nombreux autres pays, nos zones les moins peuplées sont confrontées à de nombreux problèmes rencontrés par les pays en développement.

Notre système de télécommunication national par satellites (AUSSAT) a été mis en exploitation en 1985. Lorsque le système a été planifié au début des années 1980, les personnes habitant les régions reculées de l'Australie ont été interrogées sur les services de télécommunication dont elles avaient besoin. Ces personnes réclamaient trois choses avant tout:

- d'abord, elles voulaient disposer d'un téléphone;
- deuxièmement, elles voulaient un téléphone qui fonctionne; et
- troisièmement, elles voulaient un téléphone qui fonctionne tout le temps.

Ceci, j'en suis persuadé, est un thème familier à de nombreux pays représentés ici. Le CCITT a un rôle important à jouer à la fois dans l'amélioration de l'efficacité des services de base et en mettant l'accès au plan mondial sur les techniques nouvelles qui apparaissent avec le réseau numérique avec intégration des services ou RNIS.

En qualité de membres de la communauté mondiale, nous, en Australie, souhaitons contribuer à la diversité des services dont les gens ont besoin - liaisons en matière d'éducation, d'affaires, de finances, des domaines scientifiques et culturels et les moyens dont nous devons tous bénéficier.

Au cours des deux prochaines semaines, vous serez confrontés au défi posé par l'énorme volume de travail. Nous sommes fermement persuadés que le CCITT sera en mesure d'achever le programme qu'il s'était fixé grâce au processus de prise de décision par consensus qui caractérise les travaux techniques à l'UIT.

Moi-même et mon Gouvernement sommes persuadés que vous vous efforcerez de maintenir et de renforcer le rôle du CCITT par vos travaux à l'Assemblée plénière. Je suis également persuadé qu'avec la participation des innovateurs et des juristes venus du monde entier, appartenant à des organisations grandes et petites, vous renforcerez la coopération multilatérale au sein du CCITT au bénéfice de tous les pays Membres.

C'est pourquoi, j'ai le plaisir de déclarer ouverte cette IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du Comité consultatif international télégraphique et téléphonique."

## ANNEXE C

### Allocution de M. M.K. Ward, Président de l'Assemblée plénière

"Monsieur le Secrétaire général,  
Messieurs les Directeurs du CCITT et du CCIR,  
Mesdames et Messieurs,

L'Australie a l'insigne honneur d'accueillir, l'année de son bicentenaire, la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT et j'ai personnellement l'honneur d'avoir été nommé Président de la plénière. Soyez convaincus, qu'avec votre coopération, et la compétence des fonctionnaires de l'UIT, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que les travaux de cette Assemblée plénière soient couronnés de succès. Ainsi aurons-nous contribué à faciliter les travaux des Commissions d'études pour la prochaine période d'études.

Permettez-moi de vous rappeler que la participation de l'Australie aux Conférences internationales remonte à 1878, au moment où l'Etat d'Australie du Sud est devenu membre de l'Union télégraphique internationale. Les autres Etats ont suivi progressivement jusqu'à ce qu'en 1896, les six Etats soient membres et aient chacun le droit de vote. Avec du recul, on se rend compte que cela constituait, en théorie du moins, un avantage pour l'Australie. Toutefois, comme nous le savons tous, la force de l'UIT et du CCITT est fondée sur le respect et l'accord entre participants et voter est rarement un facteur déterminant.

L'Australie participe activement aux réunions et aux conférences de l'UIT depuis le début. Nous apprécions à leur juste valeur les avantages qui peuvent être retirés des idées et des expériences échangées avec les experts d'autres Administrations lors des réunions de l'UIT.

Les normes et les pratiques mises au point au CCITT ont eu une influence importante sur les réseaux australiens.

Parallèlement, l'Australie, grâce à sa propre expérience, a pu apporter sa contribution au développement de normes techniques et opérationnelles.

J'ai hâte, au cours des deux prochaines semaines, de voir progresser les importants travaux du CCITT. Je compte sur votre aide et votre compétence pour traiter les questions et les problèmes qui ne manqueront pas de se poser. Je suis convaincu que dans l'esprit de coopération qui caractérise les activités de l'UIT, nous pourrons obtenir ensemble d'excellents résultats pour l'Union et ses Membres.

Enfin, permettez-moi de souhaiter à tous les délégués la bienvenue dans cette belle ville de Melbourne. Je suis sûr qu'entre les réunions vous pourrez profiter des nombreuses manifestations organisées et vous lier d'amitié avec les australiens."

## ANNEXE D

### Allocution de M. R.C. Kirby, Directeur du CCIR

"La communauté internationale des télécommunications a le privilège de se réunir en Australie. Les caractéristiques géographiques et culturelles de cette jeune Nation exercent sur tous une certaine fascination. L'exemple que donne l'Australie, son influence et sa contribution à la sécurité du monde traduisent sa maturité et débordent largement du cadre de la Région du sud-ouest du Pacifique.

Les scientifiques et les ingénieurs australiens ont fourni une contribution essentielle aux techniques radioélectriques et aux radiocommunications depuis de nombreuses années, ce qui apparaît clairement dans les travaux du CCIR sur les télécommunications par satellite, les faisceaux hertziens à hyperfréquences, la radiodiffusion et la propagation des ondes radioélectriques. Ses travaux précurseurs en matière de radioastronomie ont contribué grandement à une meilleure compréhension de l'espace et de l'univers, mais aussi à faire progresser les techniques des récepteurs et des antennes. Pendant de nombreuses années, le CCIR a eu la chance d'avoir Eric Craig de Telecom Australie comme éminent Président des travaux sur les communications par satellite, jusqu'à sa disparition prématurée en 1983.

Les deux tiers environ des travaux du CCIR concernent l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques, le reste, les caractéristiques des systèmes radioélectriques pour les télécommunications, les radiocommunications mobiles, la radiodiffusion, le radiorepérage et de nombreux autres services spécifiés dans le Règlement des radiocommunications. Il s'agit notamment de liaisons radioélectriques qui font partie des réseaux publics de télécommunication et qui exigent une coordination avec le CCITT. Sans compter les deux Commissions mixtes CCIR/CCITT chargées de la transmission par le réseau des signaux de radiodiffusion et du vocabulaire des télécommunications, quelque 6% des Recommandations du CCIR impliquent une liaison avec le CCITT.

Les communications par satellite, les faisceaux hertziens et les systèmes mobiles de radiocommunication constituent les principaux sujets d'étude. Les Recommandations relatives aux interfaces et aux caractéristiques de fonctionnement des liaisons dans le réseau sont étudiées en étroite coopération avec les Commissions d'études compétentes du CCITT. Il a été établi que les caractéristiques des liaisons numériques par satellite peuvent être parfaitement compatibles avec les caractéristiques des RNIS. Les progrès réalisés dans le domaine des radiocommunications à hyperfréquences garantissent des liaisons radioélectriques à 140 Mbit/s absolument compatibles avec les RNIS à large bande. Les futurs systèmes publics de radiocommunications terrestres mobiles sont à l'étude, y compris les besoins de spectre des fréquences, et des propositions sont émises concernant une interface bien définie et un mode de coopération avec le CCITT.

Nous sommes tous conscients de l'évolution et de la croissance considérable des télécommunications que l'on prévoit pour les prochaines années, y compris en ce qui concerne l'introduction des liaisons sur fibre optique. Une évolution rapide des *services de radiocommunication* se dessine également, tant dans les réseaux publics que dans les systèmes privés. Nous n'oublions pas qu'en plus des communications et de la radiodiffusion, les systèmes de radionavigation et de radioguidage, les radars, les systèmes de détection radiométéorologiques et trente autres services utilisant le spectre des fréquences radioélectriques sont des *télécommunications*, définies dans la Convention et le Règlement des radiocommunications. Aujourd'hui quelque 3500 satellites sont sur orbite, dont environ 350 sur l'orbite des satellites géostationnaires. Le nombre de satellites augmente constamment et leur capacité de transmission encore plus vite. Les terminaux à très petite ouverture (VSAT), servant aux communications d'affaires dans les réseaux publics et privés ont fait l'objet d'une croissance vertigineuse, passant en Amérique du Nord de 4000 unités en 1981 à plus de 100 000 actuellement et on en escompte 240 000 en 1992. Les prévisions correspondantes pour l'Europe portent sur 80 000 terminaux.

L'expansion phénoménale des services mobiles à cellules est bien connue. Un taux de progression encore supérieur est envisagé pour les systèmes de radiomessagerie, comme aux Etats-Unis où ils sont passés de 1 million en 1980 à 6,5 millions en 1987. Les stations de navire du service mobile maritime de Terre, qui étaient 100 000 en 1980 sont maintenant 200 000, étant donné surtout le développement des liaisons à ondes métriques dans les eaux côtières. On comptait 500 stations de navire par satellite en 1980, 7000 aujourd'hui. Globalement, le Fichier de référence international des fréquences de l'IFRB comporte à présent 5 millions d'inscriptions, contre 1,3 million en 1980. Et cela sans compter la grande majorité des applications mobiles et à courte distance qui ne font pas l'objet d'un enregistrement ou d'une protection internationale.

Il est clair qu'une vaste gamme de services radioélectriques se développe à mesure que s'instaure l'ère de l'information. Les travaux des CCI traduisent cette évolution. Les préparatifs techniques du CCIR pour plus de 15 Conférences administratives mondiales et régionales des radiocommunications au cours des années 1980 ont été toujours de haut niveau. Le volume des Rapports et des Recommandations du programme *ordinaire* du CCIR a progressé de 23% à chaque période d'études, après suppression de nombreux textes devenus inutiles. Cela a été réalisé, par nécessité, sans augmentation de coût pendant la période postérieure à 1982, grâce à une série de mesures comprenant une réduction de la durée et des services disponibles pour les réunions des Commissions d'études. Pour que le CCIR puisse répondre à l'avenir aux besoins croissants en matière de radiocommunications, il faudra améliorer encore les méthodes de travail et la documentation.

Je vous remercie de votre aimable attention et je formule des vœux pour la réussite complète de votre réunion."

## ANNEXE E

### Allocution de M. R.E. Butler, Secrétaire général de l'UIT

"Excellences,  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Je vous prie d'accepter, au nom de l'UIT, mes remerciements les plus chaleureux pour l'organisation de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT à Melbourne.

Je sais que je peux vous dire, au nom de nous tous qui sommes présents ici, combien nous sommes heureux d'être réunis dans cette ville de Melbourne pour ces quatre semaines de conférence qui, à de si nombreux égards, marqueront de façon significative les *réseaux des années 1990*. La IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT, qui précédera la Conférence administrative mondiale télégraphique et téléphonique, constitue la base concrète des réseaux de télécommunication d'aujourd'hui et de demain. Par conséquent, c'est un honneur pour l'UIT que des événements d'une importance aussi grande sur le plan de la coopération mondiale s'inscrivent dans le cadre des activités du bicentenaire de l'Australie.

Le Comité consultatif de l'Union se trouve, aujourd'hui, au centre des activités liées aux télécommunications à l'échelle mondiale - en facilitant son processus d'innovation et de croissance. Cette activité est devenue le point central de l'échange des informations relatives aux innombrables caractéristiques des réseaux, systèmes et applications des télécommunications, indépendamment du milieu considéré ainsi que de la prise de décisions critiques concernant la planification, la conception et la mise en service dans tous les secteurs de l'industrie des télécommunications d'aujourd'hui. Il ne fait guère de doute que l'Union et ses organes sont devenus en réalité des points de transfert de signalisation pour la diffusion des informations nécessaires aux nombreuses décisions et activités essentielles qui sont mises en oeuvre au niveau mondial dans le domaine des télécommunications.

#### Ensembles de nouvelles normes remarquables

Les centaines de nouvelles normes remarquables qui vous sont présentées sous la forme de Recommandations du CCITT ont pour objet d'offrir des installations et des services de télécommunication ainsi que des applications qui sous-entendent l'utilisation de nombreux instruments qui, sans être révolutionnaires, revêtent une importance fondamentale pour la mise en service des réseaux et systèmes des années 1990.

Dans les nouveaux ensembles de Recommandations, il est question de la base même de l'amélioration du fonctionnement des installations existantes mais aussi des nombreux systèmes de signalisation et de commutation extrêmement perfectionnés, du courrier électronique mondial, des systèmes ouverts et de la connectivité à l'échelle mondiale entre les divers réseaux, applications et équipements. En fait, il ne se passe pas de semaine sans que la presse spécialisée ne consacre des articles à ces tendances nouvelles et à la façon dont les fournisseurs et usagers des télécommunications de par le monde utilisent ces normes à leur avantage.

A en juger par les nouvelles Questions qui doivent être adoptées lors de cette réunion, ces tendances nouvelles font partie d'un processus évolutif qui devrait, semble-t-il, se poursuivre indéfiniment dans le temps et soulignent l'importance de cette IX<sup>e</sup> Assemblée plénière étant donné que les méthodes et structures existantes permettent de faire face à un volume toujours plus important d'activités, d'une manière opportune et efficace.

Lors de la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière, j'ai souligné l'importance et la primauté du rôle de l'Union en tant qu'institution intergouvernementale spécialisée des Nations Unies chargée d'établir des règles et des normes universelles. Il importait d'affirmer les responsabilités fondamentales qui incombent à l'Union en vue de satisfaire les besoins des Etats Membres, cela grâce aux relations souples que nous entretenons avec les exploitations privées reconnues, les milieux de l'industrie, les usagers et autres parties concernées. Il a fallu établir une liaison plus étroite avec d'autres organisations du même secteur, et en particulier avec l'ISO et la CEI, suite notamment à la numérisation généralisée et à la fusion croissante des télécommunications et de l'informatique. Il est évident que les nouveaux systèmes et services doivent être mis à la disposition de tous, avec tout ce que cela comporte d'avantages pour les utilisateurs ainsi que pour les échanges commerciaux.

Toutefois, aujourd'hui, l'évolution rapide de la technique ainsi que des facteurs économiques nous ont poussé à entreprendre des activités de normalisation nationales et régionales pour répondre à des besoins précis. Si je saisis bien l'organisation de ces entités, leurs activités sont axées sur l'industrie et les usagers, d'où l'importance pour l'Union d'examiner leurs méthodes et leurs tâches, compte tenu du fait que le rythme de l'évolution ne peut que s'accélérer.

#### **Amélioration cruciale des méthodes de travail du CCITT**

Le défi que doit relever l'Union consiste à adapter les activités des Comités consultatifs au nouvel environnement technique et opérationnel. On peut se demander, par exemple, si les questions traditionnelles et les études détaillées portant sur une période de quatre ans, méthode qui a été retenue au milieu des années 1920, sont toujours adaptées au nouvel environnement? Quels types de modifications faisant intervenir à la fois les institutions et les procédures faudra-t-il mettre en oeuvre pour que les mécanismes internationaux acquièrent un plus grand dynamisme, sans pour autant risquer de déstabiliser tout le processus? Qu'advient-il de la normalisation mondiale si on n'améliore pas sensiblement les processus internationaux de normalisation, si on ne les accélère pas pour suivre l'évolution de l'environnement et si les organismes mondiaux n'en tirent pas les conséquences en ce qui concerne les grandes questions économiques? Quelle sera l'incidence d'une approche régionale sur l'interconnectivité dans le réseau mondial?

S'agissant du réseau des années 1990, il faut disposer d'une large gamme de modèles pour les architectures de réseau, la qualité de fonctionnement, la prestation de services, les interfaces, l'accès aux fonctions sous-jacentes, l'interfonctionnement avec les services et des réseaux spécialisés et privés, les équipements terminaux, ainsi que pour l'exploitation et la maintenance; tous ces types de modèles sont étudiés en détail aux niveaux national, régional et international.

Les modifications de l'environnement n'exigeront pas seulement de nouvelles façons d'envisager la réglementation et la normalisation internationales, mais elles bouleverseront probablement aussi la façon même de concevoir la question. Je ne doute pas que vous consacrerez toute votre attention à cette question pendant cette Assemblée plénière. Il convient de prendre maintenant des décisions fondamentales, sans plus attendre.

Ce mode de coopération internationale dans les années 1990 devrait normalement constituer un progrès majeur, la démarche correspondante consistant à prendre les caractéristiques les plus positives des institutions d'aujourd'hui pour mieux les adapter à l'évolution toujours plus rapide des télécommunications.

C'est la raison pour laquelle je vous prie de prendre en considération tous les besoins de télécommunication du monde, et de ne pas voir uniquement les techniques de pointe, mais aussi les moyens d'améliorer les réseaux, systèmes et équipements de télécommunication permettant de répondre aux besoins du monde entier. Cela revient à dire que les résultats doivent être adaptés aux besoins d'une foule d'utilisateurs, que ceux-ci se trouvent dans des pays développés ou en développement, dans de grands ou dans de petits pays, dans des villes ou des villages, chez eux, dans un lieu de passage, ou au bureau.

C'est sa prééminence incontestée, fondée sur le pragmatisme, la technologie et l'exploitation, qui fait la grande force de l'UIT, et qui lui permet de coordonner l'élaboration de normes et d'accords et de fixer des objectifs grâce auxquels les divers réseaux et services peuvent non seulement exister, mais aussi se développer et être améliorés pour répondre aux besoins des usagers aux quatre coins du monde."

## PREMIERE SEANCE PLENIERE

(procès-verbal tel qu'approuvé à la cinquième séance plénière)

Lundi 14 novembre 1988 à 14 h 30

### Sujets traités:

- 1 Hommage aux délégués décédés
- 2 Hommage aux délégués partis à la retraite
- 3 Création des Commissions, élection des Présidents et Vice-Présidents des Commissions A-D et du Groupe de travail PL/1 et élection des membres de la Commission de rédaction
- 4 Approbation du calendrier des séances de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière
- 5 Horaire des séances de l'Assemblée plénière
- 6 Rapport du Directeur sur l'activité du CCITT entre les VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> Assemblées plénières
- 7 Rapport du Directeur sur les activités des Commissions du Plan à la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT
- 8 Rapport du Directeur sur le Secrétariat spécialisé du CCITT

#### 1 Hommage aux délégués décédés (document temporaire 4/PLEN + Add.1)

1.1 Le *Président* invite les délégués à rendre hommage aux délégués qui ont participé aux réunions précédentes du CCITT et qui sont décédés entre les VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> Assemblées plénières.

Les participants observent une minute de silence pour honorer la mémoire des délégués décédés.

#### 2 Hommage aux délégués partis à la retraite (document temporaire 5/PLEN + Add.1)

2.1 Parlant au nom de l'Assemblée plénière, le *Président* rend hommage aux délégués partis à la retraite depuis la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière pour leur contribution aux travaux du CCITT.

#### 3 Création des Commissions, élection des Présidents et Vice-Présidents des Commissions A-D et du Groupe de travail PL/1 et élection des membres de la Commission de rédaction

3.1 Le *Président* appelle l'attention sur les décisions adoptées pendant la séance d'ouverture concernant la création des Commissions, l'élection des Présidents et Vice-Présidents des Commissions A-D et du Groupe de travail PL/1, ainsi que l'élection des membres de la Commission de rédaction. En outre, il remercie les personnes concernées d'avoir accepté d'assumer les différentes responsabilités qui leur ont été confiées.

#### 4 Approbation du calendrier des séances de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière (document temporaire 1/PLEN)

4.1 Le *Président*, invitant les participants à commenter le calendrier des séances, dit que, bien que ce calendrier constitue un défi pour l'Assemblée plénière, tous reconnaîtront qu'il faut s'y tenir pour réaliser les objectifs de l'Assemblée.

4.2 Répondant au *Président de la Commission D* qui demande que les séances des Commissions B et D ne se déroulent pas simultanément, le *Directeur du CCITT* dit que tout sera mis en oeuvre pour accéder à cette demande.

4.3 Le *Président* part du principe que les participants approuvent le calendrier des séances en tant que document de travail, sous réserve des modifications qui doivent y être apportées pour éviter le déroulement simultané des séances des Commissions B et D.

Il en est ainsi *décidé*.

## 5 Horaire des séances de l'Assemblée plénière

L'horaire suivant est *adopté*:

9 h 00 - 12 h 00

14 h 30 - 17 h 30.

## 6 Rapport du Directeur sur l'activité du CCITT entre les VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> Assemblées plénières (document AP IX-68)

6.1 Le *Directeur du CCITT*, introduisant le rapport sur l'activité du CCITT entre les VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> Assemblées plénières (document AP IX-68), dit que la Partie I donne un aperçu concis des résultats obtenus par les 15 Commissions d'études, lesquelles ont seulement pu faire face à l'ampleur encore inégalée de leur volume de travail par une décentralisation qui a permis de confier des tâches à un certain nombre de Groupes de travail, de Groupes de Rapporteurs spéciaux et de personnes. Cette décentralisation a donné satisfaction et devrait être étendue. En outre, la Partie I passe en revue les principaux résultats obtenus par le Comité préparatoire de la CAMTT-88 et par la Commission spéciale "S", dont les activités sont examinées plus en détail dans les documents AP IX-27 et AP IX-1, respectivement.

6.2 Le *Président de la Commission D* demande quand débutera l'examen du rapport de la Commission spéciale "S", étant donné qu'il est essentiel de savoir dans les plus brefs délais si une nouvelle politique sera adoptée pour les travaux du CCITT.

6.3 Le *Directeur du CCITT* dit que le rapport de la Commission spéciale "S" doit être présenté le lendemain, à la première séance de la Commission A. Evoquant la question des Groupes autonomes spécialisés (GAS), le fait que la plupart des Manuels préparés par les GAS pendant la période de référence sont déjà en cours d'impression ou sur le point d'être publiés vaut la peine d'être noté. Par ailleurs, des mesures prises pour diminuer les dépenses d'impression en faisant imprimer les Manuels à l'UIT ont permis de réduire leur prix de moitié et de nourrir plus d'espoirs pour la progression de leur vente. Toutefois, il est difficile de trouver des auteurs de qualité qui acceptent de contribuer à l'élaboration de ces Manuels.

6.4 Le *Secrétaire général* dit que la modernisation du travail à l'UIT a permis de réduire le prix des Manuels de manière appréciable. Après un récent réexamen de la politique des publications, un document a été élaboré à l'intention du Conseil d'administration afin de supprimer les subventions prévues dans le budget des publications pour les activités régulières de l'Union et pour déterminer une politique des prix plus appropriée pour la diffusion de renseignements sous diverses formes. Une autre question à examiner est celle du gain qui pourrait découler de l'utilisation de moyens électroniques pour la diffusion d'informations. Dans certains cas, il faut prévoir la possibilité d'accéder à des banques d'information. Une troisième question est la possibilité d'utiliser des points de distribution secondaires qui, d'après l'expérience acquise dans ce domaine, pourrait se traduire par des bénéfices et des recettes supplémentaires. Tous les autres aspects sont couverts par le document qu'il a mentionné et qui sera soumis au Conseil d'administration.

6.5 Le *Président de la Commission D*, parlant en tant que coordonnateur des GAS et de leurs activités d'assistance technique et autres dans le cadre du CCITT, lance un appel à tous les pays Membres pour qu'ils appuient l'élaboration d'un programme clair et concis d'assistance au développement.

6.6 Le *Président* dit que l'Assemblée plénière souhaite qu'il soit pris note de la reconnaissance qu'elle éprouve pour les mesures prises et les progrès accomplis en ce qui concerne l'accélération de la production des Manuels.

6.7 Le *délégué des Etats-Unis d'Amérique* demande si le Secrétaire général pourrait faire des commentaires sur l'utilisation du produit de la vente des Manuels pour réduire les déficits inhérents aux activités de coopération technique.

6.8 Le *Secrétaire général* dit qu'il est souhaitable de préciser les conditions. Suite aux décisions prises par des gouvernements dans d'autres institutions du Système des Nations Unies, le Conseil d'administration doit trouver des sources additionnelles de financement telles que le compte des publications pour répondre aux besoins de l'Union en vue de partager les dépenses inhérentes à la gestion des activités de coopération technique. La vente du Livre rouge et d'autres publications de service émanant du Secrétariat général, y compris la redistribution par des entreprises, a procuré des bénéfices qui ont été utilisés dans ce but. Le document destiné au Conseil d'administration, dont il a déjà parlé, précise que la politique existante ne permet pas de diffuser des textes au moyen des supports électroniques en raison de l'incidence que cela peut avoir sur la vente de la documentation imprimée. Une politique des prix plus appropriée permettrait d'éviter la copie illicite des documents. Cependant, il est possible d'utiliser les droits d'auteur et les redevances pour obtenir d'autres sources de revenus, et le Conseil d'administration pourrait ensuite décider de l'affectation de tout revenu issu de la vente des publications.

6.9 Le *Directeur du CCITT* dit que la collaboration avec le CCIR, la CEI, l'ISO et l'UPU donne de bons résultats. Les relations avec beaucoup d'autres organisations internationales et régionales se sont également développées, et l'on s'attend à ce que des progrès supplémentaires soient accomplis.

6.10 Le *Président* dit qu'il convient de rendre hommage aux efforts déployés par le Secrétariat spécialisé du CCITT dans le domaine de l'assistance technique.

6.11 Le *Directeur du CCITT* utilise des transparents pour montrer quelle est l'incidence des renseignements statistiques contenus dans la Partie II du document AP IX-68. Le premier transparent illustre l'augmentation du nombre des exploitations privées reconnues qui participent aux travaux du CCITT, cette évolution ayant entraîné une augmentation de la documentation et des moyens utilisés pour les réunions étant donné que le nombre des délégués s'est accru dans les mêmes proportions.

Le deuxième transparent montre que la politique de décentralisation a permis de réduire le nombre des jours de réunion sans diminuer le volume du travail à effectuer.

Le troisième transparent donne la ventilation des rapports et des contributions pendant la période d'études. Le Directeur fait observer que, malgré l'augmentation apparemment réduite du nombre des rapports, la quantité des textes est bien plus élevée.

Le quatrième transparent concerne l'augmentation rapide des frais d'expédition au fil des ans par rapport au budget total du CCITT. Malgré la réduction importante enregistrée de 1981 à 1983 grâce à l'introduction des "envois à une adresse", les frais d'expédition ont augmenté en 1984 parce que l'Assemblée plénière s'est tenue cette année-là, et en 1986 en raison de l'augmentation des taxes d'affranchissement. En 1987, les frais d'expédition s'élevaient à 900 000 francs suisses, et ils atteignaient 1,6 million de francs suisses en 1988 (ce qui correspond à l'envoi de 16 000 pages pour l'Assemblée plénière). Des mesures telles que l'utilisation d'un service de courrier n'ont pas permis de procéder à des réductions appropriées. Les frais d'expédition, qui représentaient précédemment 15 à 20% du budget total, en constituent actuellement 33% et, pour cette raison notamment, le CCITT propose des modifications afin de diminuer ces frais.

Le cinquième transparent illustre le fait qu'alors que le nombre de Recommandations a augmenté de manière linéaire, le nombre de pages s'est accru de façon presque exponentielle, chaque Recommandation étant plus détaillée, comportant parfois jusqu'à 1000 pages. Les livres produits par le CCITT doublent pratiquement en volume tous les quatre ans, comme le montre le sixième transparent. Pour la dernière période d'études uniquement, 150 millions de pages ont été produites, représentant, comme le montre le septième transparent, une hauteur de huit kilomètres, comme l'Everest, et un poids de 400 tonnes.

Le dernier transparent rend compte de l'évolution du nombre des fonctionnaires, qui a diminué de 10% suite à une décision de la Conférence de plénipotentiaires de Nairobi. Il est important que les délégués soient informés des statistiques qu'il a apportées.

6.12 Le *délégué du Liban* fait observer que les effectifs du Secrétariat sont limités par le budget et prie instamment les participants de recommander au Conseil d'administration d'examiner attentivement le futur mode de financement du CCITT.

6.13 Le *délégué de l'Espagne* déclare qu'il convient de se féliciter de l'augmentation du nombre des documents produits, qui témoigne d'un grand intérêt pour les travaux du CCITT. Bien que l'efficacité du CCITT lui-même ne saurait être mise en doute, il demande s'il ne serait pas possible de faire un meilleur usage du Secrétariat et préconise l'octroi de nouveaux fonds ainsi qu'un recours

accru à la technologie moderne. La question des publications dans son ensemble est importante et doit être réglée une fois pour toute lors de la prochaine Conférence de plénipotentiaires. Il convient également de soumettre au Conseil d'administration des propositions précises en vue d'améliorer la situation.

6.14 Le *délégué du Mexique* partage ce point de vue, ajoutant que, puisque le problème tient au financement, il convient de trouver de nouvelles méthodes d'enregistrement et de distribution de l'information.

6.15 Le *délégué de la République fédérale d'Allemagne*, favorablement impressionné par l'excellente qualité du document AP IX-68, engage vivement le Conseil d'administration à s'en inspirer pour les préparatifs de la prochaine Conférence de plénipotentiaires pour montrer aux délégués les problèmes qui se poseront au CCITT dans les 5 à 10 prochaines années. Il convient d'attirer l'attention du Conseil d'administration, lors de sa session de janvier 1989, sur les inquiétudes exprimées par l'Assemblée.

6.16 Le *délégué du Royaume-Uni* se déclare favorablement impressionné par le rapport du Directeur et son efficacité à utiliser les effectifs. Compte tenu des statistiques frappantes, il tient à savoir quelles conclusions on entend tirer. Il souhaite avoir l'avis du Directeur sur la question de savoir s'il convient de produire moins de documents ou bien de chercher de nouvelles sources de financement.

6.17 Le *Président* déclare que le Directeur a délibérément posé des questions sans offrir de conclusions. Le document AP IX-68 sera d'une grande utilité dans les délibérations de la Commission A sur l'efficacité et l'utilisation qu'il convient de faire de la technologie.

6.18 Le *Secrétaire général* fait observer que le Directeur ne demande pas une augmentation des effectifs et que les plafonds budgétaires n'ont pas non plus été dépassés. La question est de savoir si le CCITT peut produire des résultats en temps voulu. Il rappelle aux délégués que si le Secrétariat du CCITT emploie au total 42 personnes, le gros du travail de production est effectué par le Secrétariat général. Une augmentation des effectifs du Secrétariat du CCITT ne résoudrait pas par conséquent les problèmes que posent l'augmentation constante du nombre des documents et la nécessité d'accélérer le processus de prise de décision. Il se demande en fait si les délégués sont en mesure d'absorber toute la documentation produite. Il prévient les participants que si les méthodes du CCITT ne suivent pas l'évolution technologique, d'autres instances dans le domaine de la normalisation n'attendront pas, ce qui sera préjudiciable aux considérations relatives au réseau mondial. A cet égard, il sera peut-être nécessaire de réexaminer la Résolution n° 2.

6.19 Le *Directeur du CCITT* confirme qu'il ne demande pas une augmentation des effectifs ou des ressources mais qu'il veut faire prendre conscience que l'explosion actuelle ne peut pas se poursuivre sans frein. Le moment est venu de prendre des décisions quant à la manière dont les ressources existantes peuvent être utilisées de façon plus efficace. Il suggère que l'Assemblée plénière modifie la Résolution n° 1 sans attendre la Conférence de plénipotentiaires.

6.20 Le *Président prend note* de la correction demandée par le délégué du Japon en ce qui concerne la participation japonaise à la Commission du Plan pour l'Afrique.

Il suggère ensuite de laisser à la Commission A le soin d'examiner la question plus avant. Il tient à exprimer officiellement la gratitude de l'Assemblée pour les travaux du Secrétariat et des Commissions d'études et à prendre note officiellement du rapport, qui sera soumis à la Commission A et au Conseil d'administration pour examen, le Directeur faisant office de Rapporteur.

Il en est ainsi *décidé* et la plénière *prend note* du rapport à cette condition.

## 7 Rapport du Directeur du CCITT sur les activités des Commissions du Plan (document AP IX-71)

7.1 Le *Directeur du CCITT* passe brièvement en revue les points essentiels de son rapport sur les Commissions du Plan, dont les suivants: structure des Commissions du Plan, activités des Commissions régionales du Plan et réunion de la Commission mondiale du Plan tenue à Lisbonne-Estoril en février 1988. Il attire l'attention des participants sur le § 4.4 de son rapport qui traite de l'accès direct à la base de données de l'UIT. Suite au rapport établi par le Groupe ad hoc chargé d'étudier cette question, cinq Administrations bénéficient actuellement à titre expérimental de cette possibilité d'accès direct, avec des résultats encourageants; il attire également l'attention des participants sur les § 4.6 (Etudes des CCI dans le domaine de la planification et du développement des réseaux intéressant particulièrement les pays en développement), 4.7 (Questions à soumettre aux CCI) et 4.9.1 (Activités futures de la Commission), qui seront examinés plus en détail avec le rapport de la Commission spéciale "S".



7.2 Le *délégué des Etats-Unis d'Amérique* regrette que le rapport mentionne juste en passant la réunion de la Commission mondiale du Plan tenue à Washington en 1985.

7.3 Le *délégué de la France* estime que l'accès à la base de données de l'UIT dont il est question au § 4.4 dissiperait peut-être quelques-unes des inquiétudes exprimées précédemment à propos du document AP IX-68.

7.4 Le *Secrétaire général* est aussi de cet avis, soulignant la nécessité de prendre, au sujet des publications, des décisions permettant aux Membres un plus large accès à la base d'information, ce qui se traduirait par des économies de papier et de moindres frais d'affranchissement. On procède aussi actuellement à des essais d'accès direct aux informations sur l'exploitation des services maritimes.

7.5 Le *Président* exprime officiellement la gratitude de l'Assemblée au Secrétariat et aux Commissions du Plan. Il sera pris acte des développements futurs et le rapport sera soumis au Conseil d'administration.

*Il en est ainsi décidé.*

## **8 Rapport du Directeur sur le Secrétariat spécialisé du CCITT (document AP IX-67)**

8.1 Le *Directeur du CCITT* présente brièvement son rapport sur le Secrétariat du CCITT. La structure du Secrétariat est censée accroître l'efficacité. Depuis sa nomination, il a introduit un plus grand étagement des grades. Il attire l'attention des participants sur les annexes 1 et 2, qui contiennent les tableaux d'effectifs, et sur le § 3 du document qui énumère les fonctionnaires mis au bénéfice de la retraite pendant la période d'études 1984-1988.

8.2 Le *Président* exprime sa reconnaissance à ces fonctionnaires pour les services qu'ils ont rendus à l'Union.

La plénière *prend note* du rapport, qui sera transmis au Conseil d'administration par le Directeur.

*La séance est levée à 17 h 30.*

## DEUXIEME SEANCE PLENIERE

(procès-verbal tel qu'approuvé à la cinquième séance plénière)

Mardi 15 novembre 1988 à 9 h 05

### *Sujets traités:*

- 1 Rapport de la Commission d'études I
- 2 Rapport de la Commission d'études II
- 3 Rapport de la Commission d'études III

- 1 **Rapport de la Commission d'études I** (documents AP IX-81, 82, 83, 84, 153, 157; AP IX-155; document temporaire 17/PLEN)

1.1 Le *Rapporteur principal de la Commission d'études I* (M. Israel, Canada) déclare que le rapport final de la Commission d'études I à la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière est contenu dans les documents AP IX-81, 82, 83 et 84.

Le document AP IX-81 donne un résumé général des activités. La coopération et les liaisons établies au sein du CCITT et avec d'autres organisations (en particulier l'UPU) se sont révélées très fructueuses, comme il est indiqué dans la Partie I à la section 3. Pour ce qui est des résultats résumés à la section 4, on constate une amélioration satisfaisante des services télex et des services mobiles existants; des progrès - peut-être inférieurs à ceux que l'on escomptait - ont aussi été réalisés en vue de simplifier le service télégraphique. Dans trois domaines à la fois nouveaux et importants - service de messagerie, service public international d'annuaire, services par satellite à destinations multiples - des progrès sensibles ont été réalisés. Les activités du Comité de contact CCITT/CCEP, décrites au § 4.6, ont été très utiles; on espère par conséquent que la Résolution n° 11 sera maintenue sans changement.

Comme il est noté à la section 5 de la Partie I, l'adoption par l'Assemblée plénière des propositions de restructuration des Commissions d'études du CCITT aurait des répercussions importantes sur le mandat et sur la portée des travaux de la Commission d'études I. On espère donc que l'Assemblée plénière fera preuve de discernement lors de l'examen des propositions qui seront soumises par la Commission spéciale "S" et par les Administrations.

Pour ce qui est des questions générales qui sont traitées dans la Partie II, on verra que la France a émis au sujet du projet de Recommandation F.73, des réserves qui sont reproduites dans le document AP IX-157 et dans le document temporaire 17/PLEN. Comme indiqué au § 2.1 de la Partie II, la Commission d'études I propose que les modifications des Recommandations F.1, F.42, F.60, F.61 et F.110 puissent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1989 et que ces Recommandations soient classées dans la catégorie "Instructions" conformément à la Recommandation C.3.

On voit aussi qu'en 2.2, il est proposé d'ajouter une nouvelle Note 4 aux notes liminaires de la Recommandation F.1 pour tenir compte de la demande de l'UPU qui souhaite reporter la date d'entrée en vigueur de certaines modifications relatives aux télégrammes POSTFIN jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1990, date qui coïnciderait avec l'entrée en vigueur des nouveaux Actes de l'UPU qui seront adoptés par le Congrès de l'UPU en novembre 1989. La section 3 contient trois projets de nouvelles Recommandations et une révision de la Recommandation B.11, soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière.

1.2 Bien que le sujet traité dans les projets de Recommandations C.2 et C.3 présente un très grand intérêt, le *Secrétaire général* se demande si ces textes, tels qu'ils sont formulés actuellement, peuvent être publiés dans le Livre bleu. Par exemple, la proposition mentionnée au § 3 sous *recommande* dans le projet de Recommandation C.2 semble contraire aux règles de procédures établies et doit faire l'objet d'une décision de la CAMTT. Cette section du rapport de la Commission d'études I devra être transmise, par son intermédiaire, à la CAMTT qui est, de toute manière, l'organe compétent habilité à décider de la portée des échanges d'information et de la périodicité des publications.

A propos du projet de Recommandation C.3, il se félicite de ce que l'on reconnaisse la notion d'"instructions" qui a joué un rôle clé dans les négociations pendant la CAMTT-73. Il est très heureux que chacun tienne à laisser suffisamment de temps pour l'introduction des modifications et le Rapporteur principal de la Commission d'études I a indiqué qu'il est nécessaire d'instaurer une coordination avec l'UPU. Par ailleurs, la date du 1<sup>er</sup> janvier 1989 pour l'entrée en vigueur des Recommandations de la série F conformément au projet de Recommandation C.3 semble trop rapprochée malgré l'indication donnée dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT du 27 octobre 1988, en particulier pour la centaine d'Administrations qui ne participent pas aux activités de la Commission d'études I. Le Livre bleu doit contenir uniquement les textes définitifs adoptés à l'Assemblée plénière.

A son avis, le projet de Recommandation C.2 doit donc être transmis pour information à la CAMTT-88 et le projet de Recommandation C.3 doit faire l'objet d'une mise en forme rédactionnelle; des mesures seront prises par la suite, au cours de la prochaine période d'études.

1.3 Pour le *Rapporteur principal de la Commission d'études I*, il convient peut-être que ces textes soient portés à l'attention de la CAMTT avant leur publication dans le Livre bleu. Il sera tenu compte à l'avenir des observations du Secrétaire général sur l'intervalle entre l'adoption et l'entrée en vigueur de dispositions nouvelles et de dispositions modifiées.

1.4 Le *délégué du Liban* estime que l'Assemblée plénière doit éviter d'adopter la partie pertinente du rapport de la Commission d'études I jusqu'à ce que la Conférence administrative puisse statuer sur les propositions considérées.

1.5 Le *Secrétaire général* appuie globalement ce point de vue. Il s'agit ici de l'accord entre les Membres de l'Union pour l'échange mutuel d'informations et la décision finale relève d'une conférence compétente ou du Conseil d'administration - un point qui n'est pas mentionné dans les textes présentés.

1.6 Le *délégué du Mexique* estime lui aussi que ces textes doivent être soumis à la CAMTT.

1.7 Répondant à une question du *délégué de l'Australie*, le *Rapporteur principal de la Commission d'études I* précise que les problèmes examinés ne concernent pas le projet de Recommandation A.30 mais les projets de Recommandations C.2 et C.3. Il reconnaît que si l'adoption de ces dernières est repoussée, cela aura des répercussions sur les projets de Recommandations F.2 et F.79.

1.8 Le *Secrétaire général* pense que les projets de Recommandations C.2 et C.3 doivent faire l'objet d'une mise en forme rédactionnelle, en particulier les points (c) et (d) du *considérant* dans le projet de Recommandation C.3. En réponse à une observation du *délégué du Royaume-Uni*, il admet que le libellé utilisé dans les Actes finals de la CAMTT (Genève, 1973) et les observations qu'il a lui-même formulées sur ce sujet à la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière suggèrent effectivement que le terme "entrée en vigueur" est jugé trop fort pour des textes non contraignants tels que les instructions.

1.9 Le *délégué de l'Espagne* estime lui aussi que le texte du projet de Recommandation C.3 doit être révisé.

A la proposition du *Président*, il est décidé de constituer un Groupe de travail comprenant les délégués de l'Australie, de l'Espagne et du Royaume-Uni, pour rédiger à nouveau le texte du projet de Recommandation C.3 en tenant compte des divers points soulevés pendant la séance.

1.10 Le *délégué de la France* résume brièvement les réserves indiquées dans le document AP IX-157 et le document temporaire 17/PLEN que son Administration a formulées au sujet du projet de Recommandation F.73.

1.11 Le *délégué de la République fédérale d'Allemagne* associe son Administration à ces réserves qu'il propose de consigner dans le texte.

1.12 Le *Rapporteur principal de la Commission d'études I*, répondant à une observation du *délégué du Liban*, déclare que le Groupe s'est efforcé de parvenir à un consensus sur ce point. Les réserves de l'Administration française étaient fondées et pourraient peut-être avoir été explicitées plus clairement auparavant. Les paragraphes litigieux seront examinés au tout début de la prochaine période d'études et une solution satisfaisante sera certainement trouvée.

A la proposition du *Président*, il est décidé que le projet de Recommandation F.73 doit être approuvé et que les réserves émises par l'Administration de la France seront consignées dans le Livre bleu puis examinées de manière plus approfondie au cours de la prochaine période d'études; la question des références mentionnée en 4.4.2.1 sera corrigée avant la publication.

Il est aussi décidé de maintenir sans changement la Résolution n° 11 et de prendre note du document AP IX-84 pour transmission à la Commission B.

Sous réserve des points susmentionnés, l'Assemblée *prend note* du rapport de la Commission d'études I.

1.13 Le *représentant de l'Union postale universelle (UPU)* remercie le CCITT d'avoir invité son organisation à participer à la réunion. L'UPU a été heureuse de participer aux travaux de la Commission d'études I et elle est encouragée par les résultats de la coopération entre le Conseil consultatif pour les études postales (CCEP) de l'UPU et le CCITT. Au nom de son organisation, il remercie le Secrétaire général, le Directeur du CCITT et le Rapporteur principal de la Commission d'études I qui ont fourni aide et encouragement pendant ces quatre dernières années. Le Comité de contact CCITT/CCEP ne se réunit pas fréquemment et c'est l'un de ses principaux avantages. Pendant quatre ans, il a permis aux deux organisations de se réunir lorsque c'était nécessaire. L'UPU approuve fortement l'existence de ce Comité et se félicite que l'Assemblée plénière ait décidé qu'il devait continuer d'exister. En conclusion, il félicite le Rapporteur principal et les membres de la Commission d'études I des travaux exécutés à ce jour et félicite également le Président de l'Assemblée plénière de son élection et de la compétence avec laquelle il s'acquitte de ses fonctions.

## 2 **Rapport de la Commission d'études II (documents AP IX-14, 15, 16 et 17)**

2.1 Le *Rapporteur principal de la Commission d'études II* (M. Gosztony, République populaire hongroise) résume à l'aide de transparents les activités de la Commission d'études et de ses six Groupes de travail, décrites dans les documents AP IX-14-17. Trente-sept nouvelles Recommandations ont été élaborées, 37 Recommandations existantes ont été révisées et 28 nouvelles Questions proposées pour étude. Les six Groupes de travail ont tous obtenu des résultats importants. Le Groupe de travail II/1 a traité des cartes de crédit automatiques et de la validation des cartes de crédit, du service international de libre appel, de l'essai pratique d'assistance informatisée à l'annuaire pour les opérateurs dans les pays étrangers, de la définition des services RNIS et des directives techniques à l'intention de la CAMTT. Le Groupe de travail II/2 a étudié les aspects "facteur humain" du RNIS ainsi que les procédures d'exploitation applicables aux publiphones utilisant des cartes de crédit et un accord a été atteint avec l'ISO sur l'utilisation de claviers numériques avec les chiffres 1-2-3 dans la rangée supérieure. Le Groupe de travail II/3 a étudié l'acheminement des communications dans le réseau de l'ère du RNIS, un aperçu systématique des principes d'acheminement moderne, l'introduction de la numérotation RNIS (date "T"), l'interfonctionnement du plan de numérotage et les applications autres que téléphoniques au réseau téléphonique public commuté (RTPC). Le Groupe de travail II/4 a effectué des travaux considérables dans le cadre de la planification du réseau en ce qui concerne des prévisions fondées sur l'étude de marchés pour de nouveaux services, des méthodes de mesure du trafic et l'ingénierie du trafic dans le RNIS. Le Groupe de travail II/5 a traité de questions relevant de la qualité de service relative au maintien des communications, du plan de numérotage téléphonie/RNIS et des procédures de sélection pour le système INMARSAT, ainsi que des questions de gestion du réseau et de qualité de service, cette dernière étant traitée par des groupes quasi indépendants. Le Groupe de travail II/6 a obtenu des résultats importants en ce qui concerne la perte de signaux de parole due à des interruptions de transmission inférieures à 10 secondes, la collecte et l'évaluation de données en service (CCITT-Groupe CEI); les premières dispositions ont été prises en vue de l'évaluation économique de la fiabilité pour la planification du réseau qui pourrait servir de modèle de performance aux différents services.

Après avoir décrit rapidement les méthodes appliquées par la Commission d'études et relevé que les travaux de la période intermédiaire se poursuivent, le Rapporteur principal de la Commission d'études II a attiré l'attention de l'Assemblée sur certains problèmes d'ordre général. Au CCITT, les besoins en coopération se sont accrus mais la pratique en ce qui concerne les liaisons à assurer ne s'est pas améliorée. Dans certaines organisations, on constate une absence de coordination interne des travaux du CCITT. Il serait souhaitable de rationaliser de manière continue les méthodes du CCITT; tout en partageant l'opinion exprimée par le Directeur du CCITT dans son allocution préliminaire, le Rapporteur principal de la Commission d'études II estime qu'une quantité de ressources donnée, même si elle est parfaitement organisée et utilisée, a des limites naturelles d'efficacité, toutes surcharges aboutissant à une rupture. A l'heure actuelle, le CCITT joue un rôle important en ce qui concerne la coordination des activités de recherche et de développement; pour l'avenir, on peut prévoir une certaine concurrence en ce qui concerne la normalisation des télécommunications. La question fondamentale n'est pas une question de résultats meilleurs ou moins bons mais une question de survie. Certaines difficultés particulières se présentent, telles que le manque d'enthousiasme de la part des intéressés au RNIS, qui estiment peut-être qu'il est prématuré d'aborder les aspects "rentabilité" de l'exploitation du réseau. Les problèmes tenant à l'exploitation des différents services ont été et continueront à être étudiés séparément. De nouvelles techniques ne pourraient

être profitables que si les services correspondants étaient offerts dans le monde entier, c'est-à-dire d'une manière orientée vers le réseau. L'exploitation des réseaux doit s'adapter aux nouvelles techniques et les Administrations, EPR et les fabricants ne toléreront pas que les recommandations sur l'exploitation du réseau soient en retard par rapport aux caractéristiques de ceux-ci. La collaboration directe d'experts des nouvelles techniques est donc nécessaire pour l'élaboration des Recommandations pertinentes et il est souhaitable que le CCITT entreprenne plus rapidement des études sur l'exploitation des réseaux. Enfin, les principaux résultats ont été obtenus en ce qui concerne les cartes de crédit automatiques, les aspects "facteurs humains" du RNIS, la date "T" et l'interfonctionnement entre les plans de numérotage, l'écoulement du trafic dans le RNIS, le plan de numérotage et les procédures de numérotation pour le système INMARSAT ainsi que l'évaluation économique de la fiabilité; enfin, le Rapporteur principal de la Commission d'études II remercie tous ceux qui ont participé aux travaux de la Commission d'études.

2.2 Le *Président* dit que la Commission A prendra note des observations relatives aux méthodes de travail et que les nouvelles Questions seront communiquées à la Commission B.

2.3 Répondant à une question du *représentant du Brésil*, le *Rapporteur principal de la Commission d'études II* confirme que, pour les travaux relatifs aux cartes de crédit automatiques, il a été tenu compte de toutes les normes de l'ISO.

2.4 Le *représentant de la Grèce* demande quelle est la procédure à suivre en ce qui concerne la Recommandation E.141 (document AP IX-14), étant donné ce qui a déjà été décidé dans le projet de Recommandation C.3 de la Commission d'études I. Plus particulièrement, il demande si cette dernière Recommandation couvre également la Recommandation E.141 (Instruction sur le service téléphonique international), en exprimant l'avis que toutes les Recommandations, révisées ou nouvelles, classées dans la catégorie "Instructions", entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1989 pour permettre aux Administrations de procéder aux adaptations nécessaires. Le *Rapporteur principal de la Commission d'études I* confirme que la Recommandation E.141, qui figure dans le tableau 1 du projet de Recommandation C.3, sera traitée de manière appropriée lorsque le projet de Recommandation C.3 sera modifié par le Groupe de travail constitué à cet effet (voir également le procès-verbal de la dixième séance plénière, § 5.4 et 5.5).

2.5 Le *Président* remercie le Rapporteur principal et les membres de la Commission d'études II pour les travaux accomplis au cours des quatre dernières années et suggère que l'Assemblée prenne note du rapport et des Recommandations de la Commission d'études.

Il en est ainsi *décidé*.

### 3 **Rapport de la Commission d'études III** (documents AP IX-77, 78, 79, 80, 153; documents temporaires 15/PLEN, 16/PLEN)

3.1 Le *Rapporteur principal de la Commission d'études III*, M. Rouxville (France), présente le rapport de la Commission d'études III et relève que celle-ci se distingue des autres Commissions d'études par le fait qu'elle traite essentiellement de problèmes d'ordre financier à travers l'étude des questions de tarification et de comptabilité qui lui sont confiées par l'Assemblée plénière. Les changements intervenus ces dernières années en matière réglementaire dans de nombreux pays rendent des accords de plus en plus difficiles au plan tarifaire.

Les résultats des travaux accomplis pendant la période d'études 1985-1988 sont décrits dans la section 5 du document AP IX-77. Ils ont été marqués par l'élaboration de 25 projets de nouvelles Recommandations et la révision de 40 Recommandations existantes ainsi que la modification du supplément n° 1 au fascicule II/1 du Livre rouge. De plus, il faut noter la rédaction d'un nouveau supplément n° 3 à inclure dans le même fascicule.

Pour mener à bien ces activités, la Commission d'études III a créé 8 Groupes de travail et nommé 2 Rapporteurs spéciaux, organisation à laquelle il convient d'ajouter les 4 Groupes régionaux de tarification (TAF, TAL, TAS, TEUREM) qui sont rattachés organiquement à la Commission d'études III mais conduisent leurs travaux de manière autonome. La contribution respective de ces différents Groupes ou Rapporteurs spéciaux aux résultats obtenus peut être résumée comme suit:

Le Groupe de travail III/1 est parvenu à mettre au point un projet de nouvelle Recommandation D.8 relative aux principes de tarification des circuits loués numériques internationaux à usage privé. Il a procédé également à la révision de certaines dispositions des Recommandations D.1, D.2, D.3 et D.4. Cependant, au cours de la prochaine période d'études, il sera nécessaire de procéder à une révision profonde de la Recommandation D.1, afin de tenir compte à la fois des développements

technologiques et de l'évolution des besoins de la clientèle qui appellent une adaptation substantielle du cadre réglementaire actuel. Cette remarque s'applique également pour la Recommandation D.6 ainsi que pour les Recommandations D.2 et D.3 du fait que la numérisation progressive des réseaux rend nécessaire une évolution des structures tarifaires des circuits loués analogiques.

Pour sa part, le Groupe de travail III/2 a réalisé un travail important avec la mise au point de 3 projets de nouvelles Recommandations relatives respectivement aux principes généraux de tarification et de comptabilité des services non vocaux assurés par interfonctionnement entre réseaux publics de données, aux principes de tarification pour les transactions de courte durée sur les réseaux publics pour commutation par paquets et aux principes généraux de tarification et de comptabilité pour le service public international de messagerie de personne à personne (MPP). Des résultats importants sont également à porter au crédit du Groupe III/3 qui a établi, d'une part, un ensemble de propositions concernant le transfert des dispositions tarifaires des Recommandations de la série F dans celles de la série D et élaboré, d'autre part, 4 projets de nouvelles Recommandations dont l'une relative aux principes de tarification et de comptabilité du service international de télémessages.

Le Groupe de travail III/4 a concentré une grande partie de ses activités sur les problèmes de tarification et de comptabilité du service libre appel international et des communications téléphoniques émises sur carte de crédit, avec la mise au point de 2 projets de nouvelles Recommandations à ce sujet.

Le Groupe de travail III/5 a pour sa part accompli un travail considérable avec l'élaboration du projet d'article 6 du futur Règlement des télécommunications internationales, en liaison avec le CP/CAMTT-88. De plus, il a préparé un projet de nouvelle Recommandation D.193 relative aux principes de tarification des communications privilégiées.

Des résultats extrêmement importants ont été obtenus par le Groupe de travail III/6 chargé d'étudier les problèmes de tarification et de comptabilité du RNIS, puisque 7 projets de nouvelles Recommandations ont été mis au point à ce sujet.

En ce qui concerne le Groupe de travail III/7, il convient de noter la préparation d'une première version de ce qui constituera ultérieurement un Manuel sur les méthodologies suivies pour la détermination des coûts et la fixation des tarifs nationaux. Ce document fait l'objet du supplément n° 3 au fascicule II/1 du tome II. Enfin, le Groupe de travail III/8 chargé de l'étude des principes de tarification et de comptabilité de l'ensemble des services mobiles a mis au point 2 projets de nouvelles Recommandations.

En ce qui concerne les Groupes régionaux de tarification, le Rapporteur principal a relevé que les Groupes TAF et TAS n'avaient pu mener à leur terme les études de prix de revient entreprises au début de la période d'études mais que des résultats étaient accomplis pour la période 1989-1992. En revanche, le Groupe TEUREM, outre la révision de plusieurs Recommandations de la série D.300 R, est parvenu à élaborer 2 projets de nouvelles Recommandations, l'une relative à la rémunération des réseaux publics de transmission de données à commutation par paquets et l'autre concernant la rémunération des systèmes en voies numériques. Il signale que ces deux projets de Recommandation font l'objet respectivement de réserves de la Belgique, d'une part, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, d'autre part.

En conclusion, il souligne qu'il est extrêmement important que la Commission d'études III puisse continuer à élaborer des Recommandations précises dans le domaine tarifaire malgré un environnement international très changeant. Dans le cas contraire, il est à craindre que le CCITT garde l'initiative à ce sujet au projet d'organismes régionaux ou d'accords bilatéraux.

3.2 Présentant une observation d'ordre général concernant les Groupes régionaux de tarification, le *Secrétaire général* souligne qu'il importe de maintenir des relations étroites avec des organisations régionales telles que l'Union panafricaine de télécommunication et l'Union Asie-Pacifique qui sont maintenant responsables de ces études et s'en occupent activement.

3.3 Le *délégué de l'Inde* rappelle qu'à la réunion finale de la Commission d'études, sa délégation avait formulé des réserves concernant les Recommandations D.60 et D.155. Toutefois, après un réexamen, elle est parvenue à la conclusion que les questions dont il s'agit dépassent le cadre du CCITT et devraient être examinées par la prochaine CAMTT. En conséquence, tout en maintenant ses réserves, la délégation indienne souhaite qu'elles ne soient pas examinées par la présente Assemblée plénière.

3.4 Le *délégué de Cuba*, se référant au projet de version révisée de la Recommandation D.2 reproduite à partir de la page 11 du document IX-79, estime prématuré de prendre pour base le réseau européen afin de déterminer les nombres équivalents de minutes. Les Recommandations D.1, D.2 et D.3 devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi au cours de la prochaine période d'études.

3.5 Le *délégué de la République fédérale d'Allemagne* fait observer qu'aux termes du préambule de la Recommandation D.2, le réseau européen pourrait "servir de guide pour d'autres Administrations exploitant des réseaux comparables"; il n'y a pas là de suggestion que ce réseau soit imposé comme modèle.

3.6 Le *Président* assure le délégué de Cuba que le point qu'il a soulevé sera examiné attentivement au cours de la prochaine période d'études.

3.7 Le *délégué du Sénégal* dit que les résultats des travaux du Groupe régional TAF sont devenus une cause de préoccupation. De toute évidence, il faudrait adopter une approche nouvelle, conforme à la situation du réseau dans les pays concernés. Il souscrit aux observations du Secrétaire général concernant l'importance de la coopération entre les groupes régionaux de tarification et les organisations sous-régionales dans le domaine des télécommunications.

3.8 Le *délégué du Royaume-Uni* fait observer que la définition de la "taxe de répartition" figurant dans le projet de version révisée de la Recommandation D.000 (document AP IX-79, p. 5) contient les mots "par unité(s) de trafic", qui ne figurent pas dans le texte original de 1973. La délégation britannique entend soumettre à la CAMTT une proposition sur ce point; il suggère donc qu'aucune décision ne soit prise à la présente Assemblée plénière concernant la définition de la "taxe de répartition".

Il en est ainsi *décidé*.

3.9 Le *délégué de l'Espagne* présente les propositions reproduites dans les documents temporaires 15 et 16 concernant la Recommandation D.193 (document IX-78, pages 45 et 46).

3.10 Le *délégué de la République fédérale d'Allemagne*, se référant à la proposition énoncée dans le document temporaire 15, fait observer qu'étant donné le fort déficit des services télégraphiques, il est tout à fait juste que les télégrammes en franchise ne soient autorisés qu'en l'absence d'installations permettant les appels téléphoniques en franchise.

Après un échange de vues, il est *décidé* que le Rapporteur principal de la Commission d'études III procédera à la révision du texte de la Recommandation D.193 compte tenu de la proposition espagnole et le soumettra à nouveau avant la fin de la présente Assemblée plénière.

3.11 Répondant à une question du *délégué de la Grèce*, le *Rapporteur principal de la Commission d'études III* dit que celle-ci envisage que toutes les Recommandations révisées ou nouvelles ayant une incidence sur les questions tarifaires devraient entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1989.

3.12 Le *délégué des Pays-Bas* attire l'attention de l'Assemblée plénière sur la proposition que son Administration a présentée dans le document IX-153.

Le *délégué de la République fédérale d'Allemagne* fait observer, à propos de cette note, qu'une Administration\*) demandant un partage minimal de la taxe de répartition pour un nombre de mots autre que le nombre recommandé obligerait automatiquement l'autre Administration\*) terminale à comptabiliser le même nombre minimal de mots.

Le *Président* demande à l'Assemblée si elle accepterait d'insérer la note de bas de page dans la Recommandation appropriée, D.42. Cette demande a fait l'objet d'objections de la part de plusieurs délégations qui ont signalé qu'elles ne pourraient accepter une telle réserve. Après discussions entre ces délégations et le délégué des Pays-Bas, celui-ci a retiré sa proposition (document AP IX-153). Cependant, il a demandé que la déclaration suivante figure dans le procès-verbal de la réunion:

"L'Administration néerlandaise se réserve le droit d'appliquer un minimum de 25 mots taxables pour les besoins de la comptabilité internationale avec les pays où les arrangements spécifiques de remise des télégrammes ont été abolis, ce qui entraîne des retards excessifs de remise\*\*).

Sous réserve du réexamen de la Recommandation D.193 et étant entendu qu'aucune décision n'est prise concernant la Recommandation D.000 en attendant la prochaine CAMTT, l'Assemblée plénière *prend note* du rapport de la Commission d'études III.

*La séance est levée à 12 h 40.*

---

\*) *Note du Secrétaire de l'Assemblée plénière* - Cette déclaration a été reçue au Secrétariat du CCITT par la lettre datée de La Haye, 14 décembre 1988. (Voir également le procès-verbal de la dixième séance plénière.)

## TROISIEME SEANCE PLENIERE

(procès-verbal tel qu'approuvé à la dixième séance plénière)

Mercredi 16 novembre 1988 à 14 h 30

### Sujets traités:

- 1 Rapport de la Commission d'études IV
- 2 Rapport de la Commission d'études V
- 3 Rapport de la Commission d'études VI
- 4 Rapport de la Commission d'études VII
- 5 Rapport de la Commission d'études VIII  
Relations entre le CCITT, la CEI et l'ISO
  - Coordination ISO/CEI-CCITT
  - Résolution n° 8
- 6 Rapport de la Commission d'études XI
- 7 Rapport de la Commission d'études XII  
Rapport sur le Laboratoire du CCITT

### 1 Rapport de la Commission d'études IV (documents AP IX-29, 31, 32, 33)

1.1 En présentant les documents, le *Rapporteur principal de la Commission d'études IV* (M. Marchese, Etats-Unis d'Amérique) décrit en détail les activités de la Commission d'études concernant quatre domaines distincts de la maintenance et la spécification de l'équipement de mesure. La Commission a aussi élaboré une nouvelle Recommandation "Terminologie et définitions" relative à la maintenance. Pendant la période d'études 1985-1988, la Commission d'études a élaboré 22 nouvelles Recommandations et cinq nouveaux suppléments au tome IV du Livre rouge et a mis à jour 72 Recommandations et les suppléments existants du tome IV.

La Commission d'études a fait des progrès considérables concernant l'adaptation des Recommandations relatives à la maintenance, à l'expansion des techniques de télécommunication. Le Rapporteur principal remercie le Directeur et le Secrétariat du CCITT de leur aide ainsi que les membres et les Rapporteurs spéciaux de la Commission d'études qui ont grandement contribué à obtenir ces résultats.

En conclusion, il demande à l'Assemblée plénière d'approuver le rapport de la Commission d'études IV, qui figure dans le document AP IX-29, et les Recommandations nouvelles et révisées proposées dans les séries M, N et O, qui figurent dans les documents AP IX-31, 32 et 33.

1.2 Le *délégué du Royaume-Uni* signale que si des Administrations appliquent la Recommandation M.140 révisée avant 1990, il importe qu'elles obtiennent d'abord l'accord des Administrations réceptrices et que soient assurées à la fois la couche 1 (détails de désignation des circuits) et la couche 2 (détails de la fourniture des circuits).

1.3 Le *Président* dit que bien que ce point concerne la mise en oeuvre, il en sera pris note. Au nom de l'Assemblée plénière, il remercie le Rapporteur principal et les membres de la Commission d'études IV des efforts qu'ils ont accomplis.

Le rapport de la Commission d'études IV est *adopté*.

### 2 Rapport de la Commission d'études V (documents AP IX-85, 86; document temporaire 13/PLEN)

2.1 Le *Vice-Rapporteur principal de la Commission d'études V* (M. Lorke, République démocratique allemande) transmet les excuses de son Rapporteur principal (M. Gratta, Italie) qui ne peut présenter le rapport pour des raisons de santé.

En l'absence du Rapporteur principal, le Vice-Rapporteur principal indique que la réalisation la plus importante de la Commission, pendant la période d'études a été l'élaboration d'une nouvelle édition 1988 des "Directives concernant la protection des lignes de télécommunication contre les effets préjudiciables des lignes électriques ou des chemins de fer électrifiés", en neuf fascicules indépendants. Les Directives ont été élaborées en étroite coopération avec la CIGRE et l'UIT.

Concernant le cycle d'études international proposé pour promouvoir ces Directives, l'Administration française a présenté une demande dans le document temporaire 13/PLEN visant à ce que le Directeur du CCITT fasse en sorte que le texte de ces Directives soit publié simultanément dans les trois langues de travail de l'UIT quelque temps avant le début du cycle d'études. Il estime que cette demande est acceptable, moyennant un assouplissement de la notion de simultanéité pour éviter des retards inutiles dans la publication. Cependant, le Secrétariat devrait s'efforcer, dans la mesure du possible, de mettre à disposition en même temps les versions dans les trois langues.

La Commission a aussi élaboré six nouvelles Recommandations et a révisé cinq Recommandations existantes de la série K, qui figurent dans le document AP IX-86. La Commission a travaillé en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales, en particulier avec la CIGRE et l'UIT, tout au long de la période d'études.

En conclusion, il remercie tous les membres de la Commission d'études, en particulier les Rapporteurs spéciaux, le Directeur et le Secrétariat du CCITT, de la précieuse aide qu'ils ont apportée.

2.2 Le *délégué de la France* accepte l'assouplissement proposé concernant les termes du projet de demande adressé par son Administration au Directeur du CCITT (document temporaire 13/PLEN).

2.3 Notant que la Commission d'études V a achevé l'élaboration des nouvelles directives et considérant son étroite liaison avec d'autres organisations internationales, le *Président* rend hommage à la contribution apportée par son Rapporteur principal dont on regrette l'absence.

2.4 Le *représentant de la CIGRE* se félicite de l'étroite collaboration entre le CCITT et son organisation et espère entretenir des relations encore plus étroites avec la Commission d'études V.

Le rapport de la Commission d'études V est *adopté*.

### 3 Rapport de la Commission d'études VI (documents AP IX-63, 64)

3.1 En présentant le rapport, le *Rapporteur principal de la Commission d'études VI* (M. Nikolsky, URSS) dit que beaucoup de travaux ont été faits pendant la période d'études et que 14 des 19 questions attribuées à la Commission ont été achevées. La principale réalisation de la Commission a été l'élaboration d'un Manuel sur les "Technologies d'installations extérieures appliquées aux réseaux publics" et sur la "Construction, installation, raccordement et protection des câbles à fibres optiques". Par rapport aux périodes d'études précédentes, l'intérêt principal de la Commission d'études est passé de la protection contre la corrosion au développement des techniques de câble à fibres optiques. En général, dans ce domaine ainsi que dans d'autres, la Commission a tenu compte de la grande expérience des Administrations et d'autres organisations ainsi que des dernières tendances techniques. Outre les Manuels, trois nouvelles Recommandations ont été élaborées et trois Recommandations existantes de la série L ont été révisées.

La Commission d'études a été grandement aidée, dans ses travaux, par les Rapporteurs spéciaux nommés pour couvrir tous les sujets et par les réunions de Groupes de travail organisées en collaboration avec le Secrétariat. Le nombre et la qualité des contributions aux travaux de la Commission et le nombre croissant de participants traduisent l'intérêt de plus en plus grand que manifestent les Administrations pour les activités de la Commission. Le volume de travail a été absorbé en grande partie grâce à l'aide du Directeur et du Secrétariat du CCITT et aux nombreux Rapporteurs spéciaux que nous devons chaleureusement remercier.

En conclusion, le Rapporteur principal demande à l'Assemblée plénière d'approuver le rapport et les propositions contenus dans les documents AP IX-63 et 64.

3.2 Le *Président*, au nom de l'Assemblée plénière, félicite toutes les personnes qui ont pris part aux travaux de la Commission d'études VI pour l'esprit d'innovation dont ils ont fait preuve et pour les résultats obtenus, à savoir en particulier l'élaboration de deux Manuels très utiles.

Le rapport de la Commission d'études VI est *adopté*.

**4 Rapport de la Commission d'études VII** (documents AP IX-39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56)

4.1 Le *Rapporteur principal de la Commission d'études VII* (M. Wedlake, Royaume-Uni), présente le rapport et dit que le travail a été intense pendant toute la période d'études. La Commission a élaboré 46 nouveaux projets de Recommandations et a révisé 43 Recommandations existantes. Les nombreuses contributions reçues et le grand nombre d'Administrations représentées aux réunions de la Commission d'études montrent l'importance croissante des réseaux publics pour données et la valeur qu'accordent les Administrations à l'élaboration de Recommandations sur ce sujet. Il est encourageant de constater que les Recommandations relatives à l'exploitation des réseaux à commutation de circuits et à commutation par paquets ne subissent plus de modifications importantes et que les pays cherchent maintenant à établir des Recommandations stables et durables qui permettront de renforcer la confiance dans les réseaux existants.

D'autres domaines couverts par les activités de la Commission d'études: modèle en couches, traitement des messages et interfonctionnement des réseaux et services acheminés par ces réseaux, sont à un stade moins avancé mais des progrès importants ont été réalisés. L'interfonctionnement avec le RNIS présente un intérêt tout particulier et les Recommandations relatives à l'accès, élaborées au cours de la période d'études précédente, ont été améliorées et élargies pour assurer leur compatibilité avec les Recommandations pertinentes de la série Q.

Après avoir donné des détails sur les résultats obtenus par les cinq Groupes de travail de la Commission d'études et du Groupe du Rapporteur spécial sur les points relatifs au RNIS, l'orateur indique qu'une excellente collaboration s'est instaurée entre la Commission d'études VII et les Commissions concernées de l'ISO et de la CEI. Il en a résulté un parfait alignement des textes définitifs produits par le CCITT et par ces organisations. La Commission d'études VII a également approuvé le projet de Recommandation sur la collaboration avec d'autres organisations internationales sur les techniques de traitement de l'information établi par la Commission spéciale "S", l'attention des membres de l'Assemblée plénière étant attirée sur les réserves exprimées dans la note qui se trouve au § 5 b) de son rapport R 30 (rapport AP IX-39).

La Commission d'études a bénéficié de l'aide efficace du Secrétariat du CCITT et remercie en particulier deux de ses membres qui sont partis à la retraite, M. Hummell et M. Okabé, dont les efforts soutenus ont largement contribué au succès des activités de la Commission.

En conclusion, il propose à l'Assemblée plénière d'approuver le rapport de la Commission d'études VII et ses projets de nouvelles Recommandations et de Recommandations révisées qui sont donnés dans les documents AP IX-39 à 56.

4.2 Le *Président* remercie le Rapporteur principal et les membres de la Commission d'études VII des résultats qu'ils ont obtenus dans le domaine en évolution rapide des réseaux de données et de traitement des messages, et pour leur étroite collaboration avec les autres organismes qui ont permis d'élaborer des textes correctement alignés qui seront utiles pour les Administrations du monde entier.

Le rapport de la Commission d'études VII est *adopté*.

**5 Rapport de la Commission d'études VIII** (documents AP IX-18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26)

5.1 Le *Rapporteur principal de la Commission d'études VIII* (M. Staudinger, République fédérale d'Allemagne), présente le rapport de sa Commission qui traite des caractéristiques des terminaux de télématique et des protocoles de haut niveau associés, en indiquant que la structure de sa Commission reflète la tendance à l'intégration dans le sens à la fois en ce qui concerne les fonctions multiples des terminaux et le réseau RNIS. La Commission d'études, qui comprend deux Groupes de travail et 20 Rapporteurs spéciaux, dont deux font directement rapport aux réunions plénières de la Commission, a étudié trente Questions et proposé à la fin de ces études, 36 Recommandations nouvelles, 13 Recommandations révisées, dont certaines ont fait l'objet de la procédure accélérée et 3 suppressions de Recommandations. Les Recommandations T.503, T.521 et T.563 décrivent les caractéristiques des terminaux de télécopie dans le cadre de la structure de l'architecture des documents. En ce qui concerne le fonctionnement et l'interfonctionnement du télétext et des services télématiques, la Recommandation T.62 *bis* est destinée à servir de passerelle entre la Recommandation T.62 actuelle et les Recommandations de la série X relatives à la couche Session.

La Recommandation T.64 relative aux procédures d'essai de conformité a fait l'objet d'une approbation accélérée, car elle était nécessaire pour assurer la compatibilité dans le contexte du télétext. Les Recommandations T.501, T.502, T.521 et T.522, qui concernent les modes de fonctionnement mixte et sous forme traitable dans le cadre de l'architecture des documents, ont remplacé la Recommandation T.72. L'étude de l'interfonctionnement entre télétext et télex a été poursuivie et a débouché sur un projet de Recommandation T.390 comme version améliorée de l'ancienne Recommandation T.90. La Recommandation T.91 a été retirée. De nouvelles Recommandations relatives à l'interfonctionnement télématique (T.300, T.330 et T.351) ont été proposées. S'agissant du vidéotext interactif, la Recommandation T.101, qui concerne l'interfonctionnement international a été révisée et améliorée et ses annexes A, B, C et D ont été mises à jour. Toujours dans le cadre de l'architecture des documents, ont été proposées les Recommandations T.504, T.523 et T.541 relatives à l'interfonctionnement du vidéotext, et T.564 relative aux caractéristiques de l'accès multiple vidéotext.

Des projets de Recommandation ont été également présentés à propos de l'application des terminaux de communication informatisés dans un contexte télématique et au sujet des applications internationales de la téléécriture (respectivement T.65 et T.150). La Recommandation T.150 propose deux solutions, mais les constructeurs ont confirmé que l'existence des deux options ne posera pas un gros problème pour l'introduction de ces terminaux. Le Rapporteur principal présente ensuite, à propos d'un des principaux problèmes pendant la dernière période d'études, les Recommandations de la série T.400 relatives à l'architecture des documents et les sections concernant l'architecture des documents de bureau (série T.410), le transfert et la manipulation des documents (série T.430) et l'exploitation de l'architecture des documents (série T.440). Le Rapporteur principal souligne que les travaux considérables qu'ont nécessité les 12 Recommandations de la série T.400 ont pu être menés à bien grâce surtout à la collaboration avec l'ISO (qui a d'ailleurs été fructueuse pour d'autres travaux de la Commission) et au dynamisme des agents de liaison. Il attire par ailleurs l'attention de l'Assemblée sur le projet de Recommandation T.90, qui permettra l'introduction rapide du RNIS dans certains pays, en ce qui concerne le fonctionnement des terminaux RNIS. Enfin, pour achever son compte rendu des résultats de sa Commission, il insiste sur l'avancement des travaux de terminologie, dont il ne faut pas mésestimer l'importance. Pour résumer, il rappelle que sur les trente Questions étudiées par sa Commission, deux ont fait l'objet d'une réponse complète qui s'est traduite par de nouvelles Recommandations; l'étude de deux autres Questions a été abandonnée, du fait qu'elles suscitaient un intérêt insuffisant ou qu'elles étaient convenablement traitées par d'autres Commissions; sept Questions ont été fusionnées avec d'autres et sept autres deviendront des Questions nouvelles pour la prochaine période d'études, ce qui porte le total à 26 Questions. La Commission continuera d'étudier les problèmes que pose l'évolution rapide des techniques.

5.2 Le *délégué de la France* soulève un problème en relation avec les rapports des Commissions d'études VII et VIII, dont la documentation est extrêmement volumineuse. Elle comprend 1800 pages dont 1000 entièrement nouvelles. Cette documentation est disponible depuis peu seulement et est souvent ambiguë, et pas seulement en français, ce qui peut être dû à des difficultés de rédaction et de traduction, mais également en anglais. Il regrette le départ à la retraite du délégué, M. Brown, qui a vérifié et analysé dans le détail chacune des Recommandations. La solution est de traduire les textes au cours de la période d'études et non juste avant l'Assemblée plénière.

5.3 Le *Directeur du CCITT* indique que compte tenu du nombre, sans précédent, de projets de Recommandations, l'UIT a dû mobiliser d'autres services pour faire face au volume de travail: une amélioration est attendue lorsque la révision et l'édition des textes actuellement en cours seront achevées. Il attend le rapport du Groupe de travail de la Commission A sur les méthodes de travail.

5.4 Le *délégué de l'Espagne* souscrit aux vues du délégué de la France et indique qu'il s'agit d'une question d'utilisation efficace et responsable des ressources au siège de l'UIT.

5.5 Le *Secrétaire général* approuve l'intervention du délégué de la France. Les textes auraient dû être disponibles dans les trois langues au cours de la période d'études. Il est difficile de trouver du personnel suffisamment qualifié pendant les périodes de surcharge. Il recherche l'aide des Administrations pour apporter les corrections rédactionnelles et assurer l'alignement pour la préparation du Livre bleu.

5.6 Bien qu'il soit prêt à collaborer à de tels Groupes, le *délégué de l'Espagne* se déclare inquiet de voir la responsabilité de la rédaction confiée aux Commissions d'études, alors qu'il s'agit là d'une des tâches qui sera confiée à l'UIT à la fin de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière.

5.7 Le *Président* dit que ce problème étant plutôt pratique et non théorique, il pourra être étudié par la Commission A.

5.8 Le *délégué du Royaume-Uni* soulève deux points généraux. Premièrement, étant donné que les Recommandations du CCITT sont utilisées pour l'approbation des types par de nombreuses Administrations, les rédacteurs ont une responsabilité toute particulière, car ils doivent s'assurer que les Recommandations n'établissent pas des spécifications de mise en oeuvre beaucoup trop détaillées. La mise en oeuvre pourrait faire l'objet de Recommandations séparées. Deuxièmement, il propose que la Commission d'études VIII n'oublie jamais, quand elle spécifie des paramètres que ceux-ci doivent être objectifs et pouvoir faire l'objet d'essais de vérification.

L'Assemblée plénière *prend note* de ces points et le rapport de la Commission d'études VIII est *adopté* sous réserve de la révision des textes français et espagnols.

5.9 En ce qui concerne le rapport de la Commission d'études VIII, le *représentant de l'ECMA* (*l'Association des fabricants européens de matériels informatiques*) (M. Schwarz) remercie le CCITT de sa coopération au cours de la dernière période d'études et en particulier dans le domaine de l'échange des documents pour les services de télématique. Les résultats montrent que des normes internationales uniques peuvent être établies en étroite collaboration avec des organismes, tels le CCITT, l'ISO et l'ECMA. La prochaine période d'études donnera lieu à d'autres études sur la structure des documents de bureau. Autres sujets intéressants: le nouveau service télétext, les nouveaux services de communication d'images et les profils de documents perfectionnés pour le mode mixte, ainsi que le service de téléconférence, les services du CCITT pour les applications d'affaires internationales, le service vidéotex et les caractéristiques des terminaux et les protocoles pour les services télématiques dans le RNIS. Il s'intéresse à plusieurs Questions à étudier qui sont soumises à l'Assemblée plénière et qui concernent le plus souvent les communications de données étudiées par les Commissions d'études I, VII, VIII, XI, XVII et XVIII. Il escompte qu'une coopération fructueuse continuera.

5.10 Le *représentant de l'ISO* déclare que le document AP IX-137 traduit les progrès réalisés en ce qui concerne les activités de liaison CCITT-ISO/CEI, en vertu des Résolutions n<sup>os</sup> 7 et 8 de la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT. L'ISO et la CEI harmonisent leurs procédures de travail et améliorent constamment leur collaboration avec le CCITT, par exemple en matière d'alignement des textes, et divers documents du CCITT ont été adoptés comme normes ISO/CEI. Le document AP IX-137 donne des exemples d'activités accomplies en application des Résolutions n<sup>os</sup> 7 et 8, l'objectif commun étant de parvenir à des normes cohérentes à l'échelon mondial. Pour cela, il convient de promouvoir et d'améliorer constamment la coopération afin d'obtenir des résultats aussi rapides que possible et de prévenir ainsi toute tendance à l'instauration de mesures régionales et le risque d'incompatibilités.

5.11 Le *représentant de la CEI* dit que son organisme a confirmé, lors de sa récente réunion, qu'il désire poursuivre ses activités de liaison avec le CCITT et le CCIR, compte tenu en particulier de l'évolution rapide des techniques dans bien des domaines. La CEI considère qu'il est très important d'assurer une collaboration dès les premiers stades de la mise au point; à cet égard, une étude conjointe avant le démarrage des travaux est particulièrement précieuse; il est indispensable de favoriser une utilisation collective de toutes les ressources scientifiques et techniques.

5.12 Le *délégué du Royaume-Uni* déclare que son Administration appuie sans réserve la coopération dont il vient d'être fait état. Il existe, bien sûr, une certaine "zone grise" entre les techniques informatiques et les télécommunications. Il croit savoir que la CEI envisage d'étudier les autocommutateurs privés, domaine qui fait déjà l'objet de travaux du CCITT. Une coordination supplémentaire constitue un fardeau pour les deux parties. Il faut espérer que toutes les approches à propos de ces questions tiendront compte de l'importance de la gestion d'interface, ainsi que des connaissances acquises par le CCITT, de façon à éviter les doubles emplois et améliorer l'efficacité.

5.13 Le *Président* remercie le Rapporteur principal de la Commission d'études VIII de son introduction au rapport et des efforts de sa Commission; il se dit certain que l'Assemblée se félicite que les objectifs impératifs évoqués par tous les orateurs soient reconnus par tous.

Le rapport de la Commission d'études VIII est *adopté*.

## 6 Rapport de la Commission d'études XI (documents AP IX-92 à 99 et 101 à 134)

6.1 Le *Rapporteur principal de la Commission d'études XI*, M. J.S. Ryan (Etats-Unis d'Amérique) présente le rapport de sa Commission et dit que le document AP IX-92 en résume les activités pendant la dernière période d'études, au cours de laquelle 21 Questions ont été traitées; il conviendrait peut-être que les nouvelles Questions soient examinées par la Commission B. Quelque 16 000 pages ont abouti à 45 Recommandations nouvelles, 34 révisions complètes et 38 révisions mineures. S'agissant

des problèmes concernant les services mobiles, les travaux avec le CCIR n'ont soulevé aucune difficulté. Une vingtaine de nouvelles Recommandations ont été produites et d'autres progrès seront sans aucun doute réalisés rapidement au cours de la prochaine période d'études. Les travaux relatifs au Sous-Système Transfert de Messages (SSTM) et au Sous-Système Utilisateur Téléphonie (SSUT) du système de signalisation n° 7 ont abouti à la mise au point d'un système auquel il n'est pas prévu d'apporter de grandes modifications. En ce qui concerne la commutation numérique, des directives pour les essais en service ont été préparées, conformément à la demande de la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière, le Manuel correspondant ayant été publié par l'UIT au début de 1987. Les Recommandations relatives à la commutation numérique ont été révisées, et on ne prévoit pas d'importantes modifications. Les textes du Livre rouge relatifs à la signalisation sur ligne d'abonné numérique ont servi de base aux essais en exploitation, afin de permettre aux Administrations de faire démarrer le RNIS. En raison de certaines difficultés, les Recommandations ont été révisées. Plusieurs modifications majeures ont été apportées s'agissant de la couche 3, mais d'autres restent à faire pendant la prochaine période d'études. Une Recommandation élaborée par un Groupe de spécialistes *ad hoc* traite de l'interfonctionnement du Sous-Système Utilisateur des Services Intégrés (SSUSI) du système de signalisation n° 7 et du DSS n° 1.

En réponse à une question du *délégué du Mexique* à propos du nombre de codes de point du système de signalisation n° 7 affectés aux Administrations pour les centres de commutation, l'orateur déclare que quand des codes sont attribués aux Administrations, un nombre suffisant de codes de réserve ont été prévus pour couvrir les besoins ultérieurs. Si des codes de réserve sont nécessaires pour répondre aux besoins futurs, une demande écrite devra être adressée au Directeur du CCITT, qui attribuera des codes supplémentaires dans la mesure du possible.

6.2 En réponse à une observation du *délégué du Sénégal*, le *Président* dit qu'un ensemble de directives pour les essais en service, mentionnées page 34 du document AP IX-92, sont disponibles. Il est convaincu que l'Assemblée est bien consciente de la nécessité de fournir un appui sans réserve aux pays en développement pour leur permettre de faire face aux problèmes que pose l'évolution rapide des techniques.

Le rapport de la Commission d'études XI est *adopté*.

## 7 **Rapport de la Commission d'études XII** (documents AP IX-3, 4, 5, 6, 7, 8 et 75; document temporaire 19/PLEN)

7.1 Le *Rapporteur principal de la Commission d'études XII*, M. P. Lorand (France), présente le rapport de sa Commission et rappelle que celle-ci résulte, à la suite de la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière, d'une fusion des précédentes Commissions d'études XII et XVI. Il résume les travaux de la dernière période d'études à l'aide d'une présentation de transparents. Les tâches ont été partagées entre quatre Groupes de travail, mais quatre Questions ont été étudiées en plénière. Le résultat des études est la proposition de 9 nouvelles Recommandations (8 dans la série P, 1 dans la série G) et de 37 modifications de Recommandations existantes (17 dans la série P, 20 dans la série G). Sa Commission adresse ses remerciements aux Administrations, aux EPR et aux autres organisations qui ont participé à ses efforts. Concernant les futurs travaux, la Commission d'études XII propose l'étude de 30 questions dont 5 sont entièrement nouvelles. Sa Commission est reconnaissante au Directeur du CCITT et au Secrétariat de l'UIT de leur assistance constante. Elle adresse aussi ses remerciements au Laboratoire du CCITT. Néanmoins, comme le montre le document AP IX-75, il semble que les organisations membres du CCITT n'ont plus besoin des services du Laboratoire.

7.2 Le *Directeur du CCITT* déclare que le Laboratoire accomplit maintenant très peu de travaux pour des clients à titre onéreux, et qu'il est peu demandé d'essais et de mesures sous la supervision du Groupe de travail 1 de la Commission d'études XII. Il a été avancé, indépendamment de toute considération de viabilité économique, que le Laboratoire est indispensable pour garantir l'impartialité; mais cet argument ne s'est pas étayé par l'expérience des essais ailleurs. Etant donné la situation décrite dans le document AP IX-75, une décision devra être prise à propos de l'avenir du Laboratoire.

7.3 Le *délégué de l'Espagne* demande si une Assemblée plénière a compétence pour décider de l'avenir d'une institution établie par l'Union.

7.4 Le *Secrétaire général* dit que toute décision relative à l'avenir du Laboratoire doit être prise par la Conférence de plénipotentiaires. Si l'actuelle Assemblée plénière décide que les services du Laboratoire sont désormais inutiles, il lui incombe de demander au Secrétaire général de faire rapport au Conseil d'administration afin qu'une décision soit prise lors de la prochaine Conférence de plénipotentiaires.

7.5 Le *délégué de l'Espagne* est d'accord et il précise que la procédure n'entraînera pas nécessairement une modification de la Convention.

7.6 Le *Président* suggère que l'Assemblée examine la motion suivante:

"Compte tenu du rapport du Directeur du CCITT sur l'utilisation du Laboratoire, la présente Assemblée décide que les services fournis par le Laboratoire ne sont plus nécessaires et demande au Secrétaire d'en faire part à la Conférence de plénipotentiaires et d'envisager les mesures nécessaires pour donner suite à l'opinion de l'Assemblée."

Il en est ainsi *décidé*.

Le rapport de la Commission d'études XII, y compris la note supplémentaire proposée par la République fédérale d'Allemagne dans le document temporaire 19/PLEN, est *adopté*.

*La séance est levée à 18 h 35.*

## QUATRIEME SEANCE PLENIERE

(procès-verbal tel qu'approuvé à la dixième séance plénière)

**Jeudi 17 novembre 1988 à 15 h 45**

### *Sujets traités:*

- 1 Rapport de la Commission d'études IX
- 2 Rapport de la Commission d'études X
- 3 Rapport de la Commission d'études XV
- 4 Rapport de la Commission d'études XVII
- 5 Rapport de la Commission d'études XVIII
- 6 Rapport de la CMTT
- 7 Rapport de la CMV

- 1 **Rapport de la Commission d'études IX** (documents AP IX-10, 11 et 12; document temporaire 21/PLEN)

1.1 Le *Rapporteur principal de la Commission d'études IX* (M. Matsubara, Japon) présente le rapport de sa Commission, chargée des réseaux et des équipements terminaux télégraphiques. L'objet actuel des activités de la Commission a été fixé par la VII<sup>e</sup> Assemblée plénière. Précédemment, l'étude des terminaux de la transmission et de la commutation télégraphiques avait été confiée respectivement aux Commissions d'études VIII, IX et X. En conséquence, la Commission d'études IX actuelle s'occupe de trois séries de Recommandations: la série R (transmission télégraphique), la série S (équipements terminaux des services télégraphiques) et la série U (commutation télégraphique). Comme indiqué au § 2 du document AP IX-10, quatre Groupes de travail ont été créés et des Rapporteurs spéciaux ont été nommés pour des Questions spécifiques exigeant une concentration des travaux pendant toute la période d'études. Le principe des Rapporteurs spéciaux a très bien fonctionné, notamment quand la Question impliquait une liaison avec d'autres Commissions d'études. Plusieurs réunions de Groupes de Rapporteurs spéciaux ont eu lieu hors du siège de l'UIT sur invitation d'Administrations et d'exploitations privées reconnues, qu'il convient de remercier ainsi que les Rapporteurs spéciaux et les Présidents et les membres des Groupes de travail, dont les efforts ont permis d'obtenir des résultats satisfaisants. L'orateur salue la mémoire de feu M. Brown (Australie), ancien Rapporteur principal de la Commission qui est mort au cours de la période d'études.

Pour souligner certains résultats des travaux de sa Commission, l'orateur mentionne les nouvelles Recommandations S.23 et S.2 dans le domaine des terminaux et des services complémentaires offerts aux usagers. La nouvelle Recommandation S.23, qui fixe les règles de déclenchement de l'indicatif du terminal appelant, sera très utile aux constructeurs de matériels. Un schéma de codage fondé sur l'Alphabet télégraphique international n° 2 a été mis au point pour l'impression en majuscules et en minuscules; grâce à la participation active de l'Union arabe des télécommunications (UAT), un supplément à cette Recommandation donne des renseignements sur le téléimprimeur bilingue arabe/latin de l'UAT. Les autres sujets méritant une mention particulière sont les nouvelles Recommandations U.202 et U.204 relatives à la signalisation et à l'interfonctionnement, les Recommandations R.103 et R.112 qui font partie des systèmes MRT et les Recommandations R.122 et R.79 relatives aux normes de transmission.

Le programme d'études proposé pour la prochaine période d'études contient 22 Questions. Les observations de la Commission d'études concernant le projet de création d'une Commission d'études J se trouvent au § 6, page 6 du document AP IX-10.

1.2 Le *délégué de la République fédérale d'Allemagne* présente le document temporaire 10/PLEN concernant des modifications aux Recommandations S.2, S.4 et S.22 et déclare que le problème en question n'est pas nouveau et qu'il a donné lieu à de longues discussions au sein des Commissions

d'études IX et I au cours des deux dernières années. Les représentants des services au sein de la Commission d'études I sont parvenus à la conclusion que, pour plusieurs raisons techniques, le codage S.2 ne doit pas être introduit dans le service télex et cette décision a été dûment transmise à la Commission d'études IX. A titre d'observations d'ordre général, l'orateur fait remarquer que le service télex est le seul service de télécommunication disponible dans le monde entier; on pourrait peut-être le comparer à une voiture Volkswagen simple et robuste et il n'est guère souhaitable de le transformer en Rolls-Royce au stade actuel. En réponse à une demande du *Président*, il dit que son Administration demande que la Recommandation soit carrément refusée; si cela est néanmoins impossible, il est disposé à discuter plus longuement de cette question.

1.3 Le *Rapporteur principal de la Commission d'études IX* déclare que cette déclaration est surprenante, vu que la Recommandation n'a pas fait l'objet d'une opposition officielle lors de la réunion finale. Il invite l'Assemblée plénière à approuver cette Recommandation.

1.4 Le *délégué de l'Australie*, s'exprimant en sa qualité de Président du Groupe de travail I/1, insiste sur le fait que les observations de la République fédérale d'Allemagne s'appliquent seulement au service télex et non aux autres domaines couverts par la Recommandation S.2.

1.5 Le *Président* suggère que l'Assemblée plénière adopte les Recommandations S.2, S.4 et S.22 en prenant note des réserves formulées par la République fédérale d'Allemagne, étant entendu que les implications de ces Recommandations devront être examinées par les Commissions d'études IX et I pendant la prochaine période d'études.

Il en est ainsi *décidé* et le rapport de la Commission d'études IX est *adopté* sans désaccord.

## 2 Rapport de la Commission d'études X (documents AP IX-34, 35, 36, 37 et 38)

2.1 Le *Vice-Rapporteur principal de la Commission d'études X* (M. Schulz, République fédérale d'Allemagne) présente le rapport de sa Commission en l'absence de son Rapporteur principal (M. Carelli, Italie); il résume les résultats des travaux des 4 Groupes de travail établis par la Commission et que celle-ci a chargé d'étudier respectivement le langage homme-machine, l'environnement, la garantie de qualité et la fiabilité du logiciel, le langage de spécification et de description et le langage évolué du CCITT (CHILL). Les travaux concernant le contexte logistique n'en sont qu'à un stade précoce. Les résultats seront joints en annexe à la nouvelle Question F/7 dont l'étude continuera au cours de la prochaine période d'études. L'accent sera mis sur les aspects pratiques.

La définition du langage de description et de spécification est à peu près achevée. Au cours de la prochaine période d'études, les efforts devraient porter sur la diffusion et la mise à jour du LDS 1988.

En ce qui concerne les travaux futurs, l'orateur souligne qu'il importe de poursuivre une coopération étroite avec les spécialistes de l'ISO afin de prévenir des divergences. Onze Questions ont été proposées pour la prochaine période d'études. Les travaux relatifs au langage homme-machine et au contexte logistique seront beaucoup amplifiés.

Le *Vice-Rapporteur principal de la Commission d'études X* exprime ses remerciements à tous ceux qui ont contribué aux travaux de sa Commission et qui les ont facilités.

Le rapport de la Commission d'études X est *adopté*.

2.2 Le *Président* demande au *Vice-Rapporteur principal de la Commission d'études X* de transmettre à M. Carelli les remerciements de l'Assemblée plénière pour ses efforts pendant la dernière période d'études.

## 3 Rapport de la Commission d'études XV (documents AP IX-58, 59, 60, 61 et 62 et document temporaire 26/PLEN)

3.1 Le *Rapporteur principal de la Commission d'études XV* (M. Nouri, Arabie saoudite) présente le rapport de sa Commission et déclare que l'étude du sujet des systèmes de transmission confiée à sa Commission a suscité l'examen de 32 Questions. La situation des Questions est résumée au tableau 5 du document AP IX-58. Le programme des travaux futurs est résumé pages 14 et 15 de ce document. A propos de la Recommandation G.741, l'orateur attire l'attention sur le § 17, page 132 du document AP IX-60,

indiquant qu'il a été proposé de supprimer cette Recommandation mais qu'une Administration, qui a contribué à la proposition contenue dans l'annexe B, n'a pas été en mesure d'approuver cette suppression. Il incombe à l'Assemblée plénière de prendre une décision sur ce point.

3.2 Le *délégué de l'URSS* présente la proposition contenue dans le document temporaire 26/PLEN et déclare qu'après un examen approfondi, son Administration est disposée à accepter la suppression des deux derniers paragraphes de la Recommandation G.741 ainsi que les annexes A et B, mais elle continue à s'opposer à la suppression de la partie de la Recommandation qui contient les caractéristiques de tous les types d'équipements de multiplexage du deuxième ordre.

3.3 *M. Bigi* (Secrétariat du CCITT) explique que l'adoption par l'Assemblée plénière de la proposition de l'URSS n'aurait pas de conséquences techniques, mais qu'elle nécessiterait quelques modifications mineures de forme.

3.4 Le *Président* suggère, compte tenu des réserves de l'URSS, que la Recommandation soit conservée sans changement dans l'attente des discussions ultérieures.

Il en est ainsi *décidé* et le rapport de la Commission d'études XV est *adopté*.

#### 4 **Rapport de la Commission d'études XVII** (documents AP IX-88, 89, 90; document temporaire 10/PLEN)

4.1 Le *Rapporteur principal de la Commission d'études XVII* (M. Kern, République fédérale d'Allemagne) commence à présenter le rapport en soulignant l'importance de la normalisation des modems pour la transmission de données sur le réseau téléphonique et des interfaces entre ces modems et les terminaux de données. Les Recommandations relatives aux modems contiennent toutes les spécifications nécessaires pour assurer l'interfonctionnement des dispositifs des différents fabricants.

Le document AP IX-89 décrit six nouvelles Recommandations, dont une (Recommandation V.33, page 10) a été provisoirement approuvée il y a deux ans à l'aide de la procédure d'approbation accélérée.

L'augmentation récente des débits binaires des modems est la cause de nombreuses modifications apportées aux Recommandations existantes de la série V. Jusqu'ici, les fonctions communes, telles que la conversion asynchrone-synchrone et la commande de porteuse simulée, se retrouvent dans les nombreuses Recommandations relatives aux modems; deux nouvelles Recommandations ont été élaborées pour éliminer ces répétitions d'informations.

On continuera à accorder un degré de priorité élevé aux Recommandations relatives au RNIS. Une Recommandation de la période d'études précédente permet aux ETTD ayant une interface conforme aux Recommandations de la série V (TE2) de communiquer entre eux sur le RNFS; au cours de la présente période d'études une nouvelle Recommandation a été élaborée; elle élargit les possibilités offertes pour permettre aux TE2 de communiquer avec les terminaux du RNIS (TE1).

L'orateur dit que les progrès accomplis en technologie des modems et techniques de codage ayant permis d'obtenir des débits supérieurs, la recherche de nouvelles possibilités et d'une meilleure qualité de fonctionnement justifie la poursuite des travaux de la Commission d'études XVII tout au moins pendant une autre période d'études, au cours de laquelle de nouvelles Recommandations offrant une exploitation encore meilleure du réseau téléphonique existant seront rédigées.

Des travaux ont été entrepris sur la compression des données et la correction des erreurs sans voie de retour et on prévoit que davantage de contributions seront fournies sur d'autres services de modems. Des mesures devront aussi être prises à l'avenir pour réduire les risques de pénétration de virus dans un système informatique par le réseau téléphonique.

L'orateur signale que la réserve du Royaume-Uni concernant la nouvelle Recommandation V.120 (document AP IX-88, page 6) a été remplacée par une note d'information (document temporaire 10), dont le texte doit figurer dans la Recommandation proprement dite; il approuve cette modification.

Enfin, il remercie les Vice-Rapporteurs principaux et le CCITT de leur précieuse aide.

Le rapport de la Commission d'études XVII, ainsi que les Recommandations nouvelles et révisées et la note d'information du DT 10, sont *adoptés*.

## 5 **Rapport de la Commission d'études XVIII** (documents AP IX-141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 150)

5.1 Le *Rapporteur principal de la Commission d'études XVIII* (M. Pfyffer, Suisse) présente le rapport de la Commission d'études XVIII sur les réseaux numériques et le RNIS, et souligne l'importance de sa Commission d'études, avant d'indiquer les huit principaux sujets couverts par les 33 Questions (documents AP IX-141, 150). Il décrit brièvement l'organisation des travaux qui a entraîné la création de huit Groupes de travail, d'un Groupe chargé des aspects à large bande (BBTG), des Groupes d'experts temporaires, la tenue de réunions de coordination régulières et de réunions préparatoires spéciales, la nomination de Rapporteurs spéciaux et de Rapporteurs chargés de liaison et la collaboration avec des experts d'autres Commissions d'études.

Outre les sujets traités par les Questions, il note que l'accent a été mis de façon imprévisible sur le RNIS à large bande, à la suite des contributions reçues. Dans ce domaine, un nouveau mode de transfert (MTA) a été approuvé, ce qui permet de faire un grand pas vers l'objectif visé, à savoir l'établissement de normes mondiales uniques.

Un accord a aussi été conclu sur une nouvelle hiérarchie numérique synchrone à débits binaires élevés (155 Mbit/s et plus) et une méthodologie de description de service a été élaborée.

Le Rapporteur principal de la Commission d'études souligne que la tenue de réunions associées en partie à des cycles d'études ou à des colloques à l'extérieur de Genève a permis à davantage d'experts régionaux de participer aux travaux.

Malgré le grand nombre de délégués, le volume de travail et la pression exercée pour obtenir rapidement des résultats sur des sujets complexes et touchant à plusieurs disciplines, l'excellent soutien du Secrétariat du CCITT, a permis à la Commission d'études XVIII de faire d'énormes progrès en vue de parvenir à établir des normes mondiales uniques. Au milieu de 1986, sept Recommandations ont fait l'objet de la procédure d'approbation accélérée et à la présente Assemblée plénière sont présentées: 59 Recommandations sur le RNIS (de nombreuses sont nouvelles et certaines sont révisées), 11 nouvelles Recommandations sur les réseaux numériques dans les séries G.700 et G.900 et 15 Recommandations révisées dans les séries G.700, G.800 et G.900.

Les travaux futurs ont aussi été envisagés et à cet égard 22 nouvelles Questions ont été rédigées et il a été proposé de transférer des domaines de travail à d'autres Commissions d'études (conformément aux propositions de la Commission spéciale S). Afin de faciliter ce transfert d'activités, en particulier à la Commission d'études I, la Commission d'études XVIII propose d'organiser une réunion des experts RNIS et RNIS à large bande au début de 1989, une réunion commune d'experts avec la Commission d'études I sur les services et un Groupe ad hoc sur le codage des signaux vocaux à 16 kbit/s, dont les travaux seront confiés ultérieurement à la Commission d'études XV si les propositions de la Commission d'études B sont adoptées (document AP IX-141, page 18).

En conclusion, le Rapporteur principal de la Commission d'études remercie toutes les personnes qui ont participé aux travaux.

5.2 Le *délégué du Mexique* fait observer que pendant la prochaine période d'études, il sera nécessaire de travailler en étroite collaboration avec les Commissions d'études VII, XI, XII et XV afin de s'assurer que les progrès techniques répondent aux besoins du réseau. A cet égard il propose d'inclure le paragraphe figurant à la fin de l'annexe 3 du document temporaire 20/COM A dans le rapport de la Commission d'études XVIII.

5.3 Le *Président* prend note de cette observation.

Le rapport de la Commission d'études XVIII, ainsi que les Recommandations nouvelles et révisées, y compris celles provisoirement approuvées pendant la période d'études, sont *adoptés*.

## 6 **Rapport de la CMTT** (document AP IX-152)

6.1 Le *Rapporteur principal de la CMTT* (M. Simpson, Royaume-Uni) présente le rapport et signale que la CMTT est une Commission d'études mixte CCITT/CCIR administrée par le CCIR. Son Rapporteur principal est nommé par le CCIR et ses Vice-Rapporteurs principaux par le CCITT. La Commission d'études se réunit en même temps que les Commissions d'études du CCIR et ses méthodes de travail sont celles des Commissions d'études du CCIR, qui diffèrent dans les détails de celles du CCITT. Plusieurs Commissions d'études du CCIR ont l'habitude de se réunir simultanément et la CMTT se réunit en même temps que les Commissions d'études 10 et 11 du CCIR, avec lesquelles elle a une grande affinité étant

donné que la Commission d'études 10 s'occupe de la radiodiffusion sonore, la Commission 11 de la radiodiffusion télévisuelle et la CMTT des normes de transmission des programmes sonores et télévisuels. De plus, les groupes de travail de la Commission d'études sont normalement constitués pendant les réunions de la Commission d'études, et ils restent en principe en activité uniquement pendant cette période. Toutefois, il est possible de créer un GTI (Groupe de travail intérimaire) qui pourra se réunir entre les réunions normales de la Commission d'études pour traiter des questions urgentes.

L'orateur attire l'attention sur certains des principaux résultats de la réunion intérimaire, résumés dans la section 1.2 du document AP IX-152, et rappelle que le groupe travaillant pendant la période d'études du CCIR, ne présente pas de Recommandation pour approbation au CCITT, mais il rend compte des travaux de la réunion qui a eu lieu entre la dernière plénière du CCIR et la réunion finale qui déterminera les Recommandations.

Il souligne certains des travaux effectués par les Groupes de travail intérimaires en préparation à la réunion finale. Le GTI CMTT/1, bien que n'étant pas un Groupe de travail au sens habituel du terme, a assuré la coordination des travaux sur les systèmes numériques destinés à la transmission de signaux radiophoniques et signaux télévisuels entre la CMTT, les Commissions d'études 10 et 11 du CCIR et les Commissions concernées du CCITT; le GTI CMTT/2 s'est consacré à l'étude de la transmission numérique des signaux télévisuels à codage des composantes; le GTI CMTT/3 chargé des besoins, pour le RNIS-B, de la transmission télévisuelle et la transmission radiophonique a été constitué afin d'être une interface entre la CMTT et la Commission d'études XVIII du CCITT et a été autorisé à être en relation directe avec cette Commission d'études; le GTI CMTT/4 a été constitué pour élaborer un projet de Recommandation sur la transmission de signaux numériques radiophoniques de qualité studio sur des circuits en utilisant le canal H1; et le GTI CMTT-4-10-11/1 s'est intéressé au reportage électronique par satellite (SNG).

Etant donné que la CMTT est une Commission mixte des CCI et que son mandat doit être approuvé par les deux CCI, l'approbation par le CCITT d'une modification du mandat de la Commission est demandée. A la réunion intérimaire, la CMTT a proposé une modification de son mandat qui figure en annexe dans le document AP IX-152. Dans les futurs réseaux à large bande, tel le RNIS à large bande, il sera possible d'avoir les circuits de transmission complets du studio à l'utilisateur final, faisant intervenir à la fois un réseau de distribution primaire et un réseau de distribution secondaire (le réseau de distribution primaire étant celui qui relie un studio et une station de radiodiffusion et la distribution secondaire étant équivalente d'une distribution par câble vers l'utilisateur final). La CMTT a admis que pour la distribution secondaire des signaux radiophoniques et télévisuels, les normes de codage seraient placées sous sa responsabilité étant donné que les considérations d'ordre qualitatif et d'ordre économique imposent que les normes de codage utilisées par les différents éléments constitutifs des réseaux de Terre ou même de ceux qui font intervenir des satellites aient entre elles des relations de famille.

6.2 Le *délégué de l'Australie* déclare qu'il est important de reconnaître la nécessité d'une certaine homogénéité entre les normes relatives au RNIS à large bande qui sont élaborées au CCITT et les études portant sur le réseau de distribution secondaire sur les services vidéo qui sont mis au point à la CMTT. A cette fin, il faudrait pour la prochaine période d'études, porter une attention particulière à la coordination de certaines activités de la CMTT et du CCITT, notamment de la Commission d'études XVIII, pour être sûr que l'homogénéité des réseaux concerne également les services au CCITT et à la CMTT.

6.3 Le *Président* indique qu'en ce qui concerne les interactions entre les Commissions, il convient plus d'attendre les résultats des délibérations de la Commission B sur le programme de travail avant de prendre une décision sur la modification du mandat de la CMTT.

6.4 Le *Directeur du CCITT*, malgré l'opinion du Rapporteur principal de la CMTT indiquant qu'il n'y a pas recouvrement entre les études qui sont menées à la CMTT et celles qui sont menées à la Commission d'études XVIII du CCITT, s'associe aux observations formulées par le Président et ajoute qu'il faudrait insérer des renvois aux questions qui reflètent les propositions de la CMTT.

6.5 Le *Président* indique que la Commission B va soumettre une Recommandation à l'Assemblée plénière apportant des précisions sur les mesures à prendre par lesquelles, malgré tout, il faut s'attendre à ce que la proposition de modification du mandat soit acceptée, les conséquences devant être examinées de manière très rigoureuse. Il remercie le Rapporteur principal de la CMTT pour son rapport et le Groupe pour les efforts qu'il a déployés.

Dans ces conditions, il est pris note du rapport de la CMTT.

## 7 Rapport de la CMV (document AP IX-154, document temporaire 14/PLEN)

7.1 Le *Rapporteur principal de la CMV* (M. Thué, France) présente le document AP IX-154 et son corrigendum qui figure dans le document temporaire 14/PLEN, et qui constitue le rapport sur les activités de la CMV. Il souligne que la CMV est également une Commission d'études mixte du CCIR/CCITT, administrée par le CCIR et que le rôle de la CMV n'est pas de créer des définitions, mais de coordonner les travaux de terminologie au sein des CCI et d'assurer la liaison avec les autres organisations qui traitent avec la terminologie en matière de télécommunication, et en particulier avec la CEI et l'ISO. La CMV propose le maintien de 7 Recommandations de la série B, dont certaines ont été légèrement modifiées, plus précisément la Recommandation B.13 sur les chapitres "Télécommunication" du Vocabulaire électrotechnique international (VEI), ainsi que d'autres concernant les symboles graphiques et les diagrammes, l'utilisation du terme "décibel", les symboles littéraux et les notations de l'ISO et de la CEI, le Système international d'unités (SI), et les termes et les abréviations concernant les quantités d'informations dans les télécommunications. Il propose également l'ajout de quatre nouvelles Recommandations concernant l'utilisation du langage de description et de spécification (LDS) par le CCITT, une unité d'intensité de trafic, des termes tels que "quotient", "rapport", etc., ainsi que des règles générales applicables aux abréviations. L'orateur souligne que le fascicule XI.1 "Termes et définitions" du Livre du CCITT contient une liste alphabétique des abréviations utilisées dans tous les fascicules. D'autres travaux présentent un caractère moins officiel et se rapportent à des discussions d'experts sur les index des Livres du CCITT et du CCIR et sur les Glossaires de l'UIT.

Il a été proposé de retenir quatre Recommandations de la série A, deux étant légèrement modifiées, et d'ajouter une nouvelle Recommandation; mais cela relève plutôt des travaux de la Commission A.

En ce qui concerne la révision des termes techniques figurant dans le Règlement des radiocommunications et dans la Convention, la CMV n'a pas préparé de projets de définitions pour la CAMTT-88 étant donné qu'elles ont un caractère essentiellement réglementaire et doivent être laissées à l'appréciation de cette Conférence.

Les remerciements s'adressent également aux Vice-Rapporteurs principaux et aux Rapporteurs spéciaux et aux Secrétariats du CCIR et du CCITT.

7.2 En réponse au *délégué du Danemark*, le *Rapporteur principal de la CMV* confirme que la Recommandation B.12 a été élaborée en liaison avec le Rapporteur spécial de la Commission d'études II sur la terminologie et a été directement extraite de la Recommandation E.600. Toute modification à cette Recommandation concernant l'"Erlang" sera prise en considération dans la définition, qui a été notifiée à la CEI comme étant l'unité pour mesurer l'intensité du trafic.

7.3 Le *Président* fait remarquer que ce sujet met l'accent sur le rôle de coordination et sur l'interaction constante des personnes chargées des définitions dans chaque Commission d'études.

7.4 En réponse aux observations formulées par les délégués de la Hongrie, du Royaume-Uni et du Rapporteur principal de la CMV concernant une proposition présentée par le Royaume-Uni et contenue dans le document temporaire 5/COM A, et compte tenu de l'heure tardive, le *Président* propose de reprendre le sujet à la prochaine séance plénière, ainsi que l'examen de la proposition de la France figurant dans le document temporaire 11/PLEN. Une observation formulée par le délégué des Etats-Unis concernant l'avenir des activités de la CMV sera également examinée à la prochaine séance.

Dans ces conditions, le rapport de la CMV est *approuvé*.

*La séance est levée à 18 h 15.*

## CINQUIEME SEANCE PLENIERE

(procès-verbal tel qu'approuvé à la dixième séance plénière)

Vendredi 18 novembre 1988 à 14 h 30

*Sujets traités:*

- 1 Modifications de projets de Recommandations
  - Modifications du projet de Recommandation C.3
  - Modification du § 3 du projet de Recommandation D.193
  - Précisions apportées à la Recommandation G.741
- 2 Rapport de la CMV
  - France
  - Etats-Unis d'Amérique
- 3 Rapport de la Commission A
- 4 Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

### 1 Modifications de projets de Recommandations

#### 1.1 *Modifications du projet de Recommandation C.3* (document temporaire 22/PLEN)

Le *Président de la Commission A* (M. Israel, Canada) dit que le projet de Recommandation C.3 a été révisé compte tenu des observations faites par le Secrétaire général et par d'autres délégués. Il indique qu'une modification de forme a été apportée au troisième alinéa du *considérant e)*, les termes "entrent en vigueur" devant être remplacés par "que ces dispositions (ou ... ) prennent effet".

Le texte est *approuvé*, tel que modifié.

#### 1.2 *Modification du § 3 du projet de Recommandation D.193* (document temporaire 23/PLEN)

1.2.1 Le *Rapporteur principal de la Commission d'études III* (M. Rouxville, France) dit que le texte reflète la contribution du délégué de l'Espagne relative au traitement équitable, en matière de franchise, pour les services télégraphique, téléphonique et télex. L'idée est d'établir une équivalence entre télégrammes et communications téléphoniques. Un télégramme de 50 mots équivaut à une communication de 3 minutes et un télégramme de 100 mots à une communication de 6 minutes. Les autres modifications proposées par l'Espagne dans le document temporaire 16/PLEN sont uniquement des modifications de forme. Le texte du projet de Convention a été vérifié et la proposition de l'Espagne pourrait être acceptée.

1.2.2 Le *Président* prend note de l'accord conclu en ce qui concerne le document temporaire 16/PLEN, mais demande si la révision du § 3 du document temporaire 2/PLEN constitue une solution de remplacement et non une adjonction.

1.2.3 Le *Rapporteur principal de la Commission d'études III* dit qu'après examen de la question, qui a été laissée en suspens, avec le délégué de l'Espagne et celui de la République fédérale d'Allemagne, on est parvenu à une solution de compromis; l'esprit du texte de base a en conséquence été modifié en ce sens que la franchise des télégrammes n'exclut pas la franchise téléphonique et vice versa.

Les délégués aux réunions du Conseil d'administration, des conférences et des CCI pourraient échanger des communications téléphoniques et deux télégrammes jusqu'à 50 mots ou un télégramme jusqu'à 100 mots par semaine, et bénéficier en d'autres termes d'un service complémentaire mais non interchangeable.

1.2.4 Le *Président* dit qu'il s'agit avant tout d'une question d'égalité et d'équité, dans la mesure où le service télégraphique pourrait être utilisé au lieu du service téléphonique de manière à supprimer les limites selon lesquelles un télégramme ne peut être émis que lorsqu'il est impossible de téléphoner. Le point essentiel sur lequel il faut se prononcer est de savoir si les communications téléphoniques et les télégrammes sont des services complémentaires ou réputés équivalents aux fins de la franchise, une communication de 6 minutes remplaçant un télégramme de 100 mots.

1.2.5 Le *délégué de l'Espagne* dit que l'objet de ce document est une adaptation de la situation actuelle. Jusqu'à présent, l'utilisation du service des télégrammes était, sans restriction, complémentaire du service téléphonique et non à l'exclusion de ce dernier: la franchise portait sur le téléphone et sur les télégrammes. Aujourd'hui, après consultation du Rapporteur principal de la Commission d'études III et du délégué de la République fédérale d'Allemagne, on imposerait une limitation à 50 mots deux fois par semaine ou à 100 mots une fois par semaine, ce qui représente un compromis, raison pour laquelle nous sommes d'accord avec le texte du document temporaire 23/PLEN.

1.2.6 Le *Président* indique que les délégués approuvent vigoureusement le maintien de l'utilisation des télégrammes, mais que le texte reste peu clair. Il suggère que les mots ", au lieu d'échanger des communications téléphoniques," soient insérés à la première ligne du § 3 avant "émettre des télégrammes".

1.2.7 Le *délégué du Liban* dit que les deux types de franchise devraient être accordés. Il peut appuyer le délégué de l'Espagne, mais convient que le texte devrait être précisé pour tenir compte du principe de l'accès simultané et parallèle.

1.2.8 Le *Secrétaire général* dit que le problème est qu'une nouvelle Recommandation est en cours d'élaboration. Le projet de Recommandation D.193 est entièrement nouveau et le Voeu n° 1 de la CAMTT-73, qui fixe les règles législatives, devra être réexaminé. Ce sont les Gouvernements ayant participé à cette Conférence qui ont décidé que les "télégrammes (UIT) en franchise" privés doivent être échangés, en principe, entre les ayants droit à la franchise et leur famille, que la franchise téléphonique est limitée aux Administrations ou exploitations privées reconnues des pays qui acceptent de l'appliquer sur une base de réciprocité et qu'elle consiste à accorder en franchise des communications téléphoniques, etc. Les communications classiques de 6 minutes par semaine ou de 3 minutes deux fois par semaine constituent un usage établi. En sa qualité d'instance réunissant des Administrations, la CAMTT devra se prononcer sur la question. L'orateur comprend le point de vue selon lequel les télégrammes, lorsqu'ils sont échangés, devraient être limités en nombre de mots, mais qu'ils constituent un service complémentaire qui ne peut être substitué à un autre service.

1.2.9 Le *délégué du Brésil* approuve la proposition initiale du délégué de l'Espagne et estime que l'utilisation de télégrammes est un complément au service téléphonique. Les délégués devraient pouvoir émettre des télégrammes, qu'ils utilisent ou non le service téléphonique. Il existe maintenant un nouveau compromis et bien que les services télégraphiques soient coûteux, il est d'avis qu'ils sont absolument nécessaires lors de conférences et de réunions.

L'orateur appuie donc sans réserve la proposition du Groupe de rédaction, dont le texte est clair et sans équivoque. Le nombre de mots est limité, mais les services mentionnés dans le Voeu n° 1 constituent toujours un complément et non une solution de remplacement du service téléphonique.

1.2.10 Le *délégué du Royaume-Uni* approuve cette proposition mais demande une légère précision. Le Voeu n° 1 de la CAMTT-73 fait état de l'échange de télégrammes avec les familles et non du "pays de résidence" et il se demande si cette modification est délibérée.

1.2.11 Le *Rapporteur principal de la Commission d'études III* indique qu'il s'agit avant tout d'une question de style et que si le texte anglais est ambigu les termes "de même" pourraient être remplacés par "en outre, ... peuvent échanger ... avec leurs familles".

1.2.12 Le *Secrétaire général* attire l'attention des participants sur le fait que s'agissant des communications téléphoniques, la CAMTT-73 mentionne une situation dans laquelle la famille réside au siège habituel de l'activité du demandeur ou à proximité immédiate. La prochaine CAMTT se prononcera sur un nouveau Voeu qui énoncera des directives générales.

1.2.13 Le *Président* dit que la révision du § 3, telle qu'elle figure dans le document temporaire 23/PLEN, pourrait être adoptée, étant entendu que les délibérations relatives à la destination et aux relations avec le Voeu n° 1 de la CAMTT-73 seront consignées dans leur intégralité dans le procès-verbal de la séance.

1.2.14 Le *délégué du Liban* précise qu'il est disposé à accepter la décision, mais il attire l'attention des participants sur les observations du Secrétaire général, selon lesquelles c'est à la CAMTT qu'il incombe de réviser ou non un Voeu d'une CAMTT.

1.2.15 Le *Président* convient que cette question doit être réexaminée par la CAMTT.

1.2.16 Le *délégué de la Grèce* est également favorable à la révision du § 3 du projet de Recommandation D.193, mais estime que les termes "à destination de leur pays de résidence" conviennent mieux que "peuvent échanger ... avec leurs familles" du fait que ces termes recouvrent n'importe quelle personne dans le pays de résidence; c'est dans cette intention que l'expression "pays de résidence" est utilisée dans le projet de Règlement des télécommunications internationales qui fait l'objet du document AP IX-27.

La Recommandation D.193 est *approuvée*, moyennant la modification du document temporaire 23/PLEN et compte tenu des observations ci-dessus.

### 1.3 *Mise à jour de la Recommandation G.741* (document temporaire 26/PLEN)

Le texte de la Recommandation G.741, clarifié conformément au document temporaire 26/PLEN, est *approuvé*.

## 2 **Rapport de la CMV** (document AP IX-69) Contributions de la France (document temporaire 11/PLEN) et des Etats-Unis (document temporaire 35/PLEN)

2.1 Le *Président* déclare que bien que le rapport de la CMV (document AP IX-54 et document temporaire 14/PLEN) ait été approuvé lors de la séance précédente, il reste certains points en suspens.

2.2 Le *Directeur du CCITT*, se référant à la contribution de la France (document temporaire 11/PLEN), précise qu'elle renvoie au document AP IX-69 qui n'a pas encore été soumis à l'Assemblée, bien que ce document ait été élaboré avant la réception du rapport de la CMV qui contient des modifications à certaines Recommandations de la série B. On estime que nombre de Recommandations de la série B ont permis d'atteindre l'objet recherché et qu'elles ne concernent plus directement les travaux du CCITT. En outre, elles figurent dans le tome I qui n'est pas considéré comme le recueil approprié. Il est proposé de transférer deux des Recommandations de la série B dans d'autres tomes.

Dans le document temporaire 11/PLEN, il est proposé de maintenir les Recommandations de la série B comme dans le rapport de la CMV, mais de les transférer dans le fascicule X.1 "Termes et définitions", ce qui conviendrait mieux.

2.3 Le *délégué de la France* juge regrettable de perdre des Recommandations générales du fait qu'elles contiennent des informations qui sont toujours utiles, ainsi que des références mises à jour aux publications de l'ISO et de la CEI relatives aux symboles graphiques, aux unités et à leurs symboles, aux symboles littéraux. La courte Recommandation sur les décibels, par exemple, existe depuis des années; elle explique les différentes utilisations des décibels dans le cadre des diverses Commissions d'études. Il propose de modifier le titre du fascicule X.1 pour qu'il comprenne "Autres moyens d'expression", ce qui permettrait aux Recommandations de la série B de trouver leur place dans ce fascicule.

2.4 Le *Rapporteur principal de la CMV* déclare qu'il est prêt à accepter le transfert des Recommandations dans le fascicule "Termes et définitions", ainsi que le nouveau titre de ce fascicule.

2.5 Le *Président* déclare qu'il sera pris note des observations du Directeur du CCITT et du délégué de la France; il suggère que le Groupe de travail PL/1 pour le Livre bleu traite cette question en tenant compte des observations formulées et en rende compte dans son rapport à la plénière.

Il en est ainsi *décidé*.

2.6 Le *Président* attire l'attention des participants sur deux points en suspens concernant la CMV, qui ont été au départ soumis à la Commission A dans les documents temporaires 5/COM A et 15/COM A et qui concernent la révision du projet de Recommandation A.10. Les deux documents doivent être examinés comme un ensemble modifiant le traitement des termes et définitions ainsi que le processus de travail de la CMV, question fondamentale également traitée dans le document temporaire 35/PLEN.

2.7 Le *délégué des Etats-Unis d'Amérique* présente le document temporaire 35/PLEN contenant plusieurs éléments en faveur du retrait du CCITT de la CMV. Bien que n'ayant pas l'intention de critiquer les travaux de la CMV, il juge impossible de prendre les termes utilisés par différentes Commissions d'études pour leur donner un sens générique. Si le CCITT se retire de la CMV, la Recommandation A.10 pourra être modifiée en conséquence, ce qui épargnera des efforts considérables au Secrétariat et aux Administrations. Les ressources du CCITT sont limitées, les 15 Commissions d'études ont beaucoup à faire et l'on n'a pas le temps d'unifier, de manière générique, la terminologie. Il importe non seulement de créer des Commissions mais aussi de les supprimer si les activités en question ne sont plus rentables.

2.8 Le *Président* ajoute que lors de l'élaboration des termes et définitions, la nécessité de procéder à une coordination n'a pas été mise en doute, la question étant celle de la répartition des responsabilités.

2.9 Le *Directeur du CCIR* souligne la nécessité de coordonner les termes, au sein des CCI et entre eux, ainsi qu'avec la CEI, en particulier pour l'utilisation de ces termes par des entités extérieures. Une Commission d'études est libre de définir des termes pour ses propres travaux, mais certaines définitions doivent être coordonnées si l'on veut élaborer des normes techniques et que des organismes extérieurs à l'UIT puissent utiliser ses travaux. Il estime que la CMV adapte progressivement ses activités et assure, de manière de plus en plus efficace, la liaison dont l'UIT a besoin avec les organisations extérieures.

2.10 Le *Président* rappelle que la question des définitions fondamentales n'est pas en jeu, et qu'il ne s'agit pas non plus d'un débat sur la nécessité d'une coordination ou d'une liaison. Il s'agit de savoir si la méthode actuelle est celle qui convient le mieux au CCITT.

2.11 La *représentante de la CEI* approuve les observations du Directeur du CCIR, et souligne que le Groupe chargé du Vocabulaire électrotechnique international (VEI) doit axer ses travaux sur les termes généraux qui n'entrent pas dans le cadre des domaines particuliers des Commissions d'études.

Elle fait remarquer que les activités relatives aux termes et définitions demandent beaucoup de temps et ne donnent pas de résultats à court terme. Toutefois, la préparation de la série 700 des chapitres du VEI a demandé des travaux considérables, et ces termes seront insérés dans la prochaine édition du Dictionnaire multilingue de l'électricité qui sera très utile à toutes les Commissions d'études.

2.12 Le *délégué de l'Italie* partage les vues du Directeur du CCIR et de la représentante de la CEI, car il importe que les travaux du CCITT soient compréhensibles pour tous les techniciens et les organisations à l'extérieur de l'UIT.

2.13 Le *délégué du Royaume-Uni* se réfère à la proposition de sa délégation qui figure dans le document temporaire 3/PLEN; il précise que cette proposition évolutive demande l'amélioration des procédures et qu'elle n'est pas complémentaire à celle des Etats-Unis, qu'il qualifierait de plus révolutionnaire.

Sa délégation estime qu'il faut au moins que tous les termes du CCITT soient répertoriés et que les travaux de rationalisation et de coordination, dont le caractère pratique a été mis en doute par le délégué des Etats-Unis, soient, à titre de compromis, dirigés par un éditeur nommé au CCITT, ayant éventuellement le statut de Rapporteur principal d'une Commission technique chargée de regrouper les problèmes qui doivent être traités entre les Assemblées plénières.

Si la CMV est maintenue, il estime que les propositions reprises dans les documents temporaires 5/COM A et 15/COM A devraient être mises en oeuvre.

2.14 Le *Président*, prenant acte des préoccupations et des vues exprimées et reconnaissant le bien-fondé d'un réexamen de l'efficacité et de l'utilité de la CMV, propose qu'un petit groupe soit constitué autour du Rapporteur principal de la CMV et des délégués du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, tout en étant ouvert à toutes les autres délégations pour faire la synthèse des points de vue de l'Assemblée et préparer un document qui sera soumis pour examen approfondi à la plénière.

2.15 Le *Rapporteur principal de la CMV* fait remarquer que sa Commission n'a pas le droit de veto et que ses travaux sont fondés sur le besoin d'une coordination entre les différentes Commissions d'études au sein des deux CCI et les Commissions techniques de la CEI; la décision définitive incombe aux Commissions d'études. Il ajoute que les lecteurs des publications des CCI et de la CEI pâtiraient d'un manque d'uniformité des termes et des définitions.

Il estime qu'en sa qualité de Rapporteur principal de la CMV, il ne pourra pas être un membre impartial du Groupe de travail restreint qui doit être établi pour élaborer un document présentant à l'Assemblée plénière les arguments en faveur et contre la CMV. Toutefois, puisque le *Président* fait appel à son expérience, et vu l'importance de la chose, il accepte d'en faire partie.

2.16 Le *délégué des Etats-Unis d'Amérique* accepte également de faire partie du Groupe proposé. Il répète que sa délégation a proposé que seul le CCITT se retire de la CMV, mais pas le CCIR. Il a cru comprendre qu'il existe deux Groupes de rédaction dans les CCI et il voudrait davantage de renseignements à leur sujet, car il lui semble que ces groupes pourraient reprendre le travail de la CMV à l'avenir.

2.17 Le *Secrétaire général* fait observer qu'il conviendrait peut-être d'examiner le tome X du Livre rouge du CCITT, intitulé "Termes et définitions", pour uniformiser les définitions quand un même terme est employé par différentes Commissions d'études.

2.18 Le *Président* prend acte de ce commentaire concernant le tome X et considère que le Groupe de travail restreint est établi, comme il l'a suggéré.

Il en est ainsi *décidé*.

### 3 **Rapport de la Commission A** [documents temporaires 30/PLEN, 31/PLEN, 32/PLEN, 33/PLEN, 34/PLEN(Rév.1)]

3.1 Le *Président de la Commission A* (M. Tarjanne, Finlande) souligne combien il est important d'améliorer les méthodes de travail du CCITT qui, pour lui, sont désuètes et anachroniques. Le défaitisme n'a toutefois pas gagné la Commission A, qui fait au contraire preuve d'optimisme et d'esprit de progrès, de ce qu'il voudrait appeler "l'esprit de Melbourne" et peut se décrire en quelques mots: "modernisation, souplesse, clarté et efficacité".

Présentant le rapport de la Commission A, il appelle l'attention sur le § 2.6 du document temporaire 30/PLEN, où il est précisé que les textes contenus dans les annexes B et C et portant la répartition des études devraient être incorporés dans le Livre bleu. Dans les § 2.2 et 2.3 et dans l'annexe D, il est suggéré de créer une Commission à participation libre pour poursuivre les travaux de la Commission spéciale S, les détails étant précisés par la présente Assemblée plénière.

Au § 3 du document temporaire 33/PLEN, il est dit qu'il a été convenu de présenter à l'Assemblée plénière certaines parties modifiées de la Résolution n° 1 (exposées en détail dans le document temporaire 31/PLEN). Le § 6.2 du document temporaire 31/PLEN est le fruit de longues délibérations sur la préparation des études et des réunions, et il est souligné que les délais qui y sont mentionnés doivent être considérés uniquement comme des directives, une interprétation strictement légaliste n'étant pas souhaitable.

L'orateur fait observer que le sujet du § 9.4 du document est partiellement traité dans le § 9.1 révisé et que ce § 9.4 peut donc être supprimé. Une autre erreur de forme concerne l'ancien § 9.11 (qui porte maintenant le numéro 9.10) dont la deuxième partie a été omise et devrait être rajoutée.

Les autres erreurs de forme que contient sans doute encore le document temporaire 31/PLEN doivent être corrigées par la Commission de rédaction, mais le document ne doit pas être modifié quant au fond.

Revenant au document temporaire 33/PLEN, il attire l'attention sur le deuxième alinéa du § 3, où il est noté qu'après de longs débats la Commission A n'a pas approuvé le projet de révision de la Résolution n° 2, mais a constitué un Groupe de rédaction présidé par M. Staudinger (République fédérale d'Allemagne) pour poursuivre le travail et faire rapport directement à l'Assemblée plénière. Un consensus général s'est dégagé toutefois sur le fait que l'intervalle de quatre ans est trop long et il a été suggéré que le CCITT étudie les méthodes de travail d'autres organisations internationales, comme l'ISO et la CEI. Les § 4, 5 et 6 du document temporaire 33/PLEN n'ont pas posé de problème et ont tous été approuvés, moyennant quelques légères modifications de forme.

En conclusion, l'orateur remercie tous ceux qui ont contribué aux travaux de la Commission, notamment les Vice-Présidents et le Secrétaire, et espère que "l'esprit de Melbourne" continuera à prévaloir.

3.2 Le *Président* suggère que l'Assemblée plénière charge un Groupe de travail restreint, présidé par M. Temple (Royaume-Uni), d'examiner plus avant et éventuellement de développer les objectifs décrits comme "l'esprit de Melbourne" par le Président de la Commission A, de manière que le CCITT puisse aller à la Conférence de plénipotentiaires et entrer dans la prochaine période d'études avec des objectifs clairs.

Il en est ainsi *convenu*.

En ce qui concerne les imperfections de forme dont a fait état le Président de la Commission A, il dit qu'elles sont tout à fait compréhensibles compte tenu du peu de temps dont a disposé la Commission et suggère qu'elles soient soumises à la Commission de rédaction. Il invite notamment la Commission de rédaction à apporter les modifications de forme nécessaires au texte révisé proposé pour le Voeu n° 1 (document temporaire 34/PLEN).

3.3 Le *délégué du Canada* dit qu'il serait peut-être prudent de différer l'approbation de la Résolution n° 1 (document temporaire 31/PLEN) jusqu'à ce que l'Assemblée plénière connaisse les résultats des travaux effectués au sujet de la Résolution n° 2. Il suggère notamment que le Groupe de travail constitué pour rédiger la Résolution n° 2 soit invité à examiner les § 5.1, 9.5, 9.6 et 10.4 de la Partie III de la Résolution n° 1.

3.4 Le *délégué de la Hongrie* voudrait proposer quelques légères modifications à la Résolution n° 1, notamment aux § 2.5 de la Partie IV et 8.3.2 de la Partie III. Le *délégué du Royaume-Uni* voudrait aussi modifier le § 8.3.2 ainsi que le § 6.2 de la Partie III de la Résolution n° 1.

3.5 Le *délégué de l'Inde* suggère que la notion de coopération soit ajoutée aux quatre objectifs de "l'esprit de Melbourne" énoncés par le Président de la Commission A. A propos de l'objectif de souplesse, il suggère que le mot "shall" soit remplacé par "should" chaque fois qu'il apparaît au § 6.2, Partie III de la Résolution n° 1. (Cette modification ne concerne pas le texte français.) Le *Président de la Commission A* approuve cette suggestion.

3.6 A propos de la section 2 de la Partie IV de la Résolution n° 1, le *délégué des Etats-Unis d'Amérique* estime que, par souci de clarté, il est nettement préférable de parler de "jours de calendrier" que de "jours ouvrables". Le *Président de la Commission A* rappelle que la question a été examinée en détail par la Commission et ses Groupes de travail et que la notion de "jours ouvrables" a semblé rallier les suffrages de la majorité des délégués. Personnellement, il estime qu'il y a en pratique peu de différence, étant donné que le Secrétariat et la Commission d'études eux-mêmes travaillent souvent les week-end; en outre, les circonstances exceptionnelles qui font que les contributions arrivent en retard sont toujours prises en considération. Le *Directeur du CCITT* corrobore cette déclaration et ajoute que les règles ne sont pas appliquées de manière restrictive; l'essentiel est de faire en sorte que le Secrétariat ait suffisamment de temps pour préparer les documents.

3.7 Pour le *délégué des Etats-Unis*, parler de "jours ouvrables" ou de "jours de calendrier" n'est pas la même chose. La question est importante et il n'est pas convaincu que la Commission de rédaction soit l'organe compétent pour s'en occuper ou, en fait, pour s'occuper de tout ce qui concerne la Résolution n° 1.

3.8 Le *Président* convient que certains membres du groupe de la Commission A chargé de la révision de la Résolution n° 1 devraient être associés aux travaux de la Commission de rédaction et il invite le délégué de la Hongrie (M. Lajtha) à coordonner cet effort. En réponse à une question du *délégué de l'URSS*, il dit que la Commission de rédaction, avec la participation de M. Lajtha en sa qualité de Président du groupe de la Commission A, travaillera au texte révisé de la Résolution n° 1 figurant dans le document temporaire 31/PLEN en vue non de revoir les opinions majoritaires qui y sont exposées, mais de faire en sorte que ces opinions soient énoncées clairement et sans ambiguïté. En réponse à une autre remarque du *délégué de l'URSS*, il déclare qu'en établissant le calendrier des séances plénières, il essaiera de faire en sorte que les documents révisés soient mis à la disposition des délégués bien à l'avance. Le *Président de la Commission A* suggère que le délégué du Canada (M. Israel) participe avec M. Lajtha aux travaux de la Commission de rédaction.

Il en est ainsi décidé.

3.9 Se référant à la Partie I du rapport de la Commission A (document temporaire 30/PLEN), le *délégué du Canada* suggère de modifier le § 2.2 comme suit: "Il est proposé de créer un Groupe ad hoc de l'Assemblée plénière - à participation libre pour tous les Membres - qui serait .....". Compte tenu de l'importance de la question, les intentions de l'Assemblée plénière doivent être exprimées de manière plus détaillée. Le *Président de la Commission A* fait remarquer que les détails sur la composition du Groupe et sur ses méthodes de travail proposées doivent figurer dans l'annexe D au rapport.

3.10 Le *Secrétaire général*, tout en convenant de l'importance de la question de savoir si le Groupe proposé doit être identique à la Commission d'études spéciale S ou avoir une autre structure, déclare que diverses options sont possibles. La mention de la "participation libre" pourrait prêter à confusion et comporter certaines limitations; à cet égard, il attire l'attention sur la terminologie utilisée dans la Résolution n° 15 relative à la préparation de la CAMTT-88 ainsi que sur les articles 68 et 72 de la Convention. Le *délégué de l'Espagne* appuie ces observations et cite le § 7 du dispositif de la Résolution n° 15. Pour lui, il s'agit de déterminer si la participation au Groupe proposé doit être ouverte à tous les participants aux travaux des Commissions d'études du CCITT, y compris les exploitations privées reconnues, ou si elle doit être limitée aux seuls membres du CCITT.

3.11 Le *délégué du Liban* déclare que si l'objet de la modification canadienne est d'assurer que le nouveau Groupe soit un prolongement de la Commission d'études spéciale S, il est disposé à l'appuyer dans l'intérêt de la continuité. Le *Président* croit comprendre que l'intention est d'assurer que la participation au Groupe soit ouverte à tous les Etats Membres du CCITT et non seulement à un petit groupe de pays choisis.

3.12 Le *délégué du Royaume-Uni* déclare que, bien que le principe de créer un Groupe pour poursuivre les activités de la Commission d'études spéciale S ait reçu l'agrément de tous, il serait peu judicieux d'adopter une décision sur la question sans réfléchir davantage à la forme que doit prendre le Groupe. Le *Président* approuve et suggère que le délégué du Canada soit chargé d'élaborer un document sur la question qui sera présenté pour examen à une prochaine séance plénière. Pour l'heure, il se limitera à prendre note de l'accord de l'Assemblée plénière au sujet du principe selon lequel les travaux entrepris jusqu'ici par la Commission d'études spéciale S soient poursuivis au cours de la prochaine période d'études par un groupe dont la représentation n'est pas encore définie mais qui, de l'avis général, doit avoir un caractère "ad hoc".

3.13 Le *délégué du Sénégal*, mentionnant le projet de révision du Voeu n° 1 (document temporaire 34/PLEN), demande des renseignements au sujet de la procédure que doivent suivre les Administrations qui souhaitent accueillir des réunions de Commissions d'études, ainsi que sur l'observation de l'usage pour la diffusion des invitations reçues. Le *Directeur du CCITT* déclare que les invitations pour les réunions de Commissions d'études doivent être soumises à l'Assemblée plénière ou au Rapporteur principal de la Commission d'études concernée; les invitations pour les réunions de Groupes de travail doivent être transmises par l'intermédiaire du Directeur du CCITT. Toutes les invitations doivent évidemment être examinées compte tenu des restrictions budgétaires.

Il est *décidé* de soumettre le projet de révision du Voeu n° 1 (document temporaire 34/PLEN) à la Commission de rédaction.

Le Voeu n° 3 modifié (document temporaire 32/PLEN) est *approuvé*.

3.14 Le *délégué du Royaume-Uni*, se référant à la Partie IV du rapport de la Commission A (document temporaire 33/PLEN), suggère de modifier comme suit le deuxième alinéa du § 2: "Le Voeu n° 3, modifié sur la base de la proposition de la Commission spéciale S qui figure dans le document AP IX-1 (annexe G), est présenté dans le DT 32/PLEN", et que le § 5 soit modifié comme suit: "La Commission A a accepté la Recommandation A.1 modifiée dont le texte figure dans le document AP IX-1 (annexe E, pages 42 à 46)".

Il en est ainsi *décidé* et le document temporaire 33/PLEN ainsi modifié est *approuvé*.

Les annexes A, B et C au document temporaire 30/PLEN sont *approuvées*.

3.15 Le *délégué du Cameroun*, commentant la révision de la Résolution n° 2, déclare que jusqu'ici l'adoption de textes par l'UIT en général et par le CCITT en particulier a eu pour effet l'établissement d'un certain équilibre entre les fabricants de matériel de télécommunication et les utilisateurs de ce matériel. Cet équilibre est stable et convient à toutes les parties concernées.

Si l'approbation accélérée d'un texte a pour conséquence la rupture de cet équilibre, l'organisation pourrait y perdre un peu de son autorité mondialement reconnue en matière de normalisation.

Pour cette raison, toute modification de la Résolution n° 2 doit prendre en considération cette notion d'équilibre qui a donné jusqu'à présent satisfaction, tout au moins au Cameroun.

#### 4 **Approbation des procès-verbaux des séances précédentes** (documents temporaires 20/PLEN, 25/PLEN, 28/PLEN)

4.1 Le *Président* indique que toutes corrections doivent être soumises directement au Secrétariat afin d'être incorporées dans le texte des procès-verbaux.

Les documents temporaires 20/PLEN, 25/PLEN et 28/PLEN sont *approuvés* à cette condition.

*La séance est levée à 18 h 45.*

## SIXIEME SEANCE PLENIERE

(procès-verbal tel qu'approuvé à la dixième séance plénière)

Mardi 22 novembre 1988 à 14 h 35

*Sujets traités:*

- 1 Collaboration avec le CCIR
- 2 Services d'échange d'informations (SEI) de l'UIT et échange de documents avec l'UIT
- 3 Rapport de la Commission A (suite)
  - 3.1 Voeu n° 1
  - 3.2 Projet de Recommandation A.22
  - 3.3 Rapport du Groupe sur "l'esprit de Melbourne"
- 4 Travaux du CCITT relatifs à la terminologie et participation du CCITT à la CMV
- 5 Rapport du CP/CAMTT

### 1 Collaboration avec le CCIR (document AP IX-66)

1.1 Le *Directeur du CCIR* présente le document AP IX-66 sur la collaboration entre le CCIR et le CCITT et note que l'Assemblée plénière a déjà reçu les rapports des deux Commissions d'études mixtes CCIR/CCITT: CMTT et CMV. Des exemples spécifiques des travaux de liaison sont donnés dans l'annexe au document.

1.2 Le *délégué du Royaume-Uni* dit qu'il ressort clairement des renseignements donnés que les activités des CCI convergent dans de nombreux domaines, en particulier dans ceux où la technologie est dynamique. Les principales répercussions de cette convergence apparaîtront sans nul doute dans les résultats des travaux de la présente Assemblée.

1.3 Le *délégué de la France* dit que la collaboration entre les CCI, qui a toujours été étroite dans les domaines d'études traditionnels, s'accroît, en particulier en ce qui concerne les aspects les plus nouveaux des télécommunications. Il espère que cette tendance positive se poursuivra.

1.4 Le *délégué de la Suède* dit que la normalisation est le principal aspect des activités du CCITT, c'est pourquoi la collaboration avec des organisations telles que la CEI et l'ISO est indispensable. Toutefois, il est également important d'assurer une collaboration étroite entre les CCI, en particulier dans le domaine de la normalisation; citons à titre d'exemple l'activité mentionnée au dernier paragraphe de l'introduction, concernant l'interface et l'équipement personnel. Le document AP IX-66 constitue une bonne base sur laquelle pourra se fonder la prochaine CAMTT pour examiner ces aspects.

1.5 Le *Secrétaire général* signale qu'il faut distinguer la collaboration entre deux organes permanents de l'Union de la liaison avec des organisations extérieures.

1.6 Le *Président* note qu'il est important d'assurer une collaboration étroite entre les CCI, compte tenu en particulier de l'influence des nouvelles techniques et des pratiques en pleine évolution, dont certaines restent encore à définir. Les problèmes qui se posent seront sans nul doute soulevés de nouveau en plénière lors de l'examen des méthodes de travail du CCITT. Il remercie le Directeur du CCIR des renseignements fournis.

### 2 Services d'échange d'informations (SEI) de l'UIT et échange de documents avec l'UIT (documents temporaires 8/PLEN et 9/PLEN)

2.1 Le *Secrétaire général* présente les documents temporaires 8/PLEN et 9/PLEN, et dit que des progrès considérables ont été faits depuis la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière en ce qui concerne la mise au point du système électronique de traitement et de diffusion des documents mentionné à la section 1 du document temporaire 8/PLEN; il convient de noter à cet égard que le Département de l'ordinateur de

l'UIT et diverses Commissions d'études, notamment les CE VII et XI ont apporté leur collaboration. Un certain nombre d'essais ont été effectués et portés à la connaissance du Conseil d'administration; ils couvrent des aspects tels que l'accès direct à une banque de données pour les données du Plan. De plus, on poursuit une étude pilote concernant l'accès aux informations d'exploitation du service maritime, en particulier l'échange des informations d'exploitation des stations de navire et des stations côtières.

Comme indiqué dans le résumé du document temporaire 8/PLEN, le Secrétaire général soumettra un rapport à la prochaine Conférence de plénipotentiaires, par le truchement du Conseil d'administration, sur les services d'échange d'informations et la politique de l'UIT en matière de diffusion de l'information; si les participants ont des observations à formuler sur ces sujets, il leur serait reconnaissant de les lui communiquer en temps voulu afin qu'il les soumette au Conseil en janvier 1989. Ce dernier recevra un document important sur la politique en matière de traitement électronique; en conséquence, la Conférence de plénipotentiaires sera saisie de la question de la politique générale en matière de publication, qui dépend du coût par exemplaire imprimé, la forme imprimée étant celle qui intéressait la plupart des organes. Compte tenu de l'évolution rapide, l'accès électronique sera d'ici peu la principale forme de diffusion. A cet égard, le compte des publications ne doit pas servir à subventionner les opérations générales au Siège de l'Union.

Le document temporaire 9/PLEN contient la liste des moyens et des formats d'échange qu'il est conseillé d'utiliser afin de réduire les coûts généraux au Siège; toutefois, les demandes d'utilisation de tout autre format ou moyen seront prises en considération. A cet égard, il convient de remplacer le titre de la série de notes "Directives pour la présentation de textes compréhensibles pour une machine" par "Normes de l'UIT pour l'échange de documents" de façon à tenir compte des progrès effectués.

Il est *décidé*, sur la suggestion du *Président*, que le Groupe de travail PL/1 examinera la révision de l'appendice A à la Recommandation A.15 au cours des débats portant sur le Livre bleu.

2.2 En réponse à une question du *délégué du Royaume-Uni* concernant d'autres systèmes que le système de gestion des fréquences (FMS) de l'IFRB, le *Secrétaire général* dit que les systèmes mis au point, mentionnés dans le document temporaire 9/PLEN, visent à traiter les renseignements reçus dans la forme décrite, et qu'ils sont actuellement étendus à d'autres domaines de l'UIT. Un système de lecture directe a déjà été mis en oeuvre à divers niveaux. La situation à l'IFRB est différente: l'entrée de données du système FMS doit encore être traitée manuellement. Le Conseil d'administration examinera probablement quels autres investissements pourraient être nécessaires à cet égard et étudiera l'accès direct aux informations publiées du FMS.

En réponse à une question du *délégué de la Hongrie*, le Secrétaire général dit que les services d'échange d'informations mentionnés au § 3 du document temporaire 8/PLEN, ont déjà été développés sans personnel supplémentaire; il a toutefois été nécessaire d'établir un ordre de priorité. Parmi les priorités: le courrier électronique pour lequel des essais communs avec les PTT suisses ont été effectués. Les essais concernant l'accès direct à la base de données ont montré que certaines données d'exploitation pouvaient être mises à disposition moyennant un investissement relativement faible.

Il se félicite de la coopération entre les Commissions d'études concernées et le Département de l'ordinateur, qui a permis à ATT et au Japon d'aider directement à identifier les priorités de l'UIT. Il sera rendu compte de toutes ces questions à la Conférence de plénipotentiaires par le truchement du Conseil d'administration. L'UIT est déjà bien en avance sur toutes les organisations des Nations Unies dans le domaine de la publication électronique: bien qu'il soit énorme, le problème de l'accès direct aux informations de l'IFRB ne doit pas faire oublier les questions dont est saisie la présente séance.

En réponse à une question du *délégué de la Belgique*, le Secrétaire général dit qu'aucun élément ou moyen graphique spécifique n'a encore été choisi concernant l'édition électronique dont traite le § 6 du document temporaire 8/PLEN. La question doit être examinée plus avant compte tenu de l'évolution des normes internationales.

2.3 Le *délégué de la République islamique d'Iran* approuve l'extension d'un système d'échange d'informations informatisé à tous les pays Membres de l'UIT.

2.4 Le *délégué de l'Indonésie* approuve les observations du Secrétaire général sur l'échange électronique d'informations. Il demande quel type de terminal et de réseau sera nécessaire, et combien d'Administrations participent actuellement aux exercices pertinents.

Le *délégué du Niger* dit aussi que son Administration aimerait avoir davantage d'informations sur l'accès au système.

2.5 Le *Secrétaire général* dit qu'il y a eu deux projets pilotes auxquels ont participé cinq Administrations sur les données du Plan et la présentation aux Commissions mondiales du Plan et à certaines Commissions régionales du Plan. De plus, une dizaine d'Administrations participent à un projet de démonstration concernant les services maritimes qui a été entrepris à la suite de la CAMR pertinente; davantage d'Administrations peuvent y participer. La méthode adoptée est censée être indépendante du terminal; la forme de transmission reste à déterminer, mais le but est d'assurer une souplesse maximale.

Il est *décidé de prendre note* des renseignements fournis dans les documents temporaires 8/PLEN et 9/PLEN et de demander au Secrétaire général de diffuser un document d'information.

### 3 Rapport de la Commission A (suite)

#### 3.1 Proposition de révision du Voeu n° 1 [document temporaire 34/PLEN(Rév.2)]

3.1.1 Le *délégué de l'Espagne* propose que le texte révisé du Voeu n° 1 sur le "Lieu des réunions du CCITT - Invitations" soit encore modifié pour que les références au financement de ces réunions soient plus générales.

3.1.2 Le *Secrétaire général* suggère que les clauses finales du *considérant* (1) et *émet le voeu* (1) soient modifiées respectivement comme suit:

"dans la mesure où ces réunions restent compatibles avec les crédits disponibles pour les activités du CCITT", et

"sous réserve que les fonds nécessaires soient disponibles pour permettre au CCITT de les honorer".

3.1.3 Le *Président*, suite à une nouvelle intervention du *délégué de l'Espagne*, propose de remplacer la deuxième modification par le texte suivant:

"sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires".

Le Voeu n° 1 [document temporaire 34/PLEN(Rév.2)] *est adopté* tel que modifié.

#### 3.2 Projet de Recommandation A.2it ("*Collaboration avec les autres organisations internationales en matière de techniques de traitement de l'information*") (document temporaire 43/PLEN)

3.2.1 Le *Président* indique, comme cela figure dans le document temporaire 27/PLEN, qu'il a été décidé, après discussion, de ne pas proposer de modification au projet de Recommandation A.2it conformément aux commentaires formulés sur ce sujet dans le rapport de la Commission d'études VII [document AP IX-39, § 5 b)]. Le projet de Recommandation est donc présenté sans modification pour approbation à l'Assemblée plénière en tant que Recommandation A.22 (document temporaire 43/PLEN).

La Recommandation A.22 est *approuvée*.

#### 3.3 Rapport du Groupe sur "*l'esprit de Melbourne*" (documents temporaires 39/PLEN et 45/PLEN)

3.3.1 Le *Président* rappelle que le document temporaire 39/PLEN a été élaboré pour la raison suivante: il a paru nécessaire de présenter à la CAMTT, au Conseil d'administration et à la Conférence de plénipotentiaires, sous une forme appropriée, les principes adoptés lors des discussions relatives à la modification des méthodes de travail du CCITT. Un Groupe restreint sur "esprit de Melbourne" présidé par Monsieur Temple (Royaume-Uni) a donc consigné ces principes dans un projet de Résolution, que le délégué de la Hongrie a proposé de compléter comme indiqué dans le document temporaire 45/PLEN.

3.3.2 Le *Président du Groupe sur "esprit de Melbourne"* présente les documents et dit que le complément proposé est utile et qu'il convient de l'insérer dans les *considérant*, qui donnent l'esprit dans lequel la Résolution a été conçue. Ce projet indique qu'il est urgent pour le CCITT de se moderniser et de répondre à l'évolution rapide du secteur des télécommunications, et que les modifications dans ces procédures de travail ne sont pas introduites assez rapidement. Le projet propose donc que la CAMTT ou le Conseil d'administration invite la Conférence de plénipotentiaires, Nice 1989, à reconnaître la nécessité pour le CCITT de donner la priorité à la modernisation, à la souplesse et à l'efficacité dans son organisation et dans ses méthodes de travail. La quatrième notion de clarté a été supprimée de la liste des priorités comme un point distinct, mais on a ajouté dans le projet une proposition du délégué de l'Inde visant à mentionner la coopération pour la production de Recommandations de qualité.

Tout en recherchant l'approbation des priorités précitées par la Conférence de plénipotentiaires, le projet de Résolution dans sa conclusion invite la Conférence de plénipotentiaires à prendre deux mesures lors de la révision de la Convention de Nairobi, mesures destinées à faciliter l'évolution nécessaire du CCITT.

Il soumet donc le projet de Résolution à l'Assemblée plénière pour qu'elle l'approuve et qu'elle décide s'il doit être adressé à la CAMTT ou au Conseil d'administration.

3.3.3 Le *Président* dit que le projet de Résolution est un document très important pour faire connaître les points de vue de l'Assemblée plénière aux autres instances et faciliter le processus d'évolution.

3.3.4 Le *délégué du Canada* estime qu'il serait préférable de modifier ainsi le document temporaire 45/PLEN afin qu'il concorde mieux avec le reste du projet de Résolution:

"Que la mise à jour par la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière de la Résolution n° 1 servira de base officielle aux modifications pratiques et utiles des procédures de travail du CCITT."

3.3.5 Le *délégué de la Hongrie* accepte cette suggestion.

3.3.6 Le *Secrétaire général* indique qu'il a attiré l'attention sur la nécessité de trouver une procédure pour parvenir à la Conférence de plénipotentiaires car, aux termes de l'article 75 de la Convention, l'Assemblée plénière ne peut formuler des propositions qu'aux Conférences administratives. Dans le cas présent, il y aurait avantage à son avis à passer par l'intermédiaire à la fois de la CAMTT et du Conseil d'administration. Il serait évidemment utile d'obtenir l'approbation des 110 pays Membres représentés à la CAMTT, qui est le niveau immédiatement au-dessous à la Conférence de plénipotentiaires. Par ailleurs, le projet de Résolution ne concerne que le mandat et les méthodes du CCITT, alors que la Convention intéresse les deux Comités consultatifs internationaux. Il serait donc également utile de transmettre la Résolution par l'intermédiaire du Conseil d'administration, qui peut souhaiter, conformément à ses fonctions, examiner et formuler un jugement global sur les méthodes de travail des deux CCI.

3.3.7 Le *Président* propose que le projet de Résolution soit approuvé tel qu'il a été verbalement modifié et qu'il soit communiqué à la CAMTT et au Conseil d'administration pour approbation et transmission à la Conférence de plénipotentiaires.

3.3.8 Selon le *délégué de l'Espagne*, bien que la Résolution puisse être adressée à la CAMTT, la seule procédure appropriée de transmission à la Conférence de plénipotentiaires du point de vue juridique consiste à passer par le Conseil d'administration. Pour ce qui est du projet, il propose de mentionner au *considérant* d) que le maintien de la qualité et l'universalité des résultats des travaux du CCITT, est un des principaux objectifs de la Résolution.

3.3.9 Le *Président* et le *délégué du Royaume-Uni* se déclarent d'accord.

3.3.10 Le *délégué des Etats-Unis d'Amérique* propose un certain nombre de modifications au projet de Résolution, afin de le rendre plus précis et de limiter les différences d'interprétation à la CAMTT.

3.3.11 A l'issue de consultations officieuses, le *délégué du Royaume-Uni* donne lecture des modifications sur lesquelles un accord a été obtenu pour le texte final du projet de Résolution [voir le document temporaire 39/PLEN(Rév.1)]. Dans le contexte de la Résolution le terme "télécommunications" exclut les radiocommunications; malgré certaines préoccupations formulées à ce sujet, il n'est pas nécessaire de le préciser dans le texte du moment qu'il est fait état de ces préoccupations.

Le projet de Résolution sur la pré-éminence du CCITT dans la normalisation des télécommunications internationales est *adopté* tel que modifié.

3.3.12 La *représentante de la CEI*, au nom de son organisation, approuve et soutient "l'esprit de Melbourne" et l'appel qui est fait à une coopération permanente entre le CCITT, la CEI et l'ISO pour les sujets se rapportant aux procédures et aux techniques.

3.3.13 Le *Président* dit que la Résolution, ainsi que les Résolutions n° 1 et n° 2 modifiées, indiquent clairement la nécessité d'une coopération entre le CCITT et les autres organismes nationaux et régionaux à la fois dans les méthodes et dans les calendriers. La Résolution sera présentée au Conseil d'administration pour approbation et pour transmission à la Conférence de plénipotentiaires avec une demande de mise en oeuvre des mesures indiquées. La Résolution sera également présentée à la CAMTT pour qu'elle prenne les mesures qu'elle jugera appropriées.

#### 4 Travaux relatifs au Vocabulaire au CCITT et participation du CCITT à la CMV (document temporaire 40/PLEN)

4.1 Le *Président* du Groupe ad hoc sur la terminologie (M. Marchese, Etats-Unis d'Amérique) présente le document temporaire 40/PLEN. De douze à quinze Administrations et la CEI ont été représentées au Groupe ad hoc, qui a tenu deux séances. Le document temporaire 40/PLEN constitue un projet d'accord visant à recentrer les travaux du CCITT sur la terminologie et à dissoudre la CMV, étant donné que le système actuel ne donne pas entièrement satisfaction. Le Groupe propose de modifier les Recommandations A.10 et A.12 et de supprimer la Recommandation A.14. Un Comité de coordination pour la terminologie sera mis en place à titre provisoire, sujet à une révision par la X<sup>e</sup> Assemblée plénière; ce Comité centralisera les informations et en assurera l'échange avec le CCIR et la CEI et également entre les Commissions d'études du CCITT. Les objectifs de la CMV ne seraient donc pas modifiés mais l'efficacité serait accrue. En conclusion, il insiste sur le fait qu'il a été proposé de supprimer la Recommandation A.14 car les dispositions sont contenues dans les Résolutions n° 4 et n° 5.

4.2 Le *Directeur du CCITT* n'a aucune objection à formuler sur l'approche générale du document, qui tient compte de la tendance vers la spécialisation de la terminologie utilisée par le CCITT et par le CCIR. Il formule deux observations: il est proposé dans le § d) au Comité de coordination pour la terminologie de se mettre en relation avec les Rapporteurs des Commissions d'études, mais puisque cette liaison existe déjà, il y a risque de double emploi; la même remarque s'applique au § e), suivant lequel le Secrétariat doit publier périodiquement les termes créés par les Commissions d'études. Ces termes figurent déjà dans le fascicule X.1 du Livre rouge et son efficacité pourrait être compromise par une publication trop fréquente.

4.3 Le *délégué de l'Espagne* se demande comment la nouvelle Recommandation A.10 sera appliquée. Celle-ci pourrait être en contradiction avec le mandat de la Commission mixte CCIR/CCITT pour le Vocabulaire donné dans la Résolution n° 11 et créer une confusion lorsque la prochaine Assemblée plénière discutera de terminologie. L'intérêt de la Recommandation A.10 serait ainsi réduit.

4.4 Le *Secrétaire général* souligne qu'il existe dans le Livre rouge des incohérences qu'il convient d'éliminer conformément aux propositions contenues dans le document temporaire 40/PLEN. L'Assemblée plénière a de toute façon spécifié qu'il incombe au CCITT lui-même d'élaborer le Vocabulaire du CCITT. Il ajoute que la CAMTT aura, à cet égard, un rôle à jouer.

4.5 Le *Président* dit que l'Assemblée plénière doit prendre une décision au sujet des termes et des définitions non techniques, qui n'ont pas été examinés par le Groupe ad hoc.

4.6 Le *délégué du Danemark* demande, à propos du § 2 sous *recommande* de la Résolution A.10 révisée, à qui il appartient de définir les "nouveaux termes".

4.7 Le *Président du Groupe ad hoc* répond que si la CMV peut prendre de sa propre autorité des décisions en matière de terminologie, c'est désormais aux Commissions d'études qu'il incombera de décider en dernier ressort des termes et des définitions. Dans un souci de clarté, il propose d'insérer la phrase suivante au § 2 sous *recommande*: "la décision finale pour la définition d'un "nouveau terme" appartient à la Commission d'études".

4.8 Le *Secrétaire général* rappelle aux délégués que si une définition fait partie d'une Recommandation, la responsabilité incombe à l'Assemblée plénière. S'il s'agit d'une définition de caractère technique ou opérationnel concernant, par exemple, le Règlement des télécommunications, c'est la Conférence administrative compétente qui décide.

4.9 Le *délégué de l'Italie* déclare que si la Recommandation A.14 doit être supprimée, il serait souhaitable d'ajouter les mots "et supprime la Recommandation A.14" à la fin du troisième alinéa du document temporaire 40/PLEN.

4.10 Le *délégué du Canada* se demande s'il est nécessaire de supprimer la Recommandation A.14. En effet, sans cette autorisation spécifique, le Secrétariat n'aura pas le droit de publier le fascicule X.1.

4.11 Le *Président du Groupe ad hoc* dit que bien que la publication du fascicule X.1 soit prévue par les Résolutions n° 4 et n° 5, il est d'accord pour conserver la Recommandation A.14 si l'Assemblée le souhaite.

4.12 Le *délégué de la France* mentionne une ambiguïté dans le texte français du § 9 sous *recommande* de la Recommandation A.10 révisée. A l'issue d'un débat auquel prennent part le *représentant de la CEI* et le *délégué de l'Espagne*, il est *décidé* de renvoyer le texte au Secrétariat pour une nouvelle rédaction.

4.13 Le *Président* demande à l'Assemblée d'examiner le document temporaire 40/PLEN abstraction faite de la suppression de la Recommandation A.14, du fait que son maintien n'affecte pas la substance des modifications proposées.

Le document temporaire 40/PLEN est *adopté* moyennant l'annulation de la suppression de la Recommandation A.14, l'inclusion du projet d'insertion du § 2 sous *recommande* de l'annexe A et une clarification des versions française et espagnole du § 9 sous *recommande*.

4.14 Le *Président* fait sienne la suggestion du *Président du Groupe ad hoc* selon laquelle M. Thué (France) devrait être élu premier Président du Comité de coordination pour la terminologie, compte tenu de sa longue expérience et de sa compétence dans ce domaine.

4.15 M. Thué dit qu'ayant lu le document temporaire 40/PLEN, qu'il juge très utile, il accepte volontiers la présidence du nouveau Comité pendant la prochaine période d'études.

Il en est ainsi *décidé*.

## 5 Rapport du CP/CAMTT (documents AP IX-27 et 68)

5.1 Le *Président du CP/CAMTT-88* (M. Molina Negro, Espagne) présente le rapport final de son Comité, qui fait l'objet du document AP IX-27. Comme l'indique le rapport du Directeur du CCITT (AP IX-68), son Comité a tenu quatre réunions pour un total de vingt jours. Quatre-vingt contributions ont été reçues, ainsi que quatorze rapports émanant des Commissions d'études I, II et III et cinq rapports ont été rédigés. Les participants provenaient de 45 Administrations, de 14 sociétés privées, d'une organisation scientifique internationale et d'une autre organisation internationale. Il précise que le rapport a été produit, comme convenu, un an avant l'Assemblée plénière.

L'orateur attire l'attention des délégués sur certains points évoqués pendant les travaux du Comité, y compris l'applicabilité du Règlement (§ 3.4 à 3.7). Il a été difficile d'arriver à un accord sur la définition du terme "public". Le Comité a aussi décidé d'émettre certaines restrictions à propos du § 3 sous *décide* de la Résolution 15, qui demande au CP de définir la structure générale et le contenu du nouveau Règlement et d'entreprendre un examen préliminaire de la liste des services. Le Comité n'a pas pu se mettre d'accord sur la liste des services et n'est pas allé plus avant à ce sujet. Le § 3.8 traite des dispositions relatives à la comptabilité. Il a été décidé d'inclure les comptes dans le corps du texte et non dans une annexe. L'orateur souligne que toutes les décisions du Comité n'ont pas été prises à l'unanimité. L'Assemblée doit prendre en compte l'annexe 1, qui contient les déclarations de plusieurs Administrations, et l'Annexe 2, qui donne l'avis juridique sur les relations entre le projet de nouveau Règlement et le Règlement des radiocommunications.

Il est *décidé* que les questions importantes évoquées dans le rapport seront examinées par la CAMTT, de sorte qu'une discussion détaillée par la présente Assemblée plénière est inutile.

5.2 Le *délégué du Royaume-Uni* demande si le projet de Résolution mentionné à la dernière phrase du § 3.8.2.3 existe réellement.

5.3 Le *Président du CP/CAMTT* répond que ce n'est pas le cas, puisque le CP a estimé que la question incombe à la prochaine Conférence de plénipotentiaires, encore que le sujet puisse aussi être examiné par la CAMTT.

En réponse à une question du *délégué de la Norvège* à propos du § 3.8.3.2, il confirme que la CAMR (MOB)-87 a adopté des dispositions et une Résolution au sujet de la disposition spéciale concernant les télécommunications maritimes.

5.4 Le *Secrétaire général* ajoute qu'un document contenant les nouvelles dispositions a été élaboré et sera soumis à la CAMTT.

L'Assemblée plénière *prend note* du document AP IX-27.

*La séance est levée à 18 h 10.*

## SEPTIEME ASSEMBLEE PLENIERE

(procès-verbal tel qu'approuvé à la dixième séance plénière)

Mercredi 23 novembre 1988 à 14 h 30

*Sujets traités:*

- 1 Rapport de la Commission A (suite)
  - 1.1 Résolution n° 1
  - 1.2 Résolution n° 2
- 2 Rapport de la Commission D
- 3 Approbation du procès-verbal des troisième, quatrième et cinquième séances plénières

### 1 Rapport de la Commission A (suite)

#### 1.1 Résolution n° 1 (document temporaire 50/PLEN)

1.1.1 Le *Président* rappelle à l'Assemblée que les modifications apportées à la Résolution n° 1 ont été acceptées au cours de la présentation du rapport de la Commission A mais, en raison du manque de temps, le document a été transmis à la Commission de rédaction pour qu'elle parachève, avec l'aide de la Commission A, le texte de la Résolution n° 1 (document temporaire 50/PLEN). Il précise, en examinant la Résolution n° 1, qu'il ne faut pas oublier que les Résolutions n° 1 et n° 2 constituent un ensemble de modifications.

Il attire l'attention de l'Assemblée sur une autre modification apportée à la Résolution n° 1 destinée à l'harmoniser avec la Résolution n° 2 modifiée, et qui consiste à remplacer le texte du troisième retrait du § 10.4 de la Partie III (document temporaire 50/PLEN) par le texte suivant:

"une référence à toute Recommandation nouvelle ou à toute Recommandation révisée qui a été adoptée au cours de la période d'études conformément aux dispositions de la Résolution n° 2;"

1.1.2 Le *Président de la Commission de rédaction* (M. Gonin, France) signale deux modifications rédactionnelles mineures:

- dans la Partie III, § 8.4, il a été ajouté "membres des" après "entre les" afin de lire "de garantir une bonne coordination personnelle entre les membres des Commissions d'études ...";
- dans la Partie III, dans le titre du § 9, ajouter les termes "et les Groupes de travail mixtes ad hoc" après "Groupes de travail" afin de l'aligner avec le texte du § 9.1.

Il ajoute que les corrections rédactionnelles mineures seront apportées aux versions française et espagnole par la Commission de rédaction en liaison avec le Secrétariat du CCITT, et demande à l'Assemblée plénière d'approuver la nouvelle Résolution n° 1.

1.1.3 Le *délégué du Japon*, parlant du traitement des contributions (Partie IV, document temporaire 50/PLEN), dit qu'il est très important que les pays géographiquement éloignés de Genève respectent les délais. Revenant en particulier sur le § 2.5, il demande au Secrétariat du CCITT de faire preuve de bonne volonté en acceptant certains documents reçus moins de sept jours avant le début de la conférence lorsque ceux-ci présentent une grande importance pour les travaux de la conférence.

1.1.4 Le *Président* assure au délégué du Japon que le Secrétariat du CCITT fera tout ce qui est en son pouvoir pour envoyer les documents bien à l'avance et pour ne pas appliquer de manière aveugle le délai de sept jours, et ajoute que c'est aux délégations qu'il incombe surtout de respecter les délais de présentation des documents.

1.1.5 Le *délégué de l'Espagne* propose d'ajouter le mot "normales" après le mot "contributions" à la fin du § 2.9, Partie IV (document temporaire 50/PLEN) car selon lui il s'agit de contributions normales, et il convient de le préciser. C'est peut-être une question importante et dans ce cas, il convient que la présente Assemblée plénière s'en saisisse.

1.1.6 Le *Secrétaire général* reconnaît que c'est une question importante: il s'agit de savoir qui décide qu'un document doit être exceptionnellement distribué, et ce qu'il faut faire au point de vue de la traduction, lorsque les contributions sont reçues moins de deux mois avant la réunion mais avant la date limite.

1.1.7 Le *Président* indique que selon lui le § 2.9 concerne le fait que les contributions tardives sont utilisées dans les réunions mais ne sont pas distribuées comme document normal et qui, dans des circonstances exceptionnelles où ces renseignements sont considérés comme présentant un grand intérêt et justifient une distribution plus large, sont distribuées ultérieurement comme documents d'information sous la forme d'une contribution normale.

1.1.8 Le *délégué de l'Inde* indique que le § 2.9 n'a pas été modifié par rapport à la version précédemment approuvée qui figure dans le tome I du Livre rouge du CCITT, et que par conséquent il ne comprend pas bien la présente difficulté.

1.1.9 Le *délégué de l'Espagne* dit qu'il peut accepter de ne pas modifier le paragraphe, mais il répète que ces contributions exceptionnelles doivent être considérées comme des contributions normales soumises aux réunions ultérieures, et subir ainsi un traitement normal pour ce qui est de la traduction et de la distribution. Selon lui, c'est le traitement normal actuel de ces contributions exceptionnelles reçues moins de sept jours avant la tenue d'une réunion, et il espère qu'il est entendu que cette pratique continuera. Il y a donc trois catégories de contributions: les contributions normales, les contributions tardives et les contributions retardées, et il est important qu'une contribution qui remplit les conditions préalables énoncées au § 2.9 puisse être distribuée comme contribution normale à la réunion suivante.

1.1.10 Le *Directeur du CCITT* confirme cette interprétation du § 2.9, en précisant que dans des cas exceptionnels, et lorsque cela se justifie, les contributions tardives parues en une seule langue peuvent être traduites sur demande dans les trois langues de travail de l'Union et être ainsi traitées comme des contributions normales.

Il est *décidé* de laisser le § 2.9 sous sa forme actuelle.

Compte tenu des travaux que doit effectuer la Commission de rédaction concernant le remaniement du troisième alinéa en retrait du § 10.4 (Partie III) et les versions française et espagnole, et sous réserve de l'adoption de la Résolution n° 2 révisée, la Résolution révisée n° 1, telle qu'elle figure dans le document temporaire 50/PLEN, est *adoptée*.

1.1.11 Le *Directeur du CCITT* se félicite de l'adoption de la Résolution et rappelle à l'Assemblée qu'il ne s'agit pas d'une simple formalité mais d'un ensemble d'instructions précises qui seront, il l'espère, rigoureusement suivies.

## 1.2 Résolution n° 2 (document temporaire 44/PLEN)

1.2.1 Le *Président du Groupe de travail* (M. Staudinger, République fédérale d'Allemagne) indique un certain nombre de modifications de forme et de fond qu'il convient d'apporter à la Résolution n° 2 révisée, présentée dans le document temporaire 44/PLEN:

- cette modification ne concerne pas le texte français;
- cette modification ne concerne pas le texte français;
- au § 2.1 il convient de remplacer "délégués" par "délégations";
- au § 2.2, il convient de supprimer "en principe";
- la première ligne du § 3.2 doit être libellée comme suit: "Par ailleurs, le Secrétariat fera savoir aux exploitations privées reconnues, aux organisations scientifiques et industrielles et aux organisations internationales participant ...";
- il convient de supprimer l'astérisque chaque fois qu'il apparaît et d'ajouter à la "Note" la nouvelle phrase suivante: "Il convient en outre de noter que l'article 11 de la Convention de Nairobi (numéros 86 et 87) stipule que les Administrations de tous les Membres de l'Union sont, de droit, membres du CCITT".

Les modifications susmentionnées sont *adoptées*.

### Paragraphe 1.1

1.2.2 Le *délégué de la République de Corée* suggère d'insérer entre "projet" et "Recommandation" le mot "nouvelle" dans la dernière phrase du § 1.1. Le *Président du Groupe de travail* partage cet avis et ajoute que la même modification doit être apportée au § 4.4.

Il en est ainsi *décidé*.

1.2.3 Le *délégué de la France* signale une divergence entre les versions française et anglaise du troisième alinéa: le texte français se réfère à l'envoi d'informations trois mois avant la réunion alors que le texte anglais se réfère à la réception de ces informations.

1.2.4 En réponse à une observation du *Président du Groupe de travail* visant à ce que les Résolutions n° 1 et n° 2 soient compatibles sur ce point, le *Président* reconnaît que le libellé est semblable à celui de la Résolution n° 1, mais l'idée de réception dans la Résolution n° 2 a un caractère plus péremptoire.

1.2.5 Le *Secrétaire de l'Assemblée plénière* dit que lors de l'examen du texte de la Résolution n° 1, figurant dans le document temporaire 50/PLEN, il a obtenu l'accord du Président de la Commission de rédaction concernant certaines modifications de forme à apporter au troisième alinéa du § 6.2: il convient de remplacer "Lettre collective" par "Lettre circulaire"; la troisième phrase commençant par "Un formulaire d'inscription ... doit être joint à cette Lettre" doit être liée à la première phrase du paragraphe et non aux renseignements donnés dans la deuxième phrase au sujet d'une réunion imprévue ou de la Résolution n° 2. Cette phrase viendra à la fin du paragraphe.

1.2.6 Le *délégué du Royaume-Uni* est favorable à l'utilisation du mot "envoyé" car l'envoi peut être contrôlé. Il se demande si la procédure sera invalidée dans les pays où le service postal est en grève.

1.2.7 Le *Secrétaire général* dit qu'il appartient au Secrétariat d'assurer l'envoi en temps voulu, mais que compte tenu des problèmes qui se posent avec les services postaux, l'Administration concernée doit notifier au Secrétariat général toute difficulté rencontrée et proposer d'utiliser d'autres types de services pour l'envoi des documents. L'essentiel est de prévoir approximativement un délai de trois mois, les retards du courrier n'étant généralement pas suffisamment longs pour empêcher l'observation de ce délai.

1.2.8 Le *délégué d'Israël* suggère de rédiger le texte comme suit: "... devront être envoyées de façon à être reçues, dans des conditions normales, au moins trois mois ...".

1.2.9 Le *Directeur du CCITT* tient à souligner une fois de plus qu'en choisissant la méthode d'expédition du courrier, le Secrétariat est pleinement conscient du degré d'urgence. Chaque fois qu'il est nécessaire de recevoir une réponse d'un pays Membre dans un certain délai, il prend le plus grand soin pour choisir le moyen le plus rapide, le plus sûr et le plus efficace.

1.2.10 Le *délégué du Niger*, soulignant l'importance de la précision dans ce qui est, après tout, un texte juridique, dit que compte tenu des garanties données par le Directeur du CCITT, la divergence entre les versions anglaise et française peut être supprimée en utilisant le mot "reçues" dans les deux langues. Le *délégué de l'URSS* approuve ce point de vue et signale que la question a été examinée de façon approfondie par le Groupe de travail 1 de la Plénière; l'idée que l'invitation et l'annonce sont "reçues" et non "envoyées" au moins trois mois avant la réunion a fait l'objet d'un consensus. Le *délégué des Etats-Unis d'Amérique* partage ce point de vue, et ajoute que l'essentiel est d'assurer que les Membres aient suffisamment de temps pour être informés et pour répondre.

1.2.11 Le *Président* dit que l'intention de la Plénière est claire; cependant, il est important d'éviter d'imposer une restriction intolérable au Secrétariat.

A la suite d'un autre débat organisé en dehors de la séance, le texte suivant est *adopté* pour le troisième alinéa du § 1.1, sous réserve que les versions dans les différentes langues soient correctement alignées:

"L'invitation à la réunion ainsi que l'annonce de l'utilisation de la procédure d'approbation doivent être envoyées par le Directeur du CCITT de façon que les réponses soient reçues, dans la mesure du possible, au moins trois mois avant la réunion".

#### *Paragraphe 3.1*

1.2.12 Le *Président de la Commission de rédaction* dit qu'il est nécessaire de spécifier au § 3.1 que le texte doit être disponible dans les trois langues de travail de l'Union. Cette observation est appuyée par le *délégué du Mexique*.

1.2.13 Le *Président* admet que le texte mentionné est le texte final dans les trois langues de travail et dit que le paragraphe pourrait être examiné par la Commission de rédaction.

#### *Paragraphes 4.1 et 4.4*

1.2.14 Pour répondre aux préoccupations formulées par les *délégués de la République de Corée* et de *l'Espagne* au sujet de la diffusion d'une "lettre collective", le *Directeur du CCITT* indique qu'il faut envoyer une "lettre circulaire" si l'on veut assurer la diffusion à tous les Membres de l'Union,

aux EPR, etc. et pas uniquement aux membres des Commissions d'études. Le *Secrétaire de l'Assemblée plénière* ajoute qu'une procédure similaire a été introduite à propos de la Résolution n° 1.

1.2.15 Le *Secrétaire général* dit qu'aux termes de la Convention, le § 4.1 doit mentionner que le Directeur du CCITT doit faire en sorte que les renseignements relatifs aux résultats de la consultation soient envoyés au Secrétaire général, pour lui permettre de les faire figurer dans la première Notification disponible. S'agissant du § 4.4, c'est le Secrétaire général qui publie les textes, dans le Livre du CCITT ou sous une autre forme appropriée.

En réponse à une proposition du *délégué du Danemark* visant à mentionner la date d'entrée en vigueur de la Recommandation, il déclare que selon la pratique de l'UIT, les Recommandations (et les Résolutions) prennent effet à partir de leur approbation par des Conférences ou des Assemblées plénières et qu'il est en général inutile de spécifier cette date, sauf si des circonstances spéciales le justifient.

Le projet de révision de la Résolution n° 2 (document temporaire 44/PLEN) est *adopté* tel qu'il a été modifié.

1.2.16 Le *Président* remercie tous ceux qui ont contribué aux longues et importantes discussions qui ont débouché sur l'adoption d'une Résolution révisée qui présentera un grand intérêt pour les futures activités du CCITT.

## 2 Rapport de la Commission D (document temporaire 49/PLEN)

2.1 Le *Président de la Commission D* (M. Ghazal, Liban) présente le rapport contenu dans le document temporaire 49/PLEN et précise que le § 1 mentionne les principaux éléments de la déclaration que le Directeur du CCITT a faite devant la Commission. Il faut féliciter le Directeur pour les efforts qui ont été faits et les résultats obtenus, qui seront très utiles aux pays en développement.

En ce qui concerne la section 2 du rapport, il indique que le § désigné 2.5.2 doit être numéroté 2.2.6, du fait que la déclaration en question a été faite au GAS 7 et non au GAS 11. Les deux études de cas effectuées par le GAS 9 et mentionnées au § 2.3.1 ont déjà été imprimées. Au § 2.3.4, les mots "des directives applicables à" doivent être supprimés; en effet, la Commission B a décidé de transmettre à la Commission d'études XVIII la proposition de la République islamique d'Iran.

Au sujet du § 2.3.6, l'orateur dit qu'à la suite d'une discussion avec le Secrétaire général, il a été décidé de confier au GAS 9 l'étude des paramètres et des étapes à franchir pour la numérisation des réseaux régionaux. Quant à la préoccupation exprimée par le Secrétaire général et reproduite au § 2.3.7, il a donné au Secrétaire général l'assurance que le problème sera dûment pris en considération.

Le renvoi dans la dernière phrase du § 2.4.4 doit se lire "3.4" au lieu de "7.4".

A propos du § 4.2, il informe l'Assemblée plénière que le délégué du Sénégal a dû rentrer chez lui en raison d'un deuil subit. Il demande au Président de transmettre les sincères condoléances de la Commission à la délégation du Sénégal et à M. Mbaye personnellement.

Les références ajoutées à la Résolution n° 14, mentionnées au § 4.3 et reproduites à l'annexe 4 seront très utiles aux pays en développement. A propos de la mise à jour des Manuels du CCITT, il dit que le GAS 7, voire le GAS 6, sont disposés à entreprendre cette tâche dans les limites des possibilités budgétaires. En conclusion, il souligne encore l'importance des travaux de sa Commission pour les pays en développement.

2.2 Le *Président de la Commission B* déclare que le rapport de sa Commission fera des observations au sujet des propositions de la Commission D. Pour l'instant, il se borne à indiquer qu'il est d'une manière générale d'accord avec les conclusions du rapport; la Commission B a pu vérifier que le mandat des trois GAS proposés est cohérent et qu'il ne semble pas y avoir de double emploi entre les travaux des GAS et la suite des activités du CCITT. Une délégation a suggéré la modification suivante: les études du GAS 11 (annexe 3) devraient porter également sur les méthodes de prévision pour l'introduction des nouveaux services. Le Directeur du CCITT a proposé, compte tenu du changement de son mandat, que le GAS 11 devienne le GAS 12.

2.3 Le *délégué de la Suède* appuie sans réserve le rapport de la Commission D mais il souligne l'importance d'une mise à jour des Manuels du CCITT; à cet égard, il signale les renseignements concernant le GAS 10, contenus au § 3.4 ii) du rapport. Quant au GAS 6, il fait observer que

l'importante étude entreprise par la Commission d'études XI devra finalement figurer dans le Manuel du GAS 6. Il incombera au Directeur du CCITT de prendre les dispositions utiles à ce sujet. Le *délégué de la République fédérale d'Allemagne* est de cet avis mais il ajoute qu'il faudra tenir compte des ressources disponibles. A propos du § 2.2.2 du rapport, il désire soumettre une modification mineure, qu'il communiquera directement au Secrétariat.

Dans ces conditions, le rapport de la Commission D est *approuvé*.

2.4 Le *Président* remercie le Président de la Commission D, et tous les experts qui ont participé aux activités des GAS, de leurs travaux très précieux. La prochaine séance plénière permettra aux délégations de formuler d'autres observations au sujet du rapport.

### 3 **Approbation du procès-verbal des troisième, quatrième et cinquième séances plénières** (documents temporaires 36/PLEN, 38/PLEN et 47/PLEN)

3.1 Le *Président* dit que les modifications apportées, s'il y a lieu, aux procès-verbaux devront être soumises avant 17 heures jeudi 24 novembre. Les procès-verbaux seront ensuite présentés *en bloc* vendredi 25 novembre pour approbation. Pour gagner du temps, il est proposé de ne pas distribuer les modifications pendant l'Assemblée plénière et de les incorporer directement dans le Livre bleu.

*La séance est levée à 17 h 25.*

## HUITIEME SEANCE PLENIERE

(procès-verbal tel qu'approuvé par le Président)

Jeudi 24 novembre 1988 à 11 h 05

### Sujets traités:

- 1 Rapport de la Commission A (suite)  
Suite de l'étude de la structure du CCITT
- 2 Rapport de la Commission B pour le programme de travail des Commissions d'études

### 1 **Rapport de la Commission A** (suite)

Suite de l'étude de la structure du CCITT  
(document temporaire 48/PLEN)

1.1 Le *Président du Groupe de travail pour les méthodes de travail et la structure du CCITT* (M. Racine, Canada) présente son projet de Résolution sur l'"évolution future des méthodes de travail et la structure du CCITT" (DT 48/PLEN) et indique plusieurs modifications de forme apportées au texte et déjà communiquées au Secrétariat. Outre ces modifications, la dernière phrase du point (b) sous *décide* a été complétée ainsi:

"Dans le cadre de ses activités, le Groupe doit tenir dûment compte des décisions pertinentes et des instructions de la Conférence de plénipotentiaires, ainsi que des résultats de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière."

Ce projet de Résolution vise à prolonger les travaux de la Commission spéciale S dans l'"esprit de Melbourne" en créant un Groupe ad hoc, dont l'objet et le mandat sont exposés aux points (a) à (c) et (e). L'orateur attire l'attention sur la deuxième phrase du dernier alinéa du point (b) sous *décide*, qui a trait aux critères de nomination des Rapporteurs principaux et au nombre optimal de Vice-Rapporteurs principaux pour chaque Commission d'études et qui a été ajoutée au projet depuis la réunion du Groupe de travail en raison de la concurrence pour l'obtention de ces postes. Ce projet prévoit enfin que le Président et le Vice-Président du Groupe ad hoc seront élus par le Groupe lui-même et non par l'Assemblée plénière, afin d'éviter une confusion avec les Commissions d'études, avec lesquelles il présente des différences notables.

1.2 Le *délégué de l'Espagne* propose de préciser le *considérant* (e) en ajoutant les mots "sans pour autant affecter la qualité et l'universalité des résultats des travaux du CCITT", comme cela a été fait ailleurs dans un contexte analogue.

Il en est ainsi *décidé*.

1.3 Le *délégué du Royaume-Uni* propose de garder en suspens la phrase du point (b) sous *décide* qui concerne les critères de nomination des Rapporteurs principaux et des Vice-Rapporteurs principaux de chaque Commission d'études, jusqu'à ce que l'Assemblée plénière puisse prendre connaissance du point de vue du Directeur du CCITT sur ce sujet et l'examiner.

1.4 Le *Président* dit que cette phrase sera mise entre crochets dans l'attente de l'examen par l'Assemblée plénière des problèmes qu'elle soulève.

1.5 Le *délégué du Sénégal* demande des précisions sur la composition proposée pour le Groupe ad hoc, étant donné son importance stratégique pour le développement du CCITT.

1.6 Le *Président*, qu'appuie le *Président du Groupe de travail*, confirme qu'il a toujours été prévu, dans l'esprit de Melbourne, que le Groupe ad hoc sera ouvert à toutes les Administrations, EPR et organisations scientifiques et industrielles qui participent aux travaux du CCITT et qui désièrrent en faire partie.

1.7 Le *délégué de la Belgique* propose de modifier la première ligne du point (a) du dispositif afin de lire:

(a) "d'établir un Groupe ad hoc, ouvert à toutes les Administrations..."

Il en est ainsi *décidé*.

Le projet de Résolution sur "l'évolution future de la structure et des méthodes de travail du CCITT" est *approuvé*, sous réserve des modifications précitées et de la réserve concernant une phrase maintenue en suspens.

## 2 Rapport de la Commission B sur le programme des travaux des Commissions d'études (document temporaire 55/PLEN et Corrigendum)

2.1 Le *Président de la Commission B* (M. Israel, Canada), en présentant son rapport sur le programme des travaux des Commissions d'études, indique que certaines parties du texte anglais doivent encore être alignées sur l'original en français, qui est la version correcte. Cela est le cas, en particulier, du mandat de la Commission d'études XI sur les aspects relatifs aux systèmes mobiles (Partie III, section 11 du rapport) et du texte de la Question AA/XI sur les Directives applicables à l'introduction du système de signalisation n° 7 dans les réseaux nationaux (*ibidem*). Il convient ensuite de supprimer les § 7 et 8 à la Partie II du rapport dans les trois langues, étant donné que les parties du rapport auxquelles il est fait référence dans ce paragraphe n'existent pas.

La collaboration au sein de la Commission B a été excellente, tout à fait dans l'esprit de Melbourne, et la Commission doit beaucoup au délégué de l'URSS qui a activement contribué, en ce qui concerne les méthodes et les programmes de travail, à la formulation des observations qui figurent à la Partie II du rapport. Les Questions ont été attribuées aux différentes Commissions d'études comme indiqué dans la Partie III après examen de tous les documents et de toutes les Questions présentées par les Commissions d'études, des modifications proposées par le Groupe ad hoc constitué par le Directeur du CCITT et les Rapporteurs principaux des Commissions d'études (rapport AP IX-76), et des contributions présentées aux réunions de la Commission. Il est nécessaire d'apporter quelques modifications à son contenu, et notamment d'ajouter une nouvelle Question intitulée "Etude sur les aspects techniques des réseaux d'installations extérieures placées dans des conditions ambiantes défavorables" confiée à la Commission d'études VI.

Le texte soumis pour approbation comme étant la réponse de l'Assemblée plénière en ce qui concerne le projet de révision du mandat de la CMTT et la coordination avec les Commissions d'études XV et XVIII (Partie III, section 17 du rapport) a été élaboré soigneusement et constitue une base valable définissant les relations entre le CCITT et le CCIR. Enfin, un échange fructueux de vues a eu lieu avec le Président de la Commission D, qui a permis de constater que les propositions qu'il formulait étaient compatibles avec le programme de travail du CCITT et que les études des GAS et du CCITT pouvaient être harmonisées.

2.2 Le *délégué du Royaume-Uni* fait remarquer que dans la clarification du Programme d'études de la Commission d'études I, les modifications ne concernent que la Question 9/I, et non pas la Question 24/I, comme indiqué.

2.3 Le *Président* dit que la modification nécessaire sera apportée.

2.4 Un *représentant du Secrétariat du CCITT* déclare que selon lui la Commission B a décidé que le sujet supplémentaire, confié à la Commission d'études VI, auquel le Président de la Commission B a fait allusion au cours de sa présentation, ne constitue pas une nouvelle Question mais doit être annexé à la contribution n° 1 de la Commission d'études.

2.5 Le *Président de la Commission B* confirme qu'il en est bien ainsi. Le sujet est annexé à la contribution n° 1, qui a été examinée et approuvée par la Commission et figurera ultérieurement dans sa forme révisée.

2.6 Le *délégué de la Hongrie* propose d'ajouter une note à la Question 25/IX sur "le plan de numérotage pour les réseaux télex", afin que l'étude de la Question soit réalisée en étroite collaboration avec les Commissions d'études II et VII. La proposition a déjà été examinée par les Rapporteurs principaux de ces Commissions d'études.

Il en est ainsi *décidé*.

2.7 Le *délégué de l'Indonésie* déclare qu'étant donné qu'il ne reste plus que trois GAS, il sera difficile d'attribuer à l'un d'entre eux l'étude portant sur l'optimisation du réseau d'abonné par l'introduction de nouveaux services et de nouvelles techniques, tel que cela est préconisé dans l'annexe qui doit être ajoutée à la Question AE/XV.

2.8 Le *Président de la Commission B* dit que le point est valable et qu'il a été décidé de joindre le texte en annexe à une Question confiée à la Commission d'études XV, qui poursuivra l'étude du sujet en collaboration avec les autres Commissions d'études concernées. La recommandation selon laquelle l'étude doit être entreprise par un GAS doit donc être supprimée à la fois du résumé et de l'introduction à l'annexe.

Il en est ainsi *décidé*.

2.9 Le *délégué de la Suisse* dit que le titre de la nouvelle Question W/XVIII doit préciser que la Question traite des essais sur le terrain du RNIS dans les pays en développement. Il soumettra une modification appropriée au Secrétariat.

2.10 Le *Président* dit que cette précision sera acceptable.

2.11 Le *délégué du Royaume-Uni* estime que dans le texte de la proposition de révision du mandat de la CMTT, il serait préférable de remplacer le mot "conformité" aux cinquième, septième et neuvième paragraphes par le mot "compatibilité" utilisé dans le quatrième paragraphe.

2.12 Le *Président* et le *Vice-Président de la Commission B* approuvent cette suggestion.

Il en est ainsi *décidé*.

2.13 Le *délégué de la Belgique* propose que dans le même texte, on ajoute à la fin du cinquième paragraphe la phrase suivante:

"Dans la mesure du possible, il convient d'assurer la compatibilité avec le codage vidéo pour les services de radiodiffusion".

2.14 A la suite d'une brève discussion à laquelle ont pris part le *Vice-Président de la Commission B* et les *délégués de la République fédérale d'Allemagne* et des *Etats-Unis d'Amérique*, l'intention de la proposition étant de toute évidence acceptable, le *Président* suggère que les parties concernées conviennent d'un libellé à inclure dans le texte ultérieurement.

Il en est ainsi *décidé*.

2.15 Le *délégué du Japon* dit qu'afin de se conformer à ce qu'a décidé la Commission B, la Note annexée à ce même texte doit être modifiée comme suit:

"Ce texte devra aussi être communiqué aux Commissions d'études XV et XVIII du CCITT et à la CMTT, ainsi que la Décision 18-5 de la CMTT".

Il en est ainsi *décidé*.

2.16 Le *délégué de la France* dit que la principale raison pour laquelle il convient de changer le numéro du GAS 11 en GAS 12, comme recommandé dans la dernière phrase du rapport, doit être précisée par l'adjonction des mots suivants:

"pour éviter toute confusion avec le Manuel du GAS 11 déjà publié".

Il en est ainsi *décidé*.

2.17 Le *représentant de l'UPU* se félicite du programme de travail du CCITT préparé par la Commission B et remercie son Président d'avoir fait référence à l'excellente collaboration entre l'UPU et les Commissions d'études du CCITT, notamment la Commission d'études I. L'UPU a aidé les Commissions d'études à formuler leurs Questions, de sorte qu'il est dûment tenu compte de ses intérêts. Sa politique est d'assurer une coopération sans contrainte. Les Administrations postales améliorent rapidement leurs services de transport et de remise, ce qui pourra être très utile pour le Secrétariat du CCITT. En conclusion, il souligne que l'UPU poursuivra sa politique de collaboration étroite avec le CCITT.

Le rapport de la Commission B est *approuvé*, moyennant l'apport des précisions et des modifications approuvées.

*La séance est levée à 12 h 30.*

## NEUVIEME SEANCE PLENIERE

(procès-verbal tel qu'approuvé par le Président)

Judi 24 novembre 1988 à 16 h 40

*Sujets traités:*

- 1 Nomination des Rapporteurs principaux et Vice-Rapporteurs principaux des Commissions d'études
- 2 Procès-verbal de la deuxième séance plénière

### 1 Nomination des Rapporteurs principaux et des Vice-Rapporteurs principaux

1.1 Le *Président* déclare que les Chefs de délégation se sont réunis deux fois pour choisir les Rapporteurs principaux des Commissions d'études et des Commissions du Plan ainsi que les Présidents des Groupes autonomes spécialisés. Ils s'étaient mis d'accord sur une liste de noms pour tous les postes à pourvoir, sauf à la Commission mondiale du Plan et, par voie de conséquence, pour la Commission du Plan pour l'Europe.

1.2 Le *Directeur du CCITT*, soulignant qu'aucun candidat n'a été proposé pour les postes de Président et de Vice-Président du Groupe tarification pour l'Amérique latine, précise que la question sera examinée à la prochaine réunion régionale du Plan qui n'a pas siégé pendant la précédente période d'études.

1.3 Le *délégué du Liban* propose que le Directeur du CCITT soit autorisé à approuver la nomination du Président et du Vice-Président du Groupe TAL, sans en référer à l'Assemblée plénière.

Il en est ainsi *décidé*.

1.4 Le *Président* attire l'attention des participants sur l'augmentation importante du nombre des Rapporteurs principaux des Commissions d'études. Bien que ceux-ci soient tous des hommes éminents, ils sont plus nombreux que nécessaire. La situation est différente, toutefois, au sein des Groupes autonomes spécialisés, dont les travaux exigent un grand nombre de Vice-Présidents.

1.5 Le *Directeur du CCITT* rappelle que jusqu'en 1972 il n'y avait qu'au plus deux Vice-Rapporteurs principaux, qui avaient pour rôle d'assister le Rapporteur principal. Depuis lors, leur nombre s'est accru jusqu'à la Conférence de Malaga-Torremolinos de 1984, où, dans bien des cas, il a doublé. Se voyant confier de nouvelles fonctions, ils ont été appelés à présider les Groupes de travail. Avant l'Assemblée plénière, l'orateur a procédé à un sondage auprès des Rapporteurs principaux des Commissions d'études pour savoir le nombre de Vice-Rapporteurs principaux dont ils avaient besoin; toutefois, le nombre des personnes nommées est aujourd'hui supérieur aux besoins, même après que certains noms aient été retirés. Le moment est donc venu de réexaminer la situation, ce que fera le Groupe ad hoc qui se réunira après la Conférence de plénipotentiaires. Ce Groupe devrait voir s'il n'est pas possible de revenir au système appliqué jusqu'en 1972 et accorder toute son attention à la révision du Voeu n° 7, qui ne contient pas de directives suffisantes. Les Commissions d'études pourraient aussi être habilitées à nommer elles-mêmes les Présidents de leurs Groupes de travail. En outre, les Chefs de délégation ont proposé que les mandats des Rapporteurs principaux et Vice-Rapporteurs principaux soient limités dans le temps. Une telle réforme devrait être programmée quelque temps à l'avance pour permettre d'assurer la continuité.

1.6 Le *Président* soumet à l'approbation de l'Assemblée la liste des points adoptés à la réunion des Chefs de délégation, pour transmission au Groupe ad hoc qui voudra bien lui accorder toute son attention. Premièrement, pour la période d'études 1993-1996, il convient de revenir à l'ancien système en vertu duquel il n'y aurait qu'un seul Vice-Rapporteur principal ou, dans des cas exceptionnels, deux. Celui-ci (ceux-ci) doit (doivent) avoir pour seules fonctions d'assister le Rapporteur principal, de le remplacer lorsqu'il est absent pour des raisons indépendantes de sa volonté, mais ne doit (doivent) pas assurer *d'office* la présidence des Groupes de travail. Il convient de réviser le Voeu n° 7. Des considérations d'équilibre devront toutefois être prises en compte. Il ne faut pas oublier que dans le cas des Groupes autonomes spécialisés le nombre des Vice-Présidents n'est pas excessif, compte tenu des conditions particulières qui régissent l'organisation

de leurs travaux. Deuxièmement, il appartiendra à chaque Commission d'études de choisir les Présidents de ses Groupes de travail en fonction de leur compétence technique. Troisièmement, il faut bien spécifier à ceux qui seront élus Vice-Rapporteurs principaux des Commissions d'études, à l'occasion de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière, qu'ils ne doivent pas s'attendre à être automatiquement reconduits dans leurs fonctions, compte tenu de la perspective de l'entrée en vigueur prochaine des nouvelles procédures. Le Groupe ad hoc en examinant les résultats de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière, tels qu'ils sont consignés au procès-verbal, devrait soumettre des propositions sur ces points et faire rapport à la X<sup>e</sup> Assemblée plénière.

1.7 Le *délégué du Niger*, appuyant les propositions, estime que le Groupe ad hoc devrait aussi envisager la nomination de Rapporteurs et de Rapporteurs spéciaux. En outre, il convient de revoir intégralement la question des Groupes de travail. Il est important que les éventuelles modifications soient conformes à la Convention.

1.8 Le *Président* déclare que, après examen, il est *entendu* que les nouvelles procédures peuvent être introduites sans qu'aucune modification ne soit apportée à la Convention.

L'Assemblée plénière *approuve* les propositions concernant les Rapporteurs principaux et les Vice-Rapporteurs principaux et la proposition de porter les questions examinées devant le Groupe ad hoc.

*La séance est levée à 17 h 30.*

## DIXIEME SEANCE PLENIERE

(procès-verbal tel qu'approuvé par le Président)

Vendredi 25 novembre 1988 à 9 h 30

### *Sujets traités:*

- 1 Présidence de la Commission mondiale du Plan
- 2 Rapport de la séance du Groupe de travail PL/1
- 3 Rapport de la Commission de rédaction
- 4 Rapport de la Commission C
- 5 Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
- 6 Calendrier des réunions du CCITT
- 7 Invitations pour les réunions du CCITT
- 8 Date et lieu de la X<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT
- 9 Proposition du délégué du Royaume-Uni

### 1 Présidence de la Commission mondiale du Plan

1.1 Le *Président* déclare que, comme il a été annoncé à la séance plénière précédente, la réunion des Chefs de délégation n'a pas pu donner un avis sur la présidence de la Commission mondiale du Plan et par conséquent sur celle de la Commission du Plan pour l'Europe. La réunion des Chefs de délégation a examiné la situation et jugé qu'il y a deux candidats principaux à la présidence de la Commission mondiale du Plan - M. C. Crump des Etats-Unis d'Amérique et M. L. Terol Miller d'Espagne - tous deux en mesure de fournir une contribution majeure aux travaux du CCITT.

Une importante réunion de la Commission mondiale du Plan doit avoir lieu en Espagne au cours de la prochaine période d'études et, du point de vue de la présidence de cette Commission, cette réunion peut être le symbole d'une coopération plus poussée entre deux pays qui sont déjà étroitement liés du point de vue historique. On sait que Christophe Colomb est parti d'Espagne pour effectuer le voyage historique qui a conduit à la première présence européenne en Amérique.

Afin d'associer les capacités de ces deux candidats dans l'intérêt des activités du CCITT, il a été décidé et accepté par les Chefs de délégation des Etats-Unis et de l'Espagne que, à partir de 1989, M. Crump restera Président de la Commission mondiale du Plan et que M. Terol Miller sera nommé officiellement "Président désigné" de la Commission mondiale du Plan.

La présidence de M. Crump se poursuivra jusques et y compris la cérémonie d'ouverture de la réunion de la Commission mondiale du Plan 1992 en Espagne. Le Président et le Président désigné collaboreront pleinement pour la préparation de la réunion de 1992, la présence en Espagne de M. Terol Miller devant évidemment faciliter cette tâche. Au cours de la cérémonie d'ouverture de la réunion de la Commission mondiale du Plan, M. Crump, reconnaissant les liens étroits qui lient les deux pays et l'importance de cette réunion en Espagne, transmettra la charge de Président à M. Terol Miller. La présidence espagnole se poursuivra ensuite jusqu'à la fin de la période plénière. Il est décidé en outre que M. Terol Miller conservera la présidence de la Commission du Plan pour l'Europe pendant la période plénière 1989-1992.

Le *Président* estime que cet arrangement permet d'utiliser au mieux les capacités de ces deux hommes éminents. Il demande que M. Barbely, Chef de la délégation des Etats-Unis, et M. Molina Negro, Chef de la délégation espagnole, approuvent officiellement ces arrangements.

Il en est ainsi *décidé*.

Le *Président* se félicite des efforts qui ont été faits pour renforcer le CCITT et assurer la poursuite de ses buts, à savoir le développement des télécommunications dans tous les pays.

1.2 Parlant au nom de toutes les délégations, le *délégué du Liban* remercie le Président d'avoir réglé de manière constructive la question de la présidence de la Commission mondiale du Plan.

1.3 A l'invitation du *Président*, le *Secrétaire de l'Assemblée plénière* donne lecture de la liste des Vice-Présidents de la Commission mondiale du Plan; il ajoute qu'elle sera publiée dès que possible avec les noms du Président et des Vice-Présidents des GAS et de la Commission d'études XV.

Cette liste, telle qu'annoncée, est officiellement *adoptée*.

## 2 Rapport du Groupe de travail PL/1 (document temporaire 53/PLEN)

2.1 Le *Président du Groupe de travail PL/1* (M. B. Moore, Royaume-Uni) présente le rapport du Groupe de travail PL/1 dont le mandat consiste à examiner les questions relatives à la publication du Livre bleu. Il indique une modification d'ordre rédactionnel apportée à la deuxième ligne du § 5.3 du texte anglais: "remain" est à remplacer par "remove".

La structure du Livre bleu a été examinée en fonction des propositions formulées par le Directeur du CCITT dans les documents AP IX-73 et DT 3/PL/1. Bien que ces propositions aient été approuvées dans leur principe, on s'est demandé si le matériel des fascicules XI.1 et XI.2 pouvait être transféré dans le tome I, ce qui paraîtrait plus logique. Le *Secrétaire général* déclare que la préparation du Livre bleu est déjà bien avancée mais que le tome I est le dernier à être traité. Le *Président du Groupe de travail PL/1* propose que le matériel du tome I soit réparti en quatre fascicules comme suit:

- le fascicule I.1 contiendra les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée plénière ainsi que la liste des Commissions d'études et des Questions mises à l'étude;
- le fascicule I.2 contiendra les Voeux et Résolutions ainsi que les Recommandations de la série A;
- le fascicule I.3 contiendra les Termes et définitions, les Recommandations de la série B et les statistiques générales sur les communications (série C); et
- le fascicule I.4 contiendra l'index.

Le Groupe de travail a convenu de supprimer les Résolutions n° 6, n° 10, n° 15 et n° 16, les Voeux n° 2 et n° 6, les Recommandations A.16 et A.17 et le supplément n° 1. Il a décidé en outre de conserver la Résolution n° 9, le Voeu n° 1 et la Recommandation A.14 ainsi que les Recommandations de la série B.

Le texte des Résolutions n° 4 et n° 5, tel qu'il figure dans les annexes A et B, a été accepté par le Groupe de travail mais doit maintenant être modifié en fonction de la structure révisée du tome I.

Pour ce qui est de la question des publications, les Commissions d'études sont instamment priées de continuer à supprimer les doubles emplois et la double numérotation et à indiquer dans les Recommandations les changements éventuels par rapport à la version approuvée précédente. Ces indications ne figureront pas dans le Livre bleu mais aideront le Secrétariat et les Administrations qui souhaitent traduire les textes dans leur langue nationale.

Les Commissions d'études sont encouragées à établir une fiche d'évolution pour toutes les Recommandations dont elles sont responsables afin que les informations utiles ne risquent pas d'être perdues lors du retrait d'anciennes Recommandations "stables".

Des tirages spéciaux des Recommandations relatives aux interfaces RNIS sont possibles dans la mesure où ils répondent à une demande et où ils ne concurrencent pas le Livre bleu.

En conclusion, il remercie le Vice-Président, M. He (Chine) et le Secrétaire, M. Turnbull.

2.2 Le *Président* croit comprendre que la Plénière est prête à adopter le rapport formant le document temporaire 53/PLEN, sous sa forme révisée, y compris les modifications à apporter aux annexes A et B pour tenir compte de l'incorporation du matériel du tome XI dans les 4 nouveaux fascicules du tome I, tels qu'ils ont été présentés par le Président du Groupe de travail.

Il en est ainsi *décidé*.

2.3 Le *Secrétaire général* fait observer que les Recommandations des séries X, I et Q sont préparées selon un ordre de priorité et que la première série sera disponible durant le premier trimestre de 1989. Il aimerait connaître des distributeurs secondaires dans les pays concernés car cela faciliterait la vente du Livre bleu.

**3 Rapport de la Commission de rédaction** (documents temporaires 50/PLEN, 56/PLEN, 57/PLEN, 58/PLEN, 59/PLEN, 60/PLEN, 64/PLEN)

3.1 Le *Président de la Commission de rédaction* (M. Gonin, France) présente le rapport sur les activités de la Commission de rédaction (document temporaire 60/PLEN) et indique les Résolutions qui ont été traitées par la Commission, à savoir les Résolutions révisées n° 1 et n° 2, deux nouvelles Résolutions n° 17 et n° 18 et les Voeux révisés n° 1 et n° 3.

Se référant à la nouvelle Résolution n° 18 sur l'évolution future de la structure et des méthodes de travail du CCITT, il attire l'attention de l'Assemblée sur la phrase qui figure entre crochets dans le dernier paragraphe du § 2 du *dispositif* (document temporaire 64/PLEN) et note qu'il n'a pas encore été décidé si cette phrase doit être conservée ou supprimée.

Il conclut en remerciant les membres de la Commission de rédaction, les traducteurs et le personnel du CCITT de leur utile contribution.

*Voeu n° 1* (document temporaire 57/PLEN)

3.2 A propos de la deuxième ligne du *point (a) du considérant*, le *délégué de l'Inde* fait remarquer que lors d'une séance précédente, il avait été décidé de supprimer dans le texte anglais le mot "popularization".

Il en est ainsi *décidé*.

3.3 Le *délégué du Royaume-Uni*, se référant au § 2 de la partie *émet le voeu*, fait remarquer que, à la 2<sup>e</sup> ligne, "la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982)" doit être remplacée par "la Conférence de plénipotentiaires (Nairobi, 1982)".

Il en est ainsi *décidé*.

3.4 Le *délégué de l'Inde* attire l'attention sur une erreur qu'il convient de rectifier dans la version anglaise au § 3 de la partie "émet le voeu".

Il en est ainsi *décidé*.

3.5 A propos du même paragraphe sur la tenue de certaines réunions hors de Genève, le *délégué du Cameroun* se déclare préoccupé de ne pas trouver dans le texte la suggestion du Sénégal visant à ajouter les mots "en particulier dans les pays en développement".

Il est *décidé*, avec l'accord des délégués du Cameroun et du Sénégal, qu'il ne s'agit pas ici d'une question d'intention mais plutôt d'accent et que le texte peut être laissé tel qu'il est.

*Résolution n° 18* (document temporaire 64/PLEN)

3.6 Le *Président* attire l'attention sur la phrase placée entre crochets au § 2 du *dispositif*, à laquelle le *Président de la Commission de rédaction* a fait référence précédemment. La dernière phrase "ainsi que des résultats de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière" a été ajoutée spécialement parce que, en attendant les discussions sur les critères de nomination des Rapporteurs principaux et des Vice-Rapporteurs principaux, il a été décidé que les délibérations seraient consignées de manière suffisamment détaillée dans les procès-verbaux de la neuvième séance plénière pour permettre au Groupe ad hoc de tenir compte des résultats de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière. L'intention de la Plénière étant ainsi sauvegardée, la phrase entre crochets peut être supprimée.

3.7 Le *Président du Groupe de travail sur la structure et les méthodes de travail du CCITT* (M. Racine, Canada) reconnaît que, après la discussion de la séance plénière précédente, le mandat du Groupe ad hoc est nettement exposé dans le procès-verbal de la neuvième séance plénière.

3.8 Le *délégué du Niger* propose que la phrase soit maintenue car elle précise utilement le mandat du Groupe de travail.

3.9 Le *Président* déclare que cette phrase a été jugée trop spécifique et qu'elle ne reflète pas aussi bien l'intention générale que ce qui sera noté dans les procès-verbaux de la séance au cours de laquelle la question a été examinée en détail.

3.10 Le *délégué des Etats-Unis d'Amérique* propose de supprimer les crochets et de raccourcir la phrase comme suit: "Le Groupe doit aussi élaborer des propositions relatives à la nomination du Rapporteur principal et du nombre de Vice-Rapporteurs principaux pour chaque Commission d'études".

3.11 Répondant au *délégué de l'Espagne* qui demande des précisions supplémentaires quant à la nature des travaux du Groupe auquel il est fait référence dans la phrase examinée, le *Président* explique que cette phrase est pour l'instant destinée à faire en sorte que l'examen de la question

des Rapporteurs principaux et des Vice-Rapporteurs principaux des Commissions d'études soit inscrit à l'ordre du jour du Groupe ad hoc. Il propose que le Président de la Commission de rédaction ainsi que le Président du Groupe de travail sur la structure et les méthodes de travail du CCITT ainsi que tout autre délégué souhaitant apporter son aide, rédigent une courte phrase destinée à remplacer celle qui figure actuellement entre crochets.

Après de nouvelles discussions, il est *décidé* de supprimer la phrase entre crochets et d'ajouter, à la fin de la dernière phrase, "y compris notamment les discussions tenues à la neuvième séance plénière sur la question du choix des Rapporteurs principaux et des Vice-Rapporteurs principaux des Commissions d'études".

Le *Président* félicite la Commission de rédaction du travail accompli. Après addition de la Résolution n° 1 (Parties révisées III et IV) telle qu'elle figure dans le document temporaire 50/PLEN (Rév.1), le rapport de la Commission de rédaction exposé dans le document 60/PLEN et les documents associés énumérés ici (documents temporaires 56/PLEN, 59/PLEN, 64/PLEN, 57/PLEN, 53/PLEN), tels que révisés, sont *adoptés*.

#### **4 Rapport de la Commission C (document 63/PLEN)**

4.1 Le *Président de la Commission C* (M. Nouri, Arabie saoudite) présente le rapport de la Commission C contenu dans le document temporaire 63/PLEN. La Commission estime que l'organisation de l'Assemblée plénière a été pleinement satisfaisante et que les installations mises à disposition étaient excellentes. Pour ce qui est de la situation des comptes de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière, il convient de noter que les crédits ont été dépassés de quelque 409 000 francs suisses; qu'un surcroît important de dépenses est dû uniquement au volume de documentation produit pour l'Assemblée plénière et au coût d'expédition de ces documents. La Commission a noté que les dépenses afférentes à la production et à l'expédition des documents des Commissions d'études augmentent constamment et qu'il convient de trouver le moyen de réduire ces dépenses dans la mesure du possible.

4.2 Le *délégué du Liban*, appuyant la demande de la Commission C qui souhaite que son rapport soit transmis au Secrétaire général avec les observations de l'Assemblée plénière pour soumission au Conseil d'administration à sa 44<sup>e</sup> session, remercie au nom de toutes les délégations le Gouvernement australien de son accueil de la veille au soir.

4.3 Au nom du Ministre des transports et des télécommunications et d'autres organismes de l'Administration australienne, le *Président* remercie le délégué du Liban de son amabilité.

4.4 Répondant à une demande du *délégué de l'Inde* au sujet de la possibilité que certaines réunions de la prochaine période d'études se tiennent hors de Genève, le *Directeur du CCITT* précise que le montant estimé des dépenses indiqué au § 3 du rapport a été calculé sur la base de réunions tenues à Genève. Toutefois, ces chiffres sont révisés, si nécessaire, un an avant le début de chaque exercice financier.

Le rapport est *adopté*.

4.5 Le *Directeur du CCITT* attire l'attention sur le fait que le surcroît de dépenses encouru pour la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière est effectivement élevé mais qu'il est resté au même niveau que pour l'Assemblée plénière précédente alors que le volume de la documentation a doublé.

4.6 Le *Président* déclare que le Directeur du CCITT peut être fier de cette prouesse et qu'il mérite d'être félicité par l'Assemblée plénière et encouragé à mettre en oeuvre de nouvelles mesures destinées à réduire les coûts.

#### **5 Approbation des procès-verbaux des séances précédentes (document temporaire 62/PLEN)**

5.1 Le *Secrétaire de l'Assemblée plénière* déclare que la liste des délégations qui ont proposé des modifications aux procès-verbaux de la première à la cinquième séance plénière sera publiée dans le document temporaire 68/PLEN et que ces modifications seront incorporées dans la version définitive des procès-verbaux. Les modifications aux procès-verbaux des sixième, septième, huitième et neuvième séances plénières, dont certaines seront publiées dans le courant de la journée, doivent être remises au Secrétariat le lundi 28 novembre au plus tard. Pour ce qui est des procès-verbaux de la dixième séance plénière et de la séance de clôture, la pratique habituelle est que l'Assemblée plénière autorise le Président à les approuver pour publication dans le Livre bleu.

5.2 Le *délégué de l'Espagne* déclare que la procédure décrite par le Secrétaire de l'Assemblée plénière est acceptable s'il s'agit de délégués qui souhaitent corriger les résumés de leurs propres déclarations. Toutefois, s'il s'agit de décisions, il semble nécessaire que le changement soit approuvé par l'Assemblée plénière. A son avis, le texte de la motion reproduite au § 7.6 du procès-verbal de la troisième séance plénière (document temporaire 36/PLEN) est inexact et doit être modifié comme suit:

"Compte tenu du rapport du Directeur du CCITT sur l'utilisation du Laboratoire, la présente Assemblée décide que les services fournis par le Laboratoire ne sont plus nécessaires et demande au Secrétaire général d'en faire part...".

Il en est ainsi *décidé*.

5.3 Se référant au § 2.4 du procès-verbal de la deuxième séance plénière (document temporaire 28/PLEN), le *délégué de la Grèce* déclare qu'il a déjà remis au Secrétariat un résumé corrigé de ses observations; toutefois, il reste à régler un point de fond qui concerne la différence des dates de mise en application des diverses recommandations couvertes par la Recommandation C.3.

5.4 Le *Rapporteur principal de la Commission d'études II* reconnaît que le procès-verbal n'évoque pas cette question et rappelle l'explication qu'il a donnée, à savoir que, traditionnellement, les modifications de Recommandations comportant des directives prennent effet un an après l'Assemblée plénière qui les a approuvées. Dans le cas de ces Recommandations de la série F, il s'agit seulement de changements mineurs et il a été jugé souhaitable que ces Recommandations prennent effet plus tôt.

5.5 Le *Président* suggère que l'éclaircissement qui vient d'être donné soit consigné dans le procès-verbal de la présente séance et qu'il en soit tenu compte dans la version finale du procès-verbal de la deuxième séance plénière.

Il en est ainsi *décidé*.

Les procès-verbaux sont *approuvés* avec les modifications et les explications données par le Secrétaire de l'Assemblée plénière.

5.6\*) Le *délégué de la République démocratique allemande* déclare que son Administration ne peut accepter le renvoi proposé par l'Administration des Pays-Bas, mentionné au § 3.12 du procès-verbal de la deuxième séance plénière (document temporaire 28/PLEN). Si la proposition des Pays-Bas était appliquée partout dans le monde, il s'ensuivrait inévitablement un renchérissement de ce service pour l'utilisateur. Son Administration n'utilisera aucune autre procédure que celle qui est spécifiée dans la Recommandation D.42.

5.7\*) Le *Rapporteur principal de la Commission d'études III* déclare qu'il ne voit pas où est le problème; l'Administration des Pays-Bas, comme toutes les autres, a le droit d'exprimer des réserves au sujet d'une Recommandation.

5.8\*) Le *délégué de l'Australie* explique que les discussions officieuses qui ont eu lieu pendant la deuxième séance plénière ont montré que la détermination des Pays-Bas ne crée pas seulement un précédent fâcheux mais qu'elle risque de soulever des problèmes pratiques importants. Il se demande si la délégation des Pays-Bas acceptera de réexaminer sa position avant les délibérations plus approfondies qui auront lieu pendant la CAMTT-88.

5.9\*) Le *délégué des Pays-Bas* déclare qu'il n'est pas en mesure de retirer la proposition dont il est question dans le procès-verbal de la deuxième séance plénière. Toutefois, la délégation de son pays à la CAMTT-88 sera prête à examiner avec d'autres délégations les problèmes de mise en oeuvre pratique que pourrait poser le service entre les Pays-Bas et les autres pays.

5.10\*) Le *délégué de la République fédérale d'Allemagne* annonce qu'il a remis une correction à apporter au procès-verbal de la deuxième séance plénière pour rappeler sa déclaration selon laquelle, si l'Administration des Pays-Bas a l'intention d'appliquer un minimum de 25 mots au service des télégrammes, tous ses partenaires feront de même.

5.11\*) Le *Président* déclare que le procès-verbal de la présente séance reflétera la discussion qui a eu lieu et qui a montré la nécessité de procéder à un nouvel examen de la question du point de vue des implications pour le service. Il sera noté que ce point doit être examiné plus avant à la CAMTT-88.

---

\*) *Note du Secrétaire de l'Assemblée plénière* - La délégation des Pays-Bas ayant modifié sa déclaration prononcée lors de la deuxième séance plénière (voir le procès-verbal de la deuxième séance plénière, § 3.12), cette modification élimine les objections soulevées dans les § 5.6 et suivants; par conséquent, ces paragraphes ne peuvent être pris en considération.

5.12\*) Le *Secrétaire général* se demande si la réserve formulée par les Pays-Bas devra encore être mentionnée dans le Livre bleu au cas où la délégation de ce pays à la CAMTT-88 déciderait de la retirer. Les Recommandations sont censées être acceptées par tous les membres; il prévoit des difficultés pour l'avenir si tel n'est pas le cas.

5.13\*) Le *Président* insiste sur le droit des délégations à exprimer des réserves. Au cas où l'Administration des Pays-Bas modifierait sa position, on peut compter que le Secrétariat fera preuve de la souplesse et de la compréhension nécessaires.

## 6 Calendrier des réunions du CCITT (document temporaire 52/PLEN)

6.1 Le *Secrétaire de l'Assemblée plénière* fait remarquer que la date de la réunion de la Commission d'études XII figurant à la page 2 du calendrier des réunions du CCITT (document temporaire 52/PLEN) n'est pas "8-17 mars" mais "9-17 mars".

Il est *pris note* du calendrier de réunions ainsi modifié.

## 7 Invitations pour les réunions du CCITT

7.1 Le *Secrétaire de l'Assemblée plénière* déclare que, en plus des invitations annoncées dans le document AP IX-71 déjà adopté, une invitation a été reçue de la Thaïlande pour la réunion de la Commission du Plan pour l'Asie et l'Océanie et une autre de l'Espagne pour la réunion de la Commission mondiale du Plan. Toutes les réunions qui ont lieu hors de Genève feront l'objet de la procédure habituelle. Les dates et lieu des réunions des GAS seront décidés par le coordonnateur du GAS et le Secrétariat.

7.2 Le *délégué de l'Espagne* fait remarquer que l'on n'a pas encore décidé si la Commission mondiale du Plan se réunirait à Séville ou à Barcelone; il est toutefois certain que cette réunion aura lieu en Espagne.

Il est *pris note* des informations ci-dessus.

## 8 Date et lieu de la X<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT

8.1 Le *Directeur du CCITT* dit que pour l'instant il est envisagé de tenir la X<sup>e</sup> Assemblée plénière à Genève vers la fin de 1992. Des informations à ce sujet seront communiquées à mesure qu'elles deviendront disponibles.

Il est *pris note* de cette information.

## 9 Proposition du délégué du Royaume-Uni

9.1 Le *délégué du Royaume-Uni* déclare que, parmi les nombreuses décisions importantes reflétant l'esprit de Melbourne qui ont été adoptées par l'Assemblée plénière, la Résolution n° 2 contient une nouvelle procédure qui augmentera considérablement l'efficacité du CCITT. Cela dépend bien sûr des mesures qui seront prises à la Conférence de plénipotentiaires mais il y a lieu d'espérer que ce nouvel instrument deviendra opérationnel aussitôt après. Il propose que l'Assemblée plénière encourage officiellement le Directeur du CCITT à prier instamment les Rapporteurs principaux des Commissions d'études d'utiliser pleinement la procédure de la Résolution n° 2 dans les plus brefs délais, afin que l'on puisse en tirer tous les avantages pour la prochaine Assemblée plénière.

Il en est ainsi *décidé*.

*La séance est levée à 12 h 30.*

---

\*) *Note du Secrétaire de l'Assemblée plénière* - La délégation des Pays-Bas ayant modifié sa déclaration prononcée lors de la deuxième séance plénière (voir le procès-verbal de la deuxième séance plénière, § 3.12), cette modification élimine les objections soulevées dans les § 5.6 et suivants; par conséquent, ces paragraphes ne peuvent être pris en considération.

## SEANCE DE CLOTURE DE LA IX<sup>e</sup> ASSEMBLEE PLENIERE

(procès-verbal tel qu'approuvé par le Président)

Vendredi 25 novembre 1988 à 16 heures

### *Sujets traités:*

- 1 Allocution de clôture du Directeur du CCITT
- 2 Déclarations au nom des pays Membres
- 3 Allocution de clôture du Président

### 1 Allocution de clôture du Directeur du CCITT

1.1 Le *Directeur du CCITT* fait la déclaration reproduite en annexe A.

### 2 Déclarations au nom des pays Membres

2.1 Prenant la parole au nom des pays Membres de l'Asie et de l'Océanie, le *Chef de la délégation de la Chine* exprime à tous les participants ses chaleureuses félicitations pour le succès complet de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière. Aucune issue satisfaisante n'aurait été possible sans la compétence et l'indulgence du Président, ainsi que les efforts du Secrétaire général, du Directeur du CCITT et de toutes les délégations Membres face à cette tâche véritablement ardue. L'esprit de Melbourne, qui s'est manifesté lors de la présente Assemblée, permettra de poursuivre harmonieusement les travaux du CCITT et de renforcer la coopération et ainsi de mieux s'adapter aux progrès des techniques des télécommunications, objectif qui est certainement de nature à favoriser l'établissement de normes en matière de télécommunications ainsi que la participation des pays en développement et des pays développés aux activités de l'Union. Il exprime les sincères remerciements des pays Membres à l'Administration australienne pour les excellentes dispositions prises en faveur des participants. Chacun emportera avec lui le souvenir de l'esprit de Melbourne ainsi que de la beauté de l'Australie et de l'hospitalité de ses habitants.

2.2 Le *Chef de la délégation du Mali* demande d'observer une minute de silence pour le deuil qui frappe un membre de la délégation du Sénégal.

S'exprimant au nom des pays Membres de l'Afrique, il déclare que l'hospitalité et les efforts inlassables de l'Administration et de la population australiennes, qui ont conduit au succès éclatant de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT, ont certainement assuré la prééminence du symbole du kangourou parmi les emblèmes nationaux et renforcé le prestige international dont jouissent déjà les Australiens dans le domaine des sports. Tous les participants aux débats de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière sont reconnaissants à l'Administration australienne pour les excellentes installations mises à leur disposition, ce qui souligne combien le choix du lieu de cette conférence a été judicieux.

L'orateur remercie les interprètes ainsi que tout le Secrétariat de l'UIT; il renouvelle les remerciements des participants pour l'hospitalité qui leur a été accordée, y compris le dîner organisé par le Ministère australien des télécommunications, et pour l'excellent travail accompli par le Président de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière. Il adresse tous ses vœux de succès à l'UIT et souhaite un agréable voyage de retour à tous les participants.

2.3 S'exprimant au nom des pays Membres de l'Amérique latine, le *Chef de la délégation du Brésil* déclare que la présente Assemblée a non seulement pris des décisions importantes qui guideront les travaux du CCITT pendant les quatre prochaines années mais a établi les bases nécessaires pour l'élaboration future de normes en révisant et en améliorant les procédures de mise au point et d'approbation des Recommandations du CCITT, contribuant ainsi à adapter les travaux du CCITT aux demandes des usagers dans le monde entier. Les bons résultats obtenus n'ont été possibles qu'en raison de l'existence de certains facteurs; l'un de ces facteurs est le lieu de la Conférence: l'atmosphère de Melbourne a été splendide et l'adoption officielle de "l'esprit de Melbourne" comme



guide pour le rôle futur du CCITT en matière de normalisation n'est pas une coïncidence. Tous les participants expriment leurs chaleureux remerciements pour l'hospitalité et les installations offertes par l'Administration australienne. Des remerciements sont à adresser également au Secrétaire général, au Directeur du CCITT, aux interprètes et au personnel du Secrétariat pour leur travail efficace, effectué dans les conditions de sévères restrictions budgétaires que chacun connaît. Enfin, l'orateur rend hommage, au nom de toutes les délégations membres, au Président, dont l'excellente conduite des débats, la patience et l'objectivité ont permis à la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière d'accomplir sa tâche.

2.4 S'exprimant au nom des pays Membres de l'Europe occidentale, le *Chef de la délégation de la France* déclare que les participants européens à la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière ont été impressionnés non seulement par l'échelle géographique de l'Australie mais aussi par le dynamisme qui se manifeste dans tous les aspects des activités de ce pays. Tout au long des travaux de la présente Assemblée, on est parvenu à prendre des décisions par consensus, grâce à la ferme volonté de renforcer l'efficacité du CCITT et de le maintenir à l'avant-garde de la normalisation internationale des télécommunications; tous sont conscients de l'intérêt constant que portent les pays européens à la prospérité du CCITT. Le succès est dû également à la courtoisie, à la clarté et à la compétence avec lesquelles le Président a constamment conduit les débats. Les pays Membres européens expriment également leurs plus sincères remerciements à l'Administration et au Gouvernement de l'Australie pour l'excellente façon dont ils ont accueilli la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT.

2.5 S'exprimant au nom des délégations et des Administrations de l'Europe de l'est, le *Chef de la délégation de l'URSS* déclare que la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière a apporté une grande contribution au développement des télécommunications mondiales. En deux semaines d'intense activité, des décisions importantes ont été prises sur les résultats de la dernière période d'études, sur le programme de travail pour la prochaine période d'études et sur les moyens propres à améliorer la structure et les méthodes de travail du CCITT. En outre, les Recommandations approuvées serviront à stimuler les fabricants d'équipements et les EPR ainsi qu'à offrir aux usagers des télécommunications dans le monde entier toute une série de nouveaux services. Les débats de l'Assemblée ont confirmé, dans le merveilleux esprit de Melbourne, que les télécommunications sont le secteur le plus dynamique des infrastructures de la société moderne. L'adoption de la Résolution n° 2 pour l'approbation accélérée des Recommandations entre les Assemblées plénières est donc un événement important et opportun. Le monde s'internationalise et s'informatise de plus en plus, ce qui ne peut que mettre en relief le rôle extrêmement important de l'UIT dans la coordination du système international de télécommunications et la stimulation de contacts entre les individus, les gouvernements et les organismes publics.

En conclusion, l'orateur adresse ses chaleureux remerciements à l'Administration australienne pour avoir permis à une telle Assemblée représentative de la communauté mondiale des télécommunications de se tenir pendant les grandes journées de célébration du bicentenaire de son pays. Cela a été un grand plaisir de visiter Melbourne et de rencontrer ses habitants. Il convient également de remercier chaleureusement le Président, M. Ward, pour avoir mené l'Assemblée au succès, ceux qui ont présidé les divers organes de l'Assemblée pour leur travail intensif, ainsi que le Secrétaire général, M. Butler, le Directeur, M. Irmer, le Secrétariat du CCITT et tous ceux dont l'aide professionnelle a assuré l'excellente organisation de l'Assemblée. Il espère que la mise en oeuvre, avec succès, des décisions de celle-ci stimulera le développement des télécommunications mondiales pour la paix, la compréhension mutuelle et le progrès de toute l'humanité.

2.6 S'exprimant au nom des délégations nord-américaines, le *Chef de la délégation du Canada* appuie les compliments adressés par les précédents orateurs aux organisateurs de l'Assemblée plénière. Le Président Ward a notamment été l'architecte de son succès. Son tact, sa fermeté et son équité dans la conduite des débats ont permis à l'Assemblée d'obtenir des résultats importants qui aideront le CCITT à accomplir mieux et plus efficacement sa tâche au cours des prochaines années. Cela a été un grand plaisir de venir en Australie, pays avec lequel le Canada a beaucoup de choses en commun, sauf le temps. Mais le climat n'est pas seulement une question de température. La chaleur de Melbourne au cours des deux dernières semaines a été due en grande partie à l'accueil aimable et chaleureux de ses habitants, ainsi qu'à l'équipe australienne qui a permis à la Conférence de se dérouler dans d'aussi excellentes conditions. Il convient aussi de rendre hommage à l'équipe du Secrétariat du CCITT et au Directeur, M. Irmer, pour les conseils judicieux qu'il a donnés pendant toute l'Assemblée.

Tous ceux qui participaient à la Conférence ont cherché à révolutionner pacifiquement les télécommunications mondiales, objectif qui ne peut être réalisé que par la coopération internationale, dont l'Assemblée plénière a fourni un bel exemple. L'orateur est convaincu que tous les participants se joignent à lui pour adresser au CCITT, à Melbourne et à l'Australie leurs meilleurs vœux de succès pour l'avenir.

### 3 Allocution de clôture du Président

3.1 Le *Président* remercie tous ceux qui se sont exprimés au nom des six régions et fait la déclaration reproduite en annexe B.

Il déclare ensuite close la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT et adresse à tous les groupes ses vœux de succès dans leurs délibérations au cours de la prochaine période.

*La séance est levée à 16 h 50.*

## ANNEXE A

### Allocution de clôture du Directeur du CCITT

"Monsieur le Président,  
Chers amis et collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Pendant les deux semaines que nous avons passées à Melbourne, nous avons appris beaucoup de choses, non seulement sur le temps, qui peut offrir un échantillon des quatre saisons dans la même journée, mais également sur les Australiens, et une chose que j'ai apprise sur eux est qu'ils n'aiment pas les discours trop longs. Fort de cette constatation, je dirai en une seule phrase: cette réunion a été excellente. Cette phrase dit tout sur l'organisation, l'esprit, le résultat, les réceptions et la conduite des débats lors de cette conférence. Bien que les deux semaines aient passé rapidement, elles resteront néanmoins dans notre mémoire.

La IX<sup>e</sup> Assemblée plénière a été entièrement différente de toutes celles auxquelles j'ai participé; elle marque l'entrée du CCITT dans une ère nouvelle. Aucune autre Assemblée plénière n'a, à ma connaissance, été aussi ouverte au processus de restructuration et de rénovation - on dit aujourd'hui *perestroika* - et on n'y a pas seulement discuté et évoqué les problèmes mais on a réellement essayé de les résoudre. Un certain nombre de problèmes anciens, parfois traditionnels, ont été traités avec succès. Nous disposons maintenant d'un ensemble complet de nouvelles règles et procédures qui nous permettra de travailler mieux et plus efficacement pour faire face aux défis que nous aurons à affronter dans le futur. Le fameux "esprit de Melbourne" en dit plus que de longues paroles. Cette Assemblée plénière a fait tout ce qu'une Assemblée plénière pouvait faire et nous continuerons à avancer dans cette voie nouvelle jusqu'à la Conférence de plénipotentiaires qui doit se tenir en mai/juin de l'année prochaine à Nice pour prendre les décisions complémentaires appropriées.

Peut-être ne faut-il pas s'étonner que cette entrée dans une ère nouvelle ait commencé à Melbourne, cette ville cosmopolitaine. L'atmosphère de Melbourne, la franchise des habitants, leur amabilité et leur hospitalité, tout cela a évidemment inspiré les délégués lors de cette Assemblée plénière. Nous devons les remercier tous, de même que ceux qui ont permis à notre séjour de se dérouler dans d'excellentes conditions, et j'espère que vous vous joindrez à moi pour exprimer ces remerciements.

Cette atmosphère particulière de Melbourne a prévalu dans nos réunions et nos décisions ont été inspirées par cet esprit. L'esprit de Melbourne nous a guidé et, maintenant, alors que les participants du CCITT s'apprentent à partir, j'espère que cet esprit demeurera vivant lors de la prochaine Conférence de la CAMTT qui commence dès lundi prochain.

Permettez-moi d'inclure, dans ces remerciements, tous ceux qui ont travaillé si intensément, sur la scène et derrière les décors: le personnel australien et celui de l'UIT, les Présidents et Vice-Présidents des Commissions et des Groupes, ainsi que tous ceux qui ont veillé à ce que les séances se déroulent parfaitement. Je voudrais également adresser mes remerciements à toutes les organisations qui nous ont permis de nous détendre après les dures journées de travail en nous invitant à leurs réceptions, dont chacune avait son propre caractère. Je voudrais évoquer à nouveau l'aimable invitation que nous avons reçue de votre Ministre et qui nous a permis de passer un moment extrêmement agréable hier soir.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, je voudrais maintenant m'adresser à vous, Monsieur le Président. Lorsque vous avez levé la séance ce matin, vous avez dit que vous étiez un amateur. Monsieur le Président, pour la première et unique fois, je m'inscris en faux contre cette affirmation. Vous avez présidé l'Assemblée avec une grande maîtrise depuis le début jusqu'à la fin, en restant ouvert à toutes les observations et répondant à toutes les demandes, mais en maintenant fermement le cap pendant tous les travaux. Les remarquables résultats obtenus lors de cette Assemblée plénière sont dus à l'habileté avec laquelle vous avez conduit les débats et pour laquelle je vous remercie chaleureusement au nom de tous.

Je souhaite à tous ceux qui quittent maintenant Melbourne un agréable voyage de retour dans leur pays. Nous nous reverrons bientôt dans d'autres réunions et conférences de l'UIT qui rassemblent, d'une manière ou d'une autre, les membres de la famille de l'UIT. C'est une grande joie d'être un membre de cette famille, qui a à nouveau prouvé sa valeur ici à Melbourne; cette famille est une vraie famille et je suis convaincu qu'elle le demeurera à l'avenir.

J'adresse une nouvelle fois à tous mes remerciements; au revoir et mes meilleurs vœux de succès."

## ANNEXE B

### Allocution de clôture de M. M.K. Ward, Président de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière

"Monsieur le Secrétaire général,  
Monsieur le Directeur du CCITT,  
Mesdames et Messieurs,

Il y a une douzaine de jours, vous m'avez accordé votre confiance pour présider cette Assemblée plénière. Je vous remercie à nouveau de cet honneur.

Pendant cette période, cette Conférence à laquelle ont participé 84 Administrations, 500 délégués et 15 organisations internationales a entrepris la tâche importante de la Plénière consistant à examiner les résultats des travaux des Commissions d'études ainsi qu'à préparer le terrain pour la période qui vient.

Il m'est apparu clairement au cours de la Plénière et des débats qui ont eu lieu en dehors des séances officielles que le CCITT devrait absolument accélérer la procédure d'approbation de ses Recommandations dans le futur, sinon, il ne fait aucun doute que d'autres organisations de normalisation combleront ce vide. Cela pourrait conduire à un affaiblissement de la position prédominante du CCITT dans la normalisation mondiale des télécommunications et, naturellement, de l'Union en général.

Je suis donc très heureux que nous ayons adopté des mesures qui amélioreront le travail du CCITT et porteront à l'attention de la Conférence de plénipotentiaires les préoccupations et les possibilités dont il a été question ici à Melbourne. Je suis convaincu que les Administrations représentées ici en Australie veilleront à ce que les délégations de leurs pays participant à la Conférence de plénipotentiaires soient pleinement conscientes des défis auxquels l'Union doit faire face pour élaborer activement des Recommandations appropriées et de la nécessité d'adopter des décisions qui aideront encore davantage le CCITT et le CCIR.

Au cours de cette Assemblée plénière, on a évoqué avec chaleur "l'esprit de Melbourne". Bien que cet esprit ait été sans nul doute un facteur qui a contribué à créer une atmosphère de coopération, il reste que les progrès que nous avons accomplis ici n'auraient pu l'être sans les efforts préalables de la Commission spéciale "S" et du Directeur, ainsi que de ses Rapporteurs principaux de Commissions d'études.

D'importants résultats ont été obtenus dans le domaine technique, notamment l'adoption de Recommandations reconnaissant le passage aux nouvelles techniques de transmission et aux services à large bande.

Il convient aussi de mentionner les autres travaux si indispensables pour maintenir l'équilibre, par exemple la définition des services, l'exploitation, la maintenance et les tarifs.

Le transfert technologique vers les pays en développement a également été pris en considération. Les pays en développement sont très intéressés par les services améliorés, ainsi que par les services de base.

La création d'un Groupe ad hoc devant constituer une base permanente pour la mise au point d'une structure progressive du CCITT est une importante décision stratégique visant à éviter que la position prééminente du CCITT ne soit compromise.

Lorsqu'on préside une Assemblée plénière, on prend conscience de la bonne volonté manifestée par toutes les délégations. J'ai beaucoup apprécié la chaleureuse atmosphère de camaraderie qui s'est dégagée de cette famille mondiale des télécommunications.

Cela ne veut pas dire que chacun d'entre nous est d'accord avec la façon dont le Président a traité certains problèmes. Cependant, je remercie infiniment les délégués pour la patience, la courtoisie et la dignité avec lesquelles ils ont abordé nos débats. Cela a contribué à alléger ma tâche.

Un hommage particulier doit être rendu aux membres des Commissions d'études et Groupes de travail, et notamment aux Rapporteurs principaux et Vice-Rapporteurs principaux. J'ai bénéficié, au cours de cette Plénière, du ferme soutien de mes Vice-Présidents, des Présidents et Vice-Présidents des Commissions et Groupes de travail qui ont accompli leur tâche avec tant de bonne humeur et d'efficacité.

J'adresse mes remerciements à M. Butler, Secrétaire général, pour les sages conseils qu'il m'a prodigués pendant la Conférence. Je voudrais également adresser mes remerciements à M. Kirby, Directeur du CCIR, pour son aide.

Le Directeur du CCITT, M. Théo Irmer, m'a apporté un grand appui pendant l'Assemblée. Les conseils qu'il m'a volontiers donnés et son expérience pratique ont permis de dégager un consensus sur un grand nombre de questions importantes au cours de la Plénière.

J'ai une dette envers M. Malek Asghar qui a travaillé si activement et efficacement pour me faciliter la tâche.

Naturellement, derrière tous les cadres dirigeants de l'UIT, il y a les conseillers, les ingénieurs, le personnel du CCITT et du Secrétariat général, les procès-verbalistes et les interprètes. Ils ont tous fourni un effort considérable pour faciliter les délibérations des délégués lors de l'Assemblée.

Qu'il me soit permis également d'adresser mes remerciements au Secrétariat australien et aux autres organisateurs de cette Assemblée plénière pour leur appui et leurs efforts qui ont contribué à assurer le succès de cette Plénière.

Enfin, je voudrais adresser à tous les délégués et représentants de l'UIT, qui s'apprentent à partir dès la fin de cette Assemblée plénière, mes vœux les plus sincères pour un agréable voyage de retour. Je suis certain que vous avez apprécié votre séjour à Melbourne et que vous garderez un excellent souvenir de cette ville et de l'Australie.

J'ai eu énormément de plaisir à rencontrer les délégués, ici ou lors des réceptions, et je suis convaincu que la bonne volonté générale, qui se manifeste toujours dans les réunions de l'UIT, a encore une fois été mise en évidence à Melbourne.

Merci à tous."

**PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK**

**PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT**

### 3. RAPPORTS

#### 3.1 RAPPORT DU DIRECTEUR SUR L'ACTIVITE DU CCITT ENTRE LA VIII<sup>e</sup> ET LA IX<sup>e</sup> ASSEMBLEE PLENIERE

##### SOMMAIRE

- 1 Partie I - Aperçu général des activités du CCITT
  - 1.1 Généralités
  - 1.2 Commissions d'études du CCITT
  - 1.3 Commissions du Plan
  - 1.4 Groupes autonomes spécialisés (GAS)
  - 1.5 Laboratoire du CCITT
  - 1.6 Assistance technique du CCITT
  - 1.7 Relations avec d'autres organisations
- 2 Partie II - Rapport sur le Secrétariat spécialisé du CCITT; statistiques, tableaux et graphiques

#### 1 PARTIE I - Aperçu général des activités du CCITT

##### 1.1 *Généralités*

L'évolution rapide des techniques de télécommunication et, par conséquent, des services et applications dans ce domaine a plus que jamais stimulé les activités du CCITT depuis la dernière Assemblée plénière. En comparaison avec les périodes d'études précédentes, la tendance à entreprendre des activités supplémentaires se traduisant par un surcroît de travail s'est poursuivie à un rythme de plus en plus rapide - ce dont témoigne le nombre accru de contributions, de rapports, de projets de Recommandations - même si les ressources disponibles restent constantes. Il convient donc de souligner que cette tendance à la croissance a maintenant atteint un seuil critique dans un certain nombre de domaines. Si elle se poursuit au cours de la prochaine période - et il n'y a aucun indice qui augure du contraire - il faut s'attendre à une saturation qui empêchera d'absorber d'autres travaux et activités et il faut être prêt à faire face à de graves difficultés.

S'il a été néanmoins possible, dans des conditions et des limites parfois extrêmement difficiles, de présenter à l'Assemblée plénière des résultats impressionnants sur les travaux du CCITT, cela n'est dû qu'à la diligence, au dévouement et à l'esprit de coopération de tous ceux qui participent de différente manière aux multiples secteurs d'activité du CCITT. Sans les efforts continus de chacun, de tels résultats n'auraient pas été possibles et le Directeur souhaite rendre hommage à l'excellent travail accompli par tous ceux qui ont pris part à ces activités, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UIT. De même, le Directeur exprime sa gratitude à toutes les organisations membres du CCITT qui ont détaché des experts et qui ont, sous des formes diverses, offert une aide active aux travaux du CCITT, permettant ainsi de soulager certains secteurs critiques, tels que l'accueil de réunions hors de Genève, la participation aux frais supplémentaires, etc. L'on peut seulement espérer que le CCITT continuera à recevoir cet appui pendant la prochaine période d'études.

##### 1.2 *Commissions d'études du CCITT*

La VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT a constitué 15 Commissions d'études pour la période 1985-1988. Ces Commissions ont étudié 386 Questions<sup>1)</sup>, ce qui a abouti à l'élaboration de 368 projets de nouvelles Recommandations et 388 Recommandations modifiées, qui doivent être approuvées par la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière.

---

1) Lors des réunions finales des Commissions d'études, 350 Questions ont été proposées pour étude au cours de la prochaine période.

Par ailleurs, les Commissions d'études ont produit un certain nombre de manuels, de directives, etc.

De même, conformément à la Résolution n° 15 du CCITT adoptée lors de la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière, un Comité préparatoire (CP/CAMTT) a été créé pour la préparation de la Conférence administrative mondiale télégraphique et téléphonique (CAMTT).

Enfin, une Commission spéciale S a été créée par la dernière Assemblée plénière afin d'étudier la structure des Commissions d'études du CCITT et de faire des propositions appropriées à la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière en vue de la restructuration et par conséquent de l'amélioration de l'efficacité des Commissions d'études du CCITT.

On décrira ci-après, de manière très concise, les principaux résultats obtenus étant donné qu'un aperçu complet des activités de toutes ces Commissions d'études figure dans les rapports pertinents soumis à la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière.

### 1.2.1 Principaux résultats obtenus par les Commissions d'études du CCITT

#### *Commission d'études I - Définition, exploitation et qualité de service des services de télégraphie, de transmission de données et de télématique*

La Commission d'études I a produit 38 projets de nouvelles Recommandations de la série F et a révisé 30 Recommandations existantes.

Les projets de nouvelles Recommandations ont trait au service de messagerie, aux services internationaux publics d'annuaire, au service de téléconférence, au service visiophonique de base à bande étroite et aux applications de la téléécriture, au service de télémessagerie et aux procédures de numérotage, de sélection et d'exploitation pour le radiotélex utilisant des services INMARSAT. Les Recommandations nouvelles et mises à jour portent sur les services téléfax et bureaufax, la conversion télételex/télex, l'interfonctionnement entre les réseaux télex et d'autres réseaux, ainsi que les services de transmission de données.

Par ailleurs, une bonne coopération et une bonne liaison se sont instaurées avec l'UPU pour les études présentant un commun intérêt pour les Administrations postales et de télécommunication.

Si la restructuration proposée de la Commission d'études I (totale responsabilité pour l'ensemble des services de télécommunication) est adoptée, cette Commission d'études aura des responsabilités considérablement plus importantes pendant la prochaine période d'études.

#### *Commission d'études II - Exploitation du réseau téléphonique*

La Commission d'études II a présenté pour approbation 37 projets de nouvelles Recommandations et 37 Recommandations révisées. Parmi ces Recommandations, sept nouveaux projets se rapportent à l'ingénierie de trafic du RNIS. Les projets de nouvelles Recommandations relatives au calendrier de mise en oeuvre coordonnée de toutes les possibilités offertes par le plan de numérotage pour le RNIS ainsi qu'au système de cartes de crédit automatisées internationales pour le service téléphonique sont particulièrement intéressants. D'autres projets de nouvelles Recommandations concernent le service de libre appel international (LAI), la gestion et la qualité de service du réseau international, l'interfonctionnement des plans de numérotage pour le RNIS, le plan de numérotage et les procédures de sélection pour les services mobiles par satellite INMARSAT.

Les études relatives aux facteurs humains dans le RNIS ainsi que dans le domaine du développement de la gestion et de la qualité de service du réseau ont été poursuivies pendant la présente période, contribuant ainsi à promouvoir l'utilisation pratique de la gestion du réseau et l'amélioration de la qualité de service offerte aux usagers.

De même que pour la Commission d'études I, la restructuration proposée aura des répercussions majeures sur les travaux de la Commission d'études II, mais il en résultera moins de travail que pendant la période d'études 1985-1988.

#### *Commission d'études III - Principes généraux de tarification, y compris la comptabilité*

La Commission d'études III a élaboré 25 projets de nouvelles Recommandations et a révisé 40 Recommandations existantes. Elle a aussi établi un nouveau supplément n° 3.

Sept nouveaux projets de Recommandations sur les principes de tarification et de comptabilité pour les services offerts par le RNIS présentent un intérêt particulier, étant donné que la mise en oeuvre du RNIS est actuellement en progression dans un bon nombre de pays. Cependant, compte tenu du manque de consensus, il n'a pas été possible d'établir des principes similaires pour les services à valeur ajoutée; cette question doit donc être examinée après la CAMTT.

La Commission d'études III a mis au point, en préparation de la CAMTT, le projet d'article 6 du futur Règlement des télécommunications internationales et cet article a été adopté pratiquement sans modification par le Comité préparatoire CP/CAMTT.

Dans le cadre de la Commission d'études III, les Groupes régionaux de tarification sont chargés des études de prix de revient. Le Groupe *TEUREM* a établi deux projets de nouvelles Recommandations, a modifié 6 Recommandations existantes et a entrepris pour la première fois des études de prix de revient des systèmes et/ou des voies numériques, ainsi que de la transmission de données.

Les Groupes *TAF* et *TAS* ont tenté d'entreprendre des études de prix de revient portant sur les services de base mais ils n'ont pu compléter ces études en raison de difficultés rencontrées au niveau de la collecte de données. Eu égard aux résultats néanmoins encourageants qui ont été obtenus, les Groupes *TAF* et *TAS* ont été invités à poursuivre leurs activités, si nécessaire en modifiant leurs méthodes de travail et en révisant les questionnaires; au moment de la rédaction du présent rapport, il semble que le Groupe *TAF* ait enregistré quelque progrès sur la base des questionnaires reçus jusqu'ici des Administrations africaines. Une réunion de ce Groupe sera organisée dès que possible. Le Groupe *TAL* n'a tenu aucune réunion pendant la période d'études actuelle.

Dans ce contexte, s'est posé un problème qui, à long terme, pourrait nuire aux études de coût en général. A cause de la concurrence entre les prestataires de service même au niveau national, les Administrations ou *EPR* sont de moins en moins disposées à divulguer les prix de revient bien qu'ayant l'assurance que ces indications sont et seront traitées confidentiellement par le Secrétariat du CCITT. Pendant la présente période d'études, la présentation des prix de revient a été refusée dans certains cas en raison de la concurrence qui règne dans certains pays. Si cette tendance se confirme, les travaux des Groupes régionaux de tarification en seront sérieusement affectés.

*Commission d'études IV* - Maintenance pour la transmission des lignes, des circuits et des chaînes de circuits internationaux; maintenance des réseaux automatiques et semi-automatiques

La Commission d'études IV a dû faire face à un vaste programme de travail pendant la présente période d'études; ces travaux ont conduit à l'élaboration de 23 projets de nouvelles Recommandations et à la modification et à la révision de 64 Recommandations existantes.

Le point focal des activités de cette Commission d'études est, et sera davantage à l'avenir, le concept général de "réseau de gestion des télécommunications" pour la maintenance des réseaux de télécommunication modernes. Dans ce domaine, d'importants résultats ont été obtenus en ce qui concerne la définition des principes du réseau de gestion, l'extension des règles régissant le rétablissement des systèmes de transmission en dérangement, les spécifications des procédures d'échelle dans le contexte de l'organisation générale de la maintenance et les fonctions de maintenance à mettre en oeuvre dans le langage homme-machine du CCITT (*LHM*).

Les principaux résultats obtenus en ce qui concerne la maintenance des systèmes de transmission concernent l'utilisation des mécanismes de mise en boucle pour les besoins de la maintenance, l'élaboration d'une philosophie et d'une stratégie de maintenance pour les réseaux et services de télécommunication ainsi que la définition des principes pour la maintenance des *RNIS*. Un effort particulier a été fourni afin d'établir les procédures de maintenance pour les conduits, les sections et les sections de lignes numériques, y compris la création d'une terminologie uniforme pour la maintenance.

Les études entreprises au sujet de la maintenance des circuits de qualité téléphonique, des circuits loués et des circuits spéciaux portaient sur la maintenance des circuits équipés de compresseurs-extenseurs, la maintenance du système de signalisation par canal sémaphore n° 7, la mise en service des circuits numériques internationaux, l'essai des annuleurs d'écho et la mesure de la distorsion totale sur des circuits internationaux pour la téléphonie publique. L'une des principales tâches a été de réviser et d'établir de nouvelles limites de maintenance pour les circuits numériques et les circuits mixtes analogiques/numériques de type téléphonique, les circuits loués et les circuits spéciaux. La maintenance pour la transmission de visioconférences internationales et l'organisation de la maintenance pour la transmission de télévision par satellite vers les terminaux de réception seulement (*TVRO*) ont aussi fait l'objet d'études et des résultats importants ont été obtenus.

Enfin, il convient également de mentionner les activités de spécification des appareils de mesure. La spécification de la fréquence de 1020 Hz comme fréquence de référence normalisée pour la maintenance des circuits de qualité téléphonique, l'élaboration de spécifications pour les appareils de mesure des erreurs et les équipements de contrôle de la qualité de fonctionnement en service pour la transmission de données, ainsi que l'établissement de valeurs limites climatiques générales pour la performance des appareils de mesure sont autant de résultats importants obtenus dans ce domaine.

### *Commission d'études V - Protection contre les dangers et les perturbations d'origine électromagnétique*

La Commission d'études V a approuvé 6 nouvelles Recommandations et a modifié 2 Recommandations existantes.

Il importe particulièrement de citer les projets de nouvelles Recommandations sur la résistance aux surtensions des terminaux d'abonnés, et sur les équipements reliés au RNIS par l'intermédiaire d'une configuration "bus passif RNIS". En ce qui concerne les effets du rayonnement, deux nouvelles Recommandations ont été adoptées portant sur le bruit induit dans les réseaux RNIS et les méthodes de mesure associées. Un projet de nouvelle Recommandation sur la protection des fibres optiques contre les décharges orageuses a également été mis au point.

Des travaux s'étendant sur plusieurs années portent maintenant leurs fruits avec la mise au point d'une nouvelle édition complète des "Directives concernant la protection des lignes de télécommunication contre les effets préjudiciables des lignes électriques ou des chemins de fer électrifiés". Comprenant 9 fascicules et contenant les résultats de l'étude d'un grand nombre de questions confiées à la Commission d'études V, ce nouveau manuel a été élaboré en collaboration étroite avec le CIGRE et l'UIC. Un cycle d'études sur les Directives sera organisé au cours de la prochaine période en vue de promouvoir, particulièrement dans les pays en développement, la compréhension et l'application des Directives.

L'importance de plus en plus grande de la compatibilité électromagnétique (CEM), de l'immunité des équipements et systèmes contre les brouillages nuisibles et de la sécurité électrique des équipements justifie l'étude intensive de ces sujets pendant la prochaine période. Pour ces études, des contacts étroits seront maintenus avec d'autres organisations internationales telles que le CIGRE, la CEI, l'UIC et l'UNIPED.

### *Commission d'études VI - Installations extérieures*

La Commission d'études VI a élaboré 3 nouvelles Recommandations et apporté des modifications à 3 Recommandations existantes.

Pour les câbles à fibres optiques utilisés actuellement dans de nombreuses applications, la Commission d'études a établi un projet de nouvelle Recommandation concernant les câbles à fibres optiques sous conduits, en galerie, aériens et enterrés, qui donne des instructions pratiques dans ce nouveau domaine de la technique des câbles.

A la suite d'études faites sur bon nombre des 19 Questions confiées à la Commission d'études VI pendant la période d'études actuelle, un nouveau manuel sur les "Technologies des installations extérieures appliquées aux réseaux publics" vient d'être terminé. Ce nouveau manuel, qui remplace les "Recommandations concernant la construction, l'installation et la protection des câbles de télécommunication dans les réseaux publics" existantes, donne des informations actualisées sur les techniques concernant les installations extérieures.

Un autre nouveau manuel traitant des techniques modernes de "Construction, installation, raccordement et protection des câbles à fibres optiques" (édition 1988) vient également d'être terminé. Ce manuel, qui se compose de six chapitres complets, remplace le manuel existant portant le même titre et présente aux usagers l'état actuel des connaissances dans ce domaine sous une forme concise.

Les deux manuels ont été rédigés en vue de fournir des renseignements pratiques et d'apporter ainsi une aide aux responsables de la planification et de la mise en place d'installations extérieures et de câbles à fibres optiques.

### *Commission d'études VII - Réseaux de communication de données*

La Commission d'études VII a été très active pendant la période d'études actuelle, suivant de près les progrès et l'évolution rapides dans le domaine de la communication de données. Quarante-six projets de nouvelles Recommandations et 43 Recommandations révisées et modifiées témoignent des progrès réalisés; la plupart de ces Recommandations a une grande importance pour la mise en oeuvre pratique.

Cette Commission d'études travaille étroitement avec l'ISO et il conviendrait de souligner que cette coopération a été extrêmement efficace et tout à fait réussie, aussi bien pour le CCITT que pour l'ISO, ce qui a permis d'établir des textes communs pour les Recommandations du CCITT et les normes de l'ISO sur les systèmes de messagerie, les systèmes d'annuaire et le modèle OSI. Cette coopération, de même que la coopération avec la CEI, est régie par la Résolution n° 7 du CCITT, approuvée par la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière; au cours de la période d'études actuelle, cette Résolution a prouvé son utilité (voir également le § 5.2 du présent rapport).

Des projets de nouvelles Recommandations ont été mis au point en ce qui concerne les services et équipements de communication de données que doit offrir le RNIS. Comme ce dernier devra fonctionner avec d'autres réseaux spécialisés existants, les Recommandations concernant la fourniture de services de communication de données par l'intermédiaire de divers réseaux interconnectés (transitions de réseaux) ont été améliorées et élargies. Les paramètres et critères de qualité concernant les réseaux publics pour données ont également été spécifiés et il a été convenu de dispositions à court terme avant la date T (mise en oeuvre du nouveau plan de numérotage RNIS) qui portent sur l'interfonctionnement entre le plan de numérotage des réseaux pour données (X.121) et le plan de numérotage RNIS (E.164).

*Commission d'études VIII - Equipements terminaux pour services de télématique (télécopie, télétext, vidéotex, etc.)*

La Commission d'études VIII a établi 13 projets de nouvelles Recommandations et a révisé et modifié 36 Recommandations existantes.

La teneur des Recommandations de la série T, qui reflète l'évolution de la télématique, a été examinée de manière générale. Ces travaux ont nécessité dans un certain nombre de domaines une étroite coopération avec l'ISO, et comme pour la Commission d'études VII, cette coopération a été mutuellement fructueuse.

La nouvelle présentation des Recommandations de la série T assure actuellement une cohésion avec les nouvelles versions d'autres séries telles que T.330 avec X.430 ou T.300, décrivant le principe technique général de l'interfonctionnement entre les services du CCITT fondé sur le modèle OSI ou sur la Recommandation T.90 relative aux terminaux télématiques dans le RNIS. La restructuration des Recommandations de la série T sur la télécopie (Groupe 4), le télétext et le vidéotex est actuellement adaptée au concept de l'architecture ouverte de document, qui a été mise au point conjointement avec l'ISO. L'évolution de la communication des images nouvelles, la phototélégraphie et la télécopie en couleur, l'échelle des gris, les possibilités de formats de petite dimension, la correction d'erreurs, le mode de limitation des erreurs et les nouveaux algorithmes de compression.

*Commission d'études IX - Réseaux et équipements terminaux télégraphiques*

La Commission d'études IX présente à l'Assemblée plénière 11 projets de nouvelles Recommandations et 14 Recommandations modifiées et révisées.

Un projet de nouvelle Recommandation qui permet la transmission de lettres majuscules et minuscules avec le schéma de codage de l'ATI2 a été provisoirement approuvé en 1986 selon la procédure accélérée conforme à la Résolution n° 2.

La collaboration avec la Commission d'études I a permis d'établir des projets de nouvelles Recommandations concernant l'interfonctionnement télex/télétext et l'interfonctionnement télex/IPMS. Au cours de la prochaine période d'études, les études sur l'interfonctionnement télex/RPDCP se poursuivront. Une collaboration étroite en ce qui concerne les questions du RNIS a été maintenue avec les Commissions d'études XVIII et XVII.

La participation active de l'Union arabe des télécommunications (UAT) aux travaux de la Commission d'études IX a abouti à l'élaboration d'un supplément à la Recommandation S.2 décrivant le téléimprimeur bilingue (arabe/latin) de l'UAT. Cette question, en suspens depuis un certain nombre d'années, vient d'être réglée avec succès, consacrant ainsi l'utilisation de plus en plus répandue de téléimprimeurs bilingues dans les pays arabes.

*Commission d'études X - Langages et méthodes pour les applications de télécommunications*

La Commission d'études X a poursuivi ses études sur le langage de programmation CHILL, le langage homme-machine (LHM), et sur le langage de spécification et de description (LDS), ce qui a permis d'élaborer 6 projets de nouvelles Recommandations et de réviser 16 Recommandations existantes.

Les Recommandations existantes relatives au CHILL ont été remaniées et une bibliographie de la documentation CHILL existante a été établie. La Commission d'études a commencé, dans le cadre de ses études, à établir une séquence d'essais pour le CHILL.

Pour encourager l'utilisation internationale du CHILL, ce langage a maintenant été enregistré comme une norme ISO complétant d'autres langages de programmation déjà enregistrés.

Pour le LHM, la syntaxe de base et les procédures de dialogue ont été mises au point; en outre, le LHM a été adapté en vue de l'utilisation de terminaux de visualisation. Il a également été établi des sémantiques de fonction pour l'administration de la gestion du réseau.

Pour ce qui est de l'environnement d'appui pour les systèmes de télécommunications, un certain nombre de modèles ont été préparés qui peuvent servir à l'élaboration d'une future Recommandation.

Enfin, dans le domaine du LDS, un projet de nouvelle Recommandation a été établi dont les annexes traitent de la syntaxe graphique.

Un cours de formation professionnelle sur le LDS a été mis au point et les organisations Membres de l'UIT peuvent y participer en s'adressant au Département de la coopération technique de l'UIT.

Un projet de nouvelle Recommandation sur les techniques de description formelle est également présenté. Un manuel, traitant de l'application du LDS aux langages de programmation de l'ISO, ESTELLE et LOTUS, a été établi; il constitue un autre bon exemple de la collaboration fructueuse entre le CCITT et l'ISO.

#### *Commission d'études XI - RNIS et commutation et signalisation du réseau téléphonique*

La Commission d'études XI a présenté 45 projets de nouvelles Recommandations et a révisé 53 Recommandations existantes.

Dans le domaine de l'interfonctionnement des systèmes de signalisation, les diagrammes LDS pour la partie usager du service téléphonique (TUP) ont été révisés. Les procédures de signalisation et les protocoles, les fonctions d'accès numérique et de réseaux pour les services dans les réseaux mobiles téléphoniques publics terrestres, de même que l'interfonctionnement de la signalisation dans les systèmes mobiles par satellite avec les réseaux téléphoniques publics ont fait l'objet d'accords.

Des efforts considérables ont été consacrés au sein de la Commission d'études XI au parachèvement et au perfectionnement du système de signalisation n° 7 conçu pour les réseaux numériques, y compris le RNIS. De nombreuses améliorations ont été apportées à la structure du réseau de signalisation et à sa performance, au sous-système transport de messages, au TUP et au sous-système commande des connexions sémaphores (SSCS).

De nouvelles Recommandations concernant le sous-système usager du RNIS (ISUP), la performance du SSCS, les possibilités de transaction, le sous-système applications exploitation et maintenance (SSAEM) et des spécifications de tests ont également été mises au point.

En résumé, compte tenu des projets de nouvelles Recommandations et des Recommandations modifiées qui traitent actuellement de ce sujet, le système de signalisation n° 7 peut être considéré comme étant mûr et suffisamment stable pour être utilisé par les fabricants et les fournisseurs de réseaux.

Pour ce qui est de la commutation numérique, les Recommandations existantes ont été révisées et remaniées pour englober les caractéristiques des centraux numériques (locaux, de transit, internationaux et mixtes), fonctionnant dans un RNIS. Des projets de nouvelles Recommandations (fonctions de commutation et flux d'information de signalisation) sur les services de base et les services supplémentaires dans le RNIS ont également été élaborés.

La signalisation sur lignes d'abonné numériques a été considérablement renforcée et de nouvelles Recommandations concernant les protocoles d'interface usager-réseau RNIS de la couche liaison de données, la couche réseau et la gestion sont présentées à l'Assemblée plénière pour approbation.

A la suite de la demande faite par la Commission D à la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière, la Commission d'études XI a élaboré le manuel "Directives sur l'essai pratique des équipements de commutation numérique" pour venir en aide, plus particulièrement, aux pays en développement qui effectuent de tels essais. L'UIT a publié ce manuel au début de 1987, répondant ainsi à la demande de fournir ces directives aussi rapidement que possible.

#### *Commission d'études XII - Qualité de la transmission des réseaux téléphoniques et terminaux*

La Commission d'études XII a élaboré 9 projets de nouvelles Recommandations et a révisé 10 Recommandations existantes.

Ces Recommandations portent par exemple sur des sujets tels que les nouveaux dispositifs numériques (postes téléphoniques numériques), les méthodes d'évaluation de leur qualité de transmission, l'extension de l'utilisation de l'appareil de référence pour le bruit modulé (NMRU) aux processus à large bande numériques et la méthodologie d'essais subjectifs pour évaluer le multiplexage de circuits numériques et les systèmes vocaux en mode paquet.

Un autre groupe de Recommandations traite d'un simple modèle d'appréciation subjective qui combine les effets du bruit de circuit, l'équivalent global pour la sonie, le bruit de salle, l'effet local, la largeur de bande et la distorsion de quantification, ce qui permet une évaluation globale de tous ces paramètres. On a également défini des modèles de prévision de la qualité de transmission à partir de mesures objectives, des méthodes de mesure objectives des niveaux vocaux, de même que des voix, bouches et oreilles artificielles constituant l'équipement nécessaire aux mesures objectives. Avec ces Recommandations, la mise au point des méthodes de mesure téléphonométrique objectives atteint un tel degré de précision que les méthodes subjectives utilisées jusqu'ici ne sont plus indispensables.

Les Recommandations actuelles concernant les équivalents pour la sonie pour les systèmes nationaux et pour les liaisons internationales ont été révisées minutieusement. Ce travail peut être considéré comme un remaniement général et une mise au point définitive des Recommandations de base sur la planification, qui englobent maintenant les processus numériques. Ces Recommandations deviennent ainsi plus facilement accessibles aux ingénieurs de la planification du réseau. Dans ce contexte, il conviendrait d'attirer l'attention de l'Assemblée sur le document AP IX-75 (Rapport du Laboratoire du CCITT), qui fournit des informations supplémentaires.

#### *Commission d'études XV - Systèmes de transmission*

Le programme d'activité de la Commission d'études XV au cours de la présente période d'études était très chargé. Les travaux ont abouti à l'élaboration de 20 projets de nouvelles Recommandations et à la révision de 34 Recommandations existantes.

Des spécifications détaillées pour le nouvel équipement numérique ont été adoptées; il a été spécifiquement convenu de spécifier également des caractéristiques de qualité distinctes pour le codage et le décodage des voies MIC, qui seraient applicables aux interfaces à deux fils.

De plus, il a été possible de définir, pour la radiodiffusion sonore, la vidéo et la transmission multiservices, les caractéristiques d'un codec pour les services audiovisuels utilisant la transmission à  $n \times 384$  kbit/s et d'amorcer des études en vue de la normalisation du codec à  $m \times 64$  kbit/s.

Dans le domaine des fonctions de traitement et d'exploitation de la parole, des études faites en collaboration avec la Commission d'études IV ont été principalement consacrées à la mise en oeuvre du réseau de gestion des télécommunications à l'aide de terminaux de transmission intelligents, à l'introduction d'équipements de multiplication de circuits numériques dans le réseau, et à l'utilisation de la commutation sur liaison de réserve ou de dispositifs de protection contre les échos.

Les caractéristiques des câbles et systèmes métalliques précédemment utilisés pour la transmission analogique ont maintenant été définies de façon que ces câbles et systèmes puissent être utilisés pour la transmission numérique.

La Commission d'études XV a complété les spécifications existantes relatives aux câbles à fibres optiques à gradient d'indice multimode 50/125 nm et aux câbles à fibres optiques monomode optimisé pour 1300 nm, qui peuvent également être utilisés dans la gamme des longueurs d'onde de 1550 nm. On a identifié deux nouveaux types de fibres (les fibres optiques monomodes à dispersion décelée et à affaiblissement réduit au minimum) pour des applications dans diverses parties du réseau de télécommunications.

Enfin, pour compléter le fascicule existant intitulé "Télécommunications par fibres optiques", la Commission d'études XV a rédigé un nouveau manuel servant de guide de planification pour l'introduction des fibres optiques dans les réseaux de communication à grande distance et les réseaux de distribution, accompagné d'une étude de cas. Le nouveau manuel peut se révéler un instrument utile pour les planificateurs de systèmes lors de la mise au point de projets connexes; il complète le manuel sur les câbles à fibres optiques, établi par la Commission d'études VI.

#### *Commission d'études XVII - Transmission de données sur le réseau téléphonique*

La Commission d'études XVII a adopté 6 projets de nouvelles Recommandations et modifié ou révisé 6 Recommandations existantes.

Une nouvelle Recommandation sur le modem à 14,4 kbit/s a été approuvée en 1985 par la procédure accélérée, conformément à la Résolution n° 2.

En ce qui concerne les procédures de protection contre les erreurs, après un débat particulièrement long et difficile sur le choix qu'il convenait de faire entre le protocole déjà incorporé dans la base existante de modems et celui qui sera mis au point à partir du protocole normalisé du CCITT, on est finalement parvenu à un compromis et un projet de nouvelle Recommandation a été adopté. Les travaux relatifs aux fonctions supplémentaires se poursuivront.

Dans le domaine du RNIS, un projet de nouvelle Recommandation sur la mise en oeuvre par le RNIS des terminaux du type série V (adaptateurs de terminaux) a été adopté.

Quant aux interfaces, un projet de nouvelle Recommandation sur les spécifications de l'interface générale de communication de données de la couche 1 a été établi.

Les modems asymétriques, la gestion du réseau dans l'environnement OSI et l'extension des Recommandations aux procédures d'appel/réponse automatique sont autant de questions qui devront faire l'objet d'un complément d'étude.

#### *Commission d'études XVIII - Réseaux numériques, y compris le RNIS*

La Commission d'études XVIII a axé ses travaux essentiellement sur le RNIS, dans la mesure où les fournisseurs de réseaux sont impatients de recevoir des Recommandations du CCITT pour pouvoir concevoir et mettre en oeuvre le RNIS; leurs besoins devraient être satisfaits puisque 57 projets de nouvelles Recommandations ont été élaborés et 23 Recommandations ont été révisées ou modifiées par la Commission d'études XVIII au cours de la présente période d'études.

Les progrès réalisés l'ont surtout été dans le domaine des services, avec une structure entièrement nouvelle pour la définition et la description des services de télécommunications (services support et téléservices) et des services complémentaires associés. Une structure pour la fourniture de services support en mode paquet supplémentaires a également été établie.

Les principes de numérotage, d'adressage et d'acheminement applicables au RNIS ainsi que la structure générale d'interfonctionnement, d'une part, entre des RNIS, d'autre part, entre un RNIS et d'autres réseaux spécialisés ont été établis dans le cadre des études relatives au réseau.

La rédaction des spécifications de la couche 1 pour l'interface usager-réseau du RNIS à débit de base et pour celle à débit primaire a été achevée. En ce qui concerne le débit de base, il a été possible de se mettre d'accord sur les caractéristiques de la section numérique et du système de transmission numérique sur ligne métallique pour le RNIS.

Dans les études de modélisation, on a pu améliorer encore la caractérisation des services de télécommunication, et en particulier celles de l'utilisation de la technique des attributs, définir les principes de fonctionnement du RNIS et mettre au point des modèles de référence et des types de connexion pour le RNIS.

Dans les études générales sur le RNIS, on a établi les relations entre le RNIS et d'autres réseaux spécialisés et entre le RNIS et les fonctions des terminaux. Les principes généraux de maintenance de l'accès et des installations des abonnés au RNIS ainsi que leur application aux accès de base au RNIS à débit de base, à débit primaire ou à multiplexage statique ont été adoptés.

Les aspects généraux de qualité de service et de qualité de fonctionnement dans les réseaux numériques, y compris les RNIS, ont été traités dans les études relatives à la qualité de fonctionnement.

L'un des principaux résultats obtenus par la Commission d'études XVIII a été l'établissement d'une nouvelle hiérarchie synchrone (des niveaux à 155,520 et 622,080 kbit/s ont été adoptés) avec les caractéristiques de l'interface nodale du réseau et une structure de multiplexage synchrone détaillée, dans le cadre des études relatives aux aspects transmission. Cet accord revêt une importance extrême pour les futurs réseaux à large bande.

En ce qui concerne le traitement des signaux vocaux, le système MICDA à 32 kbit/s a été mis au point et son utilisation a été étendue aux débits de 24 et 40 kbit/s pour les applications des équipements numériques de multiplication des circuits (ENMC). Un système de codage audiofréquence de haute qualité (7 kHz) dans le débit de base de 64 kbit/s a été entériné et les caractéristiques correspondantes du système ont été élaborées.

Enfin, remplissant son rôle de coordination, la Commission d'études XVIII a établi les principes fondamentaux des aspects large bande du RNIS, ouvrant ainsi la voie à des études détaillées dans ce domaine pendant la prochaine période.

#### *1.2.2 Commentaires du Directeur*

Tout concis que soient les résumés des travaux des 15 Commissions d'études, ils montrent à l'évidence que les Commissions d'études n'ont jamais eu autant de travail, ce qui ne les a pas empêchées de produire un nombre impressionnant de projets de nouvelles Recommandations et de réviser ou modifier beaucoup de Recommandations existantes.

Seule la décentralisation continue des travaux a permis de parvenir à un tel résultat. Les études détaillées et/ou la préparation des projets de Recommandations sont de plus en plus souvent faites par des Rapporteurs ou lors de réunions de Groupes de Rapporteurs. Cette façon de procéder a aussi été très utile lorsque les études nécessitaient une collaboration étroite entre certaines Commissions d'études, auquel cas des réunions mixtes de Groupes de Rapporteurs se sont révélées être un moyen efficace d'éviter une liaison au niveau des Commissions d'études. Dans ces conditions, et compte tenu des restrictions budgétaires, il a été possible pendant la période d'études actuelle, de réduire, malgré un surcroît de travail, la durée des réunions des Commissions d'études du CCITT par rapport à la période précédente (voir la partie II du présent rapport). Par conséquent, la décentralisation des travaux sera poursuivie au cours de la prochaine période d'études.

Toutefois, malgré le résultat positif de la décentralisation, il est de plus en plus évident que l'augmentation constante de la charge de travail des Commissions d'études du CCITT pendant les dernières périodes d'études atteint maintenant un seuil critique; il est absolument nécessaire de procéder à une révision générale des méthodes de travail des Commissions d'études lesquelles remontent en principe à 1956, quand la fusion du CCIF et du CCIT a donné naissance au CCITT, ou même avant. Il n'est pas nécessaire de revenir sur les changements spectaculaires qu'ont connus les télécommunications depuis lors; le volume des livres du CCITT qui a pratiquement doublé après chaque période d'études le démontre à l'évidence [Livre jaune (1980): environ 6500 pages, Livre rouge (1984): environ 11 500 pages, Livre bleu (1988): environ 18 300 pages].

Les rapports issus de chaque réunion deviennent de plus en plus volumineux (il n'est pas rare qu'ils aient plus de 1000 pages), mais chaque fois ils doivent être traités beaucoup plus rapidement que les fois précédentes parce que certaines réunions sont organisées à quelques mois d'intervalle seulement. Cela surcharge le Secrétariat du CCITT et les Services communs de l'UIT qui doivent également servir les autres organes de l'Union. Les frais postaux pour l'envoi de rapports aussi volumineux augmentent rapidement, même si l'on recherche toujours les moyens les meilleurs et les plus économiques possibles pour les envoyer: en 1987, le CCITT a dépensé près de 1 million de francs suisses pour les frais postaux seulement (soit environ un tiers du budget total des réunions du CCITT) et en 1988, les frais d'envoi de tous les Rapports finals des Commissions d'études à soumettre à la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière s'élèveront à quelque 1,5 million de francs suisses, soit de nouveau le tiers environ du budget total du CCITT pour 1988!

Les méthodes de production et d'approbation des Recommandations du CCITT nécessitent elles aussi une révision approfondie. La Résolution n° 2 permet l'approbation provisoire de Recommandations pendant les périodes d'études. Tout en reconnaissant pleinement aux Administrations le droit de se prononcer quant à l'approbation de Recommandations, il faudrait envisager une simplification des dispositions de la Résolution n° 2 pour qu'elle puisse être davantage appliquée pendant la période d'études. Cet avis est partagé par la Commission du Plan pour l'Europe et le Bassin méditerranéen et par la Commission mondiale du Plan (voir le document AP IX-71). En outre, il convient d'étudier, en vue d'en discuter à la Conférence de plénipotentiaires de 1989, si la pratique établie de longue date et qui consiste à faire adopter les Recommandations tous les quatre ans par une Assemblée plénière, pourrait être rationalisée, de façon à être mieux adaptée à l'évolution rapide des télécommunications et à permettre la mise en place de méthodes de production des Recommandations plus judicieuses que les méthodes actuelles qui, tous les quatre ans, engendrent pendant plusieurs mois une surcharge maximale du Secrétariat du CCITT et des Services communs de l'UIT, laquelle ne peut être absorbée sans grever le budget de l'Union.

Les Rapports et les Recommandations mentionnés dans le présent document ne portent que sur deux des aspects significatifs qui appellent une réforme. Il y en a bien d'autres, et le Directeur espère que la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière est prête à entreprendre un examen approfondi et à prendre des décisions judicieuses pour permettre au CCITT d'exécuter ses tâches importantes de façon rapide et efficace, dans l'intérêt de tous les pays Membres de l'UIT, développés comme en développement.

Le Directeur tient à rendre hommage à la Commission spéciale S pour les travaux qu'elle a accomplis et espère que ses propositions (document AP IX-1) seront mises en oeuvre par la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière. Dans le document AP IX-70, le Directeur propose certaines modifications de la Résolution n° 1 du CCITT en plus de celles proposées par la Commission spéciale S. Il convient aussi d'être particulièrement attentif au document AP IX-76 (Addendum) où sont énumérées toutes les Questions qui n'ont pas suscité plus de cinq contributions pendant la période d'études 1985-1988 et qui devraient donc faire l'objet d'un examen détaillé, pour déterminer si elles doivent vraiment être maintenues pendant la prochaine période d'études (sauf, bien sûr, les Questions à caractère permanent telles que celles sur les termes et définitions, le vocabulaire, les statistiques, etc). Les Administrations qui vont participer aux travaux de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière sont invitées à réfléchir sur l'ensemble de ces propositions afin de pouvoir les discuter et prendre les décisions adéquates pendant ladite Assemblée.

### 1.2.3 *Principaux résultats obtenus par le Comité préparatoire de la CAMTT-88 et la Commission spéciale S*

Le Comité préparatoire de la CAMTT-88 (CP/CAMTT) et la Commission spéciale S ont tous deux été établis par la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière (1984), et chargés de mener à bien leurs travaux pendant la période 1985-1988. Comme pour les Commissions d'études du CCITT, on trouvera ci-après un résumé concis les concernant:

1.2.3.1 Le CP/CAMTT-88 a tenu quatre réunions au cours desquelles il a établi, avec la collaboration des Commissions d'études I, II et III, un projet de futur Règlement international des télécommunications (voir l'appendice du document AP IX-27) destiné à servir de document de base pour la CAMTT-88.

Au cours de ses débats, le Comité préparatoire a été conduit à soulever un certain nombre de questions sur les points fondamentaux suivants:

- à qui le Règlement s'appliquera-t-il?
- quels services seront couverts par le Règlement?
- les services devraient-ils être définis?
- quelles définitions faudrait-il inclure dans le Règlement?
- quelles dispositions comptables faudrait-il inclure dans le Règlement?

Du fait que des opinions totalement divergentes ont été parfois exprimées lors des débats, il a été impossible de répondre de façon satisfaisante à certaines de ces questions, et notamment aux deux premières. Bien que le CP/CAMTT ait tenté de tenir compte des opinions du plus grand nombre possible d'Administrations dans le projet de Règlement, plusieurs d'entre elles ont néanmoins émis des réserves.

Depuis lors, les discussions ont continué à plusieurs niveaux et on ne peut qu'espérer que les divergences d'opinion pourront finalement être conciliées à la CAMTT-88.

1.2.3.2 La Commission spéciale S a été établie pour examiner, d'une part, les modifications qu'il convient d'apporter à la structure des Commissions d'études afin que les travaux du CCITT puissent être faits le mieux et le plus efficacement possible et, d'autre part, les répercussions financières de ces modifications.

La Commission a tenu trois réunions et ses conclusions sont présentées dans le document AP IX-1 adressé à la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière. Dans son rapport, elle propose une restructuration de certaines Commissions d'études du CCITT, une modification des méthodes de travail (propositions de modification de la Résolution n° 1 du CCITT, de la Recommandation A.1 et des Voeux n° 1 et n° 3) ainsi qu'un projet de nouvelle Recommandation A.2it "Collaboration avec d'autres organisations internationales dans le domaine de l'informatique" et elle définit certaines questions qui restent à résoudre. La Commission spéciale S a également établi des directives à l'intention des Commissions du Plan et de l'Assemblée plénière du CCITT quant à la manière dont elles doivent assumer leurs responsabilités en matière d'assistance aux pays en développement.

## 1.3 *Commissions du Plan*

### 1.3.1 *Introduction*

Les Commissions du Plan sont des Commissions mixtes du CCITT et du CCIR, gérées par le CCITT. Le numéro 93 de la Convention internationale des télécommunications, Nairobi, 1982, et la Résolution n° 448 du Conseil d'administration de l'UIT fixent le rôle et les objectifs de ces Commissions.

Conformément aux dispositions de la Convention et de la Résolution CA-448, la Commission mondiale du Plan est chargée d'établir un Plan général, d'examiner les questions techniques, d'exploitation et de tarification que pose la mise en application des diverses phases de ce Plan, de faire l'inventaire des questions intéressant les pays en développement et de provoquer la mise à l'étude de ces questions par le CCI compétent ou, le cas échéant, en collaboration avec les deux CCI. L'Assemblée plénière de chacun des deux CCI organise sa représentation aux Commissions du Plan, les présidents étant désignés par le CCITT et les vice-présidents par le CCIR, de sorte que les CCI doivent collaborer très étroitement.

La VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT (Malaga-Torremolinos, 1984), compte tenu du rapport qui lui a été soumis par la Commission mondiale du Plan, a réaffirmé les dispositions de la Résolution CCITT n° 12, dans laquelle elle avait adopté les propositions de la Commission mondiale du Plan en ce qui concerne le mandat des Commissions du Plan et leurs fonctions. Cependant, la VIII<sup>e</sup> Assemblée

plénière au titre des travaux de la Commission spéciale "S" ("Structure des Commissions d'études du CCITT") avait chargé cette dernière d'examiner également "le fonctionnement et l'organisation des travaux des Commissions du Plan". Du rapport de la Commission "S", soumis à la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière, il ressort que compte tenu des contributions des Administrations et de leurs réponses au questionnaire de la Commission spéciale "S", "le mandat actuel des Commissions du Plan, tel qu'il est exposé au numéro 93 de la Convention de Nairobi et développé dans la Résolution n° 448 du Conseil d'administration et dans la Résolution n° 12 du CCITT, demeure pertinent et, de ce fait, il n'est pas proposé de modifier ces dispositions à l'heure actuelle". Un rapport succinct de la réunion de la Commission mondiale du Plan, Lisbonne-Estoril, 1988, figure au § 4 ci-après.

Comme suite aux décisions prises par la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT, les réunions des Commissions régionales ont été organisées dans de bien meilleures conditions au cours de la période d'études 1985-1988 que par le passé. La participation importante des pays concernés aux réunions régionales, le nombre des contributions et des rapports préliminaires et leurs réponses aux questionnaires sont preuve de l'intérêt des pays pour ces réunions. Un bref compte rendu de chaque réunion figure au § 3 ci-après.

Les réunions des Commissions régionales sont préparées par les Comités de coordination des Plans régionaux concernés, assistés par le Secrétariat spécialisé du CCITT. Lors de la réunion du Comité de coordination sont élaborés le projet d'ordre du jour détaillé de la réunion de la Commission régionale concernée, le guide et le questionnaire du Plan. Les guides et les questionnaires pour la collecte des données ont été établis sur des bases très semblables pour toutes les Commissions à l'exception de la Commission du Plan pour l'Europe et le Bassin méditerranéen, qui a exprimé des besoins particuliers. Les données (à l'exception des listes des artères et des plans de numérotage) sont publiées tous les deux ans.

Des suggestions relatives à l'amélioration du questionnaire ont été proposées. D'autre part, la question de l'accès direct à l'ordinateur de l'UIT ayant fait des progrès, un Groupe ad hoc a été chargé par la Commission mondiale du Plan (Lisbonne-Estoril, 1988) d'examiner cette question et collaborer avec le Siège de l'UIT pour mettre au point les modalités de cet accès.

### 1.3.2 Structure des Commissions du Plan

Conformément au numéro 93 de la Convention, il est institué une Commission mondiale ainsi que des Commissions régionales du Plan. A la veille de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière, la situation est la suivante:

DESIGNATION	PRESIDENT	VICE-PRESIDENTS
Commission mondiale du Plan	C.R. CRUMP (Etats-Unis d'Amérique)	C.S. CARREON (Philippines) P. GONIN (France) Ch. SAGOE KOW (Côte d'Ivoire)
Commission du Plan pour l'Afrique	E. KAMDEM KAMGA (Cameroun)	A.B. MAPUNDA (Tanzanie) J.A. MBEKEANI (Malawi) D. HELLA ONDO (Gabon) A. N'DIAYE (Sénégal) M. KEITA (Mali)
Commission du Plan pour l'Amérique latine	C. ROMERO SANJINES (Pérou)	R. PEDROSA PEREZ (Cuba) J.R. NEEDE (Suriname) J. POLLONI (Chili)
Commission du Plan pour l'Asie et l'Océanie	A.M. AL-SABEJ (Koweït)	N. MORISHIMA (Japon) A.R. SHARAFAT (République islamique d'Iran) A. DARMAN (Indonésie)
Commission du Plan pour l'Europe et le Bassin méditerranéen	L. TEROL MILLER (Espagne)	G. WISNIEWSKI (Pologne) C. RUSSO (Mlle) (Italie) M. BOUMAIZA (Tunisie)

1.3.3 *Brèves informations sur les activités des Commissions régionales du Plan (pendant la période d'études 1985-1988)*

Depuis la réunion de la Commission mondiale, Washington 1985, les Commissions régionales du Plan ont tenu chacune sa réunion:

- Commission du Plan pour l'Amérique latine, Paramaribo, 1985
- Commission du Plan pour l'Asie et l'Océanie, Bali, 1986
- Commission du Plan pour l'Afrique, Yaoundé, 1987
- Commission du Plan pour l'Europe et le Bassin méditerranéen, Malte, 1987.

1.3.3.1 *Réunion de la Commission régionale du Plan pour l'Amérique latine, Paramaribo, 2-6 décembre 1985*

La séance inaugurale a eu lieu en présence du Président (faisant fonction) de la République de Suriname, du Premier Ministre et de plusieurs membres du Gouvernement.

Comme suite à la suggestion du Président<sup>1)</sup> et compte tenu de son ordre du jour, la Commission a adopté la constitution des Groupes de travail ci-après:

- Groupe de travail "Données du Plan"  
Président: M. J. Neede (Suriname), Vice-président de la Commission  
Vice-président: M. E.J. García Regueiro (Uruguay).
- Groupe de travail "Artères"  
Président: M. R. Davis (Jamaïque).
- Groupe chargé des points 7 et 9 de l'ordre du jour  
Président: M. L. López Celaya (Mexique).

Il a été décidé que la séance spéciale "Numérisation des réseaux et nouveaux services" serait présidée par M. A. Ituassu (Brésil) et que la séance d'information relative à la structure du CCITT et les travaux de la Commission spéciale "S" serait présidée par M. J. Galván Talledos (Mexique), Vice-président de la Commission spéciale "S".

Lors de cette réunion, la Commission a eu un large échange d'informations sur le développement des télécommunications dans la région. En plus des documents individuels des pays, la Commission a examiné des rapports sur:

- le développement du réseau de télécommunications au Mexique et en Amérique centrale  
[Rapporteur spécial: Mme S. Zaleta Mota (Mexique)]
- le développement du réseau des télécommunications dans la zone des Caraïbes y compris le Guyana, le Suriname et la Guyane française  
[Rapporteur spécial: M. L. Johanns (Suriname)]
- le développement du réseau des télécommunications dans la zone des "Pays andins" (Venezuela, Colombie, Equateur, Pérou et Bolivie)  
[Rapporteur spécial: M. R. Avalos Manco (Pérou)]
- le développement du réseau de télécommunications dans la zone Sud y compris le Brésil (Brésil, Paraguay, Uruguay, Argentine et Chili)  
(Rapports: Brésil, Uruguay)
- le développement des systèmes de communications par satellite (national, sous-régional et international)  
[Rapporteur spécial: M. R.A.M. Camargo (EMBRATEL, Brésil)].

Ces rapports, élaborés par les Rapporteurs spéciaux, avaient pour objectif le développement coordonné des moyens de télécommunications. La Commission a pris note en outre d'un document émanant du Chili relatif aux propositions pour la coordination et le développement du réseau et des services de télécommunications en Amérique latine.

Compte tenu des réponses au questionnaire du Plan, la Commission a élaboré un plan général pour les années 1985-1989.

---

<sup>1)</sup> En l'absence du Président, M. J. Neede (Suriname), Vice-président, a assumé la présidence de la Commission.

Une table ronde traitant des réseaux numériques et de la planification des réseaux régionaux (intégration avec les réseaux existants, coordination de l'application des Recommandations du CCITT dans la région, introduction de nouveaux services, maintenance) a été organisée dans l'esprit de la Résolution n° 12 du CCITT. Des spécialistes de la région et des invités y ont pris part. Cette table ronde a permis aux participants de discuter d'une façon approfondie de l'introduction planifiée des nouveaux systèmes et services.

Lors d'une discussion générale, il a été souligné que, pour des raisons diverses, les Administrations de la région Amérique latine ne participent pas d'une façon continue aux réunions des Commissions d'études du CCITT et que seule lors des réunions régionales du Plan cette participation est importante. Il a été suggéré que certains Groupes de travail des CCI pourraient se tenir dans la région et que, lors des réunions régionales du Plan, des séances pourraient être consacrées aux études qui présentent un intérêt particulier pour les pays de la région, comme cela a été le cas pour les réunions de Buenos Aires (1981) et de Paramaribo (1985).

Enfin, à l'occasion de la réunion de la Commission régionale, une séance d'information sur le fonctionnement du CCITT, sa structure et le mandat de la Commission spéciale "S" a été organisée.

#### 1.3.3.2 *Réunion de la Commission régionale du Plan pour l'Asie et l'Océanie, Bali, 22-29 octobre 1986*

La séance inaugurale de la réunion a été placée sous la présidence d'honneur de M. Achmad Tahir, Ministre du Tourisme, des Postes et Télécommunications de l'Indonésie; les travaux de la Commission ont été ouverts par M. S. Abdulrachman, Directeur général des Postes et Télécommunications de l'Indonésie.

L'ordre du jour de cette réunion avait été préparé par le Comité de coordination de la Commission régionale à sa réunion tenue à Genève (octobre 1985).

Compte tenu de l'ordre du jour, la Commission a constitué les Groupes de travail et de rédaction suivants:

- Groupe de travail "Données du Plan"  
Président: M. Hassan Majeed (Bahreïn)  
Vice-présidents: M. R. Sibal (Philippines)  
M. S. Lau (Royaume-Uni, Hongkong).
- Groupe de travail "Artères"  
Président: M. Y. Kawasumi (Japon)  
Vice-président: M. C.K. Sane (Inde).
- Groupe de rédaction pour le point 7 de l'ordre du jour (Questions à soumettre aux CCI)  
Président: M. A. Darman (Indonésie), Vice-président de la Commission.
- Groupe de rédaction pour le point 8 de l'ordre du jour (Comité de coordination de la Commission du Plan pour la région)  
Président: M. A.R. Sharafat (République islamique d'Iran), Vice-président de la Commission.

Après un échange d'informations sur le développement des télécommunications dans la région, la Commission a examiné les rapports suivants:

- Câbles sous-marins existants et projetés dans la région  
[Rapporteur spécial: M. N. Morishima (Japon)]
- Systèmes nationaux et internationaux (régionaux) de communications par satellite  
[Rapporteur spécial: M. C.K. Sane (Inde)]
- Développement du réseau asiatique de télécommunications  
[Rapporteur spécial: M. R. Sibal (Philippines)]
- Développement du réseau arabe de télécommunications  
[Rapporteur spécial: M. S. Al-Roumi (Koweït)]
- Coordination des systèmes de signalisation dans la région  
(Rapport préparé par le Secrétariat du CCITT)
- Développement de la numérisation des réseaux dans la région  
[Rapporteur spécial: M. A. Darman (Indonésie)].

Ces rapports, élaborés par les Rapporteurs spéciaux, avaient pour objectif le développement coordonné des moyens de télécommunication. La Commission a examiné en outre 43 contributions individuelles des pays de la région.

Compte tenu des données fournies par les Administrations, la Commission a élaboré un plan général pour les années 1986-1990.

Les séances spéciales et la table ronde de la Commission ont été présidées comme suit:

- Séance spéciale 1: "Numérisation des réseaux de télécommunications"  
Président: M. S. Abdulrachman (Indonésie)
- Séance spéciale 2: "Maintenance et gestion des réseaux de télécommunications"  
Président: M. Zhang Chongyi (Chine)
- Table ronde: "Nouvelles technologies - développement des réseaux"  
Président: M. Pongsuk Potisiri (Thaïlande).

Ces séances ont permis aux participants de discuter d'une façon approfondie de l'introduction planifiée des nouveaux systèmes et services.

A l'issue de la séance spéciale 1, le Président a indiqué que, compte tenu du développement des réseaux de télécommunication dans la Région, les Administrations de la Région devraient définir une politique plus formelle concernant l'évolution du réseau numérique et du RNIS afin que le processus de normalisation soit conforme aux objectifs du CCITT et équilibré sur le plan régional.

- Les gouvernements des différents pays Membres devraient prendre conscience de l'importance des télécommunications en tant qu'infrastructure pour le développement du pays. Un moyen économique d'y parvenir pourrait être une numérisation rapide des réseaux des pays Membres.
- Par conséquent, les pays Membres, notamment les pays en développement, devraient prendre les mesures nécessaires au bon déroulement du processus de numérisation du développement et du remplacement du réseau de télécommunication.
- La coopération mutuelle sous forme d'assistance économique et technique prêtée par les pays développés aux pays en développement devrait être identifiée dans les domaines de la formation, du transfert de technologie et de l'échange d'experts.
- Ces mesures permettront aux pays en développement de combler plus facilement le fossé qui existe avec les pays développés.

En outre, au sujet du processus de numérisation, le Président a rappelé un certain nombre de points retenus pendant la discussion.

#### 1.3.3.3 *Réunion de la Commission régionale du Plan pour l'Afrique, Yaoundé, 18-25 mars 1987*

Les travaux de cette Commission ont été ouverts par M. Léonard Claude Mpouma, Ministre des Postes et Télécommunications du Cameroun, en présence de membres du Gouvernement et de représentants diplomatiques accrédités à Yaoundé.

Compte tenu des réponses des Administrations au questionnaire du Plan (données du Plan), d'une part, et des documents soumis par les différentes Administrations au titre du point de l'ordre du jour relatif à l'échange d'informations générales sur le développement des télécommunications dans la région, d'autre part, la Commission a élaboré un plan général pour les années 1986-1991.

Les Groupes de travail et de rédaction suivants ont été constitués par la Commission:

- Groupe de travail "Données" (trafic, circuits)  
Président: M. S.N. Barasa (Kenya).
- Groupe de travail "Artères"  
Président: M. Mulugeta Asfaw (Ethiopie).
- Groupe de rédaction "Questions à soumettre aux CCI"  
Président: M. M. Boumaïza (Tunisie).
- Groupe de rédaction "Mandat du Comité de coordination de la Commission du Plan pour l'Afrique"  
Président: M. E. Kamdem Kamga (Cameroun).

La Commission a également examiné les rapports spéciaux suivants relatifs au développement des réseaux dans les différentes sous-régions:

- Réseau de l'Afrique orientale et australe  
[Rapporteur spécial: M. S.N. Barasa (Kenya)]
- Réseau de l'Afrique du Nord  
[Rapporteur spécial: M. M. Boumaïza (Tunisie)]
- Réseau de l'Afrique occidentale  
[Rapporteur spécial: M. Sagoe Kow (Côte d'Ivoire)]
- Réseau de l'Afrique centrale  
[Rapporteur spécial: M. F. Ebyai (Congo)]
- Développement des systèmes de télécommunication par satellite dans la région  
[Rapporteur spécial: M. M.M. Keita (Mali)]
- Développement des systèmes de câbles sous-marins dans la région et reliant l'Afrique aux autres régions  
[Rapporteur spécial: M. M. Cisse (Sénégal)].

La Commission a pris également note de la campagne de l'UIT, coordonnée par le CCIR, concernant les conditions de propagation en Afrique. Toutes les Administrations ont été invitées à participer à cette campagne.

Lors de la réunion de Yaoundé, des séances spéciales ont été organisées, notamment sur des sujets dont les résultats ont une influence directe sur la planification et les décisions concernant le développement des réseaux nationaux et régionaux. Les sujets suivants ont été discutés lors de ces séances spéciales:

- "Numérisation du réseau"  
[Séance présidée par M. D. Hella Ondo (Gabon)]
- "Maintenance"  
[Séance présidée par M. M.M. Keita (Mali)].

Une table ronde, présidée par M. P. Abessolo Nsili (Cameroun), à laquelle ont pris part d'éminentes personnalités de la région, a discuté de la "Gestion des télécommunications".

Au cours de cette table ronde, le cas de la SONATEL a suscité un grand intérêt lors de la discussion de la restructuration du secteur des télécommunications au Sénégal.

D'autre part, il a été conclu que:

La structure et la forme des organes qui pourraient être responsables de la gestion dépendent de l'environnement politique général de chaque Etat. Cependant, l'autonomie dans la planification, le choix des équipements et les facilités d'investissements ainsi que l'application rigoureuse des règlements nationaux et internationaux et la formation et le recyclage du personnel à tous les niveaux sont les points dont dépend ce développement. [...]

Le développement de l'industrie des télécommunications doit être basé sur les besoins nationaux et une coopération sous-régionale est nécessaire afin que la production soit aussi rentable que possible. L'application des Recommandations des CCI et de leurs normes est un atout indispensable pour la réussite de la production des équipements de télécommunications.

Enfin, à l'occasion de la réunion régionale, une séance d'information relative à la CAMTT-88 a eu lieu.

#### 1.3.3.4 *Réunion de la Commission régionale du Plan pour l'Europe et le Bassin méditerranéen, Malte, 23-29 septembre 1987*

La séance inaugurale de cette réunion a été présidée par M. M. Falzon, Ministre pour le développement de l'infrastructure.

Lors de cette réunion, la Commission a eu un large échange d'informations sur le développement des télécommunications dans la région. En plus des données individuelles des pays et des documents relatifs à l'orientation de la planification, la Commission a examiné cinq importants rapports relatifs au développement des télécommunications dans la région en vue de leur coordination harmonieuse:

- Réseau de câbles sous-marins dans la région  
[Rapporteur spécial: Mlle C. Russo (Italie)]

- Réseau régional des télécommunications par satellite  
[Rapporteur spécial: M. C. Herrera de la Rosa (Espagne)]
- Réseau de transmission de données  
[Rapporteur spécial: M. C. Brito (Portugal)]
- Systèmes de signalisation (Développement des systèmes n° 7 et R2D)  
[Rapporteur spécial: M. P. Gonin (France)]
- Réseau numérique (Stratégie et développement)  
(M. Th. Irmer, Directeur du CCITT, a présenté un exposé à ce sujet).

Compte tenu des réponses au questionnaire du Plan et des travaux du Groupe de travail "Données du Plan", présidé par M. G. Scott (Royaume-Uni), la Commission a élaboré un plan général pour les années 1986-1991. Les résultats des travaux de la réunion ont été publiés dans le Livre du Plan pour l'Europe et le Bassin méditerranéen (Malte, 1987) et les rapports de la Commission.

La Commission régionale du Plan pour l'Europe et le Bassin méditerranéen avait également inclus dans son ordre du jour une table ronde et une séance spéciale.

Les sujets de ces séances étaient:

- Perspectives des télécommunications européennes et normes de la technologie avancée (Séance présidée par M. P. Muscat, Parliamentary Secretary, Postes et Télécommunications de Malte).
- Planification et évolution des services mobiles (Séance présidée par M. E. Ribu, Secrétaire général du Ministère des transports et communications de Norvège).

A la suite des débats de la table ronde, la Commission a pris note des considérations générales ci-après:

- Stratégie commune

Dans l'ensemble, la Commission est d'avis que les années 1990 débiteront pour les télécommunications européennes avec une grande capacité numérique. Une coopération et une coordination étroites pour entreprendre des programmes et des plans d'action, résultant de la numérisation du réseau et de son évolution vers le RNIS, seraient indispensables.

Cette intégration du réseau nécessiterait de revoir le concept actuel des liaisons ou de l'interconnexion des réseaux nationaux, puisque les réseaux nationaux seront intégrés dans un réseau régional.

En conséquence les procédures et les accords de planification deviennent plus complexes et plus nécessaires.

- La normalisation

Le problème qui se pose pour la planification du réseau numérique est celui de concevoir un modèle optimal pour chaque étape future de développement du réseau de chaque pays et pour évoluer vers le RNIS à partir de l'état réel des réseaux européens. Une normalisation internationale, du moins entre interfaces ("normalisation minimale"), devrait intervenir dans des délais beaucoup plus courts que dans le passé et un processus dynamique de normalisation devrait être mis en place.

C'est ainsi que la Commission régionale du Plan suggère à l'Assemblée plénière du CCITT *d'amender la Résolution n° 2 du CCITT* pour améliorer le processus d'adoption provisoire des Recommandations. C'est aux organes permanents de l'UIT que revient l'établissement des normes universelles. Les Recommandations des organisations régionales devraient être rassemblées et adaptées par les CCI au niveau mondial. Une amélioration des méthodes de travail du CCITT et du CCIR semble indispensable. Selon les dispositions de la CCE et de la CEPT, une politique de normalisation et d'homologation doit faire l'objet d'une mise en oeuvre réciproque entre les pays membres de ces organisations afin d'appliquer des normes ou des spécifications communes ou uniformes. Ce processus permet une reconnaissance mutuelle des résultats des essais de conformité des normes, exécutés dans des laboratoires agréés. [...]

Enfin, des efforts de collaboration de la part des Administrations et EPR sont indispensables pour satisfaire les besoins des utilisateurs en Europe afin qu'ils disposent des moyens techniques pour faire face aux grandes innovations techniques qui interviendront dans les années 1990 pour l'évolution vers le RNIS.

Lors de la séance spéciale relative à la planification et évolution des services mobiles, les questions relatives à la radio cellulaire, à la desserte des zones éloignées par les services mobiles ainsi qu'au rôle des services mobiles dans la vie économique et sociale, ont été abordées. La Commission a suggéré que les CCI devraient être attentifs à la normalisation rapide des équipements des services mobiles et a demandé aux Administrations qu'en vue d'une base d'études et de coordination, les informations statistiques et les informations relatives au développement des systèmes pour les services mobiles et leur interconnexion avec les services fixes devraient faire l'objet de contributions futures à la Commission.

#### 1.3.4 Réunion de la Commission mondiale du Plan, Lisbonne-Estoril, 3-10 février 1988

La Commission mondiale du Plan a tenu sa réunion à Lisbonne-Estoril du 3 au 10 février 1988. M. E. Correia de Matos, Secrétaire d'Etat aux Transports et Communications, a ouvert cette réunion, au nom du Gouvernement du Portugal.

Lors de la première séance de la Commission, le Président, M. C.R. Crump (Etats-Unis), a présenté le rapport du Groupe de travail de la Commission (rapport PLAN-R2), chargé en particulier de préparer l'ordre du jour et le calendrier de la réunion de Lisbonne-Estoril 1988, et de mettre au point le questionnaire du Plan mondial. La Commission a adopté les propositions du Groupe de travail et a procédé à l'organisation des travaux de sa réunion.

Elle a pris note qu'en plus des séances normales de la Commission, des séances spéciales (deux séances spéciales et une table ronde) étaient organisées à l'occasion de la réunion de Lisbonne-Estoril.

#### Organisation des travaux de la Commission

M. I. Esteves (Portugal), Directeur général des télécommunications, et M. C. García Montaner (Uruguay), Directeur de la Division technique de développement, ont été désignés, respectivement, comme Présidents des séances spéciales 1 et 2. Madame Patricia Diaz Dennis, Commissioner, Federal Communications Commission, a bien voulu accepter la présidence de la table ronde de la Commission.

En outre, pour achever ses travaux dans les délais impartis, la Commission a constitué les Groupes de travail suivants:

"Données du Plan"	Président:	M. S.N. Barasa (Kenya)
	Vice-présidents:	M. G. Scott (Royaume-Uni) M. H. Carlos (Mexique)
"Artères"	Président:	M. J.L. Parapak (Indonésie)
	Vice-présidents:	M. G. Mogavero (Italie) M. L. Perillan (INTELSAT)
"Signalisation" (Point 7.1 de l'ordre du jour)	Président:	M. J. Kiil (Danemark)
"Etudes des CCI" (Point 9 de l'ordre du jour)	Président:	M. Sagoe Kow (Côte d'Ivoire)
	Vice-président:	M. G.I. Al-Balushi (Oman)
"Questions à soumettre aux CCI" (Point 10 de l'ordre du jour)	Président:	M. N. Virata (Philippines)
	Vice-présidents:	M. I. Prokopik (Tchécoslovaquie) M. L. Johanns (Suriname)
"Activités de la Commission"	Président:	M. P. Gonin (France)
	Vice-président:	M. M. Cisse (Sénégal).

#### Table ronde et séances spéciales

Deux séances spéciales et une table ronde ont été organisées à l'occasion de la réunion de Lisbonne-Estoril.

#### Table ronde: Effet des politiques nationales de télécommunications sur la planification des réseaux internationaux

Plusieurs hautes personnalités de télécommunications ont pris part comme orateurs à la table ronde; en conclusion des débats, le Président, Madame P. Diaz Dennis (Etats-Unis), a rappelé que trois problèmes - l'évolution rapide des techniques, l'avènement de la concurrence et la portée internationale des télécommunications - étaient en train de modifier, à des degrés divers, le paysage des télécommunications dans chaque pays. Nous devrions adopter des normes afin de mieux refléter cet environnement c'est-à-dire, par exemple, nous borner à élaborer un nombre minimal de normes de manière à éviter que les initiatives novatrices qui sont nécessaires pour répondre à l'évolution rapide de la technique des télécommunications ne soient freinées.

### *Séance spéciale 1: Réseaux à large bande et haut débit et leur impact technique et économique sur la planification*

Des travaux de cette séance spéciale, la Commission a pris note de ce qui suit:

Les possibilités de communication à large bande assureront la facilité d'utilisation des télécommunications et la minimisation des coûts d'interfonctionnement. Elles permettront la portabilité des terminaux (de sorte qu'il n'y aura pas lieu de recourir à des adaptateurs de terminaux) ainsi que des améliorations de coût modique des futurs réseaux perfectionnés dans les locaux des abonnés du RNIS à large bande.

Les systèmes à fibres optiques joueront un rôle décisif dans l'amélioration des conditions nécessaires à la mise en oeuvre des communications à large bande.

### *Séance spéciale 2: Le RNIS avant le temps "T"*

Les exposés et le débat lors de cette séance ont affirmé que le RNIS est une réalité et que de nombreux pays ont déjà commencé les premiers travaux de sa mise en oeuvre, avec un développement parallèle des terminaux. Cela revient à dire que la numérisation des réseaux n'est pas un but mais seulement une étape obligatoire. L'un des objectifs est le RNIS mais au-delà de cela se dessine l'idée d'une transformation progressive des différentes sociétés en une société d'information.

### *Echange d'informations générales sur le développement des télécommunications et les progrès réalisés au niveau interrégional*

A la suite des décisions de la Commission mondiale du Plan prises à sa réunion de Washington (1985), des contributions et des documents sur la politique des orientations de la planification ont été présentés (118 documents). Des déclarations de politique générale par de hautes personnalités de télécommunications ont complété ces informations.

La Commission a proposé que ce point soit pris en considération pour ses réunions futures et qu'en outre le calendrier de ces réunions prévoie suffisamment de temps pour les discussions et les débats lors de cet échange d'informations et lors des séances spéciales et tables rondes.

### *Questionnaire du Plan et publication des données*

#### *Banque de données - Accès direct*

Des suggestions relatives à l'amélioration du questionnaire ont été proposées. D'autre part, la question de l'accès direct à l'ordinateur de l'UIT ayant fait des progrès, un Groupe ad hoc a été chargé d'examiner cette question et collaborer avec le siège de l'UIT pour mettre au point les modalités de cet accès.

Les données du Plan (N=1987) ont été publiées dans le Livre du Plan, Lisbonne-Estoril, 1988, en avril de cette année. Ces informations seront disponibles également sur disquettes en attendant l'accès informatique direct.

### *Informations générales sur l'évolution des télécommunications en vue de leur coordination harmonieuse*

Compte tenu des discussions qui ont eu lieu au sein du Groupe de travail de la Commission mondiale du Plan (Genève, 1987), des Rapporteurs spéciaux ont été chargés de présenter les rapports suivants:

- Signalisation: M. J.S. Ryan, CE XI du CCITT
- Réseau numérique (connexité numérique, etc.):  
M. J. Grenier (France Télécom)
- Développement et évolution des câbles sous-marins:
  - dans le Pacifique et l'Océan indien: M. M. Kojima (KDD, Japon)
  - dans l'Atlantique et les Caraïbes: M. W. Ohnsorg (AT&T, Etats-Unis)
- Développement et évolution des systèmes de communication par satellite: INTELSAT et Organisations régionales de télécommunication par satellite.

### *Etudes des CCI dans le domaine de la planification et du développement des réseaux intéressant particulièrement les pays en développement*

Le Groupe de travail de la Commission avait demandé que des rapports soient présentés sur les travaux du GAS 11 et les activités de la Commission d'études 8 du CCIR. A ce titre, M. J. Péresse (France), Président du GAS 11, a présenté un rapport sur la stratégie pour les réseaux publics de

données et M. E. George (Rép. féd. d'Allemagne), Rapporteur principal de la Commission d'études 8 du CCIR, a passé en revue les développements nouveaux des services mobiles terrestres.

Le Directeur du CCITT a attiré l'attention sur le fait que peu d'Administrations se procurent les manuels rédigés à leur intention. Les raisons évoquées par les Administrations étant:

- la non-connaissance de l'existence des manuels des Commissions d'études et GAS des CCI;
- le coût élevé des publications.

Le Directeur du CCITT a informé la réunion des efforts qui seront entrepris par l'UIT pour réduire sensiblement les charges de production des publications afin de les rendre plus accessibles.

#### *Questions à soumettre aux CCI*

- La Commission du Plan pour l'Amérique latine, lors de sa réunion de Paramaribo (décembre 1985), avait proposé des textes de questions à l'intention des CCI (voir le rapport PLAN AL-R1, annexe 5). Ces questions concernaient en particulier l'application du système mobile cellulaire pour les services fixes et mobiles.

La Commission mondiale, à la suite de l'information qui lui a été transmise par M. Kirby, Directeur du CCIR, a pris note du fait que cette question était examinée par la Commission d'études 8 du CCIR. Par conséquent, il n'y avait pas lieu de poser une nouvelle question à ce sujet.

- La question posée par la Commission du Plan pour l'Asie et l'Océanie, préparée lors de sa réunion de Bali (octobre 1986) (voir le rapport PLAN AS-R2, § 6.4), portait sur deux points fondamentaux:

- a) la normalisation du système radioélectrique cellulaire mobile numérique, et
- b) la stratégie de l'introduction des nouveaux services.

En ce qui concerne la question a), le Directeur du CCIR a informé la Commission que la question était également examinée par la Commission d'études 8. Au sujet de la question b), il a été suggéré qu'un texte pour information devrait être élaboré par le CCITT.

- La Commission du Plan pour l'Europe et le Bassin méditerranéen à sa réunion de Malte (septembre 1987) (voir le rapport PLAN EU-R2, § 4.4), avait suggéré qu'il serait utile qu'une question sur la gestion des réseaux soit examinée par la Commission compétente du CCITT. La Commission mondiale a été informée que cette question était actuellement à l'étude par la Commission d'études II. Par conséquent, il n'y avait pas lieu de poser une nouvelle question.

En outre, la Commission a été saisie de questions visant à étudier les problèmes de brouillages préjudiciables dans le fonctionnement du téléphone sans cordon. A ce sujet, la Commission a adopté le libellé de texte suivant:

"La Commission mondiale du Plan,  
considérant

que certaines Administrations rencontrent des problèmes de brouillages mutuels et d'interaction involontaire entre les systèmes "téléphoniques sans cordon",

demande au CCIR d'étudier la question suivante:

Directives applicables à l'utilisation des fréquences et caractéristiques techniques associées concernant les "téléphones sans cordon" conçus pour fonctionner sur de courtes distances, dans le but de réduire au minimum les brouillages mutuels et les interactions entre les systèmes d'utilisateur, y compris les moyens d'assurer une protection contre un accès non désiré."

D'autre part, après une discussion, il a été suggéré de soumettre éventuellement pour information la question relative aux règlements pour le trafic d'arrivée à la Commission d'études III du CCITT et de demander des contributions à ce titre.<sup>1)</sup> Le Secrétariat du CCITT doit également transmettre la partie pertinente de la Recommandation du CCITT à l'Administration de Papouasie-Nouvelle-Guinée qui avait soulevé cette question.

Le libellé proposé par la Papouasie-Nouvelle-Guinée est le suivant:

"Règlements pour le trafic d'arrivée

---

<sup>1)</sup> *Note du Secrétariat du CCITT* - Ce texte a été transmis à la CE III pour examen lors de sa réunion finale (mai-juin 1988).

1. Revoir la méthode de division des taxes de répartition fondée sur le parcours afin d'élaborer une méthode simplifiée en vertu de laquelle les Administrations conserveront les recettes perçues et verseront uniquement aux Administrations de transit une somme donnée correspondant au transit.
2. Etudier les incidences, le cas échéant, sur les taxes de location perçues par des Administrations, lorsqu'il y a lieu.
3. Déterminer l'Administration de transit responsable de la comptabilité appropriée.
4. Ces principes s'accorderaient mieux avec le réseau de télécommunications en évolution et simplifieraient grandement les procédures de comptabilité en supprimant dans le même temps les imperfections et/ou les insuffisances."

Enfin, le Suriname a posé une question relative à la signalisation R2 sur un système à modulation de fréquence avec compression-extension, technique utilisée sur les circuits reliant ce pays aux Pays-Bas. Après un examen approprié, il a été proposé que le problème soit renvoyé en premier lieu à INTELSAT, avant que la question ne soit soumise aux CCI.

#### *Attributions d'indicatifs téléphoniques de pays et de codes télex de destination*

Conformément aux dispositions des Recommandations E.163 et F.69, la Commission mondiale du Plan a décidé les attributions d'indicatifs de pays et de codes télex de destination dont la liste figure en appendice I.

#### *Activités futures de la Commission*

Lors de sa réunion de Washington (1985), la Commission mondiale avait adopté un document en vue de son examen par la Commission spéciale "S". Compte tenu de ce document et du questionnaire transmis par la Commission "S" à tous les membres du CCITT, d'une part, et des discussions qui ont eu lieu au sein de cette Commission lors de ses trois réunions, la Commission spéciale "S" a adopté un texte à l'attention de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière dans lequel elle conclut: "Si l'on se fonde sur les contributions des Administrations et sur leurs réponses au questionnaire de la Commission spéciale S, le mandat actuel des Commissions du Plan, tel qu'il est exposé au numéro 93 de la Convention de Nairobi et développé dans la Résolution n° 448 du Conseil d'administration et dans la Résolution n° 12 du CCITT, demeure pertinent et, de ce fait, il n'est pas proposé de modifier ces dispositions à l'heure actuelle."

Compte tenu de ce qui précède et de l'expérience des dernières réunions de la Commission mondiale du Plan, la Commission a formulé des recommandations relatives à ses activités futures.

La Commission, tenant compte de:

- l'évolution de l'environnement des télécommunications (offre de nouveaux services et des services traditionnels, nouvelles technologies, etc.);
- la nécessité de tirer le meilleur parti possible des moyens disponibles;
- l'existence d'organisations régionales; et
- du rapport de la Commission spéciale "S" à la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT;

ayant constaté qu'elle partage l'avis de la Commission "S", exprimé dans l'alinéa I a) de son rapport (voir le document AP IX-1, annexe K), propose donc de tenir compte dans les travaux futurs de ce qui suit:

1) collecte et mise à jour des données fiables sur les évolutions des trafics et des artères; accès direct à l'ordinateur de l'UIT;

2) contributions des membres et établissement de rapports sur le développement et l'évolution des réseaux: câbles sous-marins, satellites, réseaux numériques, signalisation, etc.;

3) tenue de tables rondes et séances spéciales sur des sujets intéressant particulièrement la stratégie de développement du réseau international de télécommunications avec le concours des hauts responsables des télécommunications;

4) présentation des études des CCI dans le domaine de la planification et du développement des réseaux intéressant particulièrement les pays en développement.

Compte tenu des enseignements de la présente réunion de la Commission mondiale du Plan, il est recommandé que le Groupe de travail tienne compte dans l'élaboration de l'ordre du jour de la prochaine réunion des orientations ci-dessus ainsi que des décisions que prendra la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière suite aux recommandations de la Commission spéciale "S".

### *Calendrier des réunions du Plan (1989-1992)*

Compte tenu des invitations pour la tenue des réunions du Plan, d'une part, et du calendrier des réunions et conférences de l'UIT, d'autre part, le calendrier ci-après est proposé pour les réunions des Commissions du Plan dans le cadre du programme des réunions du CCITT.

Les invitations seront transmises à la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT (Melbourne, 1988).

1989	Comité de coordination - Plan/AS	septembre/octobre 1989
	Commission du Plan pour l'Amérique latine (Plan/AL)	novembre 1989 - San José (Costa Rica)
1990	Comité de coordination - Plan/AF	mars/avril 1990
	Comité de coordination - Plan/EU	3 <sup>e</sup> trimestre 1990
	Commission du Plan pour l'Asie et l'Océanie (Plan/AS)	octobre 1990
1991	Groupe de travail de la Commission mondiale du Plan - W/Plan	1 <sup>er</sup> trimestre 1991 - Genève
	Commission du Plan pour l'Afrique (Plan/AF)	mars 1991 - Dakar (Sénégal)
	Commission du Plan pour l'Europe et le Bassin méditerranéen (Plan/EU)	2 <sup>e</sup> semestre 1991 - Yougoslavie
1992	Commission mondiale du Plan	début de 1992

#### 1.3.5 *Livres du Plan et suppléments publiés pendant la période 1985-1988 (dans l'ordre chronologique de parution)*

Plan général de développement du réseau interrégional des télécommunications (Washington, 1985) (juillet 1985)

Supplément au Plan Afrique (Libreville, 1983) (mars 1986)

Plan général de développement du réseau régional de l'Amérique latine (Paramaribo, 1985) (avril 1986)

Supplément au Plan Europe et Bassin méditerranéen (Nicosia, 1983) (août 1986)

Plan général de développement du réseau régional de l'Asie et de l'Océanie (Bali, 1986) (février 1987)

Plan général de développement du réseau régional en Afrique (Yaoundé, 1987) (juillet 1987)

Plan général de développement du réseau régional de la Région Europe et Bassin méditerranéen (Malte, 1987) (janvier 1988)

Plan général de développement du réseau interrégional des télécommunications (Lisbonne-Estoril, 1988) (avril 1988)

Supplément au Plan Asie et Océanie (Bali, 1986) (1988).

## APPENDICE 1

### Attributions d'indicatifs téléphoniques de pays et de codes télex de destination

La Commission a pris note que, conformément aux dispositions des Recommandations E.163 et F.69 du CCITT, les attributions suivantes avaient été effectuées depuis la dernière réunion de la Commission mondiale du Plan (Washington, 1985).

#### 1. Téléphone

##### Zone 1

Anguilla	1 <sup>1)</sup>
Turks et Caicos (Iles)	1 <sup>1)</sup>

##### Zone 2

Saint-Marin (République de)	295 (proposé)
Trinité-et-Tobago	296 (proposé)
Aruba	297 <sup>2)</sup>

##### Zone 9

Bhoutan (Royaume du)	975
----------------------	-----

#### 2. Téléex

disponible (juin 1987)	207 <sup>3)</sup>
Dominicaine (Rép.) (réseau Agencia Mirador)	241
Aruba	303 (proposé)

#### 1.4 Groupes autonomes spécialisés (GAS)

Les groupes autonomes spécialisés (GAS) sont l'un des moyens qu'utilise le CCITT pour apporter une assistance technique aux pays en développement.

Cinq GAS ont été mis à contribution pendant la période d'études actuelle:

- les GAS 3, 7 et 9 avaient déjà travaillé pendant la période d'études 1981-1984 et ont poursuivi leurs travaux, tandis que
- les GAS 10 et 11 ont été créés pendant l'Assemblée plénière de 1984.

Les principales activités des GAS seront présentées dans les sections suivantes (pour plus de détails, veuillez consulter les documents AP contenant les rapports finals des GAS).

##### 1.4.1 Principaux résultats obtenus par les GAS

###### GAS 3 - Aspects économiques et techniques du choix des systèmes de transmission

Un nouveau manuel a été préparé concernant des "méthodes d'évaluation des nouveaux systèmes de transmission numérique entre centraux, à titre de directives de planification des réseaux". Dans ses cinq chapitres, divers systèmes de transmission numérique, y compris des systèmes à satellites numériques et des systèmes radioélectriques numériques, sont évalués et des comparaisons économiques et techniques sont effectuées, complétées par de nombreux exemples pratiques.

Le GAS 3 a achevé ses travaux en 1987 et il n'a pas encore été proposé qu'il aille plus loin.

---

1) Plan de numérotage intégré.

2) La Commission mondiale du Plan en a été informée à sa réunion de Washington (1985); l'indicatif de pays a été effectivement attribué à partir du 1.1.1986.

3) Attribué auparavant à Puerto Rico (réseau WUI Carib).

## *GAS 7 - Télécommunications rurales*

Le GAS 7 a considérablement développé le Manuel existant sur les "Télécommunications rurales" en ajoutant de nouveaux sujets et des études de cas sur des réseaux ruraux existants. La nouvelle édition du Manuel révisé comporte les cinq volumes suivants:

- Volume I: Etudes de cas sur les télécommunications rurales
- Volume II: Manuel de formation aux télécommunications rurales (première partie)
- Volume III: Manuel de formation aux télécommunications rurales (deuxième partie)
- Volume IV: Manuel sur les aspects économiques et financiers des projets de télécommunications dans les pays en développement
- Volume V: Faisceaux hertziens à diffusion troposphérique pour les réseaux ruraux.

Etant donné que les télécommunications rurales revêtent une importance vitale pour les pays en développement et que les techniques et applications des télécommunications rurales évoluent donc sans cesse, le GAS 7 a proposé, à sa réunion finale de septembre 1987, de poursuivre ses activités durant la période suivante.

### *GAS 9 - Aspects économiques et techniques du passage d'un réseau analogique de télécommunication à un réseau numérique*

Le GAS 9 a rédigé deux manuels contenant des études de cas de réseaux nationaux, pour les deux scénarios suivants:

- a) un réseau national entièrement analogique évoluant vers un réseau numérique (Manuel A), illustré par le réseau du SENEGAL;
- b) un réseau national mixte (analogique/numérique ou analogique avec centraux SPC) évoluant vers un réseau numérique (Manuel B), illustré par le réseau de THAILANDE.

Dans chaque étude de cas, il est question des prévisions de la demande, de la planification du réseau et des aspects pertinents de l'exploitation et de la maintenance, des ressources humaines et des conditions financières. Les études de cas font notamment apparaître que les pays en développement ont intérêt et avantage à utiliser des outils informatiques pour planifier leur réseau.

Dans chaque étude de cas, l'évolution des réseaux de commutation et de transmission vers le réseau ultime recherché (cible) a été prise en considération. L'objectif des études est d'assurer une transition en douceur tout en tenant compte des contraintes budgétaires et en s'efforçant de réduire l'adoption de solutions provisoires.

A sa réunion finale de décembre 1987, le GAS 9 a proposé de poursuivre ses activités durant la période d'études suivante (voir document AP IX-2, point IV) pour s'acquitter du mandat qui lui a été confié par la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT en 1984.

### *GAS 10 - Données de planification et méthodes de prévision*

Le GAS 10 a préparé un manuel composé de trois volumes:

- Volume I: Le texte principal est axé sur les problèmes de l'acquisition des données et des prévisions de la demande future de lignes d'abonné et de trafic dans le développement des télécommunications. Il contient 10 chapitres portant sur des sujets tels que les données requises pour la planification, les méthodes de prévision quantitatives, les mesures à prendre pour remédier au manque de données utilisables, les prévisions de la demande de lignes d'abonné, les prévisions pour les services non téléphoniques, etc.
- Volume II: Ce volume contient des études de cas détaillées sur:
  - la prévision du trafic téléphonique international
  - les éléments de trafic et d'acheminement observés dans un commutateur numérique
  - la prévision de la demande à l'aide d'un modèle socio-économique
  - les prévisions globales et localisées pour l'ensemble d'un pays.
- Volume III: Il s'agit du manuel d'exploitation du progiciel de prévision. Le Centre de formation professionnelle de l'Administration des télécommunications de la Suède s'est aimablement proposé de préparer les disques de logiciel et de les distribuer avec le manuel d'exploitation, et ce jusqu'au 31 décembre 1989, après quoi l'UIT devrait s'en charger.

Avec l'établissement du Manuel, le GAS 10 s'est acquitté de son mandat et il n'est ni prévu ni nécessaire qu'il poursuive ses activités.

#### *GAS 11 - Stratégie à suivre pour l'introduction d'un réseau public de transmission de données dans un pays en développement*

Des experts de pays développés et de pays en développement ont participé aux réunions du GAS 11, et contribué à la rédaction d'un manuel sur la "Stratégie à suivre pour l'introduction d'un réseau public de transmission de données dans un pays en développement" qui a été achevé vers la fin de 1987; ce manuel comprend 10 chapitres et 4 études de cas. Compte tenu de la complexité des réseaux de données à commutation de circuits et à commutation par paquets, on s'attend que ce manuel permette de résoudre différents problèmes qui peuvent se poser lors de l'introduction de réseaux publics pour données dans des pays en développement.

Ce manuel étant achevé, le GAS 11 s'est acquitté de son mandat et il n'est ni prévu ni nécessaire qu'il poursuive ses activités.

*Remarque* - L'Assemblée plénière est invitée à vérifier la proposition de nouvelle Question AE/XV "Guide pour l'application de nouvelles technologies dans les réseaux locaux" (document AP IX-62), dont l'étude pourrait être confiée à un GAS. Il appartiendra donc à l'Assemblée plénière de prendre la décision voulue.

#### *1.4.2 Commentaires du Directeur*

Plusieurs nouvelles mesures ont été mises en oeuvre entre 1985 et 1988 en vue d'accélérer et d'économiser les travaux des GAS et la production de leurs manuels.

En 1984, la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière avait suggéré que:

"... le "Senior Chairman" de ces GAS [soit] nommé Rapporteur spécial pour coordonner les activités des GAS et d'autres activités d'assistance technique assurées par le CCITT en se chargeant de la liaison avec les Commissions du Plan pour ces questions" (Livre rouge, tome I, rapport de la Commission B, page 185).

M. Maurice Ghazal (Liban), Président du GAS 9 et "Senior Chairman" des 5 GAS, a été choisi pour assumer cette fonction qui est essentiellement axée sur la coordination des GAS. En sa qualité de coordonnateur, M. Ghazal a convoqué deux réunions avec les Présidents et Vice-Présidents des GAS auxquelles le Directeur du CCITT a également participé. La première réunion (février 1985) a établi des directives pour les travaux de tous les GAS, de manière que tous les manuels puissent être achevés d'ici la fin 1987 au plus tard. Dans le passé, les textes des manuels avaient été soumis au Secrétariat du CCITT pour édition au moment où les textes des Livres du CCITT devaient être eux-mêmes édités; il en est résulté un retard considérable (jusqu'à trois ans!) dans la publication des manuels des GAS, puisque les Livres du CCITT avaient forcément la priorité sur les manuels des GAS. Durant la deuxième réunion (septembre 1987), les résultats des travaux effectués jusqu'alors ont été passés en revue et les travaux restants ont été coordonnés entre les GAS.

Les efforts de coordination ainsi déployés au cours de ces deux réunions se sont révélés fructueux: le Manuel du GAS 10 était déjà publié en février 1988, le Manuel du GAS 11 a suivi en avril 1988, celui du GAS 9 devrait être publié en août 1988 et ceux des GAS 3 et 7 doivent être publiés dans les prochains mois. C'est la première fois que tous les manuels des GAS sont en vente avant la parution du nouveau Livre bleu du CCITT (après l'Assemblée plénière de novembre 1988), et que le retard que l'on a toujours connu est évité.

Afin de promouvoir la vente des manuels des GAS, notamment dans l'intérêt des utilisateurs des pays en développement (auxquels s'adressent au premier chef les manuels), le Directeur a proposé au Secrétaire général de l'UIT une nouvelle présentation, une impression maison en offset, etc. des ouvrages, de manière à réduire les coûts de production et les prix, et à permettre une diffusion plus large des manuels, notamment dans les pays en développement. Le Secrétaire général a approuvé ces nouvelles mesures proposées pour les manuels des GAS, ce qui a entraîné des réductions de prix de 50% ou plus par manuel par rapport aux méthodes de production utilisées auparavant. Le Directeur espère que ces réductions de prix permettront une diffusion plus large des manuels des GAS, répondant ainsi à la demande formulée par de nombreuses Assemblées plénières précédentes.

Enfin, le Directeur suggère que, si une Assemblée plénière crée un nouveau GAS, elle se demande en même temps si suffisamment d'experts qualifiés sont prêts à participer activement à ses travaux; des problèmes considérables se sont posés pour trouver des participants compétents pour certains des GAS créés par la dernière Assemblée plénière, ce qui a retardé le démarrage effectif des travaux. Il ne faut pas oublier qu'au moins dans certains cas, contribuer aux travaux des GAS ne se ramène pas uniquement à rédiger des textes, mais qu'il peut être nécessaire de faire des travaux informatiques considérables pour lesquels des ressources doivent être disponibles.

A ce propos, il convient de rappeler que le Voeu n° 3 (Livre rouge, tome I) demande, *entre autres choses*, que les Administrations et les exploitations privées reconnues déposent le texte de la proposition d'établissement ou de révision d'un manuel au Secrétariat du CCITT *deux mois au moins* avant l'ouverture de la dernière réunion que la Commission d'études intéressée ou tout autre Groupe tiendra avant l'Assemblée plénière. La nécessité d'observer cette disposition a également été approuvée par la Commission spéciale S (document AP IX-1).

L'Assemblée plénière voudra peut-être aussi se demander si des Commissions d'études du CCITT ne seraient pas plus compétentes pour produire certains manuels, auquel cas il serait inutile de créer de nouveaux GAS. Jusqu'à présent, quelques manuels ont été produits par des Commissions d'études du CCITT avec de bons résultats (voir la partie 2.1 du présent rapport) et l'Assemblée plénière devrait donc étudier la question de savoir lequel, d'une Commission d'études ou d'un GAS, serait compétent pour établir un manuel prévu.

## 1.5 *Laboratoire du CCITT*

### 1.5.1 *Résumé*

Le présent document rend compte de la situation actuelle du Laboratoire du CCITT et des mesures déjà prises pendant la période d'études 1985-1988 en vue de déterminer au juste si le Laboratoire doit continuer à exister. Ce document a pour objet de permettre à l'Assemblée plénière de décider s'il y a lieu de poursuivre ou non les activités du Laboratoire du CCITT.

### 1.5.2 *Considérations générales*

Le Laboratoire du CCITT est, pour l'essentiel, un laboratoire de téléphonométrie qui évalue en principe les paramètres de transmission des appareils téléphoniques, à l'aide d'essais subjectifs ou de mesures électroacoustiques objectives. En raison de son caractère spécialisé - la téléphonométrie et l'électroacoustique peuvent être considérées comme domaines secondaires mais néanmoins importants pour les télécommunications en général - les activités du Laboratoire n'ont pas suscité une attention généralisée. C'est peut-être une des raisons (mais non la seule) pour lesquelles il y a déjà eu par le passé, des discussions sur la nécessité et l'utilité d'un tel laboratoire dans le cadre des travaux du CCITT. Des arguments contradictoires ont été avancés sans qu'il n'en est résulté aucune modification du statu quo depuis un certain temps.

Toutefois, dans le cadre de fonctionnement actuel du CCITT caractérisé par une augmentation spectaculaire de la charge de travail et, par ailleurs, par de graves contraintes budgétaires, il est opportun d'étudier en profondeur cette question laissée en suspens depuis longtemps afin d'aboutir à une décision équitable, bien fondée, eu égard à tous les paramètres pertinents. Cette décision ne s'impose pas seulement pour des raisons techniques ou économiques; d'ici à la fin de l'année 1988, plusieurs décisions concernant la réaffectation du personnel du Laboratoire du CCITT doivent être prises et il importe donc de savoir si les activités du Laboratoire doivent être maintenues ou non. Enfin, il convient de tenir compte d'un autre élément: au cas où il faudrait mettre fin aux activités du Laboratoire du CCITT, le numéro 325 de la Convention de Nairobi pourrait aisément être modifié, le cas échéant, par la prochaine Conférence de plénipotentiaires de 1989 qui aura lieu quelques mois à peine après l'Assemblée plénière du CCITT.

### 1.5.3 *Travaux dont s'occupe le Laboratoire du CCITT*

Les travaux du Laboratoire sont essentiellement de deux types:

- a) Faire des essais, des mesures, etc. sous la supervision du Groupe de travail XII/1 ("Groupe de travail Laboratoire") de la Commission d'études XII, en liaison avec les Questions 3, 8, 9, 12, 15 et 19/XII.

Les résultats de ces travaux sont résumés dans des "rapports techniques" présentés, respectivement, au Groupe de travail XII/1 et à la Commission d'études XII. Pendant la période d'études 1985-1988, les rapports techniques ont été élaborés conformément au calendrier suivant:

mars 1985 - mai 1985:	8
juin 1985 - mars 1986:	9
avril 1986 - juillet 1986:	3
août 1986 - mars 1987:	9
avril 1987 - janvier 1988:	11

- b) Faire, sur demande et contre paiement, des essais (essais subjectifs d'appareils téléphoniques) et des mesures [mesures objectives d'appareils téléphoniques pour les clients (Administrations, EPR, OSI, etc.)].

Pendant la période d'études 1985-1988, le nombre de clients a été ventilé comme suit:

janvier 1985 - décembre 1985:	13
janvier 1986 - décembre 1986:	15
janvier 1987 - décembre 1987:	12
janvier 1988 - mai 1988:	3

Les recettes tirées de ces essais et de ces mesures sont versées au fonds de réserve du Laboratoire d'où sont prélevées des sommes pour régler les dépenses nécessaires à l'équipement du Laboratoire (équipement d'essai et de mesure, réparations, matériel, etc.). L'état de ce fonds est indiqué au tableau 1.

- c) Outre les travaux décrits aux points a) et b), qui représentent l'essentiel des activités, pendant la présente période d'études, le personnel du Laboratoire du CCITT s'est acquitté d'autres tâches diverses: à savoir construction complète du nouveau système de référence (NOSFER-84), construction de filtres spéciaux, d'égaliseurs, etc. nécessaires pour réaliser les mesures décrites au point a), élaboration de programmes d'ordinateur pour les mesures objectives et à des fins statistiques, etc., ainsi que travaux généraux de maintenance, réparation et construction liés au fonctionnement normal du Laboratoire.

TABLEAU 1

Etat du fonds de réserve du Laboratoire  
(1984-1987)

Rubrique Année	Position au 1 <sup>er</sup> janvier	Dépenses engagées pour l'équipement du Laboratoire	Recettes tirées des essais et des mesures	Position au 31 décembre
1984	236.335,65	94.638,--	68.455,--	110.152,65 <sup>a)</sup>
1985	110.152,65	45.532,35	58.210,--	122.830,30
1986	122.830,30	70.384,60	65.350,--	117.795,70
1987	117.795,70	84.829,30	39.190,--	72.156,40
1988	72.156,40			

- a) Dont le transfert de 100.000 frs.s au fonds de réserve de l'UIT conformément à la Décision 401/CA39.

1.5.4 *Evaluation des travaux du Laboratoire du CCITT*

Pour obtenir une évaluation détaillée, on analysera séparément les deux principales catégories de travaux décrits aux points 3a) et 3b); il ne sera pas question des travaux divers [voir le point 3c)] car ils dépendent directement des points 3a) et 3b) et ne sont donc pas importants pour l'évaluation.

1.5.4.1 *Travaux effectués sous la supervision du Groupe de travail XII/1 et de la Commission d'études XII, respectivement*

Les essais et les mesures effectués au titre des Questions 3, 8, 9, 12, 15 et 19/XII permettent (par le biais de rapports techniques) de fournir des données à la Commission d'études XII qui les utilise pour élaborer des projets de Recommandations se rapportant aux Questions précitées. Cette situation est spécifique au CCITT: aucune autre Commission d'études du CCITT ne dispose de son "propre" laboratoire à cet effet. Il est vrai que cette activité ne constituait pas, au début, la principale tâche du Laboratoire et que celui-ci ne participait aux travaux de la Commission d'études XII que s'il n'était pas occupé à d'autres tâches prioritaires pour le compte des Adminis-

trations, etc. Toutefois, ce rapport s'est, dans l'intervalle, inversé complètement du fait que les clients qui sollicitent les services du Laboratoire sont de moins en moins nombreux et que le Laboratoire a ainsi davantage le temps de se consacrer aux activités de la Commission d'études XII. Cela étant, il faut néanmoins signaler que toutes les autres Commissions d'études élaborent leurs projets de Recommandations sur la base des contributions présentées par les organisations membres, y compris celles qui possèdent de grands laboratoires d'essai et de développement. Si ce système marche bien (comme l'expérience l'a montré jusqu'ici) dans toutes les autres Commissions d'études, pourquoi n'en irait-il pas de même pour la Commission d'études XII? Certaines organisations membres du CCITT gèrent quelques laboratoires électroacoustiques réputés - les projets de Recommandations de la Commission d'études XII ne pourraient-ils pas être élaborés d'après les contributions présentées par ces organisations membres?

On a fait valoir qu'il arrivait que de puissantes organisations membres imposent leurs propositions de sorte qu'il pourrait en résulter des projets de Recommandations "partiaux" alors que les rapports techniques du Laboratoire du CCITT garantissent l'impartialité. Toutefois, les résultats pratiques obtenus dans d'autres Commissions d'études rendent cet argument caduc. Pour ne citer qu'un exemple: les algorithmes de codage de la parole à divers débits binaires ont été élaborés et mis à l'essai gratuitement par un certain nombre d'organisations membres intéressées du CCITT. Chaque proposition formulée a été soumise à des essais et vérifiée par les autres membres de cette équipe; des résultats ont été échangés, discutés ouvertement et modifiés, le cas échéant. Grâce à l'adoption de cette méthode "ouverte", aucun membre de cette équipe ne pouvait faire prévaloir son opinion sur celle des autres et les projets de Recommandations ont été appuyés par tous les participants à ces travaux; par conséquent, il y a tout lieu de croire que cette méthode puisse s'appliquer aussi à la Commission d'études XII sans que celle-ci n'ait besoin de recourir encore à "son" propre laboratoire.

#### 1.5.4.2 *Travaux effectués contre paiement pour le compte des Administrations, EPR, etc.*

L'argument selon lequel, pour ce domaine d'activité, le Laboratoire procure certaines recettes, n'est pas décisif dans les discussions sur les avantages et les inconvénients du maintien du Laboratoire du CCITT. En examinant brièvement le tableau 1, on s'aperçoit qu'au fil des années, ces recettes n'ont même pas couvert les dépenses d'équipement. Pour situer ces recettes dans leur juste perspective par rapport au coût total annuel du Laboratoire (traitements, caisse des pensions, assurances, etc.) de quelque 650.000 francs, elles représentent moins de 10% du coût total par an.

La véritable question à laquelle il faut répondre est la même qui se pose pour *toutes* les autres activités du CCITT: sont-elles justifiées? Les organisations membres du CCITT ont-elles besoin de ces activités? *Telle* est la question fondamentale qui détermine les travaux du CCITT dans son ensemble - qu'il s'agisse des Commissions d'études, des GAS, des Commissions du Plan - et cette même question se pose donc pour le Laboratoire du CCITT. En d'autres termes, les services offerts par le Laboratoire du CCITT sont-ils nécessaires et utilisés par les Administrations, les EPR, les OSI et autres?

Avant de pouvoir répondre à cette question, nous devons examiner en premier lieu l'évolution enregistrée dans le domaine des essais subjectifs et des mesures objectives des appareils téléphoniques qui représentaient l'essentiel des travaux du Laboratoire du CCITT.

Pendant de nombreuses années, le Laboratoire du CCITT a procédé à des essais subjectifs d'équivalents de référence d'appareils téléphoniques. Les progrès récents intervenus en ce qui concerne les méthodes et les équipements de mesures objectives ont maintenant atteint un niveau tel que les essais subjectifs ne sont plus nécessaires et peuvent désormais être remplacés sans difficulté par des mesures objectives. Par conséquent, comme annoncé dans la Circulaire n° 71 du CCITT, les essais subjectifs ont cessé à compter du 31 mars 1988; il a été mis fin aux activités de l'équipe permanente chargée jusqu'ici des essais subjectifs, ce qui a entraîné la suppression de deux postes.

Cette modification de caractère fondamental des activités du Laboratoire du CCITT soulève un certain nombre de questions qui sont développées ci-après:

Premièrement, au cours des 60 dernières années, le Laboratoire du CCITT a été le "gardien" du système de référence téléphonométrique du CCITT (NOSFER); en effet, les essais subjectifs de l'équivalent de référence étaient effectués par rapport au NOSFER. Doté d'une équipe permanente d'essai, le Laboratoire du CCITT avait donc pratiquement le "monopole" de ces essais, encore que quelques répliques du NOSFER existaient aussi dans d'autres pays. Actuellement, avec le passage aux mesures objectives, la situation a changé; les mesures objectives d'appareils téléphoniques peuvent être faites par tout laboratoire indépendant possédant les équipements de mesure nécessaires, qui sont maintenant disponibles sur le marché à des prix très raisonnables.

L'industrie n'est pas seule à posséder de tels laboratoires; en effet, de nombreux laboratoires et notamment des centres d'essai et de développement ont été créés dans plusieurs pays en développement grâce à la coopération technique. Ces laboratoires pourraient, au besoin, se charger de telles mesures, ainsi que d'autres essais et étalonnages.

Deuxièmement, et cela découle de ce qui précède, il est impossible au CCITT de prévoir combien de clients rechercheront les services de son laboratoire pour des mesures objectives. En ce qui concerne les essais subjectifs, il recevait de 10 à 20 demandes par an; si, pour les mesures objectives, ces chiffres devaient être répartis entre le Laboratoire du CCITT et d'autres laboratoires indépendants, il y aurait certainement une diminution du nombre des clients du Laboratoire du CCITT, ce qui remettrait en question sa justification économique plus encore que par le passé. Il semble que la pratique ait confirmé cette supposition: entre janvier et mai 1988, il n'y a eu que 3 clients.

Troisièmement, le Laboratoire du CCITT est équipé pour effectuer d'autres mesures mais, en fait, il est rare que l'on ait fait appel à ses services. Là aussi, nous ne savons pas s'il s'agit de services qui ne sont pas nécessaires, si les clients éventuels ignorent leur existence ou si ces services sont assurés par d'autres laboratoires.

Afin d'informer les Administrations, les EPR, les OSI, etc., sur les possibilités d'essai et de mesure du Laboratoire du CCITT, la Circulaire n° 71 du CCITT a été élaborée en consultation avec la Commission d'études XII. Cette circulaire comportait en annexe un questionnaire dans lequel les destinataires ont été priés d'indiquer les services du Laboratoire qu'ils ont l'intention d'utiliser à court/moyen/long terme. Le tableau 2 indique le nombre de circulaires/questionnaires envoyés conformément à la liste générale des correspondants du CCITT, ainsi que le nombre et le pourcentage des questionnaires dûment remplis qui ont été reçus.

TABLEAU 2

Circulaire n° 71 (envoyée le 17/03/1988)	Envoyée à (nombre)	Questionnaire renvoyé (nombre)	Questionnaire renvoyé (%)
Administrations	161	17	9
EPR	63	9	14
OSI, etc.	165	23	13

En examinant les questionnaires qui ont été renvoyés (le nombre de réponses reçues n'étant pas représentatif, il n'est guère possible d'établir des statistiques exactes), nous obtenons la situation suivante:

TABLEAU 2a

Questionnaires renvoyés (nombre)	100%	N'utilisera aucune installation du Laboratoire		Utilisera en partie les installations du Laboratoire		Remarques concernant l'utilisation partielle des installations du Laboratoire
		nombre	%	nombre	%	
Administr. 17	100%	14	82	3	18	F: partiellement HNG: tâches futures YUG: 1 an de plus
EPR 9	100%	9	100	0	0	
OSI, etc. 23	100%	21	91	2	9	CSELT (I): 1 an de plus ISKRA (YUG): 2 ans de plus

Les résultats de cette étude n'ont pas besoin d'explication supplémentaire; il ressort, de toute évidence, que les services du Laboratoire du CCITT ne sont plus nécessaires ni demandés par les organisations membres du CCITT.

#### 1.5.5 *Remarque de conclusion*

L'Assemblée plénière du CCITT est invitée à examiner la situation du Laboratoire du CCITT telle qu'elle est décrite dans le présent rapport et à adopter les décisions qui s'imposent, après quoi le Secrétaire général de l'UIT prendra les mesures appropriées (réaffectation du personnel, emplois, etc.).

#### 1.6 *Assistance technique du CCITT*

Le CCITT ne fournit pas seulement une assistance technique aux pays en développement dans le cadre des travaux des GAS, mais aussi, par exemple par le truchement des Commissions régionales du Plan.

##### 1.6.1 *Activités régulières*

Le Secrétariat du CCITT participe régulièrement aux réunions internes pertinentes du Département de la coopération technique (DCT) de l'UIT concernant le recrutement d'experts, la proposition de conférenciers pour des cycles d'études, etc.

Une autre activité permanente du Secrétariat du CCITT est l'examen des rapports techniques (missions, plans directeurs, etc.) établis par des équipes et des experts de l'UIT, en vue de leur mise à jour éventuelle compte tenu des dernières Recommandations du CCITT.

Enfin, le Secrétariat du CCITT fournit couramment des renseignements techniques en répondant à des demandes émanant de pays en développement, soit directement, soit par l'intermédiaire du DCT et concernant les travaux du CCITT.

##### 1.6.2 *Activités au titre de la Résolution n° 14 du CCITT*

La Résolution n° 14 (Assistance technique du CCITT aux pays en développement) demande, *entre autres choses*, au CCITT de prendre des mesures spéciales dans divers domaines pour fournir une assistance technique aux pays en développement. Durant la période d'études 1985-1988, une attention spéciale a été donnée à cette Résolution et elle a été pleinement mise en oeuvre.

Un élément clé de la Résolution n° 14 est la demande adressée au Secrétariat du CCITT pour qu'il contribue activement aux cycles d'études organisés par l'intermédiaire du DCT en fournissant des conférenciers. En outre, et dans un assez grand nombre de cas, le Secrétariat du CCITT a organisé des cycles d'études et des ateliers, en collaboration avec d'autres organisations, ou à l'occasion de réunions du CCITT tenues en dehors de Genève, auxquels le Directeur et des membres du Secrétariat du CCITT ont présenté des exposés.

On trouvera ci-après une liste des cycles d'études et des ateliers auxquels certains membres du Secrétariat du CCITT ont participé en qualité de conférenciers:

- 1985: - Séminaire sur les questions de comptabilité et de règlement des comptes internationaux de télécommunications,  
Cotonou, 24-28 juin 1985;
- Seminar on Digital Switching and Transmission,  
Dubrovnik, 21-30 octobre 1985;
  - Telecommunication Maintenance Seminar,  
Manille, 12-20 novembre 1985;
  - SARC Seminar on Data Transmission,  
Haripur, 16-18 novembre 1985;
  - Séminaire sur les prix de revient et la tarification en Afrique,  
Accra, 16-20 décembre 1985;
  - SARC Seminar on Digital Switching,  
Kathmandu, 18-20 décembre 1985;
- 1986: - Seminar on Network Management,  
Malte, 10-18 février 1986;
- Maintenance Workshop,  
Abidjan, 24-28 février 1986;

- ISDN Seminar (MEDARABTEL Project), Dubrovnik, 14-17 avril 1986;
  - Séminaire sur la planification et l'ingénierie des télécommunications, Douala, 9-17 octobre 1986;
  - Workshop-type seminar on Digital Systems, Mbabane, 15-17 octobre 1986;
  - Cycle d'études sur les modèles de transition de réseaux analogiques vers les réseaux numériques, Lisbonne, 27 octobre - 7 novembre 1986;
- 1987:
- Séminaire sur les télécommunications rurales, Dakar, 26-30 janvier 1987;
  - ISDN seminar, Brasilia, 16-19 février 1987;
  - First international seminar on ISDN, Sao-Paolo, 3-31 juillet 1987;
  - ATU/CCITT Seminar on ISDN, Sanaa, 16-24 novembre 1987.
- 1988: Durant le premier semestre de 1988, en raison des réunions finales des Commissions d'études ainsi que de la préparation des rapports finals et des documents de l'Assemblée plénière, le Secrétariat du CCITT a dû mettre en sommeil sa participation aux cycles d'études. Il va la reprendre durant le second semestre.

## 1.7 *Relations avec d'autres organisations*

### 1.7.1 *Relations avec le CCIR*

La coopération entre le CCITT et le CCIR repose sur des bases permanentes; elle a été tout aussi étroite que lors des précédentes périodes d'études.

Le CCIR et le CCITT ont établi des Commissions d'études mixtes, la CMV et la CMTT qui sont administrées par le CCIR. Le CCIR a participé très activement aux Commissions régionales et mondiale du Plan ainsi qu'aux travaux des Groupes autonomes spécialisés GAS 3, 7, 9, 11. De nombreuses questions font l'objet d'une coordination entre les Commissions d'études du CCITT et du CCIR, les plus importantes d'entre elles étant les suivantes: service à destinations multiples, interconnexion avec les services mobiles, maintenance des circuits internationaux, protection des lignes et des installations de télécommunication contre les dangers et les perturbations d'origine électromagnétique, réseaux numériques, y compris le RNIS. Cette dernière question a nécessité des relations très étroites entre la Commission d'études XVIII du CCITT et les Commissions d'études 4, 7, 9, 10, 11 du CCIR et la CMTT. De nombreux agents de liaison, désignés par les Commissions d'études I, II, IV, XV, XVIII ont coordonné les études. Des documents pertinents ont été transmis, pour examen, entre les deux CCI, ce qui a permis d'éviter toute divergence d'information ou toute contradiction dans les questions étroitement liées les unes aux autres (voir également à ce sujet le document AP IX-66 émanant du Directeur du CCIR).

### 1.7.2 *Relations avec la CEI et l'ISO*

La collaboration avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a été intensifiée sur la base de la Résolution n° 7 du CCITT, adoptée par la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière en 1984.

L'échange de documentation, les consultations entre Secrétariats, les réunions mixtes de spécialistes, les activités continues de liaison entre les Commissions d'études du CCITT et les Comités techniques de la CEI et de l'ISO ont nécessité des contacts et des efforts pour éviter une répétition des travaux et promouvoir des études mutuelles. Des Rapporteurs et experts de chaque organisation ont été invités réciproquement aux réunions en qualité d'agents de liaison.

Des représentants du CCITT ont participé aux réunions de la CEI: Comité consultatif de la sécurité (ACOS), Comité consultatif de l'électronique et des télécommunications (ACET), Groupe de coordination pour les technologies de l'information (ITCG), Groupe mixte pour la gestion des technologies de l'information ISO/CEI (ITMG).

Le CCITT coopère avec le TC 1 de la CEI pour élaborer un vocabulaire des termes de télécommunication agréé au niveau international et il a participé, à cet effet, aux travaux du Groupe mixte de coordination CEI/UIT pour le vocabulaire (JCG) et de son Groupe de travail.

Douze Commissions d'études du CCITT ont entretenu des relations de travail avec 15 Comités techniques de la CEI, notamment les TC 46, 56, 75, 77, 81, 83, 86 et avec l'ISO TC 97.

Le programme de travail sur la technologie générale de l'information et les liens entre les TC ISO/CEI et les Commissions d'études du CCITT ont été développés. Compte tenu de la création du Comité technique mixte Un (JTC1) ISO/CEI, un nouvel effort de coordination des programmes d'étude est nécessaire pour éviter le chevauchement et la répétition des travaux. La Commission spéciale S a donc proposé un projet de Recommandation "Collaboration avec d'autres Organisations internationales concernant la technologie de l'information" (A.22 - nouvelle Recommandation) qui identifie les domaines d'intérêt mutuel de l'ISO/CEI et du CCITT.

### 1.7.3 *Relations avec l'UPU*

#### *Collaboration avec le Conseil consultatif des études postales (CCEP)*

L'UIT participe aux travaux du Sous-Groupe 503 du CCEP et accorde une attention particulière aux problèmes relatifs au courrier électronique.

Compte tenu des excellentes relations existant entre l'UIT et l'UPU ainsi que de la souplesse du Comité de contact, il n'est pas nécessaire, pour la prochaine période d'études, de modifier la Résolution n° 11 qui fixe le mandat du Comité de contact.

Comme il est mentionné dans le rapport de la Commission d'études I "une bonne coopération et une bonne liaison se sont instaurées avec l'UPU pour les études présentant un commun intérêt pour les Administrations postales et de télécommunications". A ce sujet, j'attire également votre attention sur le document AP IX-155 émanant de l'UPU.

### 1.7.4 *Relations avec d'autres organisations internationales et régionales*

Plusieurs organisations internationales participent aux travaux du CCITT compte tenu des intérêts mutuels. Ces organisations contribuent au succès des travaux du CCITT et nous souhaitons que dans l'avenir cette coopération s'amplifie pour un meilleur progrès de nos travaux respectifs. Les organisations régionales de télécommunication (CEPT, CITELECOM, TAP, UAPT, UPAT, CAPTAC), les organisations pour le développement des télécommunications (ATU, INTELSAT, INMARSAT, EUTELSAT, ARABSAT) ainsi que l'organisation des usagers des télécommunications (INTUG) et d'autres organisations comme IATA, IPTC, SITA, UIC, CIGRE, UNIPED, ont collaboré, à un stade ou à un autre, aux travaux du CCITT.

## **2 Partie II - Rapport sur le Secrétariat spécialisé du CCITT; statistiques, tableaux et graphiques**

### 2.1 *Introduction*

Conformément au protocole additionnel VI de la Convention de Nairobi, 1982, le Directeur du CCITT a été élu pour la dernière fois par l'Assemblée plénière de cet organe en 1984. Le Directeur du CCITT est assisté, dans ses fonctions, par un Secrétariat spécialisé.

### 2.2 *Structure du Secrétariat spécialisé du CCITT*

Le Secrétariat spécialisé comprend quatre départements, énumérés ci-après:

Département technique A: Plan et Affaires générales

Département technique B: Réseaux de télécommunications et éléments de réseaux

Département technique C: Services des télécommunications et tarification

Département des services techniques: Edition technique et terminologie.

Chaque Département, à l'exception du Département des services techniques, est chargé dans son domaine d'activités de diffuser les contributions présentées par les membres, d'élaborer le programme de travail des réunions, d'assister les Rapporteurs principaux et de fournir le secrétariat des réunions et d'en préparer les rapports. Le Secrétariat spécialisé prête son concours aux Rapporteurs principaux et aux participants aux réunions. Il assure la liaison avec d'autres organisations et le CCIR; il passe en revue les caractéristiques techniques des projets et rapports émanant d'experts engagés par le Département de la coopération technique et, selon les besoins, prend part en qualité de conférencier aux séminaires organisés par ce Département. Il contribue aux réunions de ce Département relatives aux achats des équipements et au choix des experts.

Le Département A coordonne également les relations avec le Secrétariat général (Départements des finances, des conférences et services communs, du personnel, de l'ordinateur, etc.). Il dispose d'un service administratif et d'un service de documents qui assurent, en collaboration avec les services concernés du Secrétariat général, l'organisation des réunions et leur documentation.

Les activités du Laboratoire du CCITT sont supervisées par le Département technique B.

2.3 Le tableau des effectifs permanents du Secrétariat et du Laboratoire du CCITT figure en appendice 1. Les titulaires des postes professionnels et supérieurs se répartissent en 17 nationalités pour 18 fonctionnaires (voir l'appendice 2).

2.4 *Fonctionnaires mis au bénéfice de la retraite (1984-1988)*

- M. Y. Bozec, (France), Conseiller.
- Mlle J. Campbell, (Royaume-Uni), Assistante.
- M. K. Elter, (Rép. féd. d'Allemagne), Assistant professionnel au Laboratoire.
- Mme C. Mateo, (Suisse), Assistante.
- M. T. Okabe, (Japon), Conseiller supérieur.
- M. R. Voltolini, (Suisse), Dessinateur.

#### APPENDICE 1

##### Effectifs permanents du Secrétariat et du Laboratoire du CCITT approuvés par le Conseil d'administration

Classe	Nombre			
	1985	1986	1987	1988
D1	2	3	3	3
P5	10	7	7	7
P4	4	5	5	5
P3	1	2	1	2
P2	2	2	2	1
P1	-	-	1	1
G7	4	3	2	2
G6	20	18	19	18
G5	1	2	2	2
G4	1	1	1	1
Total	45	43	43	42

## APPENDICE 2

### Répartition géographique des emplois de la catégorie professionnelle du Secrétariat du CCITT

	D1	P5	P4	P3	P2	P1
Afghanistan	1					
Australie		1				
Belgique			1			
Canada		1				
Chine				1		
Espagne			1			
Etats-Unis d'Amérique			1			
France	1		1			
Haïti		1				
Hongrie						1
Inde				1		
Italie		1				
Japon		1				
Mexique		1				
Pologne			1			
Suisse		1			1	
URSS	1					

#### 2.5 Informations statistiques générales sur l'activité du CCITT

##### 2.5.1 Liste des réunions

Dans l'appendice 3 ci-après figure la liste complète (y compris les réunions finales) des réunions tenues par les différentes Commissions d'études (et leurs Groupes de travail), les Groupes autonomes spécialisés et les Commissions du Plan. Ces réunions sont données par ordre chronologique pour chaque Commission.

##### Tableau 1 - Nombre de réunions et leur durée

A partir de la liste générale des réunions a été établi le tableau 1 ci-après qui donne une vue plus synthétique à la fois du nombre des réunions et de leur durée (jours ouvrables).

Il est rappelé qu'au sein des Commissions se tiennent des réunions dites "restreintes" de groupes de Rapporteurs travaillant sans interprétation et sans même la participation d'un membre du Secrétariat du CCITT. De telles réunions, comme cela a été souligné lors de la dernière Assemblée plénière, ont leurs avantages, et en particulier elles sont souvent efficaces pour déblayer le terrain pour les questions difficiles dans des domaines bien délimités. C'est une façon de décentraliser les activités de certaines Commissions en vue de trouver des solutions plus rapides aux questions posées.

### 2.5.2 Participation aux réunions

Dans l'appendice 4 on trouve la liste des pays Membres, représentés par une Administration ou une exploitation privée reconnue, qui ont participé aux réunions des Commissions. On constatera que lors de cette période le nombre des pays représentés aux Commissions d'études I, II, III, VII, XI, XV et XVIII a été supérieur à celui des périodes passées et que plus de quarante pays ont participé aux réunions de ces Commissions. Cependant, au total, 113 pays ont participé aux réunions d'au moins une Commission (la participation aux réunions régionales du Plan des pays concernés était plus importante que par le passé et lors des réunions de la Commission mondiale du Plan, 76 pays ont été représentés).

TABLEAU I

#### Nombre de réunions et leur durée

(Voir également le graphique 1 qui illustre ce tableau)

Commission d'études ou Groupe de travail	Nombre de réunions	Nombre de jours ouvrables de réunion				Total
		avec interprétation		sans interprétation		
		A Genève	Hors Genève	A Genève	Hors Genève	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
I	8	40	6	-	10	56
II	14	44	-	3	38	85
III	12	66	27	-	4	97
IV	9	42	-	29	18	89
V	9	15	-	20	10	45
VI	7	15	-	-	16	31
VII	5	40	-	9	-	49
VIII	5	20	8	16	-	44
IX	4	24	-	4	-	28
X	7	26	-	10	25	61
XI	8	45	-	33	20	98
XII	9	39	-	-	16	55
XV	7	42	-	17	-	59
XVII	5	12	-	8	6	26
XVIII	13	22	15	31	39	107
Plan mondial	3	3	12	-	-	15
Plan AF	2	-	9	-	-	9
Plan AL	2	-	8	-	-	8
Plan AS	2	3	6	-	-	9
Plan EU	2	-	8	-	-	8
GAS 3	4	12	-	3	-	15
GAS 7	4	12	-	-	5	17
GAS 9	9	-	13	14	20	47
GAS 10	3	10	-	2	-	12
GAS 11	5	17	-	-	4	21
TAF	1	-	2	-	-	2
TAL	-	-	-	-	-	-
TAS	2	-	2	-	5	7
TEUREM	3	14	-	-	-	14
COM S	3	17	-	-	-	17
CP/CAMTT	4	20	-	-	-	20
Réunion des Présidents	3	8	-	2	-	10
<b>Total</b>	<b>174</b>	<b>608</b>	<b>116</b>	<b>201</b>	<b>236</b>	<b>1.161</b>

2.5.3 *Tableau 2 - Inscriptions dans les Commissions*

Le tableau 2 donne le nombre d'inscriptions dans les Commissions, c'est-à-dire la liste des enregistrements pour recevoir les rapports, les contributions et les lettres collectives relatives aux réunions des Commissions.

Dans le tableau ci-dessous, les colonnes ont les significations suivantes:

- A: Administrations des pays Membres;
- B: Exploitations privées reconnues autorisées à participer aux travaux du CCITT (numéro 88 de la Convention);
- C: Organismes scientifiques ou industriels admis aux réunions des Commissions d'études, à titre consultatif (numéro 400 de la Convention);
- D: Organisations internationales ou régionales des télécommunications admises à participer, à titre consultatif, aux travaux du CCITT (numéro 398 de la Convention).

TABLEAU 2

Nombre d'inscriptions aux Commissions d'études

Commission d'études	A	B	C	D	Total
I	106 (112)	49 (51)	103	21	279 (287)
II	108 (114)	45 (47)	100	18	271 (279)
III	106 (111)	50 (52)	72	20	247 (254)
IV	104 (110)	50 (52)	87	15	256 (264)
V	100 (105)	43 (44)	97	12	251 (257)
VI	101 (106)	39 (40)	80	9	228 (234)
VII	103 (109)	51 (53)	131	26	311 (319)
VIII	102 (108)	51 (53)	124	18	295 (303)
IX	105 (111)	43 (45)	89	14	251 (259)
X	102 (108)	46 (48)	94	12	254 (262)
XI	107 (113)	51 (53)	116	14	288 (296)
XII	106 (112)	46 (48)	94	10	256 (264)
XV	106 (112)	47 (49)	115	17	285 (293)
XVII	104 (110)	50 (52)	124	21	299 (307)
XVIII	103 (109)	52 (54)	135	23	313 (321)
Plan mond.	161 (168)	50 (52)	53	17	282 (291)
Plan AF	61 (65)	19 (20)	22	10	113 (118)
Plan AL	41 (46)	28 (29)	22	10	101 (107)
Plan AS	55 (61)	30 (32)	25	8	119 (127)
Plan EU	48 (52)	25 (26)	41	9	124 (129)
TAF	56 (58)	-	-	8	64 (66)
TAL	36 (39)	-	-	8	44 (47)
TAS	50 (55)	14 (16)	1	6	71 (78)
TEUREM	41	-	2	5	49
GAS 3	102 (108)	44 (46)	76	12	234 (242)
GAS 7	100 (106)	39 (41)	70	9	218 (226)
GAS 9	102 (108)	44 (46)	79	13	238 (246)
GAS 10	106 (111)	42 (44)	59	11	218 (225)
GAS 11	99 (105)	44 (46)	70	11	225 (233)
COM S	93 (99)	44 (46)	51	15	203 (211)
CP/CAMTT	159 (166)	45 (47)	45	15	264 (273)

Remarque - Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre total d'adresses (par Commission d'études) auxquelles sont envoyés les contributions et rapports du CCITT.

On notera la participation importante des organismes industriels; ils manifestent un intérêt croissant aux travaux du CCITT, et tout particulièrement à ceux des Commissions d'études VII, VIII, XI, XV, XVII et XVIII.

Conformément aux dispositions de l'article 68 de la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982), de nouvelles admissions ont été autorisées par les Administrations des pays Membres au cours de la période d'études 1985-1988.

Au 1<sup>er</sup> juillet 1988<sup>1)</sup> participaient aux travaux du CCITT:

65 exploitations privées reconnues,

164 organismes scientifiques ou industriels,

36 organisations internationales s'intéressant aux télécommunications (non comprises les institutions spécialisées des Nations Unies).

Le graphique 2 illustre l'évolution du nombre d'exploitations privées reconnues et d'organismes scientifiques ou industriels participant aux travaux du CCITT depuis 1956.

#### 2.5.4 Tableaux 3 et 4 - Contributions, Recommandations et Questions

Le tableau 3 fournit des données statistiques sur le nombre de contributions (normales, retardées, tardives) aux travaux des Commissions.

Le graphique 3 illustre l'évolution du nombre des rapports et contributions depuis 1956.

#### *Contributions reçues*

Le nombre de contributions (non comprises les contributions tardives) reçues et publiées ne cesse de croître, atteignant 10.341 (les rapports compris) et dépassant par conséquent de 20% le nombre de contributions de la période précédente (soit 8.589).

Peut-être y a-t-il là, comme il a été souligné dans le passé, le meilleur critère de l'intérêt sans cesse accru que les Administrations et autres organismes participants prennent aux travaux du CCITT et la coopération qu'ils apportent à ces travaux. Cependant, la charge de travail due au traitement des documents et le coût de l'affranchissement postal posent un problème sérieux au siège de l'UIT et il est dans l'intérêt du bon fonctionnement du CCITT que ceci soit examiné d'une façon approfondie.

---

<sup>1)</sup> Ces chiffres étaient respectivement de: 50, 136 et 31 en 1980 (VII<sup>e</sup> AP), et 57, 146 et 36 en 1984 (VIII<sup>e</sup> AP).

TABLEAU 3

## Contributions et rapports publiés

Commission d'études	Nombre de contributions reçues et leur mode de publication				Nombre de rapports
	Normales	Retardées	Tardives	Total	
I	143	61	484	688	30
II	75	66	208	349	41
III	108	70	170	348	38
IV	106	50	208	364	32
V	83	24	63	170	12
VI	63	25	79	167	12
VII	79	208	656	943	73
VIII	75	126	401	602	28
IX	61	25	132	218	9
X	22	21	308	351	39
XI	42	42	1.660	1.744	185
XII	184	54	220	458	31
XV	57	158	362	577	49
XVII	24	21	212	257	12
XVIII	68	78	1.694	1.840	131
Plan mond.	75	11	55	141	3
Plan AF	21	-	7	28	3
Plan AL	17	-	4	21	3
Plan AS	27	-	17	44	3
Plan EU	30	2	8	40	3
TAF	-	-	-	-	1
TAL	-	-	-	-	-
TAS	2	-	-	2	2
TEUREM	2	-	14	16	3
GAS 3	3	-	-	3	3
GAS 7	1	-	-	1	6
GAS 9	1	-	8	9	10
GAS 10	3	1	32	36	5
GAS 11	-	-	17	17	4
COM S	21	5	23	49	3
CP/CAMTT	13	2	65	80	4
TOTAL	1.406	1.050	7.107	9.563	778

Nombre de rapports du Laboratoire: 50

Nombre de lettres collectives: 218

Nombre de lettres circulaires: 74

### Recommandations et Questions

Le tableau 4 indique le nombre de Questions attribuées à chaque Commission d'études ainsi que le nombre de Recommandations nouvelles et profondément modifiées présentées à l'Assemblée plénière pour approbation.

**TABLEAU 4**  
**Questions et Recommandations**

Commission d'études	Nombre de Questions		Nombre de Recommandations		
	Etudiées 1985-1988	A étudier 1989-1992	Série	Nouvelles	Profondément modifiées
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I	19	24 <sup>a)</sup>	F	38	30
II	35	28 <sup>a)</sup>	E	37	37
III	29	31	D	25	40
IV	23	21	M, N, O	23	64
V	15	16	K	6	2
VI	19	13	L	3	3
VII	42	35	X	46	43
VIII	30	27	T	36	13
IX	23	20	R, S, U	11	14
X	9	11	Z	6	16
XI	21	26	Q	45	53
XII	39	30	P, G	9	10
XV	32	31	G, H, J	20	34
XVII	17	15	V	6	6
XVIII	33	22	G, I	57	23
<b>TOTAL</b>	<b>386</b>	<b>350<sup>b)</sup></b>	<b>-</b>	<b>368</b>	<b>388</b>

a) Si les propositions de la Commission spéciale S sont approuvées par la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière, 10 Questions attribuées à la Commission d'études II seront transférées à la Commission d'études I.

b) Nombre de Questions proposées lors des réunions finales des Commissions d'études.

*Remarque* - Les Commissions du Plan n'émettent pas de Recommandations et les GAS préparent des manuels; ils ont des sujets d'études et non pas des Questions.

Les chiffres donnés dans les colonnes 5 et 6 du tableau 4 concernant les Recommandations ne prennent toute leur signification que si on les rapproche de ceux des périodes d'études précédentes:

	1969-1972	1973-1976	1977-1980	1981-1984	1985-1988
Recommandations nouvelles	67	127	204	266	368
Recommandations profondément modifiées	199	225	187	373	388

Ces chiffres révèlent que les Commissions d'études ont su tirer le maximum possible des résultats des contributions qui leur étaient soumises et des réunions qui ont été organisées et se mettre d'accord sur de nombreux points. Voir également le graphique 4 qui illustre le nombre de Recommandations nouvelles, de Recommandations profondément modifiées ainsi que le nombre de pages du Livre du CCITT depuis 1968. Ces dernières données indiquent que les Recommandations sont de plus en plus volumineuses.

#### 2.5.5 Vue d'ensemble sur l'activité du CCITT

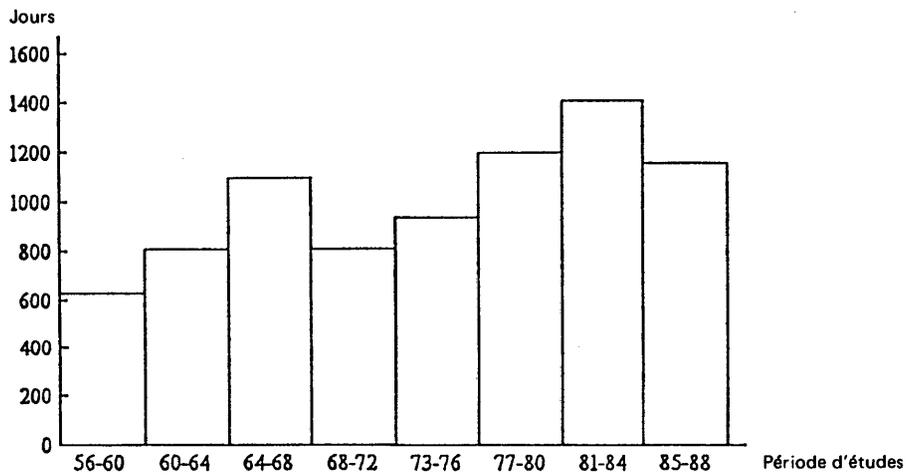
*Statistiques sur les travaux (sans les réunions d'Assemblée plénière) (voir également les graphiques 1 et 3)*

	1 <sup>ère</sup> période (1957-1960)	2 <sup>e</sup> période (1961-1964)	3 <sup>e</sup> période (1965-1968)	4 <sup>e</sup> période (1969-1972)
Nombre de journées de réunions	628	808	1107	810
Contributions publiées	1000	1500	2015	2625
Circulaires émises	120	140	160	200
	5 <sup>e</sup> période (1973-1976)	6 <sup>e</sup> période (1977-1980)	7 <sup>e</sup> période (1981-1984)	8 <sup>e</sup> période (1985-1988)
Nombre de journées de réunions	943	1206	1411	1161
Contributions publiées	4335	6054	8127 (et 462 rapports)	9563 (et 778 rapports)
Circulaires émises	211	186	71	74

*Participation aux travaux (voir également le graphique 2)*

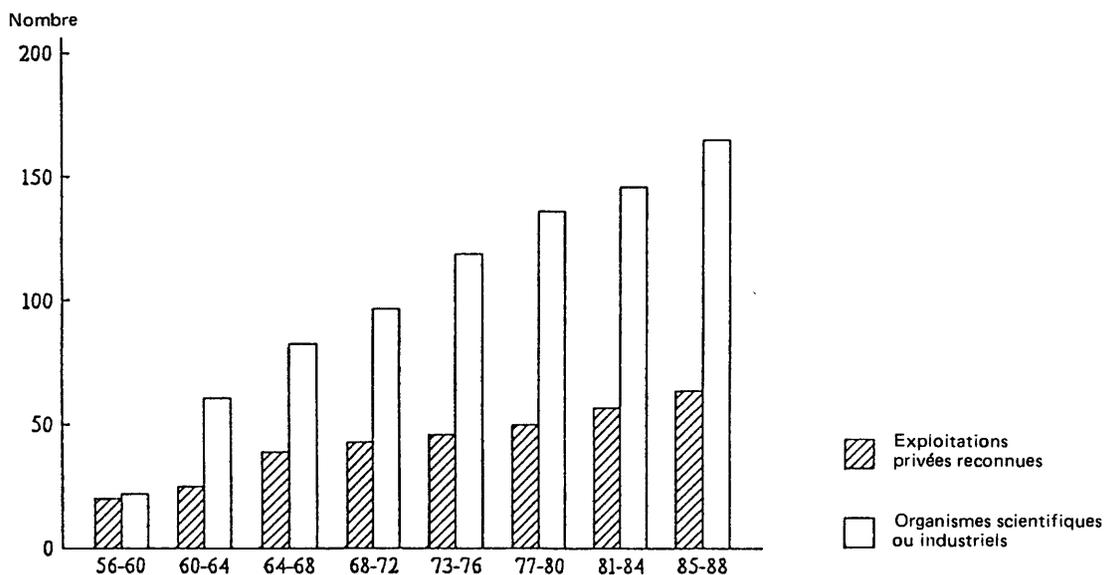
	1 <sup>ère</sup> période (1957-1960)	2 <sup>e</sup> période (1961-1964)	3 <sup>e</sup> période (1965-1968)	4 <sup>e</sup> période (1969-1972)
Inscriptions dans les Commissions	2615	4496	8000 env.	9946
Exploitations privées participant aux travaux	20	25	39	43
Organismes scientifiques participant aux travaux	22	61	83	97
	5 <sup>e</sup> période (1973-1976)	6 <sup>e</sup> période (1977-1980)	7 <sup>e</sup> période (1981-1984)	8 <sup>e</sup> période (1985-1988)
Inscriptions dans les Commissions	9833	7969	410 <sup>1)</sup>	455 <sup>1)</sup>
Exploitations privées participant aux travaux	46	50	57	65
Organismes scientifiques participant aux travaux	119	136	146	164

1) Pour des raisons d'économie, l'envoi des documents a été groupé.



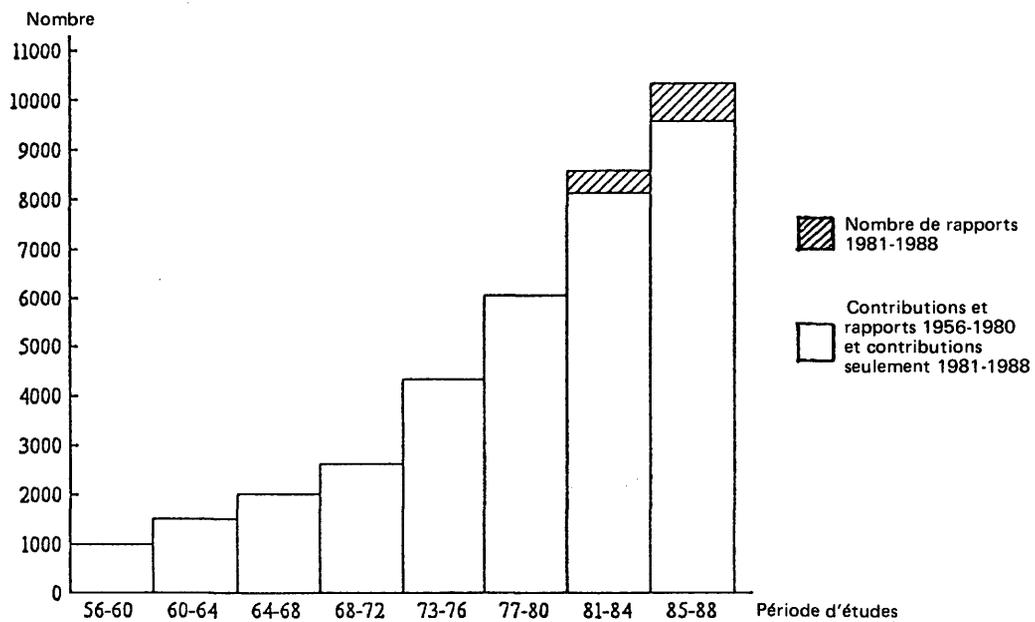
GRAPHIQUE 1

Nombre de jours de réunions tenues par le CCITT



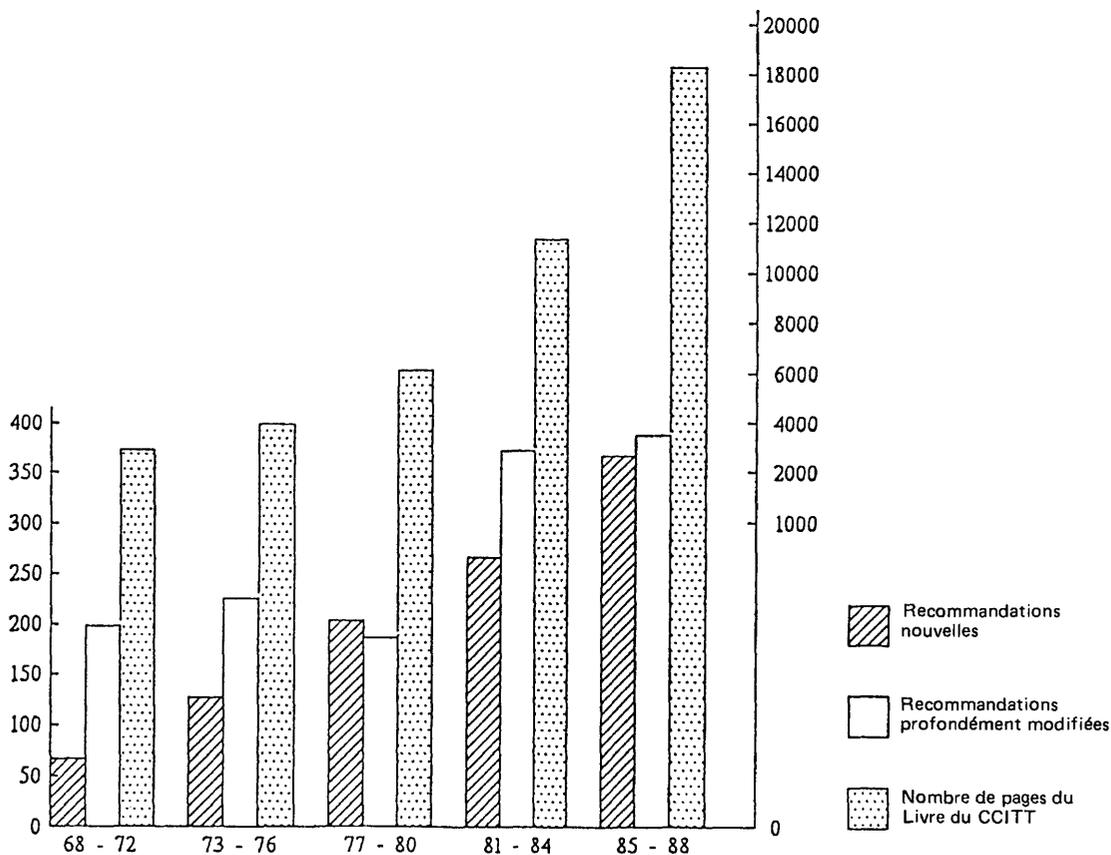
GRAPHIQUE 2

Evolution du nombre des exploitations privées reconnues et organismes scientifiques ou industriels participant aux travaux du CCITT (1956-1988)



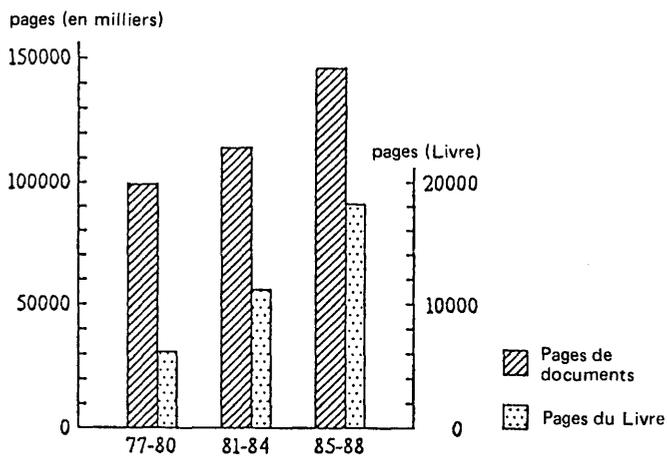
**GRAPHIQUE 3**

**Evolution du nombre des rapports et contributions 1956-1988**



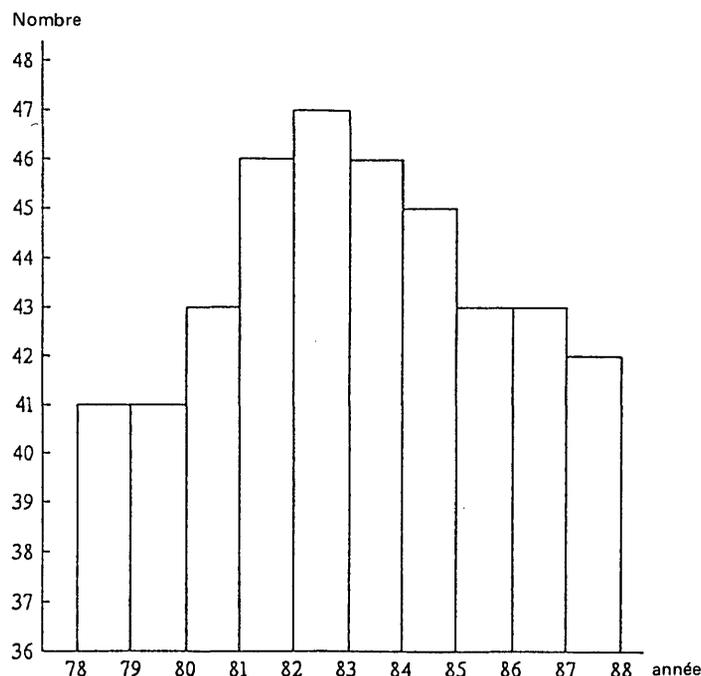
GRAPHIQUE 4

**Recommandations nouvelles, Recommendations profondément modifiées et nombre de pages du Livre du CCITT par période d'études**



GRAPHIQUE 5

**Nombre de pages de documents diffusés et nombre de pages du Livre du CCITT pour les trois dernières périodes**



GRAPHIQUE 6

Evolution du nombre de fonctionnaires au Secrétariat spécialisé du CCITT 1978-1988

APPENDICE 3

Liste des réunions du CCITT organisées au cours de la période d'études 1985-1988

I - Commissions d'études

*Commission I* - Définition, exploitation et qualité de service des services de télégraphie, de transmission de données et de télématique (télécopie, télétex, vidéotex, etc.)

- |                     |   |
|---------------------|---|
| 9-17 mai 1985       | Réunion plénière  |
| 8-11 octobre 1985   | Groupe de travail I/3 (Télétex, RNIS et téléconférence)   |
| 21-29 novembre 1985 | Groupes de travail I/1 (Services télex, télégramme et mobile), I/2 (Services de messagerie et services d'annuaires), I/4 (Services de télécopie, de données et vidéotex) et réunion des Groupes des Rapporteurs spéciaux chargés de la Question 1/I et de la Question 3/I |
| 11-18 avril 1986    | Groupes de travail I/2 (Services de messagerie et services d'annuaires), I/3 (Télétex, RNIS et téléconférence) et I/4 (Services de télécopie, de données et vidéotex)   |

18-28 novembre 1986	Réunion plénière
7-14 avril 1987	Groupe de travail I/3 (Télétext, RNIS et téléconférence) et Groupe du Rapporteur pour la Question 19/I
5-16 octobre 1987	Groupes de travail I/1 (Services télex, télégramme et mobile), I/2 (Services de messagerie et services d'annuaires), I/3 (Télétext, RNIS et téléconférence) et I/4 (Services de télécopie, de données et vidéotex)
10-18 mai 1988	Réunion finale

*Commission II - Exploitation du réseau téléphonique et du RNIS*

7-15 mars 1985	Réunion plénière
14-17 mai 1985	Groupe Mise au point de la qualité des services (QSDG)
20-23 mai 1985	Groupe de développement de la gestion du réseau (NMDG)
26-27 juin 1985	Groupe d'experts pour la Question 31/II
16-20 septembre 1985	Groupe de travail II/2 (Facteurs humains)
7-11 octobre 1985	Groupes de travail II/4 (Ingénierie du trafic, prévisions, planification du réseau), II/5 (Qualité de service, gestion du réseau, service mobile) et II/6 (Disponibilité, fiabilité)
10-11 octobre 1985	Groupe de coordination pour les Questions 16/II et 17/II (Groupes de travail II/5 et II/3) et Groupe de coordination pour les Questions 17/II et 19/II (Groupes de travail II/3 et II/4)
10-17 octobre 1985	Groupe de travail II/3 (Numérotage, acheminement et interfonctionnement)
14-18 octobre 1985	Groupe de travail II/1 (Exploitation et services)
8-19 septembre 1986	Réunion plénière
2-4 mars 1987	Réunion conjointe des experts des Commissions d'études II, VII et XVIII pour les Questions 13/XVIII, 17/XVIII, 31/II, 35/II et 29/VII
2-5 mars 1987	Groupe de développement de la gestion du réseau (NMDG)
18-29 mai 1987	Groupes de travail II/1 (Exploitation et services), II/3 (Numérotage, acheminement et interfonctionnement), II/4 (Ingénierie du trafic, prévisions, planification du réseau), II/5 (Qualité de service, gestion du réseau, service mobile) et II/6 (Disponibilité, fiabilité)
8-12 juin 1987	Groupe de travail II/2 (Facteurs humains)
5-8 octobre 1987	Réunion de coordination du Groupe de travail II/3 (Numérotage, acheminement et interfonctionnement)
26-30 octobre 1987	Réunion de coordination des Rapporteurs spéciaux du Groupe de travail II/6
2-6 novembre 1987	Groupe de travail II/2 (Facteurs humains)
15-23 février 1988	Réunion finale

*Commission III - Principes généraux de tarification, y compris la comptabilité*

19-22 février 1985	Réunion d'organisation des travaux de la Commission
7-10 mai 1985	Réunion plénière
11-13 novembre 1985	Groupe de travail III/6 (Tarification et comptabilité des services offerts sur le RNIS)

14-19 novembre 1985	Groupe de travail III/2 (Principes de tarification et de comptabilité à appliquer dans les réseaux publics internationaux de communication de données)
20-22 novembre 1985	Groupe de travail III/5 (Révision des dispositions des Règlements relatives à la taxation, à la comptabilité et au règlement du solde de comptes. Tarification des services à valeur ajoutée)
25-26 novembre 1985	Groupe de travail III/1 (Location de circuits internationaux de télécommunications à usage privé)
20-22 janvier 1986	Groupe de travail III/3 (Tarification et comptabilité des services internationaux télégraphiques et télématiques)
23-28 janvier 1986	Groupe de travail III/5 (Révision des dispositions des Règlements relatives à la taxation, à la comptabilité et au règlement du solde de comptes. Tarification des services à valeur ajoutée)
29-31 janvier 1986	Groupe de travail III/4 (Tarification et comptabilité du service téléphonique international et du service des transmissions radiophoniques et télévisuelles)
3-6 février 1986	Groupe de travail III/8 (Tarification et comptabilité des services mobiles maritimes, terrestres et aéronautiques)
17-20 juin 1986	Groupe de travail III/5 (Révision des dispositions des Règlements relatives à la taxation, à la comptabilité et au règlement du solde de comptes. Tarification des services à valeur ajoutée)
23-26 juin 1986	Groupe de travail III/6 (Tarification et comptabilité des services offerts sur le RNIS)
1 <sup>er</sup> -3 octobre 1986	Groupe de travail III/7 (Détermination des coûts et établissement des tarifs)
6-15 octobre 1986	Réunion plénière
16-17 octobre 1986	Groupe de travail III/2 (Principes de tarification et de comptabilité à appliquer dans les réseaux publics internationaux de communication de données)
19-21 janvier 1987	Groupe de travail III/8 (Tarification et comptabilité des services mobiles maritimes, terrestres et aéronautiques) et Groupe du Rapporteur spécial pour le service mobile terrestre
31 mars 1987	Groupe du Rapporteur spécial pour la Question 23/III
1 <sup>er</sup> -3 avril 1987	Groupe de travail III/6 (Tarification et comptabilité des services offerts sur le RNIS)
6-7 avril 1987	Groupe de travail III/5 (Révision des dispositions des Règlements relatives à la taxation, à la comptabilité et au règlement du solde de comptes. Tarification des services à valeur ajoutée)
8-10 avril 1987	Groupe de travail III/4 (Tarification et comptabilité du service téléphonique international et du service des transmissions radiophoniques et télévisuelles)
13-16 avril 1987	Groupe de travail III/3 (Tarification et comptabilité des services internationaux télégraphiques et télématiques)
10-12 juin 1987	Groupe de travail III/7 (Détermination des coûts et établissement des tarifs)
13-15 octobre 1987	Groupe de travail III/6 (Tarification et comptabilité des services offerts sur le RNIS)
16-20 octobre 1987	Groupe de travail III/2 (Principes de tarification et de comptabilité à appliquer dans les réseaux publics internationaux de communication de données)



19-21 octobre 1987	Groupe de travail III/8 (Tarification et comptabilité des services mobiles maritimes, terrestres et aéronautiques)
21-23 octobre 1987	Groupe de travail III/5 (Révision des dispositions des Règlements relatives à la taxation, à la comptabilité et au règlement du solde de comptes. Tarification des services à valeur ajoutée)
2-5 février 1988	Groupe de travail III/3 (Tarification et comptabilité des services internationaux télégraphiques et télématiques)
30 mai-7 juin 1988	Réunion finale
 <i>Commission IV - Maintenance pour la transmission des lignes, des circuits et des chaînes de circuits internationaux; maintenance des réseaux automatiques et semi-automatiques</i>	
4-6 mars 1985	Groupe de travail IV/1 (Maintenance des circuits de type téléphonique, des circuits loués et des circuits spéciaux)
7-8 mars 1985	Groupe de travail IV/2 (Equipements de mesure)
16-18 septembre 1985	Groupe de travail IV/4 (Investigations et maintenance du réseau)
19-24 septembre 1985	Groupe de travail IV/5 (Maintenance des systèmes)
25-27 septembre 1985	Groupe de travail IV/3 (Organisation de la maintenance)
30 septembre-2 octobre 1985	Groupe de travail IV/6 (Maintenance des transmissions radio-phoniques et télévisuelles)
15-18 avril 1986	Groupe de travail IV/1 (Maintenance des circuits de type téléphonique, des circuits loués et des circuits spéciaux)
21-23 avril 1986	Groupe de travail IV/2 (Equipements de mesure)
9-12 septembre 1986	Groupe d'experts pour la Question 23/IV
15-18 septembre 1986	Groupe de travail IV/5 (Maintenance des systèmes)
22-25 septembre 1986	Groupe de travail IV/6 (Maintenance des transmissions radio-phoniques et télévisuelles)
4-6 novembre 1986	Groupe de travail IV/3 (Organisation de la maintenance)
10-12 novembre 1986	Groupe de travail IV/4 (Investigations et maintenance du réseau)
23-27 mars 1987	Réunion plénière
31 mars-3 avril 1987	Groupe de travail IV/1 (Maintenance des circuits de type téléphonique, des circuits loués et des circuits spéciaux)
6-9 avril 1987	Groupe de travail IV/2 (Equipements de mesure)
31 août-4 septembre 1987	Groupe du Rapporteur spécial pour la Question 17/IV
8-11 septembre 1987	Groupe de travail IV/4 (Investigations et maintenance du réseau)
14-18 septembre 1987	Groupe de travail IV/3 (Organisation de la maintenance)
21-24 septembre 1987	Groupe de travail IV/6 (Maintenance des transmissions radio-phoniques et télévisuelles)
5-9 octobre 1987	Groupe de travail IV/5 (Maintenance des systèmes)
7 mars 1988	Groupe de travail IV/1 (Maintenance des circuits de type téléphonique, des circuits loués et des circuits spéciaux)
8 mars 1988	Groupe de travail IV/2 (Equipements de mesure)
9 mars 1988	Groupe de travail IV/3 (Organisation de la maintenance)
10 mars 1988	Groupe de travail IV/5 (Maintenance des systèmes)



*Commission VIII* - Equipements terminaux pour les services de télématique (télécopie, télétex, vidéotex, etc.)

5-14 juin 1985	Réunion plénière
11-20 mars 1986	Groupes de travail VIII/1 (Caractéristiques des terminaux) et VIII/2 (Protocoles communs et interfonctionnement)
1 <sup>er</sup> -12 décembre 1986	Réunion plénière
23 juin-2 juillet 1987	Groupes de travail VIII/1 (Caractéristiques des terminaux) et VIII/2 (Protocoles communs et interfonctionnement)
8-19 février 1988	Réunion finale

*Commission IX* - Réseaux et équipements terminaux télégraphiques

6-10 mai 1985	Réunion plénière
5-8 mai 1986	Groupes de travail IX/1 (Terminaux et possibilités offertes aux abonnés) et IX/4 (Normes de transmission)
9-14 mai 1986	Groupes de travail IX/2 (Signalisation et interfonctionnement) et IX/3 (Systèmes de multiplexage MRT)
15-16 mai 1986	Réunion plénière
1 <sup>er</sup> -3 juin 1987	Groupes de travail IX/1 (Terminaux et possibilités offertes aux abonnés) et IX/4 (Normes de transmission)
3-5 juin 1987	Groupes de travail IX/2 (Signalisation et interfonctionnement) et IX/3 (Systèmes de multiplexage MRT)
8-9 juin 1987	Réunion plénière
8-12 février 1988	Réunion finale

*Commission X* - Langages et méthodes pour les applications de télécommunications

29 avril-8 mai 1985	Réunion plénière
27-31 janvier 1986	Groupe de travail X/2 (Environnement, garantie de qualité du logiciel et fiabilité du logiciel)
27 janvier-4 février 1986	Groupes de travail X/1 (Langage homme-machine - LHM) et X/4 (Langage de haut niveau du CCITT - CHILL)
27 janvier-7 février 1986	Groupe de travail X/3 (Langage de spécification et de description, techniques de description formelle)
21-25 avril 1986	Groupe de travail X/3 (Langage de spécification et de description, techniques de description formelle)
23- 27 juin 1986	Groupe de travail X/4 (Langage de haut niveau du CCITT - CHILL)
24 juin-1 <sup>er</sup> juillet 1986	Groupe de travail X/1 (Langage homme-machine - LHM)
24 juin-4 juillet 1986	Groupes de travail X/2 (Environnement, garantie de qualité du logiciel et fiabilité du logiciel) et X/3 (Langage de spécification et de description, techniques de description formelle)
12-23 janvier 1987	Groupes de travail X/1 (Langage homme-machine - LHM), X/2 (Environnement, garantie de qualité du logiciel et fiabilité du logiciel), X/3 (Langage de spécification et de description, techniques de description formelle), X/4 (Langage de haut niveau du CCITT - CHILL) et réunion plénière
12-20 octobre 1987	Groupe de travail X/4 (Langage de haut niveau du CCITT - CHILL)

12-21 octobre 1987	Groupe de travail X/1 (Langage homme-machine - LHM)
12-23 octobre 1987	Groupe de travail X/2 (Environnement, garantie de qualité du logiciel et fiabilité du logiciel)
14-22 octobre 1987	Groupe de travail X/3 (Langage de spécification et de description, techniques de description formelle)
21-30 mars 1988	Réunion finale
<i>Commission XI - Commutation et signalisation pour le réseau téléphonique et le RNIS</i>	
18-29 mars 1985	Réunion plénière
21-25 octobre 1985	Groupes de travail XI/1 (Interfonctionnement avec les services mobiles, services par satellite et mise à jour des Recommandations de la série Q) et XI/5 (Fonctions de signalisation et de commutation)
24 octobre-6 novembre 1985	Groupe de travail XI/2 (Système de signalisation n° 7)
28-30 octobre 1985	Groupe mixte des Groupes de travail XI/2 (Système de signalisation n° 7) et XI/6 (Signalisation pour lignes d'abonnés numériques)
28 octobre-8 novembre 1985	Groupe de travail XI/6 (Signalisation pour lignes d'abonnés numériques)
31 octobre-1 <sup>er</sup> novembre 1985	Groupe de travail XI/3 (Essais en service des équipements de commutation numérique)
4-8 novembre 1985	Groupe de travail XI/4 (Commutation numérique)
30 avril-7 mai 1986	Groupe de travail XI/5 (Fonctions de signalisation et de commutation)
5-9 mai 1986	Groupe de travail XI/1 (Interfonctionnement avec les services mobiles, services par satellite et mise à jour des Recommandations de la série Q)
7-9 mai 1986	Groupe de travail XI/3 (Essais en service des équipements de commutation numérique)
8, 9 et 19 mai 1986	Groupe mixte d'experts des Groupes de travail XI/2 et XI/6
8-23 mai 1986	Groupe de travail XI/6 (Signalisation pour lignes d'abonnés numériques)
12-16 mai 1986	Groupe de travail XI/4 (Commutation numérique)
12-23 mai 1986	Groupe de travail XI/2 (Système de signalisation n° 7)
3-14 novembre 1986	Réunion plénière
17-21 novembre 1986	Réunion mixte de coordination des experts des Groupes de travail XI/2 et XI/6
23-27 mars 1987	Groupe de travail XI/1 (Interfonctionnement avec les services mobiles, services par satellite et mise à jour des Recommandations de la série Q)
23-31 mars 1987	Groupe de travail XI/5 (Fonctions de signalisation et de commutation)
23 mars-10 avril 1987	Groupe de travail XI/6 (Signalisation pour lignes d'abonnés numériques)
25-27 mars 1987	Groupe mixte d'experts en interfonctionnement
30 mars-9 avril 1987	Groupe de travail XI/2 (Système de signalisation n° 7)
1 <sup>er</sup> -9 avril 1987	Groupe de travail XI/4 (Commutation numérique)
6 avril 1987	Groupe ad hoc pour l'exploitation, l'administration et la maintenance

17-21 août 1987	Groupe de travail XI/1 (Interfonctionnement avec les services mobiles, services par satellite et mise à jour des Recommandations de la série Q)
17-25 août 1987	Groupe de travail XI/5 (Fonctions de signalisation et de commutation)
19-21 août 1987	Groupe mixte d'experts en interfonctionnement (Commission d'études XI)
24 août-3 septembre 1987	Groupe de travail XI/6 (Signalisation pour lignes d'abonnés numériques)
24 août-4 septembre 1987	Groupe de travail XI/2 (Système de signalisation n° 7)
26 août 1987	Groupe ad hoc pour l'exploitation, l'administration et la maintenance
26 août-2 septembre 1987	Groupe de travail XI/4 (Commutation numérique)
16-27 mai 1988	Réunion finale
<i>Commission XII - Qualité de transmission des réseaux et des terminaux téléphoniques</i>	
30-31 janvier 1985	Réunion d'organisation des travaux de la Commission
20-21 février 1985	Groupe de travail XII/1 (Laboratoire du CCITT et électro-acoustique)
3-5 juin 1985	Groupes de travail XII/1 (Laboratoire du CCITT et électro-acoustique) et XII/3 (Qualité de transmission et modèles d'opinion)
6-10 juin 1985	Groupes de travail XII/2 (Terminaux téléphoniques) et XII/4 (Objectifs de transmission et planification)
11-13 juin 1985	Réunion plénière
10-12 mars 1986	Groupe de travail XII/1 (Laboratoire du CCITT et électro-acoustique)
13-14 mars 1986	Groupe de travail XII/2 (Terminaux téléphoniques)
1 <sup>er</sup> -3 septembre 1986	Groupes de travail XII/1 (Laboratoire du CCITT et électro-acoustique) et XII/3 (Qualité de transmission et modèles d'opinion)
4-8 septembre 1986	Groupes de travail XII/4 (Objectifs de transmission et planification) et XII/2 (Terminaux téléphoniques)
9-11 septembre 1986	Réunion plénière
23-27 avril 1987	Groupe de travail XII/1 (Laboratoire du CCITT et électro-acoustique)
28-30 avril 1987	Groupe de travail XII/2 (Terminaux téléphoniques)
4-6 mai 1987	Groupe de travail XII/3 (Qualité de transmission et modèles d'opinion)
7-11 mai 1987	Groupe de travail XII/4 (Objectifs de transmission et planification)
12-15 octobre 1987	Réunion des experts des Rapporteurs spéciaux des Groupes de travail XII/1 (Laboratoire du CCITT et électro-acoustique) et XII/2 (Terminaux téléphoniques)
16 octobre 1987	Réunion du Groupe d'experts pour la qualité de la parole
21-26 janvier 1988	Groupes de travail XII/1 (Laboratoire du CCITT et électro-acoustique) et XII/3 (Qualité de transmission et modèles d'opinion)
27-29 janvier 1988	Groupes de travail XII/2 (Terminaux téléphoniques) et XII/4 (Objectifs de transmission et planification)
1 <sup>er</sup> -4 février 1988	Réunion finale

*Commission XV - Systèmes de transmission*

30 janvier-1 <sup>er</sup> février 1985	Groupe de travail sur les fibres optiques
1 <sup>er</sup> -12 juillet 1985	Réunion plénière
24-27 février 1986	Groupe de travail XV/1 (Transmissions radiophoniques, vidéo et multiservices)
24-28 février 1986	Groupe de travail XV/2 (Traitement des signaux vocaux et fonctions d'exploitation)
3-7 mars 1986	Groupes de travail XV/3 (Equipements numériques) et XV/5 (Câbles et systèmes à fibres optiques)
6-7 mars 1986	Groupes de travail XV/4 (Guide de planification des systèmes à fibres optiques) et XV/6 (Câbles et systèmes métalliques)
20-31 octobre 1986	Réunion plénière
13-16 avril 1987	Groupes de travail XV/1 (Transmissions radiophoniques, vidéo et multiservices), XV/2 (Traitement des signaux vocaux et fonctions d'exploitation), XV/4 (Guide de planification des systèmes à fibres optiques) et XV/5 (Câbles et systèmes à fibres optiques)
12-27 novembre 1987	Groupes de travail XV/1 (Transmissions radiophoniques, vidéo et multiservices), XV/2 (Traitement des signaux vocaux et fonctions d'exploitation), XV/3 (Equipements numériques), XV/4 (Guide de planification des systèmes à fibres optiques), XV/5 (Câbles et systèmes à fibres optiques) et XV/6 (Câbles et systèmes métalliques)
11-22 avril 1988	Réunion finale

*Commission XVII - Transmission de données sur le réseau téléphonique*

15-19 avril 1985	Réunion plénière
21-25 avril 1986	Groupes de travail XVII/1 (Modems), XVII/2 (RNIS) et XVII/3 (Maintenance et interfaces)
6-13 mai 1987	Groupes de travail XVII/1 (Modems), XVII/2 (RNIS) et XVII/3 (Maintenance et interfaces)
28 septembre-2 octobre 1987	Groupes de travail XVII/1 (Modems), XVII/2 (RNIS), XVII/3 (Maintenance et interfaces) et réunion plénière
25-29 avril 1988	Réunion finale

*Commission XVIII - Réseaux numériques, y compris le RNIS*

21-25 janvier 1985	Groupe d'experts pour les questions relatives au RNIS
16-19 avril 1985	Groupe de Rapporteurs sur le codage des signaux vocaux à large bande
17-27 juin 1985	Réunion plénière
2-13 décembre 1985	Groupe d'experts pour les questions relatives au RNIS
24-27 mars 1986	Groupe de travail XVIII/8 (Traitement de la parole)
1 <sup>er</sup> -4 avril 1986	Réunion des Rapporteurs du Groupe de travail XVIII/3 (Interfaces usager-réseau, couche 1)
30 juin-9 juillet 1986	Groupe de travail XVIII/4 (Architecture et modèles)
30 juin-11 juillet 1986	Groupes de travail XVIII/1 (Aspects service) et XVIII/5 (Maintenance et aspects généraux)
30 juin-14 juillet 1986	Groupe de travail XVIII/2 (Aspects réseau)

1 <sup>er</sup> -8 juillet 1986	Groupe de travail XVIII/7 (Aspects transmission)
7-15 juillet 1986	Groupe de travail XVIII/6 (Aspects qualité de fonctionnement)
8-15 juillet 1986	Groupes de travail XVIII/3 (Interfaces usager-réseau, couche 1) et XVIII/8 (Traitement de la parole)
16-18 juillet 1986	Réunion plénière
2-13 février 1987	Groupe de spécialistes pour les questions relatives au RNIS, Groupe de travail XVIII/7 (Aspects transmission) et Groupe spécial pour les aspects à large bande du RNIS (BBTG)
25 février-6 mars 1987	Groupe de travail XVIII/6 (Aspects qualité de fonctionnement)
2-4 mars 1987	Réunion conjointe des experts des Commissions d'études II, VII et XVIII pour les Questions 13/XVIII, 17/XVIII, 31/II, 35/II et 29/VII
29 juin-14 juillet 1987	Groupes de travail XVIII/1 (Aspects service), XVIII/2 (Aspects réseau), XVIII/3 (Interfaces usager-réseau, couche 1), XVIII/4 (Architecture et modèles), XVIII/5 (Maintenance et aspects généraux), XVIII/6 (Aspects qualité de fonctionnement), XVIII/7 (Aspects transmission), XVIII/8 (Traitement de la parole) et BBTG (Groupe spécial pour les aspects à large bande du RNIS)
15-17 juillet 1987	Réunion plénière
9-11 novembre 1987	Groupe spécial pour les aspects à large bande du RNIS (BBTG)
25 janvier-2 février 1988	Groupe de travail XVIII/3 (Interfaces usager-réseau, couche 1)
25 janvier-3 février 1988	Groupes de travail XVIII/2 (Aspects réseau) et XVIII/5 (Maintenance et aspects généraux)
25 janvier-4 février 1988	Groupe de travail XVIII/1 (Aspects service)
25 janvier-5 février 1988	Groupe spécial pour les aspects à large bande du RNIS (BBTG)
26 janvier-3 février 1988	Groupe de travail XVIII/4 (Architecture et modèles)
27 janvier-2 février 1988	Groupe de travail XVIII/7 (Aspects transmission)
1 <sup>er</sup> -5 février 1988	Groupe de travail XVIII/6 (Aspects qualité de fonctionnement)
25 janvier et 5 février 1988	Réunion plénière
6-17 juin 1988	Réunion finale

## II - Commissions du Plan

### *Plan mondial* - Plan général de développement du réseau international des télécommunications

10-17 avril 1985	Réunion plénière
4-6 février 1987	Réunion du Groupe de travail
3-10 février 1988	Réunion plénière

### *Plan Afrique* - Plan général de développement du réseau régional des télécommunications en Afrique

11-13 mars 1986	Réunion du Comité de coordination
18-25 mars 1987	Réunion plénière

*Plan Amérique latine* - Plan général de développement du réseau régional des télécommunications en Amérique latine

2-6 décembre 1985 Réunion plénière  
10-12 août 1988 Réunion du Comité de coordination

*Plan Asie* - Plan général de développement du réseau régional des télécommunications en "Asie et Océanie"

30 septembre-2 octobre 1985 Réunion du Comité de coordination  
22-29 octobre 1986 Réunion plénière

*Plan Europe* - Plan général de développement du réseau régional des télécommunications en "Europe et Bassin méditerranéen"

9-11 juillet 1986 Réunion du Comité de coordination  
23-29 septembre 1987 Réunion plénière

III - *Groupes autonomes spécialisés*

*GAS 3* - Aspects économiques et techniques du choix des systèmes de transmission

3-6 septembre 1985 Réunion plénière  
23-26 septembre 1986 Réunion plénière  
8-10 avril 1987 Réunion de coordination des auteurs  
31 août-3 septembre 1987 Réunion finale

*GAS 7* - Télécommunications rurales

9-11 septembre 1985 Réunion plénière  
26-30 mai 1986 Réunion de coordination des auteurs  
22-25 septembre 1986 Réunion plénière  
24-28 août 1987 Réunion finale

*GAS 9* - Aspects économiques et techniques du passage d'un réseau analogique de télécommunications à un réseau numérique

2-4 octobre 1985 Réunion plénière  
13-17 janvier 1986 Groupe de travail A (Etude de cas du Sénégal)  
30 janvier-4 février 1986 Groupe de travail B (Etude de cas de la Thaïlande)  
7-11 avril 1986 Groupes de travail A (Etude de cas du Sénégal) et B (Etude de cas de la Thaïlande)  
24-26 septembre 1986 Groupe de travail B (Etude de cas de la Thaïlande)  
29-30 septembre 1986 Groupe de travail A (Etude de cas du Sénégal)  
1<sup>er</sup>-2 octobre 1986 Groupe de travail C (Etude de cas de l'Iran, du Liban et de Madagascar)  
1<sup>er</sup>-3 octobre 1986 Réunion plénière  
20-26 janvier 1987 Groupe de travail B (Etude de cas de la Thaïlande)

19-24 février 1987	Groupe de travail A (Etude de cas du Sénégal)
14-18 septembre 1987	Réunion des auteurs des chapitres IV, V, VII, VIII et IX et Groupe de rédaction du Groupe de travail A (Etude de cas du Sénégal)
2-4 décembre 1987	Groupes de travail A (Etude de cas du Sénégal) et B (Etude de cas de la Thaïlande)
7-11 décembre 1987	Réunion finale

*GAS 10* - Données de planification et méthodes de prévisions

1 <sup>er</sup> -4 octobre 1985	Réunion plénière
22-25 septembre 1986	Réunion plénière
1 <sup>er</sup> -4 juin 1987	Réunion finale

*GAS 11* - Stratégie pour les réseaux publics de données

6-8 mai 1985	Réunion plénière
28 avril-2 mai 1986	Réunion plénière
3-6 novembre 1986	Réunion des auteurs
26-29 janvier 1987	Réunion plénière
7-11 septembre 1987	Réunion finale

*IV - Groupes régionaux de tarification de la Commission d'études III*

*GR TAF* - Tarification pour l'Afrique

26-27 mars 1987	Réunion
-----------------	---------

*GR TAS* - Tarification pour l'Asie et l'Océanie

30-31 octobre 1986	Réunion
29 février-4 mars 1988	Réunion

*GR TEUREM* - Tarification pour l'Europe et le Bassin méditerranéen

10-13 septembre 1985	Réunion
22-26 septembre 1986	Réunion
14-18 septembre 1987	Réunion

*V - Commission spéciale "S" et Comité préparatoire CAMTT-88*

*Commission spéciale "S"* - Structure des Commissions d'études du CCITT

25-26 février 1985	Réunion plénière
27 mai-4 juin 1986	Réunion plénière
7-16 décembre 1987	Réunion plénière et Groupes de travail

*Comité préparatoire CAMTT-88 - Comité préparatoire de la Conférence administrative mondiale télégraphique et téléphonique, 1988*

27 février-5 mars 1985	Réunion plénière
3-7 mars 1986	Réunion plénière
15-19 décembre 1986	Réunion plénière
27 avril-1 <sup>er</sup> mai 1987	Réunion plénière

*VI - Réunions des Présidents*

28-29 janvier 1985	Réunion des Présidents des Commissions du CCITT
1 <sup>er</sup> -3 septembre 1987	Réunion des Présidents des Commissions du CCITT
18-22 juillet 1988	Réunion des Présidents des Commissions du CCITT









## APPENDICE 5

## Participation aux réunions du CCITT et contributions reçues

	Commissions d'études et leurs Groupes de travail															Commissions du Plan					Groupes régionaux de tarification			Groupes Autonomes Spécialisés					Commission spéciale S	CP/CAMTT	
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XV	XVII	XVIII	AF	AL	AS	EU	W	TAF	TAS	TEU-REM	GAS 3	GAS 7	GAS 9	GAS 10	GAS 11			
Administrations	41	40	48	32	21	22	40	31	32	29	39	26	40	24	39	24	14	20	26	73	13	26	22	11	13	23	15	16	26	45	
Exploitations privées reconnues	24	25	28	19	9	9	29	17	12	13	31	13	17	12	27	4	10	12	8	24	3	9	10	4	7	5	9	7	14	14	
Organismes scientifiques ou industriels	22	29	9	24	19	16	48	38	13	34	54	18	45	51	84	5	6	8	6	16	-	-	-	4	17	9	2	11	1	1	
Organisations internationales	10	5	11	3	2	3	9	4	1	2	4	3	3	4	8	4	3	4	5	9	-	-	1	-	2	1	-	-	4	3	
Contributions reçues	normales	143	75	108	106	83	63	79	75	61	22	42	184	57	24	68	21	17	27	30	75	-	2	2	3	1	1	3	-	21	13
	tardives	484	208	170	208	63	79	656	401	132	308	1660	220	362	212	1694	7	4	17	8	55	-	-	14	-	-	8	32	17	23	65
Rapports	30	41	38	32	12	12	73	28	9	39	185	31	49	12	131	3	3	3	3	3	1	2	3	3	6	10	5	4	3	4	

## 3.2 RAPPORT DE LA COMMISSION A A L'ASSEMBLEE PLENIERE

(tel qu'approuvé par l'Assemblée plénière)

### ORGANISATION ET METHODES DE TRAVAIL DU CCITT

#### 1 Généralités

Conformément à la Résolution n° 1 du CCITT, l'Assemblée plénière a créé la Commission A, à laquelle elle a confié le mandat suivant:

- a) Organisation et évolution des Commissions d'études.
- b) Méthodes de travail du CCITT: Résolutions n°s 1 et 2, Voeu n° 3, Recommandation A.1 et autres.
- c) Coopération et coordination avec les Organisations internationales.

Les documents suivants ont été examinés par la Commission A dans le cadre de son mandat:

<i>Origine</i>	<i>Titre</i>	<i>Doc. AP IX</i>
Commission spéciale S	Rapport de la Commission spéciale S à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT	1
Commission d'études IX	Rapport à la IX <sup>e</sup> AP, Partie I	10
Commission d'études IV	Rapport final de la CE IV à la IX-AP	29
Commission d'études VII	Rapport final à la IX <sup>e</sup> AP, Partie I	39
Directeur du CCIR	Document d'information sur la liaison CCIR/CCITT	66
Directeur du CCITT	Rapport d'activité du CCITT entre les VIII <sup>e</sup> et IX <sup>e</sup> Assemblées plénières	68
Directeur du CCITT	Révision de la Résolution n° 1 du CCITT	70
Directeur du CCITT	Révision de la Résolution n° 8 du CCITT	74
Commission d'études I	Rapport final à la IX <sup>e</sup> AP, Partie I	81
Commission d'études XVII	Rapport à la IX <sup>e</sup> AP, Partie I	88
ISO et CEI	Déclaration sur les activités de liaison CCITT/ISO-CEI	137
Hongrie	Mise au point des méthodes de travail	138
Hongrie	Restructuration des Commissions du CCITT	139
Commission d'études XVIII	Rapport final à la IX <sup>e</sup> AP, Partie I	141
Rapporteurs principaux des Commissions d'études I, II et III	Clarification du mandat des CE A et B proposée par la Commission spéciale S	151
Australie	Procédure d'approbation provisoire des Recommandations	DT 2(Rév.)/COM A
Royaume-Uni	Révision de la Résolution n° 1	DT 3/COM A
Secrétariat du CCITT	Extrait du rapport de la réunion finale de la CE XII, COM XII-R 33, Genève, 1 <sup>er</sup> -4 février 1988	DT 4/COM A
Royaume-Uni	Révision de la Recommandation A.10: Termes et définitions	DT 5/COM A
Chine	Suggestion pour la révision de la Résolution n° 1 du CCITT	DT 6/COM A
Chine	Réforme de la méthode d'accélération de l'établissement des Recommandations	DT 7/COM A
Japon	Révision de la structure du CCITT et de ses méthodes de travail	DT 9/COM A

Canada	Projet d'initiatives futures pour la restructuration et le fonctionnement des Commissions d'études du CCITT	DT 10/COM A
Canada	Proposition de nouvelle procédure pour l'approbation finale des Recommandations du CCITT et demandant une consultation et le concours des Commissions d'études compétentes au sujet des Recommandations à approuver	DT 11/COM A
Australie	Révision de la Résolution n° 1 (Méthodes de travail du CCITT)	DT 12/COM A
République de l'Inde	Projet de modification du Voeu n° 1	DT 13/COM A
République fédérale d'Allemagne	Modification de la Résolution n° 2	DT 14/COM A

Outre ces documents, la Commission a examiné les documents temporaires de l'Assemblée plénière qui concernent les travaux de la Commission A.

Lors de sa première séance plénière après la présentation du rapport de la Commission spéciale S et la discussion de ce rapport, la Commission A a créé deux Groupes de travail:

- 1) Structure et évolution des Commissions d'études
- 2) Méthodes de travail.

Les procès-verbaux des réunions de la Commission A sont reproduits en annexe E.

## 2 Organisation et évolution future des Commissions d'études du CCITT

2.1 Les résultats des travaux de la Commission d'études spéciale S, repris dans le document AP IX-1 ont fait l'unanimité des participants.

2.2 Il est proposé de créer une Commission - à participation libre - qui serait chargée de poursuivre les travaux de la Commission d'études spéciale S.

Il conviendrait d'inviter les Rapporteurs principaux des Commissions d'études du CCITT à participer aux travaux de cette Commission.

2.3 La constitution d'une telle Commission n'excluerait aucunement les activités de coordination entre le Directeur du CCITT et, par exemple, les Rapporteurs principaux des Commissions d'études du CCITT, et ne ferait pas obstacle aux interventions qui pourraient être nécessaires à court terme.

2.4 Il apparaît indispensable de coordonner les travaux du CCITT avec les activités des organisations régionales, notamment en ce qui concerne les programmes de travail et le calendrier des activités.

2.5 L'amélioration du rapport coût/efficacité des activités déployées par le CCITT ne devrait pas avoir de conséquences négatives sur la qualité des documents produits ou sur leur caractère universel.

2.6 Les *annexes A à C* rassemblent les documents qu'il est proposé d'incorporer, à titre d'information générale, dans le tome I du Livre bleu du CCITT. Domaines d'études généraux des Commissions d'études I, II, VII, XI et XVIII: les annexes définissent, dans leurs grandes lignes, les principes applicables aux études portant sur les aspects "services" effectuées par les Commissions d'études intéressées.

2.7 L'annexe D reprend le texte d'un projet de nouvelle Question qui serait attribuée à la nouvelle Commission chargée d'étudier la structure des Commissions d'études et leurs méthodes de travail. Ce texte est fondé sur le DT/10 (Canada).

2.8 Les délibérations ont fait apparaître qu'outre la structure des Commissions d'études, il sera nécessaire de revoir les méthodes de travail et, le cas échéant, de les adapter. Même si le texte de la Question qui pourrait être confiée à la nouvelle "Commission" (annexe D) fait quelque mention des méthodes de travail, il apparaît que les délibérations du Groupe de travail 2/A permettront de disposer, à cet égard, d'un plus grand nombre d'éléments.

### 3 Examen des Résolutions n° 1 et n° 2

La Commission A a décidé de présenter à l'Assemblée plénière, pour approbation, les Parties III et IV modifiées de la Résolution n° 1 (DT 31/PLEN).

La Commission A n'a pas adopté un projet de révision de la Résolution n° 2 (DT 17/COM A) qui tient compte d'un certain nombre de propositions. Un Groupe de rédaction présidé par M. W. Staudinger (République fédérale d'Allemagne) poursuivra le travail et fera rapport directement à l'Assemblée plénière.

#### **4 Examen des Voeux n° 1 et 3**

Le Voeu n° 1 a été modifié sur la base d'une proposition de la République de l'Inde et du Sénégal (DT 13/COM A), et présenté pour approbation dans le DT 34/PLEN.

Le Voeu n° 3, a été modifié sur la base de la proposition que la Commission d'études spéciale S a formulée dans le document AP IX-1 (annexe G), et présenté dans le DT 32/PLEN,

#### **5 Recommandation A.1**

La Commission A a accepté la Recommandation A.1 modifiée, dont le texte figure dans le document AP IX-1 (annexe E).

#### **6 Résolution N° 8**

La Commission A a accepté la Résolution n° 8 modifiée, dont le texte figure dans le document AP IX-74, avec de petits amendements (les études sur la protection électromagnétique et mécanique remplaceront le mot "blindage" à la fin du texte du § A.1 de l'annexe A).

### **Annexes au rapport de la Commission A**

#### **ANNEXE A**

#### **Domaines d'études généraux des Commissions d'études**

##### **Commission d'études I - Services**

Questions relatives aux définitions des services, au fonctionnement des services, aux principes de l'interfonctionnement des services et de la qualité de service pour l'utilisateur. Ses travaux porteront aussi sur l'examen des propositions d'autres Commissions d'études au sujet de la définition des services supports et des aspects techniques de la mise au point des services.

##### **Commission d'études II - Fonctionnement du réseau**

Questions relatives au fonctionnement du RNIS et du réseau téléphonique. Sujets attribués: acheminement, numérotage, gestion du réseau et qualité de service des réseaux (ingénierie du réseau, qualité de fonctionnement et mesures du service).

##### **Commission d'études III - Principes de tarification et de comptabilité**

Questions relatives aux principes de taxation et de comptabilité pour les services étudiés par le CCITT.

##### **Commission d'études IV - Maintenance**

Questions relatives à la maintenance des services et des réseaux (y compris leurs composantes, comme les circuits, les systèmes de signalisation, etc.) ainsi qu'à l'utilisation et à l'application des mécanismes de maintenance spécifiques fournis par d'autres Commissions d'études. Cela inclut la maintenance des réseaux numériques, dont le RNIS.

##### **Commission d'études V - Protection contre les perturbations électromagnétiques**

Questions relatives à la protection des installations et des équipements de télécommunication contre les dangers et les perturbations d'origine électromagnétique.

##### **Commission d'études VI - Installations extérieures**

Questions relatives aux installations extérieures: construction, installation, raccordement, terminaison, protection contre la corrosion et d'autres formes de dommage et structures associées pour tous les types de câble pour les télécommunications publiques.

#### **Commission d'études VII - Réseaux de communication de données**

Questions relatives aux réseaux pour données spécialisés, aux systèmes de messagerie, aux systèmes d'annuaire et responsabilité d'ensemble pour le modèle de référence de l'interconnexion des systèmes ouverts pour les applications du CCITT.

#### **Commission d'études VIII - Terminaux pour les services télématiques**

Questions relatives aux terminaux pour les services télématiques comme la télécopie, le télétext, la vidéographie et la téléécriture, y compris les protocoles de niveau élevé relatifs aux terminaux des services télématiques et l'architecture des documents.

#### **Commission d'études IX - Réseaux télégraphiques et équipements terminaux télégraphiques**

Questions relatives à la transmission des télégrammes et aux équipements terminaux connexes dans les réseaux télégraphiques, télex et gentex.

#### **Commission d'études X - Langages pour les applications des télécommunications**

Questions relatives aux langages techniques pour les applications des télécommunications.

#### **Commission d'études XI - Commutation et signalisation**

Questions relatives à la commutation et à la signalisation dans le RNIS et le réseau téléphonique.

#### **Commission d'études XII - Qualité de transmission des réseaux et terminaux téléphoniques**

Questions relatives à la qualité de transmission de bout en bout et implications corrélatives pour la planification de la transmission en ce qui concerne le service téléphonique et d'autres services utilisant la transmission de la parole. Ce travail couvre la transmission de tous les types de signaux normalement acheminés par un RTPC (téléphonie, signalisation dans la bande, transmission de données dans la bande vocale) et les aspects qualité de la parole dans le RNIS.

#### **Commission d'études XV - Systèmes et équipements de transmission**

Questions relatives aux systèmes et aux équipements de transmission, y compris le codage de la parole.

#### **Commission d'études XVII - Transmission de données sur le réseau téléphonique**

Questions relatives à la transmission de données sur les circuits et les réseaux avec des supports de transmission analogiques. Ce travail englobe aussi les sujets concernant l'application des modems dans le RNIS, l'interfonctionnement des terminaux de données utilisant des modems dans le RTPC et les terminaux de données dans un RNIS.

#### **Commission d'études XVIII - RNIS**

Questions concernant le RNIS, les aspects "réseau" des services et les aspects généraux des réseaux. Responsabilité d'ensemble de la poursuite des travaux sur le RNIS, compte tenu des responsabilités fonctionnelles des autres Commissions d'études.

### **ANNEXE B**

#### **Attribution des sujets d'étude relatifs aux aspects "services"**

Les méthodes décrites dans les Recommandations I.130 et Q.65 pour la spécification des services seront en principe utilisées.

La définition et la description des services tels qu'ils sont utilisés par l'utilisateur et vus par l'utilisateur seront confiées à la Commission d'études I.

Les aspects Réseau des services (aspects des services concernant les possibilités du réseau) seront étudiés par les Commissions d'études pertinentes du réseau (par exemple, les caractéristiques du service de données incomberont à la Commission d'études VII). Cela permettra de conserver des relations étroites entre les caractéristiques techniques et la conception du réseau.

Les fonctions de commutation et les flux d'information de signalisation ainsi que les caractéristiques de commutation et de signalisation nécessaires à la mise en oeuvre des services de base et des services supplémentaires seront étudiées par la Commission d'études pertinente du réseau (par exemple, la Commission d'études XI pour la commutation et la signalisation dans le RNIS et le réseau téléphonique).

Les principes applicables à l'organisation du travail sont les suivants:

- a) La Commission d'études I définit et décrit tous les services téléphoniques et autres que téléphoniques, les services supplémentaires, y compris tous les aspects opérationnels et relatifs à la qualité du service du point de vue des usagers.

Cette tâche engloberait l'établissement et la responsabilité des Recommandations relatives aux services.

- b) La Commission d'études XVIII étudie les aspects techniques des services et les possibilités du réseau en ce qui concerne les services assurés dans un RNIS, c'est-à-dire que cette Commission définit l'architecture du réseau, continue à perfectionner le modèle de référence du protocole, la notion de service fondamental et la méthode de description et spécifie l'interface usager-réseau (couche 1).

La Commission d'études XVIII a de ce fait la responsabilité globale d'établir les concepts nécessaires pour assurer des services et pouvant ensuite être utilisés par la Commission d'études XI pour la spécification de composants distincts, par exemple la commutation, la signalisation, etc.

Cette tâche engloberait l'établissement et la responsabilité des Recommandations pertinentes.

La Commission d'études XVIII devrait, pour commencer, concentrer ses efforts sur le perfectionnement du RNIS et établir les concepts nécessaires pour assurer de nouveaux secteurs de services dont l'architecture n'est pas encore bien définie, par exemple les services à large bande, les services supplémentaires en mode paquet, les services de réseau intelligent, etc.

- c) La Commission d'études VII étudie les aspects techniques des services et les possibilités du réseau en ce qui concerne les services assurés dans les réseaux de communication de données spécialisés, c'est-à-dire que cette Commission définit l'architecture du réseau, continue à perfectionner le modèle de référence du protocole, la notion de service fondamental et la méthode de description et spécifie l'interface usager-réseau.

## ANNEXE C

### Attribution des sujets d'étude relatifs aux aspects "fonctionnement du réseau"

L'annexe A contient la description générale des mandats des Commissions d'études I et II. La présente annexe C a) donne des précisions sur les responsabilités respectives de ces Commissions d'études et b) explique en détail comment interpréter les sujets d'étude en indiquant les modalités de la coopération avec plusieurs Commissions d'études.

La Commission d'études I - Services - est responsable de la définition et du fonctionnement des services du point de vue de l'utilisateur, la Commission d'études II est responsable du fonctionnement des réseaux; par exemple, pour répondre aux besoins des usagers (à l'exception des réseaux spécialisés pour données et du réseau télégraphique dont l'examen est confié aux Commissions d'études VII et IX, respectivement).

Il conviendrait donc que la Commission d'études II traite:

- des caractéristiques de fonctionnement du RNIS et du RTPC, y compris l'interconnexion des systèmes mobiles;

- des caractéristiques d'acheminement et de numérotage, y compris les effets de l'interfonctionnement;
- de la qualité de fonctionnement du RNIS et du RTPC, y compris la planification du réseau, l'ingénierie de trafic et la qualité de service des réseaux obtenue au moyen de programmes de contrôle et de mesure de service des réseaux, de techniques de gestion du réseau et d'analyses de données.

Il sera nécessaire d'établir une étroite coopération avec:

- la Commission d'études I, notamment dans le domaine de la qualité de service pour qu'une bonne coordination soit établie entre les besoins de l'utilisateur et les capacités du réseau;
- la Commission d'études XVII pour que la transmission de données sur le RTPC et le RNIS soit assurée;
- les Commissions d'études XI, XII, XV et XVIII pour que les développements techniques répondent aux besoins du réseau, et
- la Commission d'études IV pour que des mécanismes de maintenance du réseau complètent les caractéristiques des services du réseau.

## ANNEXE D

### Projet de nouvelle Question: Evolution future des méthodes de travail et de la structure des Commissions d'études du CCITT

*Etant donné*

(a) que l'on s'accorde à reconnaître la nécessité d'une évolution future des Commissions d'études du CCITT vers une structure fonctionnelle;

(b) qu'avec l'apparition des RNIS, de nombreux aspects, traditionnellement distincts, des services vocaux et des services non vocaux, auront probablement tendance à se rapprocher;

(c) que les études pertinentes du CCITT doivent tenir compte de cet accroissement des éléments communs dans la fourniture des services;

(d) que les travaux du CCITT devront, de plus en plus, tenir compte des besoins des services de radiodiffusion à large bande et qu'il sera nécessaire, d'amplifier la liaison avec le CCIR dans ce domaine et dans d'autres domaines d'intérêt commun;

(e) qu'il faut impérativement continuer à accroître l'efficacité de fonctionnement des Commissions d'études du CCITT et à réduire les coûts;

(f) que tout projet de réorganisation doit tenir compte à la fois des besoins des pays développés et de ceux des pays en développement;

(g) qu'il y a lieu de tenir compte de la relation entre les méthodes de travail du CCITT et celles des organes pertinents extérieurs à l'UIT, y compris de l'harmonisation, autant que possible, de leurs programmes de travail respectifs;

(h) que les méthodes de travail des Commissions d'études du CCITT peuvent varier selon la structure des Commissions d'études, et qu'il y a lieu de tenir compte de cette éventualité;

(i) que l'évolution future de l'organisation et des méthodes de travail du CCITT peut être influencée par les décisions de la CAMTT-88 et de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT;

quelles autres modifications convient-il d'apporter à la structure et aux méthodes de travail des Commissions d'études du CCITT afin que les travaux de cet organe se déroulent dans les meilleures conditions possibles d'efficacité et d'efficacités, et quelles seront les implications financières de ces modifications? Il convient notamment de résoudre les questions suivantes:

I Il est nécessaire de continuer à examiner dans quelle mesure il conviendrait d'utiliser une structure fonctionnelle pour les études globales d'exploitation des réseaux effectuées par la Commission d'études II en 1992 ou ultérieurement. Il faudrait tenir compte de la tendance générale à une découpe fonctionnelle. La question de savoir s'il est nécessaire que l'une ou l'autre des Commissions d'études VII et IX ou les deux à la fois continuent leurs études sur l'exploitation des réseaux est tout à fait pertinente et doit encore être résolue.

2 Faut-il confier les travaux de mise à jour non encore effectués par les Commissions d'études VII et XVIII à la Commission d'études IV en 1992 ou ultérieurement? Cette question appelle un complément d'étude.

3 L'intérêt que présente éventuellement un regroupement des Commissions d'études V et VI en 1992 ou ultérieurement n'a pas encore été démontré. Il convient également de répondre à la question de savoir s'il est nécessaire de maintenir la Commission d'études IX après la période d'études 1989-1992.

4 Il y a lieu de déterminer s'il est souhaitable de continuer d'attribuer la responsabilité globale du modèle en couches OSI à la Commission d'études VII ou à la Commission d'études VIII du CCITT en 1992 ou ultérieurement.

5 La question de savoir s'il convient de maintenir la Commission d'études XVII en 1992 ou ultérieurement appelle un complément d'étude. La situation sera différente selon que cette Commission aura ou non terminé certains des travaux en cours et qu'il sera ou non souhaitable de confier les travaux éventuellement non terminés à d'autres Commissions d'études telles que la Commission VII ou la Commission XV.

6 Il convient d'envisager la possibilité de donner un caractère plus fonctionnel aux travaux afférents aux RNIS en 1992 ou ultérieurement afin d'inclure les travaux restant à effectuer par la Commission d'études XVIII dans les attributions d'une Commission d'études chargée d'étudier les réseaux dans une optique plus générale.

7 Il convient d'examiner constamment toutes les Résolutions existantes, les Recommandations de la série A et les autres dispositions relatives aux méthodes de travail du CCITT afin d'en accroître l'efficacité.

*Remarque* - Cette Commission devra terminer ses travaux avant la fin de la période d'études 1989-1992 et en publier les résultats une année avant l'Assemblée plénière de 1992 de telle sorte:

- i) que les Administrations puissent étudier les propositions avant l'Assemblée plénière de 1992,
- ii) que les Commissions d'études puissent tenir compte de ces propositions dans les Questions qu'elles proposeront pour la période d'études 1993-1996, et
- iii) que la Commission spéciale puisse tenir compte des observations formulées sur ces propositions lorsqu'elle établira son rapport final à l'intention de l'Assemblée plénière.

## ANNEXE E

### Comptes rendus des réunions de la Commission A

*Président:* M. P. Tarjanne (Finlande)

#### PREMIERE SEANCE

**Mardi 15 novembre 1988 à 14 h 40**

#### *Sujets traités:*

- 1 Remarques préliminaires du Président de la Commission A
- 2 Rapport de la Commission spéciale "S"
- 3 Organisation des travaux de la Commission
- 4 Mise en place des Groupes de travail et détermination de leurs mandats
- 5 Calendrier des réunions de la Commission A et des Groupes de travail

#### **1 Remarques préliminaires du Président de la Commission A**

1.1 Le *Président* souhaite la bienvenue aux participants de la Commission A et leur rappelle que conformément à leur mandat, ils sont chargés d'examiner l'organisation et les méthodes de travail du CCITT. Il souligne qu'il est urgent de présenter des propositions pour améliorer l'efficacité du CCITT et lui permettre de réussir à relever les défis rencontrés dans un monde en pleine évolution.

Tout en insistant sur l'énormité de la tâche qui les attend, il se félicite des travaux préparatoires déjà faits, notamment de l'excellent Rapport de la Commission spéciale "S" et du document

AP IX-70 du Directeur du CCITT concernant la révision de la Résolution n° 1. Il demande à la Commission de donner l'exemple en faisant en sorte qu'un rapport constructif et équilibré soit présenté à la plénière d'ici la fin de la semaine.

Il rappelle que l'Assemblée doit prendre des mesures en vue d'assurer la préparation efficace de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT qui aura lieu à Nice l'an prochain. Il espère que cette Conférence modernisera l'UIT et lui permettra de survivre dans un monde en évolution où la concurrence est toujours plus grande.

Il propose que le Président de la Commission spéciale "S" présente le Rapport de sa Commission, présentation qui sera suivie d'une discussion générale à la suite de laquelle les participants seront répartis dans deux groupes de travail.

1.2 Le *délégué du Canada* signale que, comme les Groupes de travail 1 et 2 se réuniront parallèlement, les Administrations qui ont présenté des contributions sur la question de la structure pourront les présenter à la séance plénière de la Commission.

1.3 Le *Président* fait observer que la discussion générale engagée après la présentation du Rapport permettra de présenter et de noter les principaux points soulevés par les délégations; le soin d'entreprendre un examen plus détaillé étant laissé aux groupes de travail respectifs.

## 2 Rapport de la Commission spéciale "S" (document AP IX-1)

### 2.1 Présentation du Rapport

2.1.1 Le *Président de la Commission spéciale "S"* (M. Simpson, Royaume-Uni) rappelle que cette Commission a été constituée en raison des difficultés rencontrées par la Commission A pour avancer et achever ses travaux dans le temps qui lui est imparti pendant l'Assemblée plénière.

La Partie A du Rapport montre que la Commission d'études a tenu trois réunions; la première pour organiser les travaux, la deuxième pour faire des propositions préliminaires qui ont été diffusées à toutes les Administrations et la troisième, en décembre 1987, pour établir le Rapport bien avant l'Assemblée plénière.

En ce qui concerne le programme, les objectifs et les critères d'évaluation du Rapport de la Commission spéciale "S", l'orateur attire l'attention des participants sur le questionnaire qui a été envoyé et sur les autres réunions d'information qui se sont tenues en Asie, en Océanie, en Amérique latine et en Afrique dans l'espoir de susciter un maximum de propositions de la part de toutes les délégations.

La Partie B contient les rapports des cinq groupes de travail mis en place pour traiter des divers aspects des travaux et des propositions concernant la révision des textes qui seront soumis pour approbation à l'Assemblée plénière par l'intermédiaire de la Commission A. Il souligne que ces rapports donnent également les motifs des modifications particulières qui sont proposées, et espère que les groupes de travail auront suffisamment de temps pour discuter de ces points.

En ce qui concerne la question de la structure des Commissions d'études - tâche essentielle de la Commission spéciale "S" - il a été proposé de réorganiser les travaux des Commissions d'études 1 et 2 de façon plus rationnelle, avec une Commission d'études A traitant des aspects services se rapportant aux définitions et à l'exploitation et une Commission d'études B traitant de l'interfonctionnement et de la qualité des services pour l'abonné.

Des lettres ont été utilisées pour désigner les nouvelles Commissions d'études à la place des chiffres habituels afin d'éviter la confusion; par la suite, on passera à des chiffres romains après restructuration des Commissions d'études.

Pour chaque Commission d'études (annexe A) on a proposé un mandat donnant une brève description des tâches confiées à la Commission d'études. Un tel mandat devrait permettre d'avoir la certitude que les questions sont confiées aux Commissions d'études concernées.

Outre les propositions concernant les méthodes de travail, un projet de Recommandation A.2it (annexe H, page 49) a été établi en collaboration avec une autre organisation internationale relatif aux techniques de traitement de l'information, qui fait suite à une communication du Comité technique mixte ISO/CEI JTC 1.

Le Président de la Commission spéciale "S" souhaite participer aux réunions des groupes de travail et répondre aux questions plus détaillées; il fait remarquer que la présence de plusieurs Présidents de groupes de travail de la Commission spéciale "S" serait également très utile.

En conclusion, il exprime ses remerciements aux Présidents et aux Vice-Présidents des groupes de travail pour la façon adéquate avec laquelle ils ont traité des points délicats, il remercie également le Directeur du CCITT et son équipe pour leurs contributions, et les délégations participantes, sans lesquelles le Rapport n'aurait pu être rédigé.

## 2.2 Examen général du Rapport

2.2.1 Le *délégué de l'URSS* exprime l'appui de son Administration pour ce qui est des propositions visant à améliorer l'efficacité et suggère que soient appuyées les propositions visant à rationaliser le fonctionnement des services, les principes de tarification, les systèmes de transmission et par conséquent la qualité, les termes et les définitions, la signalisation, et que les résultats obtenus soient estimés avant la fin d'une période d'études, ce qui permettrait d'établir une base solide pour la mise en oeuvre d'un réseau international pour l'interfonctionnement et l'intégration des services dans le RNIS.

Il exprime également l'appui de son Administration en ce qui concerne les propositions visant à restreindre le nombre des questions et à établir un ordre de priorité. A l'avenir, le nombre des rapporteurs devait probablement être également réduit et, afin d'éviter la duplication des travaux dans les Commissions d'études et assurer une étroite liaison entre le CCIR et le CCITT pour les problèmes qui font intervenir la sécurité internationale, etc. Pour améliorer encore l'efficacité, il propose que toutes les informations disponibles soient diffusées sous la forme d'une publication.

2.2.2 Le *délégué de la Suède* propose un nouvel examen du point concernant la séparation des études relatives à l'exploitation des services de ceux relatifs à la normalisation, et insiste sur l'importance d'une meilleure coordination entre les CCI et d'une coopération entre l'UIT et les organisations régionales de normalisation.

2.2.3 Le *délégué du Liban* exprime son appui sur les propositions formulées par les délégués de l'URSS et de la Suède relatives à la normalisation et propose de transférer pour examen à la Commission D l'annexe K relative à l'assistance technique aux pays en développement.

Il en est ainsi *décidé*.

2.2.4 Le *délégué du Canada* exprime l'appui complet de sa délégation pour les propositions du rapport concernant la structure du CCITT, qui sont à son avis conformes aux propositions du Canada pour un type fonctionnel de structure. Il souligne ensuite la nécessité d'un débat sur les méthodes de travail et il rappelle que le Secrétaire général a posé la question cruciale de la validité du principe d'une période d'études de quatre ans.

A propos des observations du Directeur du CCITT sur le volume de la documentation, la délégation du Canada a soumis le DT 11/COM A qui propose un processus de travail qui réduirait à un minimum la charge de travail des Assemblées plénières. Ce projet repose sur la Résolution n° 2 actuelle qui spécifie "la procédure accélérée pour l'approbation provisoire des Recommandations", afin de la transformer en une procédure plus régulière pour l'approbation des Recommandations; cela supprimerait une attente de quatre ans avant qu'une décision soit prise au sujet d'une Recommandation, ainsi que les inefficacités et mettrait le CCITT mieux en accord avec les autres organisations internationales.

2.2.5 Le *délégué de l'Australie* appuie les observations relatives à l'efficacité et à la question du délai de quatre ans. La délégation de l'Australie a fourni les contributions DT 2/COM A(Rév.) et DT 12/COM A. Le DT 2/COM A(Rév.) traite de l'amélioration du processus de traitement des Recommandations provisoires et le DT 12/COM A des méthodes de travail. Etant donné les restrictions imposées à l'Assemblée plénière par la Convention existante, son Administration pense qu'il serait bon d'établir un groupe au sein de la Commission A chargé d'examiner des dispositions plus appropriées de fonctionnement à l'avenir et de soumettre un rapport à la Conférence de pléniopotentialaires pour examen.

2.2.6 Le *délégué du Japon* juge préférable une approche plus progressive que celle que suggèrent le Canada et l'Australie à propos de la procédure d'établissement de Recommandations. Il demande instamment une distribution plus efficace des documents aux pays lointains. Il craint par ailleurs qu'une procédure de travail uniforme pour toutes les Commissions d'études ne crée des problèmes et, étant donné les nombreuses différences entre ces Commissions il demande instamment qu'une certaine souplesse soit conservée.

2.2.7 Le *délégué du Royaume-Uni* souligne qu'il est nécessaire d'accélérer le traitement des Recommandations et il prie instamment toutes les Administrations de prendre les engagements nécessaires pour ce qui les concerne. Il fait observer que compte tenu des nouveaux services comme le service mobile cellulaire, une coordination effective des deux CCI revêt une importance vitale et qu'elle mérite d'être soigneusement étudiée. Il appuie le point de vue du délégué de l'URSS au sujet de la réduction du nombre des Rapporteurs spéciaux.

S'agissant de la compétitivité des organisations régionales de normalisation dont il a été question, il attire l'attention sur le fait que l'Institut européen des normes de télécommunications doit être considéré comme une organisation régionale très coopérative dans ses rapports avec les CCI.

### **3 Organisation des travaux de la Commission - Examen des travaux et attribution des documents AP (DT 1/COM A)**

3.1 Le *Président* propose d'ajouter les documents suivants à ceux qui figurent dans le DT 1/COM A.

sous le point 1: DT 9 (page 1) et DT 10;  
sous le point 2a: les DT 6, 9, 12 et 13;  
sous le point 2b: les DT 7, 11 et 14.

3.2 Le *délégué du Japon* propose d'ajouter le DT 9 au point 2b).

Il en est ainsi *décidé*.

### **4 Mise en place des Groupes de travail et détermination de leurs mandats**

4.1 Le *Président* propose la mise en place de deux Groupes de travail :

- GT 1 - Evolution de la structure des Commissions d'études du CCITT
- GT 2 - Méthodes de travail du CCITT.

Il en est ainsi *décidé*.

Il propose en outre que M. H.K. Pfyffer (Suisse), Vice-Président, soit désigné comme Président du Groupe de travail 1 et que M. G. Lajtha (Hongrie), également Vice-Président, soit désigné comme Président du Groupe de travail 2.

Il en est ainsi *décidé*.

### **5 Calendrier des réunions de la Commission A et des Groupes de travail**

5.1 Le *Président* propose que les Groupes de travail se réunissent séparément et en parallèle jusqu'à la réunion plénière de la Commission A qui aura lieu le jeudi matin 17 novembre et au cours de laquelle le Rapport à soumettre à l'Assemblée plénière sera élaboré.

Il en est ainsi *décidé*.

*La séance est levée à 16 heures.*

## **DEUXIEME SEANCE**

**Jeudi 17 novembre 1988 à 9 heures**

### *Sujets traités:*

1 Rapport du Président du Groupe de travail 1

2 Rapport du Président du Groupe de travail 2

1 **Rapport du Président du Groupe de travail 1 (document temporaire 20/COM A)**

1.1 Le *Président du Groupe de travail 1* (M. H.K. Pfyffer, Suisse) présente le rapport de son Groupe de travail. M. Pfyffer explique que le rapport comprend deux parties: une introduction et quatre annexes contenant les renseignements généraux ci-après destinés à être inclus dans le tome I du Livre bleu:

- Annexe A - Domaines d'études généraux des Commissions d'études
- Annexe B - Attribution des sujets d'étude relatifs aux aspects "services"
- Annexe C - Attribution des sujets d'étude relatifs aux aspects "fonctionnement du réseau"
- Annexe D - Projet de nouvelle Question: Evolution future des méthodes de travail et de la structure des Commissions d'études du CCITT.

1.2 Le *délégué de l'Espagne* propose de modifier le point 2.5 de l'introduction du rapport pour mieux en exprimer l'objet. La Commission approuve cette proposition, le point 2.5 étant modifié comme suit:

"2.5 L'amélioration du rapport coût-efficacité des activités déployées par le CCITT ne devrait pas avoir de conséquences négatives sur la qualité des documents produits ou sur leur caractère universel."

1.3 Le *délégué de la France* propose de remplacer le mot "abonné" par le mot "usager" dans le domaine d'étude de la Commission d'études I, dans l'annexe A. La Commission A accepte cette modification.

1.4 Le *délégué de l'Australie* propose de remplacer, au premier alinéa de l'annexe B, "la Recommandation I.130" par "les Recommandations I.130 et Q.65", dans un souci d'exhaustivité. En outre, pour permettre à la Commission d'études I de donner son avis lors de la spécification des services, il convient d'insérer les mots "en principe" avant "utilisées", à la fin de ce même alinéa. Ces propositions sont acceptées par la Commission. Le texte de cet alinéa est modifié comme suit:

"Les méthodes décrites dans les Recommandations I.130 et Q.65 pour la spécification des services seront, en principe, utilisées."

1.5 Le *délégué du Japon* (et le Rapporteur principal de la Commission d'études IX) propose d'explicitier le texte du deuxième alinéa de l'annexe C et de reconnaître la responsabilité de la Commission d'études IX en modifiant le texte comme indiqué ci-après. La Commission accepte ces propositions:

"La Commission d'études I - Services - est responsable de la définition et du fonctionnement des services du point de vue de l'utilisateur; la Commission d'études II est responsable du fonctionnement des réseaux pour répondre aux besoins des usagers (à l'exception des réseaux pour données spécialisées et des réseaux télégraphiques dont l'examen est confié aux Commissions d'études VII et IX respectivement)."

1.6 Dans l'annexe D, le *délégué du Royaume-Uni* propose d'élargir le texte du point d) pour tenir compte d'un autre aspect qui intéresse également le CCIR. Le texte modifié est rédigé comme suit:

"d) que les travaux du CCITT devront, de plus en plus, tenir compte des besoins des services de radiodiffusion à large bande et qu'il sera de plus en plus nécessaire d'assurer la liaison avec le CCIR dans ce domaine et dans d'autres domaines connexes."

1.7 D'autres modifications rédactionnelles sont apportées aux annexes A à D. La version définitive du texte intégral des annexes A à C figurera dans le tome I du Livre bleu. L'annexe D a été communiquée à la Commission B.

## 2 Rapport du Président du Groupe de travail 2

Le Président du Groupe de travail 2 (M. G. Lajtha, Hongrie) soumet un rapport verbal concernant les résultats des travaux du Groupe de travail 2 et présente des documents temporaires.

Les participants examinent les projets de révision des sections III et IV ainsi que de la Résolution n° 1 figurant dans les documents temporaires 22/COM A et 23/COM A.

Certaines délégations proposent de fusionner les § III.4.3 et III.6.2 et d'élaborer un nouveau § III.6.2 pour éviter les ambiguïtés.

Il est proposé de formuler certaines observations de caractère rédactionnel concernant les § III.4.3, III.5.7 et III.8.4.

Il est proposé de préciser la nature du délai minimum pour les contributions tardives (7 jours ouvrables ou 7 jours ordinaires).

Des modifications sont apportées au texte révisé de la Résolution n° 1 (voir le document temporaire 31/PLEN). Il est décidé de proposer aux participants à la séance plénière de fusionner les § III.4.3 et III.6.2.

En principe, les modifications relatives à la Résolution n° 1 sont approuvées.

3 Le Voeu n° 1 est approuvé (document temporaire 13/COM A) moyennant des modifications apportées par les délégués de l'Inde et du Sénégal concernant l'assistance du CCITT aux pays en développement et aux cycles d'études.

4 Le Voeu n° 3, modifié conformément à la proposition de la Commission spéciale S (AP IX-1, annexe G) est approuvé.

5 La Recommandation A.1 est approuvée par les délégués, telle que modifiée par la Commission spéciale S (AP IX-1, annexe E).

6 La Commission A approuve la version modifiée de la Résolution n° 8 contenue dans le document AP IX-74, moyennant de légères modifications proposées par le délégué de la France (visant à remplacer les mots "au blindage et à la protection" par les mots "et à la protection électromagnétique et mécanique" à la fin du texte du § A.1 de l'annexe A). Le représentant de la CEI approuve ces modifications.

7 Un projet de révision de la Résolution n° 2 (document temporaire 17/COM A), qui tient compte de différentes propositions, n'est pas approuvé par la Commission A. Un Groupe de rédaction présidé par M. W. Staudinger (République fédérale d'Allemagne) est prié de poursuivre les travaux et de faire rapport directement aux participants à la séance plénière.

8 Le compte rendu de la première séance de la Commission (document temporaire 24/COM A) a été adopté. Les délégations de l'Espagne et de Cuba ont formulé des réserves parce que le document n'était pas disponible en langue espagnole.

### 3.3 RAPPORT DE LA COMMISSION B A L'ASSEMBLEE PLENIERE

(tel qu'approuvé par l'Assemblée plénière)

#### PROGRAMME DE TRAVAIL DU CCITT

##### I. Généralités

1 Conformément au numéro 464 de la Convention internationale des télécommunications (Nairobi, 1982) et à l'instruction donnée dans la section I.6.b) du Règlement intérieur additionnel du CCITT (Résolution n° 1, Malaga-Torremolinos, 1984), l'Assemblée plénière a constitué la Commission B pour le programme des travaux des Commissions d'études.

Le Président et le Vice-Président de la Commission ont été nommés comme suit:

Président: M. M. ISRAEL (Canada),

Vice-Président: M. S. KANO (Japon).

La Commission a tenu quatre séances plénières, le 21 novembre matin et après-midi et les matins des 22 et 23 novembre.

2 La Commission B était saisie des documents suivants:

a) Programme d'étude proposé par les Commissions d'études et les Groupes de travail mixtes:

<i>Origine Commission</i>	<i>Documents AP-IX</i>
I	84
II	17
III	80
IV	30
V	87
VI	65
VII	57
VIII	26
IX	13
X	34
XI	92
XII	3
XV	62
XVII	91 + Add
XVIII	149
CMV	154
CMTT	152

b) Contributions intéressant les travaux de la Commission B, soumises par les Administrations :

<i>AP-IX</i>	<i>Origine</i>	<i>Titre</i>
156	France	Proposition de Questions pour la CE IX

- c) Contributions soumises par le Directeur du CCITT

AP IX-76 + Add.

Propositions d'affectation des Questions

- d) Outre les documents ci-dessus mentionnés, la Commission a examiné les rapports de la Commission A et les documents temporaires de l'Assemblée plénière et d'autres Commissions ayant trait à son travail, ainsi que les documents temporaires expressément adressés à la Commission B par les Administrations (en particulier celles d'URSS, de la République islamique d'Iran, du Japon et du Royaume-Uni).

### **3 Examen des contributions**

Les contributions soumises par des Administrations ont été présentées lors de l'analyse des Questions.

### **4 Constitution de Groupes ad hoc**

Afin d'accélérer les travaux, la Commission a constitué des Groupes ad hoc qui ont rédigé les textes des modifications approuvées par la Commission B aux Questions présentées initialement par les Commissions d'études et de nature autre que rédactionnelle.

On trouvera les résultats des travaux de ces Groupes ad hoc dans les documents des Commissions d'études correspondantes.

### **5 Proposition pour la prochaine période d'études**

Afin d'améliorer l'efficacité des travaux des Commissions d'études au cours de la prochaine période d'études, il semble souhaitable:

- 1) d'inclure dans la liste des Questions confiées à chaque Commission d'études une Question particulière: "Programme de travail pour l'avenir" comme cela a déjà été le cas dans la Commission d'études XII (Question 1/XII),
- 2) de recommander à chaque Commission d'études de réfléchir à la date d'achèvement de l'étude de chaque Question et, parallèlement de définir la composition des Recommandations qu'il convient d'étudier après la période d'études de la Question, et le temps nécessaire à l'élaboration de chacune des Recommandations.

## II. Résultats des travaux

Conformément aux conclusions de la Commission A concernant l'organisation des Commissions d'études, telle qu'approuvée en séance plénière, la Commission a étudié l'attribution des Questions aux Commissions d'études.

Pour ce faire, elle a noté certains points, et en particulier:

1 Le travail préliminaire effectué par le Directeur du CCITT et les Rapporteurs principaux des Commissions d'études qui traduit dans le document AP IX-76 les directives proposées par la Commission S.

2 L'inventaire des Questions n'ayant pas suscité plus de cinq contributions pendant la période d'études 1984-1988 (addendum du document AP IX-76).

3 Le mandat des Commissions d'études proposé par la Commission A et approuvé en plénière ainsi que les précisions apportées par les annexes A, B, C et D du rapport de la Commission A.

### 4 Indication de l'urgence des Questions

La Commission B ne propose aucune indication. L'urgence des études est, en fait, déterminée par le nombre de contributions reçues sur le sujet.

### 5 Collaboration avec les autres Commissions d'études et les organisations extérieures concernées

La Commission a noté l'importance de la collaboration des autres Commissions d'études et des organisations extérieures concernées pour l'étude des Questions d'intérêt commun. Ce besoin de liaison sera clairement indiqué dans la contribution 1 de chaque Commission d'études. Le nouveau Groupe ad hoc, qui va poursuivre les travaux de la Commission S devra s'occuper de l'amélioration de procédure de liaison.

Cependant le Directeur du CCITT rappelle que c'est au plan national que doit s'opérer la meilleure coordination.

En ce qui concerne la collaboration avec les organisations extérieures, le Président a indiqué:

#### Collaboration avec d'autres organisations internationales

La Commission estime que la base de la collaboration entre le CCITT et d'autres organisations internationales, telle qu'elle est décrite dans les Recommandations de la série A, est satisfaisante et qu'elle a donné de bons résultats dans les divers domaines d'intérêt commun. La publication commune CCITT/ISO/CEI sur le langage CHILL pendant la période d'études 1985-1988 est un exemple des résultats positifs obtenus.

Il a été conclu qu'en général la collaboration était meilleure au niveau des Commissions d'études qui offrent aux organisations internationales la possibilité de participer activement à l'élaboration des Recommandations du CCITT.

6 Les résultats des travaux de la Commission B, tels qu'approuvés par l'Assemblée plénière, sont récapitulés dans la Partie III du présent rapport.

### III. Attribution des Questions aux Commissions d'études

Le présent rapport ne contient que les modifications apportées au programme d'études proposé par chaque Commission d'études dans son rapport final à l'Assemblée plénière.

#### 1 Commission d'études I (document pertinent: AP IX-84)

##### 1.1 Question 8/I

- i) *Modifier* le titre de la Question 8/I comme suit:  
Services mobiles *téléphoniques*, télégraphiques, télématiques et de données.
- ii) *Supprimer* le (i) du *considérant* (transféré dans la Question 16/II).
- iii) *Ajouter* un nouveau (k) au *considérant*, comme suit:  
"(k) le développement rapide du réseau numérique avec intégration des services (RNIS)."
- iv) *Ajouter* un nouveau point l, comme suit:  
"(l) les services mobiles téléphoniques nouveaux ou révisés";  
et *renuméroter* les points suivants.
- v) *Supprimer* les points 11 à 14 (transférés dans la Question 16/II).

##### 1.2 Modifications apportées aux Questions 21/I et 23/I

1. *Note relative à la Question 21/I*  
"L'étude de cette Question doit être étroitement liée à celle de la Question 23/I."
2. *Note relative à la Question 23/I*  
"L'étude de cette Question doit être étroitement liée à celle de la Question 21/I."

##### 1.3 Révision du texte de la Question 24/I

"Question 24/I - *Aptitude des nouveaux services et des nouvelles facilités à satisfaire les besoins des usagers*"

##### *Considérant*

- (a) que de nombreux services de télématique ont été mis au point pendant la dernière période d'études;
- (b) que de nombreux services sont offerts dans le RNIS;
- (c) que la mise en oeuvre de nombreux services nouveaux peut créer une certaine confusion chez les usagers;
- (d) que les facilités de nombreux services se ressemblent,

il convient de mettre à l'étude la question suivante:

Comment montre-t-on que les nouveaux services satisfont aux besoins des usagers? L'étude tient compte de la gamme des services existants et en projet.

*Remarque 1* - Cette information doit faciliter les efforts de commercialisation des fournisseurs de service.

*Remarque 2* - Pour la définition des nouveaux services, il faut examiner attentivement les besoins des usagers."

1.4 La Question 25/I est supprimée et fait l'objet d'une nouvelle Question à la Commission d'études II.

1.5 Les Questions 1/II, 2/II, 3/II, 4/II et 7/II, 8/II, 9/II, 10/II, 11/II et 12/II deviennent également des Questions pour la Commission d'études I.

1.6 Le texte suivant sera reproduit dans la contribution 1 de la Commission d'études I en ce qui concerne la Question 9/I.

"CLARIFICATION DU PROGRAMME D'ETUDES  
DE LA COMMISSION D'ETUDES I

L'Administration de l'URSS estime raisonnable de modifier le Programme d'études de la Commission d'études I. Ces modifications concernent la Question 9/I qui figure dans le document AP IX-84.

**1 Question 9/I**

1.1 Section 1 (Mise à jour de la Recommandation F.200), page 13, deuxième ligne en partant de la fin. Il est raisonnable de préciser la signification du mot "sécurité": en effet, ce mot a des acceptations très vastes, ce qui rend difficile la compréhension du problème.

En particulier, il est souhaitable de préciser ce que l'on entend par:

- a) sécurité de la transmission de données;
- b) prévention de la transmission de données à un destinataire non autorisé, etc.

1.2 Section 2 (*Types de documents*)

Il semble raisonnable de commencer l'étude des Questions concernant les documents de service qui facilitent la maintenance du télételex.

Par exemple, nous mentionnons les registres qui contiennent les listes de documents envoyés et reçus, etc.

Cette disposition fait partie du service télételex, de sorte qu'il incombe à la Commission d'études I de l'étudier.

1.3 (Transfert de documents) Etant donné qu'à l'heure actuelle les terminaux télételex utilisent des modems de trois types, dont l'interfonctionnement n'est pas assuré directement (alors que ce serait souhaitable du point de vue de l'intégrité du service), il nous semble raisonnable de faire ressortir la nécessité d'étudier d'urgence les problèmes que pose l'interfonctionnement direct des terminaux télételex connectés au RTPC."

**2 Commission d'études II (document pertinent: AP IX-17)**

*Question 16/II*

i) *Modifier* le titre de la Question 16/II, comme suit:

"Interconnexions sur le plan international des différents services mobiles avec le réseau téléphonique public à commutation ou le RNIS"

ii) *Insérer* un nouveau point 11 au *considérant*, comme suit:

"11 La nécessité d'étudier les procédures de numérotation et de sélection pour le radiotélex dans le service mobile maritime à ondes métriques/décimétriques compte tenu de la suppression de la Recommandation F.121."

(transféré du (i) du *considérant* de la Question 8/I);

*renuméroter* les points 11 et 12 du *considérant*.

iii) *Ajouter* la phrase suivante à la fin du point actuel:

"Il convient en particulier d'inclure dans les études les points suivants:

- i) les procédures de numérotation et de sélection pour le service radiotélex mobile maritime à ondes métriques/décimétriques;
- ii) les procédures de numérotation et de sélection pour l'interconnexion entre les systèmes mobiles, et notamment INMARSAT, et les réseaux de Terre;
- iii) les procédures de numérotation et de sélection pour les appels de groupe des stations côtières;
- iv) la qualité de service du réseau."

(Les points i) à iv) ci-dessus sont les points 11 à 14 de la Question 8/I transférés dans la Question 16/II.)

2.2 *Question 22/II - Qualité de service des réseaux, y compris la qualité de fonctionnement et les mesures de service (RTPC/RNIS) (Poursuite de l'étude de la Question 22/II, modifiée, examinée au cours de la période d'études 1985-1988)*

*Introduction*

Cette Question comprend deux parties:

La première partie [alinéas (a) à (e) du *considérant* et les points 1 et 2 de la Question] est une poursuite des études sur la qualité de fonctionnement des réseaux et les mesures de service. Elle tient compte de l'évolution des Recommandations sur les directives d'exploitation, l'établissement de la communication et le maintien de la communication. Cette Question portera essentiellement sur la qualité des communications et les effets des systèmes de signalisation à canal sémaphore ainsi que sur le passage au RNIS.

La seconde partie [alinéas (l) à (q) du *considérant* et les points 1 et 3 de la Question] traite du cadre général des études futures sur les spécifications de qualité de service et la qualité de fonctionnement des réseaux.

Au cours de la présente période d'études on se concentrera essentiellement sur le RTPC et le RNIS.

*Considérant*

(a) que les principaux paramètres décrivant la façon dont les usagers perçoivent la qualité de service sont indiqués dans la Recommandation E.420;

(b) que le CCITT a adopté la Recommandation E.426 sur l'établissement de la communication et la Recommandation E.428 sur le maintien de la communication;

(c) que les systèmes de signalisation à canal sémaphore (C6 et C7) sont actuellement introduits dans le réseau international et que l'élargissement des capacités de ces systèmes pourrait fournir des informations supplémentaires permettant une analyse détaillée des échecs d'appels;

(d) que des retards dans l'établissement des appels, par exemple, le retard après numérotation et en particulier les variations du retard, influencent sensiblement la qualité de service;

(e) que les techniques fondées sur les enveloppes de conversation peuvent être applicables à la mesure automatique de la qualité de la communication;

(f) que l'intégrité de la facturation est compromise par l'absence de signaux de réponse concernant les appels ayant abouti ou par la présence de signaux de réponse erronés;

(g) que les observations sur la qualité de service et les programmes d'amélioration sont intégralement liés aux activités de gestion et de maintenance du réseau;

(h) que le Groupe du développement de la qualité de service (GDQS) fournit des renseignements importants;

(i) qu'il convient d'identifier les points de contact nécessaires pour la gestion de la qualité de service dans chaque Administration;

(j) que le réseau de gestion des télécommunications (RGT) peut être utilisé pour acheminer des mesures de qualité de service y compris des appels d'essai et des observations;

(k) que, étant donné la complexité croissante des réseaux et des services, la diffusion en temps voulu des changements de plan de numérotage constitue un moyen important de maintenir la qualité de service lorsque ces changements sont introduits;

(l) qu'un cadre est nécessaire pour harmoniser les études futures sur la qualité de service des réseaux;

(m) que la Recommandation I.350 sur les principes généraux de qualité de service et de qualité de fonctionnement du réseau dans le RNIS a été élaborée;

(n) que les Recommandations X.134 à X.137 et X.140 adoptant ces principes pour les services de données sont déjà disponibles;

(o) que les études pertinentes seront poursuivies, en particulier au sein des Commissions d'études VII, XII et XVIII;

(p) qu'il conviendrait de tenir compte des principes, des résultats et des travaux futurs mentionnés dans les études relatives à la qualité de service des réseaux;

(q) qu'il est nécessaire d'établir maintenant des directives pour traiter de la qualité de service et des problèmes de qualité de fonctionnement du réseau dans les Commissions d'études A et B.

1. Quelles modifications convient-il d'apporter aux Recommandations de la série E.420 et à d'autres Recommandations pertinentes pour tenir compte de la nécessité d'assurer la qualité de fonctionnement et la qualité de service des réseaux?

2. Quels avantages peut-on retirer de l'amélioration de la qualité de service?

3. Quel cadre général pour les études futures sur la qualité de fonctionnement et la qualité de service des réseaux convient-il d'utiliser?

*Remarque 1* - Il convient de se référer à l'étude de la Question 23/II - Gestion du réseau - et de la Question 33/II - Exigences imposées aux réseaux de télécommunication (y compris au RNIS) en matière de mesures du trafic - car compte tenu du résultat de l'étude, davantage de mesures de paramètres de qualité de service seront probablement incluses dans la Recommandation E.425 et il sera nécessaire d'établir une liaison avec d'autres Commissions d'études.

*Remarque 2* - Il est nécessaire d'établir une liaison étroite avec les Commissions d'études VII, XII et XVIII.

2.3 Les Questions 1/II, 2/II, 3/II et 4/II sont transférées à la Commission d'études I et

2.4 les Questions 7/II, 8/II, 9/II, 10/II, 11/II et 12/II sont également transférées à la Commission d'études I.

2.5 Question 17/II - Le libellé reste inchangé. La proposition de modifier le "considérant d)" est rejetée.

2.6 *Texte révisé de la Question 25/I* (transférée à la Commission d'études II)

*Question 25/I - Aspects relatifs à l'exploitation des réseaux pour le service téléphonique international* (nouvelle Question pour la période d'études 1989-1992)

*Considérant*

1 que la Commission d'études I étudie:

- a) les services téléphoniques et les facteurs humains connexes (c'est-à-dire les anciennes Questions 7/II, 9/II, 10/II, 11/II et 12/II);
- b) l'utilisation d'ordinateurs pour les services de renseignements concernant les numéros d'appel des abonnés au téléphone d'un pays étranger (l'actuelle Question 16/I et l'ancienne Question 2/II);
- c) le service international de télécommunication avec cartes de crédit (l'ancienne Question 4/II)

décide de mettre à l'étude auprès de la Commission d'études II la Question suivante:

Aspects relatifs à l'exploitation des réseaux du service téléphonique international pour la fourniture de services optimaux aux usagers.

3 **Commission d'études III**

Pas de changement au document AP IX-80.

**4 Commission d'études IV (document pertinent: AP IX-30)**

**4.1 Question 9/IV**

Modifier comme suit le texte du point 4 de la liste des points sur lesquels devrait porter l'étude (après les *considérants* de la Question 9/IV):

- "4) La différence en ce qui concerne les paramètres (Recommandation M.495, § 6.1) entre une liaison de rétablissement et une liaison normale, et les procédures correspondantes nécessaires;"

**4.2 Question 21/IV - Ajouter l'annexe suivante:**

**"ANNEXE**

**(à la Question 21/IV)**

**Points à étudier proposés par la Commission d'études XVIII**

**1** Poursuite des études sur les principes généraux de maintenance des installations d'abonné et des circuits d'accès aux lignes d'abonné RNIS (I.601).

Ce point comprend la définition des interfaces entre les blocs fonctionnels déjà définis (par exemple SAME ...) et le réseau de gestion des télécommunications (RGT).

**2** Poursuite de l'étude sur l'"Application des principes de maintenance aux installations d'abonnés RNIS" (I.602).

Ce point couvre aussi l'étude des spécifications applicables à NT2, TA et TE1 en ce qui concerne les activités de maintenance globales (usager-usager) y compris l'évaluation et la mesure de la qualité de fonctionnement.

**3** Poursuite de l'étude sur l'"Application des principes de maintenance aux circuits d'accès de base RNIS" (I.603).

**4** Poursuite de l'étude sur l'"Application des principes de maintenance aux circuits d'accès à débit primaire RNIS" (I.604).

**5** Poursuite de l'étude sur l'"Application des principes de maintenance aux circuits d'accès statiques multiplex de base" (I.605).

**6** Etude de l'application des principes de maintenance aux accès à débit binaire supérieur du RNIS.

**7** Relation entre le RNIS et le RGT concernant la maintenance et la gestion.

**8** Etude des principes de maintenance et des activités relatives à l'interfonctionnement entre le RNIS et d'autres réseaux, par exemple RTPC, RPDCP et réseaux privés."

**4.3 Etude du RGT - Question 23/IV**

En se fondant sur une proposition de la République islamique d'Iran, l'Assemblée plénière a accepté de prendre note de la suggestion adressée à la Commission d'études IV d'inclure ce qui suit dans ses études au titre de la Question 23/IV:

- une définition précise des relations entre les fonctions de surveillance et de commande dans le RGT et la supervision du réseau, ainsi qu'une description des tâches confiées à chacune de ces fonctions (supervision du RGT et du réseau);
- considérations ultérieures pour que le réseau de télécommunication assure les possibilités du RGT.

## 5 Commission d'études V (document pertinent: AP IX-87)

### 5.1 Ajouter la nouvelle Question 20/V ci-dessous:

*"Question 20/V - Dispositions destinées à atténuer les effets nuisibles (danger et perturbations) d'origine électromagnétique*

#### *Considérant*

- que les effets nuisibles des champs électromagnétiques sont étudiés en détail dans plusieurs documents du CCITT (Recommandations et Manuels);

- que les effets dus à différentes sources de champ d'induction électromagnétique sont dans une certaine mesure interdépendants;

- que les dispositions visant à atténuer les effets nuisibles dus à une source peuvent influencer sur des effets similaires causés par d'autres sources,

le CCITT doit établir des directives sur les points suivants, au sujet de l'application des Recommandations et des Manuels pertinents en ce qui concerne l'atténuation du danger et des perturbations:

1. Classification des perturbations dans les services de télécommunication et des dangers pour les équipements de télécommunication ainsi que pour les personnels.
2. Spécification des sources de danger et de perturbation et indication des moyens pour les réduire.
3. Niveaux acceptables des effets nuisibles.
4. Références aux documents connexes du CCITT.

*Remarque* - Pour l'étude de cette Question, il convient de tenir compte des travaux de la CEI (CISPR et autres instances)."

## 6 Commission d'études VI

6.1 *Question 1/VI* - Changement dans le titre. Ajouter "conductrice" après "matière plastique"

6.2 *Question 6/VI* - a) Modification de la Remarque: Supprimer la référence à un "Rapporteur spécial" et remplacer par "l'étude doit être coordonnée ...".  
b) Dans le texte français: Remplacer "fils" par "conducteurs".

6.3 *Question 10/VI* - Ajouter une Remarque 3:

Les Résolutions n<sup>os</sup> 7 et 8 sont pertinentes pour cette Question.

L'annexe 6 du document temporaire 11/COM B sera annexée à la contribution 1.

6.4 *Annexe* (à la contribution de la Commission d'études VI)

### ETUDE DES ASPECTS TECHNIQUES PROPRES AUX INSTALLATIONS DE TELECOMMUNICATION PLACEES DANS DES CONDITIONS AMBIANTES DEFAVORABLES

#### *Résumé*

L'étude de ce sujet est motivée par le fait que chaque pays dispose de conditions ambiantes et climatiques qui lui sont propres.

La conception et l'ingénierie des réseaux comportant des installations extérieures doivent être adaptées à ces conditions rudes afin de réduire au minimum la dégradation du réseau qui en résulte.

## Introduction

Des études portant sur la dégradation des réseaux due à des conditions ambiantes défavorables menées dans la plupart des pays font apparaître qu'il est nécessaire de disposer de directives spécifiques et d'une analyse détaillée des situations qui prévalent afin de choisir sur le marché, pour la conception de son réseau, les matériaux et accessoires qui répondent au mieux aux besoins de chaque pays.

### Propositions:

1 Etude de l'aptitude à la corrosion, de la déformation, de la détérioration des matières plastiques et non plastiques, des fibres optiques et des câbles métalliques utilisés pour les installations extérieures du réseau plus particulièrement lorsqu'elles sont situées au voisinage d'installations pétrolières ou gazières, de mines et de diverses substances chimiques corrosives, etc.

2 Etude des effets des rayonnements ionisants sur la structure moléculaire des fibres optiques à court et à long terme et les conséquences qui en découlent sur les propriétés mécaniques et optiques des fibres.

3 Etude des câbles à fibres optiques de type spécial adaptés à une utilisation dans des conditions ambiantes défavorables:

3.1 Spécifications des matériaux recommandés pour constituer les couches protectrices des fibres optiques du point de vue de leur compatibilité réciproque afin de protéger la fibre à l'intérieur du câble et lui permettre de subir des contraintes mécaniques et des elongations dues à des conditions ambiantes défavorables.

3.2 Etude de différents types de fibres optiques soumises à des conditions ambiantes défavorables, telles des forces de traction ou la fatigue, des températures élevées ou basses, une forte humidité, etc., et leurs effets sur la durée de vie des fibres optiques.

4 Etude de l'utilisation de câbles particuliers ainsi que d'accessoires pour les installations extérieures dans différents sols ayant des compositions corrosives différentes.

5 Etude de la mise en place d'un réseau d'installations extérieures dans différentes conditions ambiantes défavorables.

## 7 Commission d'études VII (document pertinent: AP IX-57)

7.1 *Question 18/VII* - Transférée à la Commission d'études IX.

7.2 *Question 22/VII* - Transférée à la Commission d'études VIII sans changement de texte.

7.3 *Modifications rédactionnelles*

Il convient d'apporter les modifications de forme ci-après:

1) *Question 1/VII*

*Modifier* le début du titre comme suit: "Normalisation des caractéristiques techniques des catégories d'utilisateurs ...".

2) *Question 1/VII*

*Modifier* le point (f) du *considérant* comme suit: "que la Commission d'études I est chargée d'étudier la définition et les aspects relatifs à l'exploitation ...".

3) *Question 3/VII*

*Modifier* le début du titre comme suit: "Caractéristiques techniques des services en mode sans connexion ...".

4) *Question 3/VII*

*Ajouter* un nouveau point (g) au *considérant*: "que la Commission d'études I est chargée d'étudier la définition et les aspects relatifs à l'exploitation des services de transmission de données".

5) *Question 10/VII*

*Modifier* le titre comme suit: "Principes techniques généraux applicables à l'interfonctionnement ...".

*Motifs des modifications 1 à 5 ci-dessus*: Précision des responsabilités de la Commission d'études I et de la Commission d'études VII.

- 6) *Question 22/VII* (dont l'étude doit incomber à la Commission d'études VIII)  
*Modifier* la dernière Remarque comme suit: "Remarque - Cette Question doit être étudiée en étroite collaboration avec la Commission d'études VII".  
*Motif*: L'étude de cette Question est confiée à la Commission d'études VIII.
- 7) *Question 25/VII*, 3<sup>e</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> phrase  
*Remplacer* dans la version anglaise le mot "clarification" par "classification".  
*Motif*: Faute de frappe dans la version anglaise.
- 8) *Question 29/VII* point f) du *considérant*  
*Remplacer* dans la version anglaise "X.224" par "X.244".  
*Motif*: Faute de frappe dans la version anglaise.

**8 Commission d'études VIII** (document pertinent: AP IX-26)

8.1 *Question 22/VII* - Confiée à la Commission d'études VIII

**9 Commission d'études IX** (document pertinent: AP IX-13)

9.1 *Question 10/IX*

*Modifier* comme suit:

"*Question 10/IX* - *Systèmes MRT pour la télégraphie utilisant une nouvelle technique de multiplexage* (poursuite de l'étude de la *Question 10/IX*, 1985-1988; titre et libellé révisés) (concerne la Commission d'études VII)

*Considérant*

(a) que la Recommandation R.100 prévoit l'établissement de voies de données télégraphiques et synchrones, fondées en général sur un plan de multiplexage à deux étapes;

(b) que les systèmes MRT qui sont fondés sur une technique d'entrelacement d'enveloppes, à savoir les systèmes MRT, X.50/X.51, X.55/X.56, sont actuellement utilisés pour la transmission de données;

(c) que les systèmes MRT de la Recommandation R.111 pour la transmission de signaux télégraphiques n'ont pas été mis en pratique sur une grande échelle pour les communications internationales;

(d) que les systèmes MRT des Recommandations X.50/X.51, X.55/X.56, ne sont pas vraiment efficaces pour la transmission directe de signaux télégraphiques;

(e) que l'on mettra au point, pour le télex et les données, de nouveaux systèmes MRT qui utiliseront probablement une nouvelle technique de multiplexage non limitée à l'entrelacement des bits;

(f) que le système de multiplexage à une étape pour les signaux télégraphiques et de données permet de produire de façon économique un équipement de commutation et d'émission intégré,

quels devront être les aspects techniques de ces systèmes MRT du point de vue de l'utilisation du télex?"

9.2 *Ajouter* la nouvelle *Question 25/IX*.

"*Question 25/IX* - *Plan de numérotage pour les réseaux télex*

*Considérant*

(a) que le plan de numérotage international pour les réseaux télex est normalisé dans la Recommandation F.69, et qu'il est mis en oeuvre dans un grand nombre de réseaux télex;

(b) qu'il faudra trouver des solutions en ce qui concerne le numérotage pour différents scénarios d'interfonctionnement: RNIS-réseaux télex, RNIS-RPD-réseau télex et RPD - réseau télex,

quelles révisions ou améliorations sont nécessaires dans les Recommandations existantes relatives au numérotage et à l'interfonctionnement des plans de numérotage, et quelles nouvelles Recommandations faut-il élaborer?"

L'étude de cette Question doit être faite en étroite collaboration avec les Commissions d'études II et VII.

### 9.3 *Ajouter la nouvelle Question 24/IX*

*"Question 24/IX - Aspects transmission des réseaux de transmission de données"*

#### 1 Etude résultant de la mise en oeuvre des Recommandations X.40 à X.58 du CCITT.

Ce point couvre tous les aspects des Recommandations susmentionnées. Les points spécifiques qu'il convient d'étudier sont les suivants:

- comparaison des Recommandations X.52 et V.14, en vue de l'adoption éventuelle de la technique décrite dans V.14 en tant que technique de conversion asynchrone/synchrone préférée ou unique;
- comparaison des Recommandations X.57 et X.30, en vue de l'adoption éventuelle de la technique décrite dans X.30 en tant que technique d'adaptation de débit préférée ou unique.

#### 2 Etude d'autres aspects relatifs à la transmission des réseaux de transmission de données."

### 10 **Commission d'études X** (document pertinent: AP IX-34)

La liaison étroite entre la Commission d'études X d'une part, la Commission d'études IV, l'ISO et la CEI d'autre part, doit être clairement indiquée dans la contribution 1 de la Commission d'études X.

#### 10.1 *Nouvelle Question*

##### 10.1.1 *Introduction*

Dans son rapport à l'Assemblée plénière, la Commission d'études X propose de mettre fin à l'étude des Questions 8b/X et 9/X existantes relatives à la garantie de qualité des logiciels, aux essais et à la vérification des logiciels ainsi qu'à leur fiabilité.

La Commission d'études X propose de poursuivre l'étude de la Question 6/X, en incorporant seulement les aspects se rapportant essentiellement à un environnement d'appui pour les systèmes.

Etant donné que la Commission d'études X est la seule Commission du CCITT qui participe aux études sur le logiciel pour les systèmes de télécommunication, il est proposé de maintenir l'étude des sujets faisant l'objet des Questions 8b/X et 9/X existantes, même s'ils peuvent être regroupés en une seule Question.

##### 10.1.2 *Proposition de nouvelle Question: Qualité des logiciels, essais et vérification des logiciels destinés aux systèmes de télécommunication*

#### *Considérant*

que depuis 20 ans, les logiciels sont de plus en plus utilisés dans les systèmes de télécommunication qui tendent à s'uniformiser;

qu'il est nécessaire pour offrir une qualité de service élevée, de disposer de modules de logiciel toujours plus nombreux présentant d'excellentes caractéristiques de justesse, pouvant fonctionner ensemble dans le cadre de l'interconnexion des systèmes ouverts;

que le logiciel peut contenir des erreurs et que ces erreurs peuvent provoquer des interruptions du service;

que des méthodes et des procédures applicables à l'essai des spécifications et à la vérification des logiciels se rapportant à l'interconnexion des systèmes ouverts, sont en cours de mise au point;

que les Administrations, les EPR et les usagers importants participent au choix en matière de logiciels de télécommunication, que ces logiciels soient mis au point dans le cadre de leurs propres programmes de recherche et de développement, proposés sur le marché ou bien encore disponibles en partie ou en totalité dans les Recommandations du CCITT, dans les normes de l'ISO et de la CEI,

*décide* de mettre à l'étude la Question suivante:

Quelles sont les études à entreprendre, les Recommandations à élaborer et les dispositions à prendre s'il y a lieu:

i) au sujet des méthodes d'essai et de vérification applicables aux logiciels de télécommunication et

ii) au sujet des spécifications uniformes minimales acceptables pour des logiciels de qualité élevée en matière de télécommunications?

Quels sont les concepts, les termes, les définitions et les mesures à utiliser pour mesurer le fonctionnement correct des logiciels de télécommunication?

Quels sont les modèles recommandés pour évaluer le fonctionnement correct des logiciels de télécommunication en ce qui concerne les paramètres spécifiés ou les données erronées?

*Remarque* - Cette Question doit être étudiée en étroite collaboration et coopération avec l'ISO, la CEI et d'autres organismes de normalisation qui s'occupent de ce sujet.

10.2 *Document à annexer à la contribution 1 de la Commission d'études X*

## TITRE: NORMALISATION DES CENTRES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE (CEM) ET DES COMMANDES LHM FOURNIES PAR DIVERS FABRICANTS

### *Résumé*

L'expérience montre que dans un pays où la demande est suffisamment importante, on a tendance à utiliser plus d'un système de commutation; de plus, en raison des avantages de l'exploitation et de la maintenance centralisées dans un système de commutation numérique, les administrations vont introduire un CEM dans leur réseau. Il est donc souhaitable que le CCITT entreprenne un examen approprié afin de permettre aux Administrations de télécommunication d'utiliser un code de commande unique pour les CEM et les opérateurs des différents systèmes.

### *Introduction*

Afin d'entretenir la concurrence entre fournisseurs et d'empêcher un fabricant de monopoliser le marché, les Administrations de télécommunication prévoient d'utiliser au moins deux systèmes de commutation numérique fabriqués par différentes compagnies.

Actuellement, un CEM fourni par un fabricant ne peut être utilisé pour assurer la maintenance et la commande d'un système de commutation numérique local/de transit fabriqué par un autre fournisseur. En conséquence, pour disposer d'un CEM unifié dans le réseau et pour faciliter la maintenance en dehors des normes existantes sur les interfaces, il conviendrait d'élaborer une Recommandation permettant d'unifier le logiciel dans le CEM, en particulier le format entrée/sortie.

De plus, malgré la fourniture d'un manuel contenant une liste de commandes conformément aux règles LHM établies par différents fabricants, les codes de commande varient d'un fabricant à l'autre.

On trouvera ci-après un exemple relatif à la création d'un abonné dans deux systèmes A et B.

Système A → CR SUB: DN = XXX, EQN = XXX, SCOS = XXX, ...

Système B → SOD: N = XXX, EL = XXX, LC = XXX, ...

Dans les deux systèmes, les commandes sont utilisées aux mêmes fins.

### *Proposition*

Pour l'élaboration des Recommandations, il est proposé que le CCITT examine les points suivants:

- 1) Définir un CEM normalisé avec les services requis et unifier les fonctions nécessaires pour permettre aux Administrations d'avoir un CEM unique en vue d'assurer la maintenance et le contrôle des différents systèmes de commutation fournis par les divers fabricants.

- 2) Unifier tous les codes de commande qui ne dépendent pas du système.

11 **Commission XI** (document pertinent: AP IX-92)

11.1 La Remarque suivante sur le mandat de la Commission d'études XI sera insérée dans la contribution 1 de cette Commission.

"TITRE: MANDAT DE LA COMMISSION D'ETUDES XI SUR L'ASPECT DES SYSTEMES MOBILES

Pendant la prochaine période d'études, la Commission d'études XI va orienter ses efforts sur l'étude des Questions relatives aux systèmes mobiles à satellite de trois services mobiles: terrestre, maritime et aéronautique, ainsi que sur l'étude des Questions concernant seulement le service mobile terrestre. Cela est clairement indiqué dans le document AP IX-92, (page 10, § 3 en bas de la page) et dans les projets de Questions P/XI et Q/XI (pages 66 et 67 du document AP IX-92).

Il est vivement souhaitable, pendant la prochaine période d'études, de ne pas perdre de vue les problèmes concernant le service mobile maritime, qui fonctionne non seulement dans le système à satellites INMARSAT mais aussi dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques classiques.

Dans ces bandes, on utilise de plus en plus le service téléphonique automatique entre les navires et les abonnés à terre ainsi que les systèmes du service d'impression automatique avec commutation au réseau télex.

Les types de services mentionnés ci-dessus joueront un rôle décisif dans le nouveau Système mondial de détresse et de sécurité en mer (FSMDSM) dont les principales dispositions ont été adoptées par la CAMR sur les services mobiles en 1987.

Certaines parties du nouveau FSMDSM sont déjà appliquées, par exemple, le système COSPAS-SARSAT qui a déjà permis de sauver plus de 1500 vies humaines.

En ce qui concerne le problème du FSMDSM, la Commission d'études 8 du CCIR, qui s'est réunie en avril 1988, a demandé d'attirer l'attention du CCITT sur l'importance et l'urgence de l'étude des questions liées à la mise en oeuvre du FSMDSM.

La délégation de l'URSS demande à la Commission d'études XI du CCITT de tenir compte dans ses travaux futurs de la préoccupation exprimée par la Commission d'études 8 du CCIR, à savoir prendre d'urgence une décision concernant les problèmes importants liés à une noble tâche: le sauvetage des vies humaines."

11.2 *Question B/XI* - Modifier ainsi le *considérant* (c): "que la Commission d'études XVIII a mis au point les Recommandations I.324 relative à l'architecture du réseau RNIS et I.320 relative au modèle de référence de protocole, et qu'une étroite coopération sera maintenue avec la Commission d'études XVIII".

11.3 *Question W/XI* - Ajouter la Remarque suivante: "Cette Question devra être étudiée en liaison avec la Commission d'études II".

11.4 *Question Y/XI* - Transférée à la Commission d'études XV comme la nouvelle Question AF/XV.

11.5 *TITRE: "QUESTION AA/XI - DIRECTIVES APPLICABLES A L'INTRODUCTION DU SYSTEME DE SIGNALISATION N° 7 DANS LES RESEAUX NATIONAUX*

Le CCITT,

*considérant*

(a) que l'évolution rapide des techniques numériques et la demande d'une vaste gamme de services de télécommunication perfectionnés, se sont traduits par le passage des réseaux analogiques aux réseaux numériques;

et que l'accélération de cette tendance aboutit à créer un réseau numérique intégré multisupport permettant de transmettre des signaux téléphoniques, des données, des images vidéo, des signaux de télécopie, etc.;

(b) que l'introduction du système de signalisation n° 7 revêt une très grande importance car celui-ci peut être utilisé dans le réseau public pour données à commutation par le circuit (RPCC) et dans le réseau téléphonique public à commutation (RTPC);

(c) et que les procédures de mise en place applicables au réseau pour données et du réseau téléphonique peuvent ne pas être étendues au réseau de signalisation par canal sémaphore et que dans ces conditions, il faut prévoir des Recommandations du CCITT relatives aux procédures applicables à l'introduction de la signalisation par canal sémaphore lors du passage du réseau analogique au réseau numérique.

Il est demandé d'élaborer des directives concernant les aspects relatifs suivants à l'introduction du système de signalisation n° 7:

- 1) techniques d'acheminement dans les réseaux utilisant le système de signalisation n° 7;
- 2) mise en oeuvre de procédures de communication avec les centres de gestion du réseau;
- 3) mise en oeuvre de l'interconnexion entre les réseaux utilisant le système de signalisation n° 7 et les réseaux publics pour données;
- 4) topologies du réseau de signalisation pour les différents niveaux hiérarchiques dans les réseaux nationaux;
- 5) contraintes éventuelles imposées aux applications en temps réel par le temps de propagation dans le réseau de signalisation;
- 6) caractéristiques des réseaux de signalisation;
- 7) aspects relatifs aux logiciels concernant le système de signalisation n° 7."

## 12 Commission d'études XII (document pertinent: AP IX-3)

12.1 Page 19 - *Question 19/XII* après *considérant supprimer (a)*, et *insérer*: "il convient de mettre à l'étude la Question suivante".

12.2 Page 23 - *Question 24/XII*, il manque les points 2 à 4. Veuillez ajouter:

- "2) Quelle méthode d'évaluation doit-on utiliser et quelles valeurs doit-on recommander pour le bruit dans les systèmes mobiles?
- 3) Aspects de la transmission de signaux autres que téléphoniques.
- 4) Besoins de services spéciaux tels que le service des abonnés itinérants."

*Remarque* - L'avant-projet de Recommandation G.173 figure dans le Supplément 1.

## ANNEXE 1

(à la Question 24/XII)

Réponse donnée à la Question à la fin de la période d'études 1984-1988.

## ANNEXE 2

(à la Question 24/XII)

Réponse donnée à la Question 33/XII à la fin de la période d'études 1984-1988.

## 13 Commission d'études XV (document pertinent: AP IX-62)

13.1 "*Question B/XV - Caractéristiques des équipements destinés à la transmission numérique des signaux télévisuels* (suite de la Question 3/XV, 1985-1988)

### *Considérant*

(1) que la CMTT procède à l'étude de normes de codage à utiliser pour la transmission des signaux télévisuels du type radiodiffusion sur le réseau numérique;

(2) qu'il devient de plus en plus difficile d'acheminer des signaux télévisuels sur des trajets numériques normalisés;

(3) que les Recommandations n<sup>os</sup> 604 et 658 se rapportent respectivement à la transmission télévisuelle numérique et à la transmission mixte analogique-numérique des signaux télévisuels composites et analogiques;

(4) que le Rapport 646 à la CMTT décrit les études de la CMTT sur la transmission numérique et mixte analogique-numérique des signaux télévisuels,

*décide de porter à l'étude la Question suivante:*

*Partie 1* Quelles doivent être les caractéristiques des équipements pour la transmission numérique des signaux télévisuels sur le réseau numérique?

*Partie 2* Quelles doivent être les caractéristiques des équipements de transmission pour la transmission numérique des signaux télévisuels sur des trajets numériques normalisés dans un réseau mixte analogique-numérique?

*Points à étudier*

1. Caractéristiques des interfaces vidéo
2. Caractéristiques des interfaces de transmission numérique
3. Méthodes d'essai
4. Problèmes de maintenance
5. Application des interfaces d'exploitation, d'administration et de maintenance comme l'indique la Recommandation G.TMN - toutes caractéristiques uniques nécessaires
6. Caractéristiques des équipements quand les signaux se présentent sous diverses formes, à savoir:
  - 6.1 Signaux analogiques composites
  - 6.2 Signaux avec composantes numériques multiplexés
  - 6.3 Signaux avec composantes numériques
  - 6.4 Signaux analogiques codés
  - 6.5 Signaux numériques codés
  - 6.6 Signaux de télévision à haute définition (TVHD)
7. Caractéristiques quand les équipements sont utilisés pour:
  - 7.1 Contribution
  - 7.2 La distribution primaire
  - 7.3 La distribution secondaire, compte tenu des besoins potentiels d'harmonisation avec les services ne relevant pas de la distribution, voir la Question C/XV (Systèmes visiophoniques).

*Remarque 1* - La CMTT est chargée de recommander des normes pour le codage numérique des signaux télévisuels de type diffusion et des méthodes d'essai de transmission de la télévision et il convient de tenir compte de son action dans ce domaine.

*Remarque 2* - La Commission d'études IV est chargée de la maintenance des liaisons de transmission de la télévision et il convient de tenir compte de ses travaux dans ce domaine.

*Remarque 3* - Il convient de tenir compte des études sur le RNIS à large bande entreprises par la Commission d'études XVIII.

*Remarque 4* - L'étude de cette Question doit être coordonnée avec celle de la Question C/XV (Systèmes visiophoniques).

*Remarque 5* - Les interfaces d'exploitation, administration et maintenance sur les équipements de transmission sont étudiées au titre de la Question 1/XV.

*Remarque 6* - La Commission d'études XVIII est chargée des problèmes généraux du réseau et il convient de la tenir informée des incidences probables de l'étude de cette Question pour le réseau, notamment des normes de codage définies au sein de la CMTT.

13.2 *Question J/XV* - *Ajouter la cinquième Question suivante: "L'exploitation des voies avec une surcharge de 16 kbit/s est-elle souhaitable et dans l'affirmative, comment faut-il modifier les Recommandations G.723 et G.763 pour en tenir compte."*

13.3 *Question P/XV - Modifier ainsi:*

- a) *Supprimer* le point 2 de la Question (Quelles caractéristiques faut-il recommander pour une ligne numérique sur paire de câbles métalliques destinée à être utilisée sur le réseau local, y compris l'accès au RNIS à bande étroite) et *renuméroter* le point 3 en conséquence.
- b) *Supprimer* "paires de câbles métalliques" au point 1 à étudier.
- c) *Ajouter* la Remarque 7 suivante:

*Remarque 7 - L'étude de cette Question devra être coordonnée avec celle de la Question T/XVIII.*

13.4 *Question S/XV - Supprimer* "Nouvelle" devant "synchrone" dans le titre et dans le texte de la Question.

13.5 *Question U/XV*

- a) *Modifier* ainsi le point 7: "Contraintes et considérations relatives au réseau, par exemple, temps de propagation et interaction avec la réduction d'écho".
- b) *Ajouter* une annexe donnant le mandat du Groupe ad hoc pour le codage de la parole à 16 kbit/s.

13.6 *Question V/XV*

*Insérer* une nouvelle Remarque 3 et *renuméroter* en conséquence les Remarques 3 et 4 existantes. Libellé de la nouvelle Remarque 3:

*"Remarque 3 - Les algorithmes mis au point au titre des Questions U/XV et W/XV pourraient aussi servir au codage des signaux vocaux enregistrés, en particulier, en association avec des méthodes appropriées de suppression des périodes de silence."*

13.7 *Question W/XV*

- a) *Modifier* ainsi le point 5 à étudier: "Considérations et contraintes relatives au réseau, par exemple, en matière de temps de propagation et d'interaction avec la réduction d'écho".
- b) *Ajouter* la nouvelle Remarque 5 ci-dessous:

*"Remarque 5 - L'utilisation dans le service mobile terrestre par satellite de codecs téléphoniques fonctionnant entre 4,8 et 9,6 kbit/s dépend également des activités de plusieurs organisations pour les télécommunications téléphoniques commerciales."*

13.8 *Question X/XV*

- a) *Modifier* ainsi la question 3: "Quelles caractéristiques de protocole aux couches 2 et 3 faut-il recommander pour la voix transmise par paquets? Ces caractéristiques de protocole sont-elles également appropriées pour les communications de données".
- b) *Modifier* le point 3 à étudier en ajoutant entre parenthèses après synchronisation "Indication de temps".
- c) *Modifier* ainsi le point 4 à étudier: "Incidences pour les équipements du réseau, par exemple, systèmes de transfert de paquets et systèmes de commutation de paquets".
- d) *Ajouter* une annexe relative à l'algorithme et au protocole pour la mise en paquets de la parole.

13.9 *Question Z/XV*

*Ajouter* une annexe donnant la liste des points restant à l'étude dans la Recommandation G.722.

13.10 *Question AE/XV - Ajouter* l'Annexe suivante:

"ANNEXE

**Optimisation du réseau d'abonnés par l'introduction  
de techniques et de services nouveaux**

*Résumé*

Etant donné le développement considérable des systèmes de télécommunication perfectionnés et fiables, qui sont pour la plupart adaptables au réseau d'abonnés, et le fait que la conception de ces nouvelles techniques améliorera la qualité de transmission et pourra permettre de résoudre de graves difficultés, comme la limitation de place, il est proposé l'étude d'une nouvelle Question.

## Introduction

Etant donné que le réseau d'abonnés utilisera dans un proche avenir les techniques et les services nouveaux, nous recommandons qu'une étude concernant les services et facilités suivants soit entreprise:

- a) services RNIS,
- b) systèmes de multiplexage numérique d'abonnés<sup>1)</sup>,
- c) concentrateurs<sup>1)</sup>,
- d) application de la MICDA pour doubler la capacité des liaisons à 2 048 Mbit/s.

Pour pouvoir mettre en oeuvre plus efficacement les facilités et les services susmentionnés, il convient de tenir compte des critères suivants:

- 1) les besoins des pays en développement pour la planification des réseaux de télécommunication;
- 2) avec le développement du RNIS, bien des caractéristiques des services vocaux et non vocaux, traditionnellement séparées seront sans doute regroupées;
- 3) la nécessité d'optimiser la planification du réseau d'abonnés.

## Proposition

Compte tenu du fait que les nouvelles techniques se répandent partout dans le réseau d'abonnés, nous proposons d'étudier les sujets suivants.

L'étude doit prendre en considération, d'un point de vue pratique, la planification, la maintenance, la gestion (exploitation technique et commerciale), coûts et tarification, etc.

- 1) Recommandation concernant l'introduction de concentrateurs d'abonnés ou du système de multiplexage numérique d'abonnés pour améliorer ou actualiser le réseau d'abonnés existants.
- 2) Plan de débit binaire pour application de la vitesse différente du système de multiplexage numérique d'abonné sur les réseaux avec arborescence.
- 3) Recommandation concernant l'application de MICDA.
- 4) Recommandation concernant la planification du réseau des services RNIS de base en mode multiplexage dans les réseaux en câble existants et étendus."

13.11 La Question AF/XV est transférée de la Commission d'études XI (Question Y/XI du document AP IX-92)

14 **Commission d'études XVII** (documents pertinents: AP IX-91 + Add.)

### 14.1 *Question 6/XVII*

*Modifier pour lire:*

(Les modifications ne concernent pas le texte français.)

*"Question 6/XVII - Caractéristiques d'un dispositif utilisé pour assurer l'interface entre un ETTD et des voies de réseaux numériques autre que le RNIS (Nouvelle Question)*

#### *Considérant*

(a) qu'il est de plus en plus nécessaire d'avoir des circuits loués fonctionnant à des débits binaires de 64 kbit/s ou multiples de 64 kbit/s;

(b) que la plupart des applications à ces débits n'exigent pas plus de circuits de liaison que les circuits de données et de synchronisation;

(c) que des trajets de transmission MIC capables d'acheminer des signaux à des débits de 64 kbit/s ou multiples de 64 kbit/s sont disponibles au plan international;

(d) que les Recommandations V.36 et V.37 spécifient déjà des ETCD pour des débits binaires jusqu'à 144 kbit/s utilisant des trajets de transmission analogique conformes aux Recommandations de la série H;

---

<sup>1)</sup> Il est reconnu que certains aspects soient étudiés par d'autres Commissions d'études.

(e) que les normes ISO 4902 et 4903 spécifient des connecteurs d'interface ETCD/ETTD qui, de par leur nature, ne sont pas limités à des débits binaires de 64 kbit/s ou 144 kbit/s;

(f) que les Recommandations V.36 et V.37 prévoient déjà une interface MIC facultative.

Il convient d'étudier les caractéristiques d'un dispositif pour assurer l'interface entre un ETTD et les trajets de transmission MIC existants.

L'étude portera notamment sur les points suivants:

- commande de boucles éloignées conformément à la Recommandation V.54;
- techniques d'adaptation du débit pour les débits 48 kbit/s et 56 kbit/s;
- définition d'embrouilleurs;
- définition et répartition du verrouillage de trame pour les interfaces de la série G;
- définition des caractéristiques des connecteurs d'interface pour les interfaces, en collaboration étroite avec l'ISO/CEI."

## 15 Commission XVIII (document pertinent: AP IX-149)

15.1 Il convient d'*ajouter* la Remarque suivante à la Question 8/XVIII:

"L'étude doit être faite en liaison étroite avec la Question M/XVIII."

15.2 *Question M/XVIII - ajouter* la Remarque: L'étude doit être faite en liaison étroite avec la Question B/XVIII."

15.3 *Questions E/XVIII et I/XVIII - Ajouter* la Remarque suivante:

"*Remarque - A étudier en étroite collaboration avec la Commission d'études II et les autres Commissions d'études connexes.*"

15.4 *Question M/XVIII - Ajouter* un nouveau *considérant* (g):

"(g) qu'une étroite coordination des activités en matière de large bande sera toujours nécessaire au début de la présente période d'études, au moins jusqu'à ce qu'intervienne un consensus sur plusieurs hypothèses et paramètres de base."

15.5 *Question S/XVIII - Ajouter* à la fin de la Remarque 2:

"Il convient de tenir compte du travail effectué au titre de la Question 16/II."

15.6 "*Question W/XVIII - Principes directeurs pour mettre en oeuvre des essais en service du RNIS dans les pays en développement*

### *Considérant*

(a) la nécessité, notamment pour les pays en développement, de disposer de directives pour les essais en service des systèmes du RNIS et des installations et terminaux correspondants;

(b) que les Administrations ont intérêt à disposer d'une période et d'un ensemble de paramètres déterminés pour entreprendre les essais en service des possibilités du RNIS et répondre à la demande;

(c) l'impact du RNIS sur la planification future des réseaux,

*il convient de mettre à l'étude les points suivants:*

- (1) Quels sont les éléments qui influent sur la période des essais du RNIS pour permettre l'élaboration de directives?
- (2) Quelles sont les directives nécessaires pour les dispositions que doivent prendre les Administrations pendant la période des essais en service du RNIS?
- (3) Quelles sont les directives nécessaires pour les méthodes des essais et les paramètres qui influent sur les objectifs précités?

Cette Question doit être étudiée moyennant une consultation des autres Commissions d'études, par exemple, les Commissions d'études II, IV, XI et XV."

**16 Commission mixte CMV (document pertinent: AP IX-154)**

L'Assemblée plénière prenant une décision sur l'avenir des études sur le vocabulaire, la Commission B ne propose pas de Questions.

**17 Activités de la CMTT (document pertinent: AP IX-154)**

La Commission B propose le texte suivant concernant la révision du mandat de la CMTT:

**"EXAMEN DE LA PROPOSITION DE REVISION DU MANDAT DE LA CMTT ET  
COORDINATION AVEC LES COMMISSIONS D'ETUDES XV ET XVIII DU CCITT**

Dans son rapport à la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière, la CMTT a proposé de réviser son mandat (AP IX-152) de manière à inclure les normes pour la distribution de signaux son et de programmes de télévision à l'utilisateur final (c'est-à-dire la distribution secondaire).

Cette proposition découle des études faites par le CCITT pendant la période d'études 1985-88 sur la fourniture à l'utilisateur final d'un accès câblé au réseau à large bande, autrement dit les travaux sur le RNIS à large bande de la Commission d'études XVIII.

Ces travaux de la Commission d'études XVIII ont abouti à des Recommandations relatives à un réseau multiservice à large bande capable d'assurer à la fois des services de communication et des services de distribution. Ces travaux ont des répercussions directes sur l'étude du codage vidéo menée par la Commission d'études XV pour les services de communication (y compris la visiotéléphonie) et sur les études proposées par la CMTT pour les applications futures des services de distribution.

Lors de l'examen de la proposition de la CMTT, l'Assemblée plénière souligne la nécessité d'instaurer une coordination étroite entre ces Commissions d'études pour assurer la compatibilité des normes vidéo qui résultent respectivement des travaux du CCITT (en particulier des Commissions d'études XV et XVIII) et de ceux de la CMTT.

Afin que ces études soient alignées sur le RNIS à large bande, l'Assemblée plénière décide que les études prévues par la CMTT sur le codage vidéo dans la distribution secondaire devront être effectuées dans un souci de conformité avec le RNIS à large bande qu'élabore actuellement la Commission d'études XVIII du CCITT et avec le codage de la visiotéléphonie traité par la Commission d'études XV du CCITT. Il convient d'étudier la compatibilité avec le codage vidéo pour les services de diffusion.

Au sein de la Commission d'études XVIII, la Question 5/XVIII (répercussions du RNIS à large bande sur les principes du codage vidéo) a pour but de fournir des directives en vue des études sur le codage vidéo dans la distribution secondaire aussi bien à la Commission d'études XV du CCITT qu'à la CMTT.

Grâce à cette conformité avec les études du RNIS à large bande, l'utilisateur final pourra profiter des avantages d'un réseau multiservice, à savoir une famille de codecs vidéo et de paramètres d'affichage potentiellement limitée pour divers services de communication et de distribution.

Il a été pris note de la Décision 18-5 de la CMTT qui a conduit à créer le Groupe de travail I CMTT/1 chargé d'examiner les relations entre les Commissions d'études 10 et 11 du CCIR et la CMTT ainsi que la liaison avec le CCITT. Il est prévu que les directives fournies par la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière pourront avoir des répercussions sur ces études et devront être traitées de manière plus approfondie par la CMTT. Les Rapporteurs principaux des Commissions d'études XV et XVIII du CCITT ou leurs représentants devront assister aux discussions de la CMTT sur ce sujet (Groupe de travail CMTT/1).

Afin d'assurer la conformité avec les études du RNIS à large bande, l'Assemblée plénière du CCITT approuve la proposition de révision du mandat de la CMTT.

*Remarque* - Ce texte devra également être communiqué aux Commissions d'études XV et XVIII du CCITT et à la CMTT avec la révision 18-5 de la CMTT.

**18 Examen du rapport de la Commission D**

Le Président de la Commission B ayant rappelé que cette Commission étudie les programmes des GAS pour s'assurer qu'il y a cohérence avec les sujets d'études confiés aux Commissions, les sujets des GAS 7, 9 et 11 ont été présentés par M. Ghazal; certaines modifications ont été proposées par la Commission B.

Le Directeur du CCITT a indiqué qu'il faudra changer le numéro du GAS 11 en GAS 12, compte tenu de l'évolution du sujet proposé pour éviter toute confusion avec le texte du GAS 11 déjà publié.

### 3.4 RAPPORT DE LA COMMISSION C A L'ASSEMBLEE PLENIERE

(tel qu'approuvé par l'Assemblée plénière)

#### CONTROLE BUDGETAIRE ET BESOINS FINANCIERS DU CCITT

La Commission de contrôle budgétaire, créée par l'Assemblée plénière en vertu des dispositions du numéro 476 de la Convention internationale des télécommunications, Nairobi, 1982, a eu comme mandat:

- d'apprécier l'organisation et les moyens d'action mis à la disposition des délégués;
- d'examiner et d'approuver les comptes des dépenses encourues pendant la durée de l'Assemblée plénière et de présenter à l'Assemblée plénière un état aussi exact que possible du montant estimé des dépenses de l'Assemblée.

En outre et conformément au numéro 439 de la Convention de Nairobi et au Règlement intérieur additionnel du CCITT, la Commission de contrôle budgétaire est également chargée d'examiner l'estimation des besoins financiers du CCITT jusqu'à la prochaine Assemblée plénière.

Au cours de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière, la Commission de contrôle budgétaire a tenu deux séances et a examiné les différents points de son mandat. A la suite de ces travaux, le présent rapport est soumis à l'examen de l'Assemblée plénière et sera ensuite transmis avec les observations de l'Assemblée plénière au Secrétaire général à l'intention du Conseil d'administration.

#### 1 Organisation de l'Assemblée plénière et moyens d'action mis à la disposition des délégués

La Commission de contrôle budgétaire a estimé que l'organisation de l'Assemblée plénière donnait entière satisfaction et que les moyens d'action mis à la disposition des délégués étaient excellents.

#### 2 Dépenses encourues depuis la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière

La Commission a pris note des indications fournies par le Secrétaire général et le Directeur du CCITT au sujet des dépenses de fonctionnement du Secrétariat pendant les années 1985 à 1988 et les dépenses des Commissions d'études de ces mêmes années.

#### 3 Besoins financiers du CCITT jusqu'à la prochaine Assemblée plénière

La Commission de contrôle budgétaire a pris note des dispositions de l'article 80 de la Convention de Nairobi relatives aux responsabilités financières des Assemblées plénières des CCI ainsi que des dispositions de la Résolution n° 48 de cette Conférence.

La Commission C a examiné le rapport du Directeur du CCITT mentionnant les besoins financiers du CCITT jusqu'à la X<sup>e</sup> Assemblée plénière et elle a pris note des évaluations de crédits faites dans ce rapport (voir à ce sujet le document AP IX-72, partie 3).

En résumé, ces évaluations de dépenses sont fondées sur le programme de réunions suivant:

Années	Semaines de réunions
1989	32
1990	50
1991	53
1992	36 + 2 (AP)

Il est bien entendu que ce programme pourrait faire l'objet de modifications.

Sur cette base et en considérant que toutes les réunions des Commissions d'études et de leurs groupes de travail seront tenues à Genève, les crédits budgétaires ont été estimés globalement comme suit:

Années	Chap. 13 <sup>a)</sup>	Chap. 17 <sup>a)</sup>	Total
	en francs suisses		
1989	2.620.000	2.338.000	4.958.000
1990	3.663.000	3.169.000	6.832.000
1991	4.020.000	4.280.000	8.300.000
1992	4.775.000	4.705.000	9.480.000

a) Les crédits du chapitre 13 couvrent les dépenses directement liées à la tenue des réunions (par exemple, interprétation, production des documents et affranchissements). Par contre, les crédits du chapitre 17 couvrent les dépenses relatives au personnel de renfort des services communs du Secrétariat général (traduction, dactylographie et reproduction de la documentation).

La Commission a constaté que les dépenses relatives à la production de la documentation des Commissions d'études et de l'Assemblée plénière, ainsi que les frais d'envoi de cette documentation, étaient en constante augmentation et elle a considéré que des mesures devaient être recherchées afin de réduire dans toute la mesure du possible ces dépenses.

#### 4 Budget de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT

La Commission de contrôle budgétaire a pris note du budget de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'administration au cours de sa 42<sup>e</sup> session (1987) et tel qu'il a été ajusté en vertu des dispositions de la Résolution 647 du Conseil d'administration. Ce budget s'élève au 1<sup>er</sup> novembre 1988 à 1.001.000 francs suisses.

Ce budget ne couvre pas les dépenses des services communs du Secrétariat général qui font l'objet d'un chapitre séparé du budget de l'Union.

La Commission a été informée que le budget de l'Assemblée plénière était établi pour une réunion à Genève, la différence entre le coût d'une réunion à Genève et à Melbourne étant pris en charge par l'Administration.

#### 5 Situation des comptes de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière

En annexe A à ce document figure la situation des comptes de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière telle qu'elle a été approuvée par la Commission de contrôle budgétaire. Cette situation indique la ventilation des crédits inscrits au budget ainsi que les dépenses effectuées au 23 novembre 1988. Elle est complétée par l'indication des dépenses engagées jusqu'à cette date ainsi que par l'estimation des dépenses à envisager pour le compte de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière.

Il ressort de cette situation que le total des dépenses de cette Assemblée plénière est estimé à 1.410.000 francs suisses, contre 1.001.000 francs suisses prévus au budget. Il en résulte donc un excédent de dépenses de l'ordre de 409.000 francs suisses. La Commission de contrôle budgétaire a constaté que cet important dépassement de crédits était provoqué exclusivement par le volume de la documentation produite pour l'Assemblée plénière ainsi que par les frais d'expédition de cette documentation.

#### 6 Accord conclu entre le Gouvernement de l'Australie et le Secrétaire général de l'Union relatif à l'organisation de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT et de la CAMTT

La Commission de contrôle budgétaire a pris note de l'accord conclu entre le Gouvernement de l'Australie et le Secrétaire général de l'Union relatif à l'organisation de l'Assemblée plénière et la CAMTT à Melbourne et elle propose que la séance plénière exprime toute sa gratitude au Gouvernement invitant pour les mesures prises et les moyens mis à la disposition des participants de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT.

## ANNEXE A

Situation des comptes de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT

Article Rubrique	Titre	Budget ajusté	Dépenses effectives	Dépenses engagées + estimées	Total des dépenses
			en francs suisses		
	<i>Art.1 - Traitements et dépenses connexes</i>				
13.201	Personnel des réunions	336.000	-	311.000	311.000
13.202	Frais de voyage (recrutement)	92.000	-	93.000	93.000
13.203	Assurances	8.000	-	8.000	8.000
		466.000	-	412.000	412.000
	<i>Art.2 - Dépenses de locaux et de matériel</i>				
13.205	Locaux, mobilier, machines	15.000	-	15.000	15.000
13.206	Production de documents	264.000	437.000	37.000	474.000
13.207	Fournitures de bureau	33.000	7.000	23.000	30.000
13.208	Affranchissements	220.000	446.000	30.000	476.000
13.209	Divers et imprévu	3.000	-	3.000	3.000
		535.000	890.000	108.000	998.000
	Total du chapitre 13.2	1.001.000	890.000	520.000	1.410.000

## ANNEXE B

Rapport du Directeur du CCITT sur l'estimation des besoins  
financiers du CCITT jusqu'à la X<sup>e</sup> Assemblée plénière*Introduction*

1 Le chapitre X, article 74, numéro 439 du Règlement général de la Convention de Nairobi, 1982, confie au Directeur du CCITT le soin, après avoir consulté le Secrétaire général, de soumettre à l'approbation de chaque Assemblée plénière une estimation des besoins financiers du CCITT jusqu'à la prochaine Assemblée plénière. Aux termes du même chapitre X, article 69, numéro 410 de la Convention, l'Assemblée approuve s'il y a lieu cette estimation qui sera ensuite soumise au Conseil d'administration.



2 Le Règlement intérieur additionnel du CCITT, faisant l'objet de la Résolution N° 1 de la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière, Malaga-Torremolinos, 1984, indique que "dans son estimation des besoins financiers du CCITT jusqu'à la prochaine Assemblée plénière, le Directeur communique à l'AP, d'une part (à titre d'information), les résumés des comptes des années écoulées depuis la précédente AP et, d'autre part, les prévisions de dépenses du CCITT destinées à couvrir les besoins financiers du CCITT jusqu'à la prochaine AP."

3 Enfin, le numéro 440 de la Convention indique que le Directeur du CCITT, en établissant les prévisions budgétaires annuelles du CCITT à incorporer au budget annuel de l'Union, doit se fonder sur l'estimation des besoins financiers approuvés par l'Assemblée plénière du CCITT.

Les résumés des comptes des années écoulées figurent dans la Partie II du présent rapport, les estimations des besoins dans la Partie III.

## PARTIE I

### Dépenses de fonctionnement du Secrétariat pendant les années 1985 à 1988 et prévisions budgétaires pour 1989

1.1 Les dépenses de personnel étant fonction de l'état des effectifs, lui-même fixé par le Conseil d'administration, l'appendice 1 indique l'état des effectifs permanents des années 1985 à 1988. Il existait en outre deux emplois hors cadre d'opérateurs au Laboratoire du CCITT aux fonctions desquels il a été mis fin le 31 mars 1988 (voir le rapport sur le Laboratoire - document AP. IX-68). L'appendice 2 indique l'état du Fonds de provision du Laboratoire.

## APPENDICE 1

### Personnel permanent du Secrétariat et du Laboratoire du CCITT approuvé par le Conseil d'administration (personnel effectif)

Classe	Nombre			
	1985	1986	1987	1988
D1	2	3	3	3
P5	10	7	7	7
P4	4	5	5	5
P3	1	2	1	2
P2	2	2	2	1
P1	-	-	1	1
G7	4	3	2	2
G6	20	18	19	18
G5	1	2	2	2
G4	1	1	1	1
Total	45	43	43	42

## APPENDICE 2

### Evolution du Fonds de provision du Laboratoire de 1984 à 1987

	Etat au 1er janvier	Dépenses pour agencement du Laboratoire	Recettes pour travaux d'étalonnage	Etat au 31 décembre
1984	236.335,65	94.638.--	68.455.--	110.152,65 <sup>a)</sup>
1985	110.152,65	45.532,35	58.210.--	122.830,30
1986	122.830,30	70.384,60	65.350.--	117.795,70
1987	117.795,70	84.829,30	39.190.--	72.156,40
1988	72.156,40			

a) Compte tenu d'un versement au compte de provision de l'UIT de 100.000.- francs suisses, selon Décision 401/CA39.

## PARTIE II

### Dépenses occasionnées par les réunions du CCITT et par la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière (Melbourne, 1988)

2.1 Les budgets des réunions des années 1985 à 1988, compte tenu des adaptations faites successivement par le Conseil d'administration en application des dispositions du Protocole I annexé à la Convention de Nairobi (1982) ainsi que les dépenses réellement effectuées pour les réunions des années 1985 à 1988 figurent à l'appendice 3. Cette annexe ne comprend pas les dépenses des services communs du Secrétariat général qui font l'objet d'un chapitre séparé du budget (chapitre 17).

2.2 Un document comprenant des tableaux combinés des dépenses des réunions et des services communs y relatifs est en préparation et sera soumis séparément à l'examen de l'Assemblée plénière.

2.3 Conformément aux dispositions des articles 15 et 79 (numéros 616 et 617) de la Convention de Nairobi, 1982, les dépenses des réunions du CCITT sont supportées d'une part par tous les Membres et, d'autre part, par les exploitations privées reconnues et les organismes scientifiques ou industriels qui ont participé ou accepté de participer aux réunions, enfin par les organisations internationales non exonérées en vertu de la Résolution n° 925 modifiée du Conseil d'administration. Pour les organismes autres que les Membres, depuis l'entrée en vigueur de la Convention de Nairobi, 1982, soit le 1<sup>er</sup> janvier 1984, le montant de l'unité contributive est fixé à 1/5 de l'unité contributive des Membres de l'Union.

2.4 L'organisation et les moyens d'action mis à la disposition des participants à la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière ainsi que l'état provisoire des dépenses engagées pour l'Assemblée plénière seront communiqués à l'Assemblée dans un document séparé.

2.5 Il doit être rappelé que la Conférence de plénipotentiaires, Nairobi, 1982, a fixé dans son Protocole additionnel I des limites aux dépenses de l'Union pour la période de 1983 à 1989 et notamment pour les réunions du CCITT.

Le Protocole additionnel I indique également que les crédits restant disponibles sur une année peuvent être reportés sur une année future ou, au contraire, des crédits peuvent être prélevés d'une année future.

Le tableau qui suit mentionne, pour les années 1983 à 1989, la situation des dépenses des réunions du CCITT, y compris les dépenses des services communs, par rapport aux limites fixées par la Conférence de plénipotentiaires de Nairobi, 1982.

Année	Dépenses des Chapitres 13/17	Plafond fixé	Excédent disponible
	- en francs suisses valeur 1.9.1982 -		
1983	4.356.000	4.800.000	444.000
1984	6.042.800	6.900.000	857.200
1985	3.541.000	6.100.000	2.559.000
1986	5.251.000	6.300.000	1.049.000
1987	6.034.500	6.500.000	465.500
1988	7.764.000 <sup>a)</sup>	6.650.000	-1.114.000
1989	4.448.000 <sup>a)</sup>	7.000.000	2.552.000
	37.437.300	44.250.000	6.812.700

a) Dépenses prévues au budget.

### APPENDICE 3

#### Dépenses des années 1985 à 1987 et prévisions budgétaires des années 1985 à 1988

	Budget 1985	Dépenses 1985	Budget 1986	Dépenses 1986	Budget 1987	Dépenses 1987	Budget 1988
Nombre de jours de réunions		360		452		460	195 + AP
Traitements et dépenses connexes							
Personnel des réunions	1.708.000	1.401.907	2.008.400	1.428.993	1.816.700	880.876	2.230.000
Frais de voyage (recrutement)	155.000	156.360	169.000	105.007	134.000	103.895	200.000
Assurances	42.000	23.554	57.000	18.602	56.000	17.237	60.000
	1.905.000	1.581.821	2.234.400	1.552.602	2.006.700	1.002.008	2.490.000
Frais de déplacement hors de Genève							
Per diem	15.000	38.380	42.000	71.242	27.000	80.517	2.000
Frais de voyage	60.000	58.262	63.000	106.952	54.000	97.673	13.000
Frais de transport et d'expédition	10.000	7.325	10.000	18.344	8.000	21.026	2.000
	85.000	103.967	115.000	196.538	89.000	199.216	17.000
Dépenses de locaux et de matériel							
Locaux, mobilier, machines	30.000	120.143	30.000	201.053	25.000	179.478	85.000
Production documents	323.000	231.594	423.000	514.120	400.000	638.668	900.000
Fourniture et frais généraux	68.000	101.353	120.000	154.030	100.000	148.257	180.000
Affranchissements	209.000	250.250	400.000	679.927	400.000	923.312	700.000
Divers et imprévus	13.000	7.811	10.000	660	12.000	1.279	10.000
	643.000	711.151	983.000	1.549.790	937.000	1.890.994	1.875.000
Total des frais de réunions	2.633.000	2.347.939	3.332.400	3.298.930	3.032.700	3.092.218	4.382.000

## PARTIE III

### Besoins financiers du CCITT jusqu'à la X<sup>e</sup> Assemblée plénière

#### 3.1 *Dépenses des futures réunions des Commissions et de la X<sup>e</sup> Assemblée plénière*

Les dépenses relatives aux réunions de la nouvelle période ne pourront être estimées avec précision que lorsque l'Assemblée plénière aura arrêté le programme d'activité pour cette même période.

##### 3.1.1 *Réunions de 1989*

Un programme de réunions a été présenté par le Directeur du CCITT à la 43<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (juin 1988) pour la préparation du budget de 1989. Ce programme est basé sur 32 semaines de réunions à Genève. Ces réunions permettront aux Commissions :

- d'avoir une première discussion pour fixer l'orientation des études;
- d'organiser leur travail en créant les groupes de travail nécessaires, en leur attribuant les questions à étudier et en désignant des rapporteurs spéciaux;
- d'examiner les questions prioritaires et de poursuivre l'étude des questions non terminées au cours de la période d'études précédente.

Les réunions des Commissions d'études ayant des points d'intérêt communs ou traitant de problèmes connexes seront, comme par le passé, groupées de manière à réduire les déplacements des participants.

Il est prévu que ces réunions se tiendront toutes dans les locaux dont dispose l'UIT. L'interprétation sera assurée conformément aux dispositions de la Convention.

Compte tenu des autres conférences qui auront lieu en 1989, les réunions du CCITT devraient se tenir en principe dans la période avril à août 1989.

Le budget de l'année 1989 des réunions du CCITT figure à l'appendice 4.

##### 3.1.2 *Prévisions de dépenses pour les années 1990 à 1992*

Compte tenu de l'expérience des périodes précédentes et la nécessité de tenir au total pendant la période 1989-1992 un nombre de jours ouvrables de réunions avec interprétation au moins équivalent à celui de la période précédente, le programme suivant est proposé à l'examen et à l'approbation de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière :

Années	Semaines de réunions
1989	32
1990	50
1991	53
1992	36 + 2 (AP)
Total	173

#### 3.2 *Evaluation des crédits*

3.2.1 Sur la base du projet de budget de 1989 - reproduit à titre d'information dans l'appendice 4 au présent rapport - et compte tenu de la dépense moyenne d'une semaine de réunion, les prévisions budgétaires pour les réunions des années 1990, 1991 et 1992 sont présentées à l'appendice 5.

3.2.2 Pour les années au-delà de 1989, on doit tenir compte également du plafond du budget qui sera adopté par la Conférence de plénipotentiaires (Nice, 1989) et des prévisions de dépenses établies sur la base de l'expérience de la présente période.

Pour certaines réunions importantes de Commissions ayant plusieurs groupes de travail, il conviendrait de ne pas prévoir systématiquement une seule équipe d'interprètes, mais également des équipes de renfort, si nécessaire.

Pour la X<sup>e</sup> Assemblée plénière, l'estimation ne peut être faite que par extrapolation des prévisions pour la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière, soit environ 1.150.000 francs suisses.

3.2.3 Sur ces bases, les crédits budgétaires nécessaires seraient globalement les suivants en francs suisses, sans qu'il apparaisse utile de procéder à leur ventilation entre différentes rubriques :

Années	Chapitre 13	Chapitre 17	Total
1989	2.620.000	2.338.000	4.958.000
1990	3.663.000	3.169.000	6.832.000
1991	4.020.000	4.280.000	8.300.000
1992	4.775.000	4.705.000	9.480.000

Tous ces chiffres seraient évidemment à réviser lors de l'établissement des budgets annuels successifs, pour tenir compte des variations des salaires et des prix.

3.2.4 Toutes les réunions des Commissions d'études et leurs groupes de travail sont supposées se tenir à Genève.

Pour permettre au CCITT de faire face à ses multiples tâches, il est indispensable de disposer, dans le cadre des budgets à prévoir, des moyens assurant une efficacité convenable de son activité.

#### APPENDICE 4

##### Chapitre 13 - CCITT

Rubriques		Dépenses 1987	Budget 1988	Budget 1989
Francs suisses				
<i>Traitements et dépenses connexes</i>				
13.101	Personnel des réunions	880.876	2 230.000	1.521.000
13.102	Frais de voyage (recrutement)	103.895	220.000	125.000
13.103	Assurances	17.237	60.000	50.000
		1.002.008	2.490.000	1.696.000
<i>Frais de déplacement hors de Genève</i>				
13.104.1	Per diem	80.517	2.000	17.000
13.104.2	Frais de voyage	97.673	13.000	52.000
13.104.3	Frais de transport et d'expédition	21.026	2.000	7.000
		199.216	17.000	76.000
<i>Dépenses de locaux et de matériel</i>				
13.105	Locaux, mobilier, machines	179.478	85.000	60.000
13.106	Production de documents	638.668	900.000	340.000
13.107	Fourniture et frais généraux	148.257	180.000	100.000
13.108	PTT	923.312	700.000	340.000
13.109	Divers et imprévus	1.279	10.000	8.000
		1.890.994	1.875.000	848.000
Total du Chapitre 13		Dépenses	3.092.218	
		Budget	3.032.700	4.382.000

APPENDICE 5

Budget de l'année 1989 et prévisions budgétaires des années 1990 à 1992

	1989	1990	1991	1992
<i>Traitements et dépenses connexes</i>				
13.101 Personnel des réunions	1.521.000.--	1.859.000.--	1.970.000.--	2.102.000.--
13.102 Frais de voyage	125.000.--	159.000.--	134.000.--	212.000.--
13.103 Assurances	50.000.--	63.000.--	66.000.--	71.000.--
	1.696.000.--	2.081.000.--	2.170.000.--	2.385.000.--
13.104 Frais de déplacement hors de Genève	76.000.--	87.000.--	70.000.--	20.000.--
<i>Dépenses de locaux et de matériel</i>				
13.105 Locaux, mobilier, machines	60.000.--	90.000.--	90.000.--	90.000.--
13.106 Production de documents	340.000.--	675.000.--	910.000.--	1.190.000.--
13.107 Fournitures et frais généraux	100.000.--	120.000.--	120.000.--	180.000.--
13.108 PTT	340.000.--	600.000.--	650.000.--	900.000.--
13.109 Divers et imprévus	8.000.--	10.000.--	10.000.--	10.000.--
<i>Total des frais de réunions</i>	2.620.000.--	3.663.000.--	4.020.000.--	4.775.000.--

### 3.5 RAPPORT DE LA COMMISSION D A L'ASSEMBLEE PLENIERE

(tel qu'approuvé par l'Assemblée plénière)

#### ASSISTANCE TECHNIQUE DU CCITT

##### 1 **Rapport du Directeur du CCITT**

(Voir également la section 3 du document AP IX-68: Rapport du Directeur du CCITT sur les activités du CCITT).

###### Principales conclusions

Par rapport aux périodes d'études précédentes, la publication des Manuels des GAS est bien plus avancée, plusieurs Manuels sont déjà parus et le reste doit être publié avant la fin de 1988.

De plus, grâce à l'utilisation de procédés d'impression économiques, les Manuels des GAS seront moins chers que par le passé.

##### 2 **Rapports des GAS 3, 7, 9, 10 et 11**

###### 2.1 *Rapport du GAS 3: Aspects économiques et techniques du choix des systèmes de transmission* (document AP IX-28)

*Président: M. J.Z. Jacoby (Etats-Unis d'Amérique)*

###### Principales conclusions

2.1.1 Au cours de la période d'études 1985-1988, le GAS 3 a achevé la rédaction d'un autre Manuel intitulé "Méthodes d'évaluation des nouveaux systèmes de transmission numérique entre centraux, à titre de directives de planification des réseaux".

2.1.2 Ce Manuel sera disponible avant la fin de 1988 dans les trois langues de travail de l'Union.

2.1.3 Les participants à la réunion se sont félicités de l'aide apportée par AT&T pour l'élaboration du Manuel.

2.1.4 Le Président a indiqué que le GAS 3 *a terminé ses travaux* et qu'il ne serait pas reconduit pour la prochaine période d'études.

###### 2.2 *Rapport du GAS 7: Télécommunications rurales* (document AP IX-136)

*Président: M. C. Rudilloso (Italie)*

###### Principales conclusions

2.2.1 Au cours de la période d'études 1985-1988, cinq volumes ont été élaborés:

Volume 1: Etudes de cas sur les télécommunications rurales

Volume 2: Manuel de formation aux télécommunications rurales (première partie)

Volume 3: Manuel de formation aux télécommunications rurales (deuxième partie)

Volume 4: Manuel sur les aspects économiques et financiers des projets de télécommunications dans les pays en développement

Volume 5: Faisceaux hertziens à diffusion troposphérique pour les réseaux ruraux.

2.2.2 Les participants se sont félicités des excellents résultats des cycles d'études du GAS 7 tenus à:

- Buenos Aires (mai 1986)
- Dakar (janvier 1987)
- Djakarta (février 1988)

De plus, les participants ont été heureux d'apprendre que cinq séminaires, financés par la République fédérale d'Allemagne en coopération étroite avec l'UIT, se sont déroulés respectivement à Addis Abeba, Lomé, Harare, Bangkok et Yaoundé, sur le thème des aspects économiques et techniques des télécommunications rurales.

2.2.3 Les participants ont pris note avec satisfaction de la reconduction de l'aide promise par certaines Administrations (République fédérale d'Allemagne, France, Espagne, Argentine, Sénégal, Inde, République islamique d'Iran, Cameroun, etc.) en ce qui concerne le futur programme de travail du GAS 7, pendant la prochaine période d'études, et qui est proposé à l'annexe 2 de l'AP IX-136.

2.2.4 Le GAS 7 portera une attention toute particulière, dans ses futurs travaux, aux besoins des communautés très isolées.

2.2.5 Il est admis que les travaux du GAS 7 ont une grande importance pour les pays en développement dont certaines communautés sont isolées et ont difficilement accès aux télécommunications.

2.3 *Rapport du GAS 9: Aspects économiques et techniques du passage d'un réseau analogique de télécommunication à un réseau numérique*

(document AP IX-2)

*Président: M. M.H. Ghazal (Liban), également coordonnateur des GAS.*

2.3.1 Deux études de cas sont terminées et seront disponibles avant la fin de 1988.

i) *Groupe de travail A, Sénégal.* Etude de cas d'un réseau national entièrement analogique évoluant vers un réseau numérique

ii) *Groupe de travail B, Thaïlande.* Etude de cas d'un réseau national mixte évoluant vers un réseau numérique.

2.3.2 Le Président remercie le Secrétaire général pour son excellente coopération et le Département de la Coopération technique de l'UIT pour l'aide fournie.

2.3.3 Il a été noté que les deux réunions des Présidents des GAS, présidées par le coordonnateur des GAS, M. Ghazal, ont donné des résultats positifs, plus précisément sous la forme de directives applicables aux travaux des GAS (voir l'annexe 2 de la Partie 1 de l'AP IX-2).

2.3.4 Le GAS 9 étudiera la proposition visant à inclure dans ses travaux futurs, des directives applicables à l'introduction progressive du RNIS dans les réseaux nationaux.

2.3.5 La Commission D attire l'attention de l'Assemblée plénière sur le grand intérêt que présentent les travaux du GAS 9 pour les pays en développement et sur la nécessité de diffuser rapidement les résultats de ses travaux.

2.3.6 Le Secrétaire général de l'UIT a indiqué que le GAS 9, dans ses futurs travaux, devrait éviter le double emploi des études concernant les réseaux régionaux et internationaux, qui font l'objet d'études dans d'autres instances, et qu'il conviendrait d'accorder la priorité aux études relatives aux réseaux nationaux.

2.3.7 Le Secrétaire général s'est également montré préoccupé par le fait qu'il est largement fait appel aux Administrations auxquelles il est demandé de fournir des données statistiques; à cet égard un document sera présenté à la CAMTT-88 afin que celle-ci formule des directives. La Commission D doit prendre en considération ce problème pour l'établissement de son futur programme de travail.

2.3.8 En réponse au délégué du Sénégal qui faisait état des difficultés à obtenir pour les réunions des GAS les moyens nécessaires pour l'interprétation, la traduction et la documentation, les ressources informatiques et l'appui financier, le Secrétaire général a indiqué qu'un Groupe consultatif a été constitué afin d'étudier ces problèmes et a proposé d'instaurer une meilleure coopération et une plus grande coordination, plutôt qu'un financement pour la participation aux réunions.

En ce qui concerne les installations informatiques, l'UIT, en collaboration étroite avec le PNUD et les Administrations de la Bulgarie, de la Grèce et de la Suède a mis au point des logiciels utilisables sur les mini-ordinateurs destinés à faciliter l'étude de la mise au point des réseaux de télécommunication et des cours de formation ont été organisés aux niveaux national et régional, pour permettre leur adaptation aux diverses situations nationales.

2.3.9 Le GAS 9 poursuivra ses activités au cours de la période d'études 1989-1992, afin de:

- "Compléter les études de cas en les enrichissant par une étude sur l'introduction progressive du RNIS dans une partie ou dans l'ensemble d'un réseau national" (voir AP IX-2, section IV).

La Commission a noté que le délégué de la République islamique d'Iran a déclaré que son pays se portait volontaire pour cette étude.

Le Président du GAS 9 a également annoncé que le Liban et Madagascar offrent la participation volontaire de leur pays à l'étude.

"Elargir la portée de l'étude afin d'inclure la numérisation des réseaux régionaux et intercontinentaux" (voir AP IX-2, section IV).

On trouvera des renseignements complémentaires concernant le projet de programme de travail pour 1989-1992, à la Partie IV de l'AP IX-2 et dans son annexe ainsi que dans la section 3.3 ci-après.

2.4 *Rapport du GAS 10: Données de planification et méthodes de prévisions*  
(document AP IX-9)

*Vice-Président: M. D. De Maio (Italie)*

[Ancien Président: M. A. Zolfaghari (République islamique d'Iran)]

Principales conclusions

2.4.1 Au cours de la période d'études 1985-1988, le GAS 10 a élaboré les trois volumes ci-après, qui ont été imprimés et rendus disponibles dans les trois langues de travail de l'UIT en février 1988:

Volume 1: Données de planification et méthodes de prévisions  
(10 chapitres).

Volume 2: Données de planification et méthodes de prévisions - Quatre études de cas.

Volume 3: Données de planification et méthodes de prévisions - Manuel d'exploitation du logiciel de prévision.

2.4.2 La Commission a pris note de l'étroite collaboration qui s'est instaurée avec le Département de la coopération technique de l'UIT et du précieux concours des experts de ce Département lors de l'élaboration des trois volumes du Manuel.

2.4.3 Le délégué de la France, dont l'Administration a fourni deux experts pendant toute la durée des travaux du GAS 10, a fait observer que le CCITT devait impérativement poursuivre la diffusion du logiciel de prévision, notamment dans les domaines de la mise en oeuvre et de l'utilisation de ces programmes et des diverses techniques de prévision définies dans le Manuel.

2.4.4 Pour permettre au GAS 10 de fournir dans les plus brefs délais le progiciel de prévision, le Centre de formation de l'Administration suédoise des télécommunications a aimablement proposé de produire et de diffuser ce progiciel au prix coûtant (80 dollars des Etats-Unis) pendant une période de 2 ans, à partir du 1er janvier 1988. A compter du 1er janvier 1990, c'est l'UIT qui assumera cette tâche (voir le § 7.4 ci-dessous).

2.5 *Rapport du GAS 11: Stratégie pour les réseaux publics pour données*  
(document AP IX-135)

*Président: M. J. Péresse (France)*

Principales conclusions

2.5.1 Le GAS 11 a élaboré un Manuel "Stratégie pour la mise en oeuvre d'un réseau public pour données", qui a été terminé et publié en avril 1988.

2.5.2 Le délégué du Sénégal a indiqué que son pays avait jugé très intéressant d'accueillir une réunion du GAS 11, car cela a permis à de nombreux pays de la Région de bénéficier des informations recueillies pour l'élaboration du Manuel.

2.5.3 Le Secrétaire général de l'UIT a fait savoir aux participants que le Département de la coopération technique serait heureux d'organiser un cycle d'études sur la mise en place et l'évolution des réseaux publics pour données.

3 **Activités complémentaires (le cas échéant) des GAS 3, 7, 9, 10 et 11 pour la période d'études 1989-1992**

*Remarque* - Un Groupe ad hoc réunissant les Présidents et Vice-Présidents des GAS ainsi que d'autres délégués intéressés a été créé et chargé de préparer un résumé des sujets à prendre en considération par les GAS qui poursuivront leurs travaux pendant la prochaine période d'études (par exemple, les GAS 7, 9 et 11), sur la base des rapports des GAS et des points soulevés par les délégués. La Commission D a approuvé les conclusions de ce Groupe ad hoc contenues dans les annexes 1, 2 et 3.

3.1 *GAS 3*

Comme il a déjà été indiqué, le GAS 3 a mené à bien son mandat et il ne sera donc pas maintenu au cours de la prochaine période d'études.

### 3.2 GAS 7

Le GAS 7 poursuivra ses activités au cours de la prochaine période d'études. Parmi les sujets qu'il est proposé d'inclure dans son futur programme de travail, on note les points suivants:

- i) reconnaissance du fait que les structures tarifaires utilisées dans les zones rurales sont différentes de celles utilisées pour les centres urbains;
- ii) stratégie de diffusion des travaux du GAS 7;
- iii) stratégies applicables au financement du développement des télécommunications rurales;
- iv) les délégués ont été informés que l'Administration de la République islamique d'Iran présentera une contribution portant sur un certain nombre de points qu'il est proposé d'inclure dans le futur programme de travail du GAS 7. (Voir le supplément de l'annexe 1.)

Les conclusions du Groupe ad hoc, telles qu'approuvées par la Commission D sont reproduites dans l'annexe 1.

### 3.3 GAS 9

Le GAS 9 poursuivra ses activités au cours de la prochaine période d'études mais certaines précisions ont été apportées en ce qui concerne son futur programme de travail exposé dans la Section IV et dans l'annexe du document AP IX-2.

Outre les points dont il est question aux § 4.6 à 4.8 de la Partie I du présent Rapport (document temporaire 37/PLEN), les nouveaux éléments ci-après ont été soulevés par le Secrétaire général de l'UIT et par le Directeur du CCITT:

- i) Il convient d'établir une nette distinction entre une *étude de cas* et un *exercice de planification*.

En conséquence, au point 2 de la Section IV du document AP IX-2, il faut entreprendre une *étude de cas* des paramètres et des mesures requises pour passer d'un réseau *régional* analogique à un réseau numérique.

- ii) Le Secrétaire général a fait remarquer que, en plus des données déjà contenues dans quatre banques de données différentes de l'UIT, l'Union dispose d'une somme considérable d'autres données de planification qui devraient être utilisées dans la mesure du possible pour les travaux qu'envisage le GAS 9, afin d'éviter que les Administrations ne rassemblent des données de leur côté. Par exemple:

- depuis 1983, 20 plans directeurs pour les pays africains ont été élaborés;
- la Bulgarie a communiqué d'utiles renseignements sur la planification et le coût de diverses mises en oeuvre des techniques numériques;
- un projet régional UIT/UND établit actuellement une base de données pour Télécom Asie-Pacifique.

- iii) Les études de cas entreprises doivent être assez générales pour s'appliquer dans le plus grand nombre de régions possible.

Les conclusions du Groupe ad hoc sur les futures activités du GAS 9 sont contenues dans l'annexe 2.

### 3.4 GAS 10

- i) Le GAS 10 a *mené à bien* son mandat et *ne sera pas maintenu* au cours de la prochaine période d'études. Toutefois, comme il est indiqué au § 7 du document AP IX-9, le Secrétariat du CCITT devra prendre les mesures nécessaires (en collaboration avec le Département de l'ordinateur et le Département de la Coopération technique de l'UIT) pour prendre le relais de l'Administration suédoise et assurer la diffusion du progiciel de prévision du GAS 10 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1990.

Le Directeur du CCITT a fait savoir qu'il existe des précédents et que l'UIT ne devrait pas avoir de problèmes pour assumer cette tâche à partir de la date susmentionnée.

- ii) En outre, il faudra peut-être que prochainement un expert en prévision et en programmation mette à jour et corrige les progiciels de prévision. Il a été noté que 128 de ces progiciels ont déjà été vendus à 63 pays.

### 3.5 GAS 11 (GAS 12)<sup>1)</sup>

- i) Le GAS 11 poursuivra ses activités au cours de la prochaine période d'études. Les points qu'il est suggéré d'étudier sont indiqués au § 4 du document AP IX-135 ainsi que dans l'annexe 3 du présent document qui contient les conclusions du Groupe ad hoc.
- ii) Les délégués ont aussi été informés qu'une proposition serait soumise à la Commission B en vue de l'élaboration d'un Manuel sur les essais en grandeur réelle pour l'introduction de services de transmission de données sur un RNIS. Le Groupe ad hoc qui étudie les futures activités des GAS devrait donc en tenir compte lorsqu'il formulera ses directives.

## 4 Résolution n° 14

4.1 Se référant au § 6 b) de la Résolution n° 14, le Président a lancé un appel aux pays développés afin qu'ils fournissent des crédits supplémentaires pour l'octroi de bourses d'étude en télécommunication ce qui permettrait d'accroître la participation des experts des pays en développement aux réunions, cycles d'étude, symposiums, etc. du CCITT.

4.2 Le délégué du Sénégal, bien que très heureux de la formulation de la Résolution n° 14, a déclaré craindre que son application pratique ne soit limitée.

Il a accepté de rédiger quelques suggestions afin de promouvoir l'application de cette Résolution (voir la section 1 de l'annexe 4).

4.3 Le Président de la Commission D a suggéré qu'il soit fait aussi référence dans la Résolution n° 14 aux articles et aux Résolutions de la Convention de l'UIT, comme il est indiqué à la section 2 de l'annexe 4.

4.4 Dans certains cas, il a paru plus commode que les Manuels soient préparés par les Commissions d'études du CCITT plutôt que par les GAS, en particulier lorsque le sujet était lié directement à des questions étudiées par les Commissions d'études (par exemple, le Manuel préparé conjointement par les Commissions d'études II et IV "Qualité de service, maintenance et gestion des réseaux de télécommunication"). On a reconnu cependant que les GAS et les Commissions d'études du CCITT ont des objectifs fondamentaux totalement différents.

## 5 Rapport de la COM "S" sur les Commissions du Plan et les GAS (document AP IX-1, annexe K)

5.1 A propos de ce document, le Directeur du CCITT a rappelé qu'il a déjà été approuvé lors d'une précédente séance plénière de la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière.

5.2 Le Secrétaire général de l'UIT exprime des réserves au sujet de la section V "Diffusion des résultats" de l'annexe K, qui porte sur des questions beaucoup trop vastes pour être soulevées au sujet de la politique de l'UIT en matière de publications, dans un document qui sera soumis à la session de janvier 1989 du Conseil d'administration puis à la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT en 1989 également. Il a estimé que la section 2 du § 5 de l'annexe K a déjà été traitée suffisamment.

5.3 La Commission D a noté que, grâce à des actions coordonnées du Secrétaire général de l'UIT et du Directeur du CCITT, des Manuels du GAS ont déjà été publiés plus rapidement et à des prix moins élevés que par le passé.

5.4 Le Secrétaire général de l'UIT a souligné aussi que des transformations considérables sont en cours à l'UIT afin que l'on puisse utiliser les techniques informatiques modernes et les supports électroniques pour la préparation et la diffusion des publications de l'Union.

5.5 En outre, le Secrétaire général a mentionné l'apport des organismes scientifiques et industriels à de nombreux aspects des activités de l'UIT.

---

<sup>1)</sup> Le numéro de ce GAS a été modifié en GAS 12 (Stratégie d'introduction des nouveaux services non vocaux de télécommunication dans les pays en développement) pour éviter la confusion avec les activités antérieures du GAS 11 (Stratégie pour les réseaux publics de données).

5.6 Compte tenu des commentaires et des réserves exposés ci-dessus, la Commission D a estimé que l'annexe K du document AP IX-1 est un document de référence utile pour les travaux futurs des GAS.

## 6 Divers

6.1 En réponse à une demande du délégué de l'Arabie saoudite concernant la coordination des travaux des GAS qui seront en activité pendant la période 1989-1992, la Commission a réaffirmé le rôle du Président principal de ces GAS, M. M. Ghazal en tant que Rapporteur spécial chargé de la coordination des activités des GAS et des autres activités d'assistance technique telles qu'elles ont été approuvées par la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT en 1984 (voir le § 2.19, section 2, page 185, tome I du Livre rouge du CCITT).

6.2 La Commission a jugé en outre que, à la fin de la période d'études 1989-1992, il pourrait être nécessaire de mettre à jour le Manuel du GAS 6 "Manuel sur les aspects économiques et techniques du choix des systèmes de commutation téléphonique" compte tenu des progrès techniques considérables survenus depuis sa publication en 1981.

6.3 La Commission a approuvé la suggestion du Président du GAS 7 visant à ce que les Présidents des divers GAS soient invités à toutes les réunions futures de la Commission mondiale du Plan et des Commissions régionales du Plan afin de décrire les activités de leurs Groupes et de tenir les délégués au courant de l'avancement des travaux.

6.4 La Commission D a noté avec gratitude la déclaration du délégué du Japon qui a promis le soutien de son pays pour les activités futures des GAS pendant la période 1989-1992.

6.5 Le Président de la Commission a remercié les Présidents et les Vice-Présidents des GAS ainsi que tous les délégués qui ont contribué activement et utilement aux résultats obtenus par la Commission D.

## ANNEXE 1

### Projet de mandat du GAS 7 pour la période d'études 1989-1992

La IX<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT (Melbourne, 14-25 novembre 1988) a décidé de prier le Groupe autonome spécialisé 7 (GAS 7), chargé des télécommunications rurales, de poursuivre ses études pendant la période 1989-1992.

#### *Considérant*

(a) qu'une révision générale du Manuel s'impose, notamment pour étendre les chapitres existants de manière à inclure les techniques numériques;

(b) que des chapitres nouveaux devront être ajoutés afin de tenir compte de l'évolution technique;

(c) que de ce fait, il faudra réaménager la structure du Manuel;

(d) que, avant d'achever les études de cas, il faut avoir publié les études sur la situation actuelle du réseau dans un pays d'Afrique et dans un pays d'Asie;

(e) que depuis quelques années, certains services et deux catégories de systèmes de télécommunication semblent prédominants en milieu rural,

#### *propose*

(1) que les chapitres pertinents du Manuel soient identifiés et révisés par le GAS 7;

(2) que les nouveaux thèmes pertinents soient inclus dans le Manuel des télécommunications rurales;

(3) que les études de cas effectuées en milieu rural soient développées afin d'envisager des solutions de planification fondées sur des données à long terme: comparaison avec les méthodes actuellement étudiées et comparaison des aspects techniques et économiques des diverses solutions;

(4) que des scénarios simplifiés soient décrits en détail pour ce qui est des services et des catégories de systèmes de télécommunication qui dominent en milieu rural.

*Remarque* - Voir aussi dans le Supplément de la présente annexe une contribution de la République islamique d'Iran, qui a été approuvée par la Commission D pour transmission au GAS 7 qui en tiendra compte pour ses travaux futurs.

*Supplément*  
(de l'annexe 1)

(Contribution de la République islamique d'Iran)

## 1 **Résumé**

Le présent document traite de la nécessité d'entreprendre un complément d'étude pour analyser les méthodes permettant d'entretenir et d'assurer un service téléphonique public à grande distance pour les zones rurales dans les pays en développement.

## 2 **Introduction**

### A. *Système rural optimal*

Avant de choisir un système rural optimal, il est nécessaire de définir les zones. C'est pourquoi le GAS 7 a étudié l'état de différentes zones dans certains pays et a proposé quatre modèles de zones à savoir: montagneuses, à population dense, linéaires et dispersées, pour lesquelles la technique AMRT a été choisie comme système optimal. L'objet de ces études est de déterminer la solution optimale permettant de répondre aux besoins des abonnés individuels dans les zones rurales: des évaluations ont été faites à ce sujet.

Bien que l'objectif de toute Administration soit de fournir un service téléphonique individuel sur demande, cela est impossible du point de vue pratique dans la grande majorité des cas, en particulier lorsque les crédits disponibles sont limités. Etant donné que l'accès à un service téléphonique individuel est impossible, il convient d'offrir un type de service téléphonique public, par exemple, un bureau téléphonique public à grande distance. De cette façon le service téléphonique sera assuré dans les plus gros villages et pénétrera ensuite dans les plus petits. Ce type de service peut être utilisé non seulement par les habitants du village concerné, mais aussi par les communautés voisines.

Ce service téléphonique à grande distance génère un très gros trafic (environ 0,8 erlang) par rapport au service téléphonique individuel.

Même avec quelques abonnés, l'utilisation d'un système AMRT ou AMRF, dans ce type de service pose des problèmes étant donné qu'un certain nombre d'abonnés sont concentrés dans quelques voies ou intervalles de temps, ce qui ne permet d'assurer qu'un trafic très faible, de l'ordre de 0,05 erlang par abonné.

### B. *Procédure de maintenance*

La maintenance des systèmes de télécommunications rurales a posé de nombreux problèmes dans les zones rurales éloignées et dispersées.

Les Administrations des pays en développement doivent surmonter les problèmes qui se posent en choisissant une méthode de maintenance améliorée:

- qui couvrirait les aspects économiques et les dépenses (y compris la répartition de la main-d'oeuvre, l'appui technique, la formation professionnelle, la mise en place d'équipement d'essai, le stockage, etc.),
- et qui permettrait d'assurer une qualité de fonctionnement et de service souhaitable.

### 3 Proposition

Il est suggéré que le CCITT examine les points suivants:

- études économiques et techniques sur les moyens de transmission pour un service téléphonique public à fort trafic dans les communautés rurales;
- précisions sur les communautés rurales dans les pays en développement et les pays développés;
- sélection d'une méthode de maintenance permettant d'accéder rapidement à la plupart des stations;
- sélection d'une méthode de maintenance adaptée dans les cas où les systèmes ruraux ne sont pas équipés de systèmes de surveillance et de contrôle;
- sélection d'une méthode appropriée pour la fourniture et le stockage des pièces détachées et des accessoires, et organisation d'un centre de réparation (centralisé ou décentralisé).

## ANNEXE 2

### Mandat du GAS 9 - Etude de cas d'un réseau global pour la période d'études 1989-1992

#### *Considérant que*

(a) au cours de la période d'études 1981-1984, le GAS 9 a étudié les aspects économiques et techniques du passage des réseaux de télécommunications analogiques aux réseaux numériques. Le GAS 9 a également préparé deux études de cas concernant l'une un réseau urbain et l'autre un réseau rural;

(b) au cours de la période d'études 1985-1988, le GAS 9 a effectué des études de cas sur les réseaux nationaux spécifiés ci-après:

- 1) un réseau national analogique complet évoluant vers un réseau numérique,
- 2) un réseau national mixte (analogique/numérique ou analogique avec centraux numériques) évoluant vers un réseau numérique.

Afin que le GAS 9 exécute le mandat qui lui a été confié par la VIII<sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT, la IX<sup>e</sup> Assemblée plénière décide que le GAS 9 entreprendra les études suivantes:

- 1) élargir les études de cas et les compléter par de nouvelles études sur l'introduction progressive du RNIS dans tout ou partie d'un réseau national;
- 2) mettre en oeuvre une étude de cas tenant compte des paramètres et des mesures à prendre dans le passage de l'analogique au numérique pour la mise en place d'un réseau régional, en utilisant les données nécessaires recueillies par le Secrétariat de l'UIT et, en cas de besoin, d'autres données fournies par les pays concernés.

Les études devraient prendre en considération, d'un point de vue pratique, la planification, la maintenance, la gestion (exploitation technique et commerciale), les aspects financiers et tarifaires, la formation du personnel.

### ANNEXE 3

#### Mandat du GAS 12 - Stratégie d'introduction des nouveaux services non vocaux de télécommunication dans les pays en développement

##### *Considérant*

(a) que le Manuel du GAS 11 indiquant la stratégie à adopter pour la mise en place d'un réseau de communication de données dans les pays en développement doit être considéré comme le point de départ d'études supplémentaires sur le sujet;

(b) que l'intérêt manifesté à l'échelle mondiale pour la mise en place de services de données sur le réseau numérique à intégration de services augmente rapidement,

##### *notant*

(a) que les nouveaux services non vocaux de télécommunication tels que télétext, vidéotex, messagerie, télécopie numérique, téléconférence vidéo ou d'ordinateurs, transfert électronique de fonds, ainsi que les services de données à simple ou multidestination sont introduits progressivement dans les pays développés;

(b) que la demande pour ces nouveaux services augmente dans les pays en développement;

(c) que les pays en développement ont besoin de directives pour l'introduction de ces nouveaux services dans leur environnement national,

##### *il est proposé que*

au cours de la prochaine période d'études, le GAS 11 soit chargé d'élaborer un Manuel qui devrait mettre l'accent sur la stratégie à adopter pour l'introduction des nouveaux services non vocaux de télécommunication (tels que télétext, vidéotex, messagerie, téléconférence vidéo ou d'ordinateurs, transfert électronique de fonds ainsi que les services de données à simple ou multidestination) dans les pays en développement en prenant en considération l'expérience des pays développés, les environnements économiques, techniques et opérationnels spécifiques actuels des pays en développement ainsi que la mise en place graduelle du RNIS.

### ANNEXE 4

#### Modification de la Résolution n° 14

1 *Ajouter* un nouveau point 9 au dispositif comme suit:

"9. qu'à cette fin, les Administrations et EPR devraient accroître leur assistance technique et financière pour favoriser l'organisation de séminaires de vulgarisation des Manuels, de cycles d'études et d'ateliers en vue d'améliorer le transfert des informations relatives aux nouvelles technologies dans les domaines de la planification, l'exploitation, la maintenance, la tarification, etc."

Par conséquent, la partie *décide en outre* devient le point 10.

2 Le Président de la Commission D a suggéré que l'on ajoute dans la Résolution n° 14 des références aux articles et aux Résolutions de la Convention de l'UIT (Nairobi, 1982) qui traitent des questions d'assistance ou de coopération technique. En plus des références déjà contenues dans la Résolution n° 14, il convient d'inclure les références suivantes à la Convention de l'UIT:

- article 4, numéros 20, 24
- article 58, numéro 326
- Résolutions nos 19, 22, 24, 30 et 34.

### 3.6 RAPPORT DE LA COMMISSION DE REDACTION

(tel qu'approuvé par l'Assemblée plénière)

#### 1 Généralités

1.1 La Commission de rédaction étant chargée de l'examen de l'alignement dans les trois langues et la mise au point finale des textes des Résolutions et des Voeux étudiés par l'Assemblée plénière.

#### 2 Séances

2.1 La Commission de rédaction s'est réunie à sept reprises entre le 18 et le 24 novembre 1988.

#### 3 Travaux

3.1 Au cours des sept séances, la Commission de rédaction a traité les quatre Résolutions et les deux Voeux figurant dans la liste ci-après:

Résolution n° 1	[document temporaire 50/PLEN(Rév.1)]
Résolution n° 2	(document temporaire 56/PLEN)
Résolution n° 17	(document temporaire 59/PLEN)
Résolution n° 18	(document temporaire 64/PLEN)
Voeu n° 1	(document temporaire 57/PLEN)
Voeu n° 3	(document temporaire 53/PLEN)

#### 4. LISTE DES PARTICIPANTS

Les symboles suivants sont utilisés:

C	Chef de délégation
CA	Chef adjoint de délégation
D	Délégué

##### I. ADMINISTRATIONS ET EXPLOITATIONS PRIVEES RECONNUES

###### Allemagne (République fédérale d')

C	G. HAUSMANN
D	H. BLANK
D	J. CLAUS
D	K. KERN
D	W. KRUSCH
D	E. LIESER
D	W. PETERS
D	R. RUGGEBERG
D	K. SCHULZ
D	A. SCHWALL
D	J. SOCHER
D	W. STAUDINGER
D	D. VOEGTLEN
D	F. WEDEMEYER
D	H. WILL
D	G. ZEDLER

###### Arabie saoudite (Royaume d')

C	A.M. NOURI
D	A.R. AL-FEHAID
D	A.M. DAFTARDAR

###### Argentine (République)

C	A.F. GARCIA
---	-------------

###### Australie

C	M.K. WARD
CA	N.R. CRANE
CA	W.R. ELLIS
CA	M. OCONNOR
D	G. BALLANTYNE
D	B. BENNETT
D	A. CABRERA
D	P. CORONEOS
D	B. CRUIKSHANK

D	P. DARLING
D	E.J. DAVIDSON (Mlle)
D	P. DAVIDSON
D	A. DAY
D	S. FISH
D	R. FLOOD
D	P. FRUEH
D	D. HARTLEY
D	J. HOLMES
D	P. JOHNSTONE
D	G. MARKEY
D	B. MCKAY
D	P. MCKENZIE
D	G. MILLS
D	S. MOON
D	C. OLIVER
D	J. PARK
D	A.W. SEETO
D	D. STEPHENS
D	L. VIPOND
D	A. WAGSTAFF

###### Autriche

C	W. KUDRNA
CA	J. BAYER

###### Belgique

C	P. PLEHIERS
D	M. GONY
D	F. HAERENS

###### Bénin (République populaire du)

CA	F. BACHABI
----	------------

###### Biélorussie (République socialiste soviétique de)

C	V.T. VOLOSHCHUK
---	-----------------

**Brésil (République fédérative du)**

C A. ITUASSU  
C L. MATOS  
D M. BRAJTERMAN  
D R. COLCHER  
D J. HAIM  
D W. SANTOS

**Bulgarie (République populaire de)**

C H. RAYKOV  
CA K. MIRSKI

**Burkina Faso**

C M. BAKO

**Cameroun (République du)**

C E. KAMDEM-KAMGA  
D N. NDE

**Canada**

C P. RACINE  
CA G. DALLAIRE  
D F. BERTRAND (Mme)  
D D.M. BOWER  
D P. BOWIE  
D R.F. BRETT  
D S.J. CROSSMAN  
D E.J. EXTON  
D K.W. HOFFMAN  
D T. HUGHES  
D M. ISRAEL  
D R.J. MILLS  
D K. RICHARDSON  
D O. STUBITS  
D K. YOKOYAMA

**Centrafricaine (République)**

C J.C. KOUNKOU  
D J. KONDAOULE  
D P. MAGONZI

**Chili**

M. PENA SALAZAR

**Chine (République populaire de)**

C LI FENG  
D HE JIAN-QIANG  
D SONG LIRU (Mme)

D WANG YURONG (Mme)  
D WU HEQUAN

**Chypre (République de)**

C C.C. CHAPPAS  
D K. ARPALOS

**Colombie (République de)**

D F. CASTRO ROJAS  
D H. NAVARRO CARIAZO  
D F. ROJAS MALAGON

**Corée (République de)**

C R.C. KIM  
CA C.H. PARK  
D D.-S. CHO  
D B.S. KIM  
D J.R. KIM  
D J.W. KIM  
D J.H. KO  
D D.-C. LEE  
D J.K. LEE  
D S.J. LEE  
D W.U. LEE  
D Y.J. LIM  
D H.M. PYO  
D B.H. RHA  
D J.L. YOON  
D W.Y. YU

DACOM

R.T. SONG

**Côte d'Ivoire (République de)**

C K. SORO  
CA K. SAGOE  
D J.J.B. AHOU

**Cuba**

C R.P. PEDROSA PEREZ  
D F. MARCHANTE CASTELLANOS

**Danemark**

C O. TOFT  
CA C. JENSBY  
D J. JENSBY  
D J. KIIL

**Djibouti (République de)**

CA M.Y. FARAH

**Egypte (République arabe d')**

C A.L. FANOUS

**Emirats arabes unis**CA T. SEETHARAMAN  
D M. AL SHARHAN**Espagne**C F. MOLINA NEGRO  
CA V. RUBIO CARRETON  
CA L. TEROL MILLER**Telefónica de España**

J.J. PEREZ ISAR

**Etats-Unis d'Amérique**C E. BARBELY  
CA G.M. FERENO  
D R.M. AMY  
D R. BEAIRD  
D D.R. CAIRNS  
D D.P. CASEY  
D D.H. CLARE III  
D L. CODACOV  
D C. CRUMP  
D D. DAVIS  
D E. ELOWE  
D R. FENICHEL  
D J.W. GURZICK Jr.  
D W.R. HARRIS  
D R.J. HOLLEMAN  
D R. JENSEN  
D A. KAUFMAN (Mme)  
D G.T. KEELER  
D I.N. KNIGHT  
D H. MARCHESE  
D T.H. MYER  
D J. O'BOYLE  
D P. ONSTAD  
D J.S. RYAN  
D R.E. SHRUM  
D R. SMITH  
D L. STRICKLAND Jr.  
D W.F. UTLAUT  
D M.E. VARRASSI  
D R. WEADON  
D M. WEINER**AT&T**H.V. BERTINE  
R. BRANDT  
G.K. HELDER  
J.Z. JACOBYV.I. JOHANNES  
W.E. LIND  
H.R. SILBIGER**COMSAT**

M. NEIBERT

**MCI Telecommunications**

S. TIWARI

**Pacific Bell**

S.P. CHUM

**Western Union International**T. JEANETTES  
W. KOKORELIS  
M.E. SCHEIDEGGER  
A. SHIELDS**Ethiopie (République démocratique populaire d')**C M. ASFAW  
D A. BEKELE**Finlande**C P. TARJANNE  
CA L. HALME  
D R. ALANDER  
D P. SALONEN**France**C P. GONIN  
CA J.-C. DENIAUD  
CA M. THUE  
D L. BOURGEAT  
D P. COLLET  
D G. GERBIER  
D J. HAMEL  
D O. HUART  
D P.D. LANSARD  
D P. LORAND  
D F. LUCAS  
D B. MARTI  
D J. MARTORY  
D J. MENIER (Mlle)  
D J.-B. PECRESSE  
D C. PENN  
D B. ROUXEVILLE

**Ghana**

C Col. K. OPONG  
D N.O.O. ADJEBU

**Grèce**

C P. IOANNIDIS  
CA A. NODAROS  
D G. HATZOPOULOS

**Hongroise (République populaire)**

C J. SZITAS  
CA O. VILLANYI  
D G. GOSZTONY  
D G. LAJTHA

**Inde (République de l')**

C A.S. WAKHLE  
D M.G. JOSHI  
D D. KUMAR GUPTA  
D Y. MUTHUSWAMI  
D K.K. PAI  
D S. RAO  
D M.C. VENKATRAM

**Indonésie (République d')**

C R. SUMITRO  
D M. GATOT  
D P.R. SETYANTO

**Iran (République islamique d')**

C H. MAHYAR  
D J. AFSHARI  
D K. ALI LOFTI  
D J. JAMSHIDIAN TEHRANI  
D F. KARIMZADEGAN  
D M. KHOSRAVI  
D A.A. MOHSENZADEH  
D A.A. SANATI  
D M. TASLIMI TEHRANI  
R. RASHIDI MEHRABADI  
S. SHADKAM

**Iraq (République d')**

C W.D. JALLO

**Irlande**

D P. CORKERY  
D J.D. FIELD  
D J. LYNCH  
D A. MULLEN

**Islande**

C T. JONSSON  
CA G. ARNAR

**Israël (Etat d')**

CA P. KATZ  
D M. FAIRMONT

**Bezeq**

I. HEGEDISH  
Y. SIEV

**Italie**

C C. RUDILOSSO  
D V. CAMINITI  
D D. DE MAIO  
D G. DEL PRETE  
D G. ENEA  
D A. MACCHIONI  
D A. PELLA  
D G. PELLEGRINI  
D G. REPACI  
D C. RUSSO (Mme)  
D G. SARACO  
D F. SAVI  
D A. STENDARDI (Mme)  
D S. TIBERIO

**RAI**

C. TERZANI

**Italcable**

R. CARMIGNANI

**Japon**

C M. MIURA  
CA H. CHONO  
CA S. INADA  
CA H. ISHIHARA  
CA S. NISHIMOTO  
CA S. OHBU  
CA H. YOSHIZAKI  
D K. ADACHI  
D T. AMEMIYA

D T. ARATANI  
D K. HATANO  
D C. II  
D Y. ISHIKAWA  
D N. ITO  
D T. KAWASHIMA  
D Y. KAWASUMI  
D Y. KITAHARA  
D M. KOJIMA  
D K. MIYAGI  
D Y. NAKAMURA  
D T. NISHIMOTO  
D T. OKABE  
D T. OKABE  
D S. SAWADA  
D N. SUZUKI  
D N. TAKAO  
D Y. TANAKA  
D Y. TOSHITANE  
D T. TSUDA  
D T. WASHIDA  
D A. WATANABE  
D Y. YOKOYAMA

**KDD**

T. HARADA  
Y. ISHIDA  
H. KATO  
M. MATSUBARA  
T. MATSUDAIRA  
Y. NISHIZAWA  
T. OHTA  
T. TSUJII  
Y. UMEZAWA  
H. WADA

**NTT**

S. AOKI  
K. ASATANI  
S. IWASAKI  
S. KANO  
M. KATO  
M. KOIKE  
M. KUWABARA  
M. MATSUSHITA  
K. OMURA  
N. ONO  
S. TOMIDA  
M. YAMASHITA

**Kenya (République du)**

C S.J. NJAGAH  
D T.E. DIERO

**Koweït (Etat du)**

C F.Y. AL MAJID  
D A.S. ABUREZQ

**Liban**

C M. GHAZAL

**Liechtenstein (Principauté de)**

Voir Suisse

**Luxembourg**

C C. DONDELINGER

**Malaisie**

C M.A. KHALID  
D N. BAHARIN (Mme)  
D O. ISMAIL  
D M.K. NAINA

**Mali (République du)**

C M. KEITA  
D Cheik S.M. NIMAGA  
D D. TOURE  
D H. TRAORE KONATE (Mme)

**Malte (République de)**

D J.M. PACE

**Maroc (Royaume du)**

C E.J. ANTARI

**Maurice**

C L. DABY SEESARAM

**Mexique**

D A. ALALUF OLIVARES

**Niger (République du)**

D K.H. HAMANI  
D M. MOUNKAILA

**Norvège**

C K. HOLLER  
CA N. KNUDTZON  
D O. HAUGAN  
D E. LANDEIDE

D A.L. LILLEBO (Mme)  
D B. SANDNES  
D J. SOKNES  
D E. UTVIK

**Nouvelle-Zélande**

CA J. SKURR  
D P. BLAIN  
D G.H. RAILTON  
D C. SINGLETON  
D C.R. TURNER  
D P. WATT  
D R. WILKINSON

**Oman (Sultanat d')**

C M. AL KHUSAIBY  
CA N. AL ZADGALY

**Pakistan (République islamique du)**

C A.R. QURESHI

**Papouasie-Nouvelle-Guinée**

D C. KULINIASI

**Pays-Bas (Royaume des)**

C G.J. VAN VELZEN  
CA P.J.C. HAMELBERG  
D J.A. AARSEN  
D H. MULDER  
D J.J.Th.A. RIETBROEK

**Philippines (République des)**

C A. SANTOS  
CA K.G. HECETA (Mlle)  
D C. ABIGANIA

**Phil. Long Distance Telephone**

N. VIRATA  
G. LIM

**Pologne (République populaire de)**

CA B. LISIECKI

**Portugal**

C M. ALMEIDA  
D A.C. ROLDAO LOPES

**Qatar (Etat du)**

C A. AL DERBESTI  
D A.A. ABBAS  
D H.A. MAKI

**République démocratique allemande**

C W. GULZOW  
CA M. KAUFNER  
D H. LORKE

**République populaire démocratique de Corée**

C CHON MYONG GUN  
D CHA YONG CHUN  
D HAN GUI HWAN

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

C S. TEMPLE  
CA J. MILLS  
D P.M. BRADSHAW  
D N.J. CROSS  
D P. DOOGAN  
D J.R. ELLIOTT  
D D.G. FISHER  
D A. GREASLEY  
D K. LAWRENCE (Mlle)  
D W.R. LUCAS  
D A. MAY (Mlle)  
D B.W. MOORE  
D A. PUGH  
D J.N. ROBERTS  
D W.G. SIMPSON  
D I. SPIERS  
D D. THOMAS  
D J. WEDLAKE  
D A.J.M. WILSON  
D S.-K. WONG

**Sénégal (République du)**

C P.G. MBENGUE  
CA S. MBAYE

**Singapour (République de)**

C L. SZE THYE  
D N. BOON SIM  
D C. KUM CHUN

**Sri Lanka (République socialiste démocratique de)**

C G.J.N.L. SOYSA  
D S.R. KANAHERAARACHCHI

**Suède**

C T. LARSSON  
CA S. ELOVSSON  
D L. ACKZELL  
D R. ORRSTEN

**Suisse (Confédération)**

C R. TRACHSEL  
CA M. APOTHELOZ  
D G. DUPUIS  
D H.K. PFYFFER  
D F. SUTTER

**Swaziland (Royaume du)**

C A.S. DLAMINI  
D M.R. MABUZA

**Tanzanie (République-Unie de)**

C A.H.J. MARIJANI  
CA A. NDAKIDEMI

**Tchécoslovaque (République socialiste)**

C J. LOSINSKY  
CA S. SCHNEIDER

**Thaïlande**

C S. SACHJAPINAN  
D S. BIJAYENDRAYODHIN  
D B. PLANGSIRI  
D K. SURAPUNTHU  
D Dr. T. YONGCHAREON

**Togolaise (République)**

C D. AITHNARD  
D K. MIKEM

**Turquie**

C K. DALMAZ

**Union des Républiques socialistes soviétiques**

C Ju. A. TOLMACHEV  
CA JU. M. FOMIN  
CA P. KURAKOV  
CA L.E. VARAKIN  
D V.I. CHTCHEPOTINE  
D S.L. DEDUKH  
D V.I. KHOKHLOV  
D I.V. KREINGEL (Mme)  
D V.M. MATROSOV  
D K.K. NIKOLSKY  
D V.G. OSIPOV

**République socialiste soviétique d'Ukraine**

C V.T. DELIKATNY

**Viet Nam (République socialiste du)**

C T. DANG VAN  
CA L.T. MAI  
D NGUYEN NGOC VY

**Yougoslavie (République socialiste fédérative de)**

C D. MILICEVIC (Mme)

**Yémen (République arabe du)**

D A. BASAHI  
D A.A. HAMMANI

**Yémen (République démocratique populaire du)**

C O.A. SHIHAB

## II. ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES

### **Télécommunauté Asie-Pacifique (APT)**

C. THONGMA

### **Commission électrotechnique internationale (CEI)**

R.E. BRETT  
M. SABEV (Mme)

### **Conférence internationale des grands réseaux électriques à haute tension (CIGRE)**

D.C.B. SMITH

### **Association européenne de constructeurs de calculateurs électroniques (ECMA)**

J. FENN  
J. SCHWARZ

### **Association du transport aérien international (IATA)**

J.F. KEARNEY

### **Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO)**

F.L. SHILLING

### **Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellite (INMARSAT)**

R. HOSKYNS

### **Organisation internationale de télécommunications par satellite (INTELSAT)**

H. CHASIA  
W.S. OEI

### **Association internationale des usagers des télécommunications (INTUG)**

P. ALLEN  
H.C.H. BERG  
A. CORNISH  
M. KUNZ  
D. NICHOLAS  
R. SPAHNI

### **Comité international des télécommunications de presse (IPTC)**

G. THOMPSON

### **Organisation internationale de normalisation (ISO)**

L.D. EICHER

### **Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications S.C. (SWIFT)**

K.-H. HADDENBROCK

### **Union européenne de radiodiffusion (EBU)**

A. BROWN

### **Union postale universelle (UPU)**

S. COAKELEY  
M. HARDING  
K. MCKEOWN  
M. PAPE  
Dr. D. SMYTH  
G. ST. DENIS  
A. WIDDOWS

### III. SIEGE DE L'UIT

#### *Secrétariat général*

R.E. BUTLER, Secrétaire général

*Assistante:* P. TAILLEFER (Mme)

J. FRANCIS, Département des Relations extérieures  
A. RUTKOWSKY  
P.A. TRAUB

#### **Comité consultatif international des radiocommunications (CCIR)**

R.C. KIRBY, Directeur  
G.H. GROTELÜSCHEN, Département technique A

#### **Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (CCITT)**

Th. IRMER, Directeur

*Assistante:* C. VIGNEULLE (Mme)

M. MALEK ASGHAR, Secrétaire de l'Assemblée plénière

*Assistante:* S. DUNAND (Mme)

#### *Secrétariat de la Commission A*

S. NOVIKOV  
R. BAILLOD  
M. BETANCOURT

*Assistante:* A. ANSELMIER (Mme)

#### *Sécretariat de la Commission B*

J. LEPESQUEUR  
F. BIGI  
Y. SENUMA  
H. ZHAO

*Assistante:* U. SUBIOTTO (Mme)

#### *Secrétariat de la Commission C*

R. PRELAZ

*Assistante:* P. BERTINOTTI (Mme)

#### *Secrétariat de la Commission D*

E. LEFORT  
E. PIERRE  
Z.J. TAR

*Assistante:* M.H. BERCHER (Mme)

#### *Commission de rédaction*

G. TURNBULL

*Assistante:* M.L. FERNANDEZ DEL PINO (Mlle)

#### *SERVICES DE L'ASSEMBLEE PLENIERE*

##### *Organisation*

G. BARBOUX, Département des Conférences  
et des Services communs  
J. ESCUDERO  
A. JOSSERAND (Mme)  
M. DIABY

*Assistante:* D. BOCCARD (Mlle)

##### *Finances et personnel*

R. PRELAZ, Département des Finances

*Assistante:* P. BERTINOTTI (Mme)

##### *Contrôle des documents*

J. FILLION (Mlle)  
L. JEANMONOD (Mme)

##### *Distribution des documents*

G. CLAIRO  
R. GACHET  
A. HERRERIN

##### *Enregistrement des délégués*

G. ANTONIAZZI (Mlle)  
S. KUMENIUS (Mlle)

*Services linguistiques*

*Traduction*

*Section française*

R. RIPERT  
D. HALPERN  
J. MUSSET (Mlle)  
S. AUDOUY (Mme)

*Section anglaise*

A. PITT  
T. JONES  
P. WHITING

*Section espagnole*

F. GARCIA ALONSO  
J. HIERONYMI-MORENO (Mme)  
J. BESADA  
C. MARIN (Mme)

*Procès-verbaliste*

J. BARLEY (Mlle)

*Interprétation*

Coordination: J. SANCHEZ (Mme)

*Cabine française*

M. GUCASSOFF (Mme)  
M. DUCROUX (Mme)  
M.O. BAYLE (Mme)  
C. BIELIK (Mme)  
A.C. BLUM (Mlle)  
C.H. COLOMER  
F. STUBY (Mme)  
N. KRIVOICHEINE

*Cabine anglaise*

I. SAKOV (Mme)  
M. DE GREN (Mme)  
V. TAYLOR-BOULADON (Mme)  
A. AROUSTIAN  
J.D. DE ZWAAN  
P. DAVIDSON (Mme)  
M. GIRI (Mme)

*Cabine espagnole*

F. TOW (Mlle)  
A. HUBNER (Mme)  
S. BOTERO-BROWNING (Mme)  
J.P. ALLAIN  
S. HOVEL (Mme)  
M. PASTOR

*Cabine russe*

A.A. GORBUNOVA (Mme)  
N. TROUTNEVA (Mme)  
N.V. VOLKOVA (Mme)  
P. PETERSON  
A. TADEVOSSIAN

*Cabine chinoise*

X. CHEN (Mme)  
Y. LEI (Mme)  
R. MIAO (Mme)  
A. CHAN  
T. JIA  
X. JIANG  
M.A. XU  
X. YANG

*Cabine arabe*

A. NASR  
G. ELIAS (Mlle)  
C. ARNAOUT (Mlle)  
Z. ABDEL-MAGID (Mme)  
M. GAMAL  
S. KARAKIRA  
E. BAZZI

*Services de production des documents*

*Service de composition des documents*

D. DUVERNAY (Mme)

*Assistante:* J. FERRER (Mlle)

*Section française*

G. MAZELLA (Mme)

M. MIGUET (Mme)

M.C. GIRARD (Mme)

C. FRANCONY (Mme)

M. BREVOT (Mme)

M. CLAVEL (Mme)

*Section anglaise*

D. GAVARD (Mme)

S. NEAL (Mlle)

*Section espagnole*

L. SCOLARI (Mme)

M.C. BURRO (Mlle)

B. TORAL (Mlle)

E. LUGRIS (Mme)

L. DOMINGO (Mlle)

G. LOYOLA

*Service de reprographie*

J. ALLINGER

E. UNTERLERCHNER

## 5. LISTE DES DOCUMENTS DE LA IX<sup>e</sup> ASSEMBLEE PLENIERE

### 5.1 DOCUMENTS BLANCS

AP IX-	Origine	Titre
1	COM S	Rapport de la Commission spéciale S à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT
2	GAS 9	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT
3	CE XII	Liste des Questions proposées pour examen au cours de la période d'études 1989-1992
4	CE XII	Modification des Recommandations et suppléments de la série G
5	CE XII	Nouvelles Recommandations et suppléments de la série G
6	CE XII	Modifications et suppléments aux Recommandations de la série P
7	CE XII	Nouvelles Recommandations et suppléments de la série P
8	Secrétariat du CCITT	Réponses sous forme de tableaux synoptiques du CCITT aux Questions confiées à la Commission d'études XII
9	Secrétariat du CCITT	Rapport final du GAS 10 (Données de planification et méthodes de prévisions) à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT
10	CE IX	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie I - Introduction et réponses aux Questions
11	CE IX	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie II - Propositions de nouvelles Recommandations des séries R, S et U
12	CE IX	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie III - Projets de révisions à des Recommandations existantes dans les séries R, S et U
13	CE IX	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie IV - Questions dont l'étude est proposée pour la période 1989-1992
14	CE II	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT - Généralités, réponses aux Questions et rapport succinct du Rapporteur principal
15	CE II	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT - Projets de nouvelles Recommandations et de nouveaux suppléments de la série E
16	CE II	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT - Projets de Recommandations et de suppléments révisés de la série E
17	CE II	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT - Questions proposées pour la période d'études 1989-1992

AP IX-	Origine	Titre
18	CE VIII	Rapport sur les travaux de la Commission d'études VIII pendant la période 1985-1988 - Partie I - Rapport général
19	CE VIII	Rapport final sur le travail de la Commission d'études VIII durant la période d'études 1985-1988 - Partie II - Propositions de Recommandations nouvelles de la série T
20	CE VIII	Rapport final relatif aux travaux de la Commission d'études VIII durant la période d'études 1985-1988 - Partie II - Projet de nouvelles Recommandations de la série T
21	CE VIII	Rapport final sur les travaux de la Commission d'études VIII durant la période d'études 1985-1988 - Partie II - Propositions de nouvelles Recommandations de la série T - Partie II.3 - Recommandations T.414 à T.418
22	CE VIII	Rapport final sur les travaux de la Commission d'études VIII au cours de la période d'études 1985-1988 - Partie II - Propositions concernant de nouvelles Recommandations de la série T - Partie II.4 - Recommandations T.431 à T.433
23	CE VIII	Rapport final des travaux de la Commission d'études VIII pendant la période d'études 1985-1988 - Partie II - Propositions de nouvelles Recommandations de la série T - Partie II.5 - Recommandations T.441 à T.564
24	CE VIII	Rapport final de la Commission d'études VIII pour la période d'études 1985-1988 - Partie III - Projets de textes révisés pour ces Recommandations de la série T
25	CE VIII	Rapport final de la Commission d'études VIII pour la période d'études 1985-1988 - Partie III - Projets de révisions des Recommandations de la série T - Annexe A à la Recommandation T.101
26	CE VIII	Rapport sur les travaux de la Commission d'études VIII durant la période 1985-1988 - Partie IV - Proposition de programme d'études de la Commission d'études VIII pour la prochaine période d'études
27	Secrétariat du CCITT - Président du CP/CAMTT-88	Rapport final sur les activités du CP/CAMTT-88
28	GAS 3	Rapport du Président sur les travaux du GAS 3 pendant la période d'études 1985-1988
29	CE IV	Rapport final de la Commission d'études IV à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière
30	CE IV	Questions relatives à la maintenance proposées par la Commission d'études IV pour la prochaine période d'études (1989-1992)
31	CE IV	Nouvelles Recommandations de la série M

AP IX-	Origine	Titre
32	CE IV	Recommandations entièrement révisées et principales révisions des Recommandations de la série M
33	CE IV	Recommandations nouvelles et révisées des séries N et O
34	CE X	Rapport présenté à l'Assemblée plénière - Parties I et IV - Considérations générales et réponses aux Questions/nouvelles Questions
35	CE X	Rapport à l'Assemblée plénière - Parties III.1 et II.1 - LDS et TDF (Recommandations Z.100 et Z.110)
36	CE X	Rapport à l'Assemblée plénière - Partie III.2 - CHILL (Recommandation Z.200)
37	CE X	Rapport à l'Assemblée plénière - Partie III.3 - LHM, Généralités et TAO (Recommandations Z.301 à Z.323)
38	CE X	Rapport à l'Assemblée plénière - Parties III.4 et II.2 - SOF et Glossaire (Recommandations Z.331 à Z.341)
39	CE VII	Rapport final à l'Assemblée plénière - Partie I - Rapport général
40	CE VII	Rapport final à l'Assemblée plénière - Partie II.1 - Projets de nouvelles Recommandations
41	CE VII	Rapport final à l'Assemblée plénière - Partie II.2 - Projets de nouvelles Recommandations
42	CE VII	Rapport final à l'Assemblée plénière - Partie II.3 - Projets de nouvelles Recommandations
43	CE VII	Rapport final à l'Assemblée plénière
44	CE VII	Rapport final à l'Assemblée plénière - Partie II.5 - Projets de nouvelles Recommandations
45	CE VII	Rapport final à l'Assemblée plénière - Partie II.6 - Projets de nouvelles Recommandations
46	CE VII	Rapport final à l'Assemblée plénière - Partie II.7 - Projets de nouvelles Recommandations
47	CE VII	Rapport final à l'Assemblée plénière - Partie II.8 - Projets de nouvelles Recommandations
48	CE VII	Rapport final à l'Assemblée plénière - Partie III.1 - Projets de Recommandations révisées
49	CE VII	Rapport final à l'Assemblée plénière - Partie III.2 - Projet de révision de la Recommandation X.25
50	CE VII	Rapport final à l'Assemblée plénière - Partie III.3 - Projets de révision de Recommandations
51	CE VII	Rapport final à l'Assemblée plénière - Partie III.4 - Projets de révision de Recommandations

AP IX-	Origine	Titre
52	CE VII	Rapport final à l'Assemblée plénière - Partie III.5 - Projets de révision de Recommandations
53	CE VII	Rapport final à l'Assemblée plénière - Partie III.6 - Projets de Recommandations révisées
54	CE VII	Rapport final à l'Assemblée plénière - Partie III.7 - Projets de révision de Recommandations
55	CE VII	Rapport final à l'Assemblée plénière - Partie III.8 - Projets de révision de Recommandations
56	CE VII	Rapport final à l'Assemblée plénière - Partie III.9 - Projet de révision de la Recommandation X.411
57	CE VII	Rapport final à l'Assemblée plénière - Partie IV - Textes des Questions proposées pour la prochaine période d'études
58	CE XV	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie I - Considérations générales
59	CE XV	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie II - Recommandations nouvelles et Recommandations modifiées des séries H et J
60	CE XV	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie III - Modifications aux Recommandations/suppléments de la série G
61	CE XV	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie IV - Nouvelles Recommandations/Nouveaux suppléments de la série G
62	CE XV	Liste des Questions proposées pour étude durant la période d'études 1989-1992 - Partie V du rapport
63	CE VI	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie I - Introduction et réponses aux Questions
64	CE VI	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie II - Propositions de nouvelles Recommandations de la série L - Partie III - Propositions de modifications aux Recommandations existantes de la série L
65	CE VI	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie IV - Questions proposées pour la période d'études 1989-1992
66	Directeur du CCIR	Rapport d'information sur la collaboration entre le CCIR et le CCITT
67	Directeur du CCITT	Rapport sur le Secrétariat spécialisé du CCITT
68	Directeur du CCITT	Rapport sur l'activité du CCITT entre la VIII <sup>e</sup> et la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière
69	Directeur du CCITT	Suggestions du Directeur du CCITT concernant les Résolutions, Voeux et Recommandations qui doivent être retirés du tome I (Livre bleu)

AP IX-	Origine	Titre
70	Directeur du CCITT	Révision de la Résolution n° 1 du CCITT
71 (+ Add.)	Directeur du CCITT	Rapport sur les activités des Commissions du Plan à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT
72	Directeur du CCITT	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière sur l'estimation des besoins financiers du CCITT
73	Directeur du CCITT	Publication de l'édition de 1989 du Livre du CCITT (Livre bleu)
74	Directeur du CCITT	Révision de la Résolution n° 8 du CCITT
75	Directeur du CCITT	Rapport du Laboratoire du CCITT
76	Directeur du CCITT	Propositions d'attribution des Questions aux Commissions d'études du CCITT
76 (Addendum)	Directeur du CCITT	Liste des Questions ayant suscité jusqu'à cinq contributions pendant la période d'études 1985-1988
77	CE III	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT - Considérations générales et réponses formelles aux Questions
78	CE III	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT - Projet de nouvelles Recommandations et de nouveau supplément de la série D
79	CE III	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT - Projet de révision des Recommandations existantes et du supplément n° 1 de la série D
80	CE III	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT - Questions qu'il est proposé d'étudier au cours de la période d'études 1989-1992
81	CE I	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT - Partie I - Résumé d'orientation du Rapporteur principal, considérations générales et réponses aux Questions
82	CE I	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT - Partie II - Projets de nouvelles Recommandations de la série F et suppléments
83	CE I	Rapport final établi à l'intention de la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT - Partie III - Projets révisés de Recommandations et de suppléments de la série F
84	CE I	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT - Partie IV - Questions proposées pour la période d'études 1989-1992
85	CE V	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie I - Introduction et réponses aux Questions

AP IX-	Origine	Titre
86	CE V	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie II - Projets de nouvelles Recommandations de la série K - Partie III - Projets de révision des Recommandations existantes de la série K
87	CE V	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie IV - Questions proposées pour étude pendant la période 1989-1992
88	CE XVII	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie I - Introduction et réponses aux Questions
89	CE XVII	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie II - Nouvelles Recommandations proposées (série V)
90	CE XVII	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie III - Propositions de révision des Recommandations existantes de la série V
91	CE XVII	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie IV - Questions dont l'étude est proposée pour la période 1989-1992
91 (Addendum)	CE XVII	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie IV - Questions dont l'étude est proposée pour la période 1989-1992
92	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Parties I et IV - Généralités et réponses aux Questions - Nouvelles Questions
93	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie III.1 - Recommandations Q.11 à Q.455, et Partie II.1 - Recommandations Q.45 bis et Q.50
94	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie III.2 - Recommandation Q.9: Vocabulaire de la commutation et la signalisation
95	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.2 - Fonctions et flux d'information pour les services dans le RNIS: méthodologie et services de base (Recommandations Q.65 et Q.71)
96	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.3 - Fonctions et flux d'information pour les services dans le RNIS: définitions et services supplémentaires d'identification du numéro (Recommandations Q.80 et Q.81)
97	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.4 - Fonctions et flux d'information pour les services dans le RNIS: services supplémentaires d'offre d'appel (Recommandation Q.82)
98	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.5 - Fonctions et flux d'information pour les services dans le RNIS: services supplémentaires d'aboutissement d'appel (Recommandation Q. 83)

AP IX-	Origine	Titre
99	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.6 - Fonctions et flux d'information pour les services dans le RNIS: services de communauté d'intérêt, de taxation et de transfert d'informations supplémentaires (Recommandations Q.85, Q.86 et Q.87)
100		Liste des documents de la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière (Document AP IX-1 à 100)
100 (Corrigendum)		Liste des documents de la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière (Document AP IX-1 à 100)
101	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.7 - Commutateurs numériques (Recommandations Q.500 à Q.522)
102	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.8 - Commutateurs numériques (Recommandations Q.541 à Q.544)
103	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.9 - Commutateurs numériques (Recommandations Q.551 à Q.554)
104	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie III.3 - Interfonctionnement entre systèmes de signalisation (Recommandations Q.606 à Q.684)
105	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.10 - Interfonctionnement entre systèmes de signalisation (Recommandation Q.699)
106	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Parties II.11 et III.4 - Système de signalisation n° 7: généralités et SSTM (Recommandations Q.700 à Q.704)
107	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie III.5 - Système de signalisation n° 7: SSTM (LDS pour les Recommandations Q.703 et Q.704)
108	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie III.6 - Système de signalisation n° 7: SSTM et applications des autocommutateurs privés (Recommandations Q.705 à Q.709 et Q.710)
109	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie III.7 - Système de signalisation n° 7: SSCS (Recommandations Q.711 à Q.714 et Q.716)
110	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie III.8 - Système de signalisation n° 7: SSCS (Recommandation Q.714, LDS)

AP IX-	Origine	Titre
111	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie III.9 - Système de signalisation n° 7: SSUT (Recommandations Q.721 à Q.725)
112	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.12 - Système de signalisation n° 7: services supplémentaires RNIS (Recommandation Q.730)
113	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie III.10 - Système de signalisation n° 7: SSUR (Recommandations Q.761, Q.762 et Q.763)
114	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie III.11 - Système de signalisation n° 7: SSUR (Recommandation Q.764)
115	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.13 - Système de signalisation n° 7: SSUR (Recommandation Q.764, LDS)
116	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.14 - Système de signalisation n° 7: SSACT (Recommandations Q.771 à Q.775)
117	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.15 - Système de signalisation n° 7: spécification d'essai (Recommandations Q.780 et Q.781)
118	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.16 - Système de signalisation n° 7: spécification d'essai (Recommandation Q.782)
119	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.17 - Système de signalisation n° 7: spécification d'essai (Recommandation Q.783)
120	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie III.12 - Système de signalisation n° 7: contrôle, exploitation et maintenance (Recommandations Q.791 et Q.795)
121	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie III.13 - Système de signalisation n° 7: glossaire de termes et d'abréviations propres au système de signalisation n° 7
122	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie III.14 - Signalisation d'abonné numérique n° 1 (SAN 1), couche liaison de données (Recommandations Q.920 et Q.921)
123	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie III.15 - Signalisation d'abonné numérique n° 1 (SAN 1), couche réseau (Recommandations Q.930 et Q.931, § 1 à 4)

AP IX-	Origine	Titre
124	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie III.16 - Signalisation d'abonné numérique n° 1 (SAN 1), couche réseau (Recommandation Q.931, § 5 à 9)
125	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.18 - Signalisation d'abonné numérique n° 1 (SAN 1), couche réseau (Recommandation Q.931, annexe A)
126	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.19 - Signalisation d'abonné numérique n° 1 (SAN 1), couche réseau (Recommandation Q.931, annexes B à O et appendices I, II et III)
127	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.20 - Signalisation d'abonné numérique n° 1 (SAN 1), couche réseau et gestion usager-réseau (Recommandations Q.932 et Q.940)
128	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.21 - Réseau mobile terrestre public, généralités (Recommandations Q.1000 et Q.1005)
129	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.22 - Réseau mobile terrestre public, interfonctionnement et interfaces numériques (Recommandations Q.1031 et Q.1032, Q.1061, Q.1062 et Q.1063)
130	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.23 - Réseau mobile terrestre public, sous-système application mobile (Recommandation Q.1051, § 1 à 3.4)
131	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.24 - Réseau mobile terrestre public, sous-système application mobile (Recommandation Q.1051, § 3.5 à 3.11)
132	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.25 - Réseau mobile terrestre public, sous-système application mobile (Recommandation Q.1051, § 4 et 5)
133	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.26 - Interfonctionnement avec des systèmes mobiles à satellites (Recommandations Q.1100, Q.1101, Q.1102, Q.1103, Q.1111, Q.1112, Q.1151 et Q.1152)
134	CE XI	Rapport de la Commission d'études XI à l'Assemblée plénière du CCITT - Partie II.27 - Interfonctionnement avec des systèmes mobiles à satellites (Recommandations Q.1112 et Q.1152, LDS)
135	GAS 11	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT

AP IX-	Origine	Titre
136	Président du GAS 7	Rapport établi pour la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT
137	ISO/CEI	Note concernant les activités de coordination CCITT-ISO/CEI
138	Hongrie	Evolution des méthodes de travail
139	Hongrie	Restructuration des Commissions d'études du CCITT
140	Hongrie	Suggestion concernant la publication du Livre bleu
141	CE XVIII	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie I - Considérations générales
142	CE XVIII	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie II - Recommandations révisées et/ou nouvelles de la série G.700
143	CE XVIII	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie III - Recommandations de la série I.100
144	CE XVIII	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie IV - Recommandations de la série I.200
145	CE XVIII	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie V - Recommandations de la série I.300
146	CE XVIII	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie VI - Recommandations de la série I.400
147	CE XVIII	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie VII - Recommandations de la série I.500
148	CE XVIII	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie VIII - Recommandations de la série I.600
149	CE XVIII	Liste des Questions proposées pour la période d'études 1989-1992 (Partie IX du rapport)
150	CE XVIII	Rapport final à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie X - Recommandations et suppléments amendés des séries G.800 et G.900
151	Rapporteurs principaux des CE I, II et XVIII	Précisions concernant les mandats des Commissions d'études A et B, tels que proposés par la Commission spéciale S
152	CMTT	Rapport de la CMTT à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT
153	Pays-Bas	Note relative aux sections 1 et 2 de la division A de la Recommandation F.42
154	CMV	Rapport de la CMV à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT
155	UPU	Proposition d'une date commune (CCITT/UPU) d'entrée en vigueur des modifications relatives aux télégrammes des services financiers postaux (POSTFIN) soit le 1 <sup>er</sup> juillet 1990

AP IX-	Origine	Titre
156	France	Proposition de Questions pour la Commission d'études IX
157	France	Réserves concernant le projet de Recommandation F.73 de la Commission d'études I
158		Supplément à la liste des documents de la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT (documents AP IX-100 à 158)

## 5.2 DOCUMENTS TEMPORAIRES

Doc. temp.	Titre
	<i>Documents de l'Assemblée plénière</i>
1/PLEN	Projet de calendrier pour la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière
2/PLEN	Ordre du jour de la séance d'ouverture
3/PLEN	Ordre du jour de la première séance plénière
4/PLEN + Add. 1, 2, 3	Liste des délégués aux réunions du CCITT qui sont décédés depuis la VIII <sup>e</sup> Assemblée plénière
5/PLEN + Add.1 et 2	Liste des délégués aux réunions du CCITT qui ont pris leur retraite depuis la VIII <sup>e</sup> Assemblée plénière
6/PLEN + Rév.	Organisation de la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT Liste des Commissions et Groupes de travail de l'Assemblée et leur mandat
7/PLEN	Ordre du jour de la deuxième séance plénière
8/PLEN	Intérêt des services d'échange d'informations (SEI) de l'UIT pour les participants aux travaux du CCITT
9/PLEN	Echange de documents avec l'UIT
10/PLEN	Modifications apportées à la Recommandation V.120
11/PLEN	Publication des Recommandations de la série B "Moyens d'expression"
12/PLEN	Responsabilités financières des Assemblées plénières des CCI
13/PLEN	Directives concernant la protection des lignes de télécommunication préparées par la Commission d'études V et cycle d'études pour les promouvoir
14/PLEN	Corrigendum au document AP IX-154 - Rapport de la CMV à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT
15/PLEN	Projet de Recommandation D.193 - Principes spéciaux de tarification à appliquer aux télécommunications privilégiées
16/PLEN	Projet de Recommandation D.193 - Principes spéciaux de tarification à appliquer aux télécommunications privilégiées
17/PLEN	Réserves concernant le projet de Recommandation F.73 de la Commission d'études I
18/PLEN	Ordre du jour de la troisième séance plénière
19/PLEN	Complément pour le projet de Recommandation P.31 de la Commission d'études XII (AP IX-7, page 8)
20/PLEN	Séance d'ouverture de la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT
21/PLEN	Modification des Recommandations S.2, S.4 et S.22
22/PLEN	Modifications à apporter au projet de Recommandation C.3

Doc. temp.	Titre
23/PLEN	Modification du § 3 du projet de Recommandation D.193
24/PLEN	Ordre du jour de la quatrième séance plénière
25/PLEN	Projet de procès-verbal de la première séance plénière
26/PLEN	Mise à jour de la Recommandation G.741
27/PLEN	Observations relatives au projet de Recommandation A.2it
28/PLEN	Procès-verbal de la deuxième séance plénière
29/PLEN	Ordre du jour de la cinquième séance plénière
30/PLEN	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie I
31/PLEN	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie II
32/PLEN	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie III
33/PLEN	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie IV
34/PLEN + Rév.1 et 2	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie V
35/PLEN	Considérations d'ordre pratique sur la participation du CCITT à la CMV
36/PLEN	Compte rendu de la troisième séance plénière
37/PLEN + Corr.1	Rapport de la Commission D à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie I
38/PLEN	Procès-verbal de la quatrième séance plénière
39/PLEN + Rév.1	Projet de Résolution de l'Assemblée plénière du CCITT à la Conférence de plénipotentiaires sur la prééminence du CCITT dans la normalisation mondiale des télécommunications
40/PLEN	Travaux du CCITT relatifs à la terminologie et participation du CCITT à la CMV
41/PLEN	Ordre du jour de la sixième séance plénière
42/PLEN	Rapport de la Commission D à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière - Partie II
43/PLEN	Projet de Recommandation A.22 - Collaboration avec d'autres organisations internationales dans le domaine de la technique de l'information
44/PLEN	Projet de révision de la Résolution n° 2
45/PLEN	Adjonction d'un nouveau <i>considérant</i> à la Résolution "L'esprit de Melbourne" (document temporaire 39/PLEN)
46/PLEN	Invitation de l'Espagne
47/PLEN	Procès-verbal de la cinquième séance plénière

Doc. temp.	Titre
48/PLEN	Projet de Résolution - Evolution future de la structure et des méthodes de travail du CCITT
49/PLEN	Rapport final de la Commission D à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière
50/PLEN + Rév.1	Résolution n° 1 - Parties révisées III et IV
51/PLEN	Ordre du jour de la septième séance plénière
52/PLEN	Programme des réunions du CCITT pour l'année 1989
53/PLEN	Rapport de la séance du Groupe de travail PL-1
54/PLEN	Ordre du jour de la huitième séance plénière
55/PLEN + Corr. + Add. + Rév.1 + Corr. au Rév.1	Rapport de la Commission B à l'Assemblée plénière - Programme des travaux des Commissions
56/PLEN	Résolution n° 2
57/PLEN	Voeu n° 1
58/PLEN	Voeu n° 3
59/PLEN	Résolution n° 17
60/PLEN	Rapport d'activité de la Commission de rédaction
61/PLEN	Ordre du jour de la neuvième séance plénière
62/PLEN	Procès-verbal de la sixième séance plénière
63/PLEN	Rapport de la Commission de contrôle budgétaire à l'Assemblée plénière
64/PLEN	Evolution future de la structure et des méthodes de travail du CCITT
65/PLEN + Corr.	Propositions de la réunion des Chefs de délégation du 24 novembre relatives à la désignation des Rapporteurs et Vice-Rapporteurs principaux des Commissions et des Présidents et Vice-Présidents des Groupes autonomes spécialisés du CCITT
66/PLEN	Complément au document temporaire 65/PLEN
67/PLEN	Ordre du jour de la dixième séance plénière
68/PLEN	Modifications et adjonctions aux procès-verbaux des séances plénières
69/PLEN	Note d'information - Accès aux services d'échange d'informations de l'UIT (SEI)
70/PLEN	Procès-verbal de la septième séance plénière
71/PLEN	Procès-verbal de la huitième séance plénière

Doc. temp.	Titre
72/PLEN	Procès-verbal de la neuvième séance plénière
73/PLEN	Procès-verbal de la dixième séance plénière
74/PLEN	Procès-verbal de la séance de clôture de la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière
1/PL1	Mandat et documents du PL1
2/PL1	Ordre du jour de la réunion du Groupe de travail PL1
3/PL1	Corrigendum à l'annexe B du document AP IX-73  <i>Documents de la Commission A</i>
1/COM A	Mandat et documents de la Commission A
2/COM A + Rév.	Procédure d'approbation provisoire de Recommandations
3/COM A	Révision de la Résolution n° 1
4/COM A	Extrait du rapport de la réunion finale de la Commission d'études XII (COM XII-R 31)
5/COM A	Révision de la Recommandation A.10 - Termes et définitions
6/COM A	Suggestion pour la révision de la Résolution n° 1 du CCITT
7/COM A	Modification de la méthode destinée à accélérer l'établissement des Recommandations
8/COM A	Ordre du jour de la première séance de la Commission A
9/COM A	Examen de la structure et des méthodes de travail du CCITT
10/COM A	Projet d'initiatives futures concernant la restructuration et le fonctionnement des Commissions d'études du CCITT
11/COM A	Proposition visant à fournir une nouvelle procédure pour l'approbation finale des Recommandations du CCITT et à exiger la consultation et l'accord des Commissions d'études appropriées sur les Recommandations à approuver
12/COM A	Révision de la Résolution n° 1 - Méthodes de travail du CCITT
13/COM A + Rév.1	Proposition de modification du Voeu n° 1
14/COM A	Modification de la Résolution n° 2
15/COM A	Commentaires sur le document temporaire 5/COM A
16/COM A	Rapport de la première séance du Groupe de travail 2 sur les méthodes de travail du CCITT
17/COM A	Procédure d'approbation de Recommandations (Résolution n° 2)
18/COM A	Rapport à la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière

Doc. temp.	Titre
19/COM A	Proposition du nouveau point III-5.2 de la Résolution n° 1 - Fréquence des réunions
20/COM A	Projet de rapport
21/COM A	Ordre du jour de la deuxième séance de la Commission A
22/COM A	Projets de révisions de la Résolution n° 1 - Partie I
23/COM A	Propositions de modification de la Résolution n° 1 - Partie II
24/COM A	Compte rendu de la première séance de la Commission A
25/COM A	Procès-verbal de la deuxième séance de la Commission A
	<i>Documents de la Commission B</i>
1/COM B + Rév.	Mandat et documents de la Commission B
2/COM B	Examen de la structure et des méthodes de travail du CCITT
3/COM B	Corrigendum au document AP IX-30 (COM IV-R 25) - Libellé de la Question 9/IV "Maintenance"
4/COM B	Ordre du jour de la Commission B
5/COM B	Etudes sur le RNIS à large bande pendant la période d'études 1989-1992
6/COM B	Corrigendum au document AP IX-3
7/COM B	Proposition de nouvelle Question relative aux Questions 8b/X et 9/X existantes
8/COM B	Question B/XV - Version modifiée
9/COM B	Proposition de nouvelle Question se rapportant aux Questions existantes 8b/X et 9/X
10/COM B	Proposition de l'URSS relative à l'examen des programmes de travail des Commissions d'études pendant la prochaine période d'études
11/COM B	Contributions de la République islamique d'Iran
12/COM B	Etude du RGT (Commission d'études IV)
13/COM B	Texte révisé de la Question 25/I (à transférer à la Commission d'études II)
14/COM B	Proposition de nouvelle Question se rapportant aux Questions existantes 8b/X et 9/X
15/COM B	Modification de la Question B/XI (Commission d'études XI)
16/COM B	Modifications de forme apportées aux Questions dont l'étude incombe à la Commission d'études VII (AP IX-57)
17/COM B	Projet de rapport de la Commission B à l'Assemblée plénière

Doc. temp.	Titre
18/COM B	Liste des Questions pour les Commissions d'études IX, XII, XV et XVIII
19/COM B	Proposition formulée par l'URSS visant à améliorer les travaux des Commissions d'études pour la prochaine période d'études
20/COM B	Modifications apportées aux Questions 21/I et 23/I
21/COM B	Projet de texte pour la Question 24/I
22/COM B	Rapport à l'Assemblée plénière (suite)
23/COM B	Résumé des décisions prises après analyse du document temporaire 11/COM B
24/COM B	Mandat de la Commission d'études XI
25/COM B	Proposition de nouvelle Question se rapportant aux Questions existantes 8b/X et 9/X
26/COM B	Texte révisé de la Question 25/I (à transférer à la Commission d'études II)
27/COM B	Question W/XVIII
28/COM B	Question AA/XI - Directives applicables à l'introduction du système de signalisation n° 7 dans les réseaux nationaux
29/COM B	Clarification du programme d'études de la Commission d'études I
30/COM B	Modification au programme d'études
31/COM B	Modification du point III.9 du rapport
32/COM B	Modification du point III.9 du rapport
33/COM B	Examen par la CMTT de la proposition de révision du mandat de la CMTT et coordination avec les Commissions d'études XV et XVIII du CCITT
34/COM B	Projets de mandats des GAS 7, 9 et 11 (Extraits du rapport final de la Commission D, document temporaire 49/PLEN)
	<i>Documents de la Commission C</i>
1/COM C	Mandat et documents de la Commission C
2/COM C	Dépenses du Secrétariat et des réunions (y compris les services communs) du CCITT pour les années 1984 à 1988
3/COM C	Budget de la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT, 1988
4/COM C	Accord conclu entre le Gouvernement de l'Australie et le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications relatif à l'organisation de la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT et la Conférence administrative mondiale télégraphique et téléphonique
5/COM C	Situation des comptes de la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT
6/COM C	Ordre du jour de la première séance de la Commission C (Contrôle budgétaire)

Doc. temp.	Titre
7/COM C	Projet de rapport de la Commission de contrôle budgétaire à l'Assemblée plénière
8/COM C	Procès-verbal de la première séance de la Commission C
9/COM C	Situation des comptes de la IX <sup>e</sup> Assemblée plénière du CCITT
10/COM C	Ordre du jour de la deuxième séance de la Commission C (Contrôle budgétaire)
11/COM C	Procès-verbal de la seconde et dernière séance de la Commission C (Contrôle budgétaire)
	<i>Documents de la Commission D</i>
1/COM D	Mandat et documents de la Commission D
2/COM D	Projet d'ordre du jour pour les travaux de la Commission D
3/COM D	Directives pour la préparation et l'exécution d'essais en service d'équipements de commutation numérique
4/COM D	Ordre du jour de la deuxième séance de la Commission D (Assistance technique du CCITT)
5/COM D	Télécommunications rurales
6/COM D	Ordre du jour de la dernière séance de la Commission D (Assistance technique du CCITT)
7/COM D	Proposition de modification de la Résolution n° 14
8/COM D	Projet de mandat du GAS 7 pour la période d'études 1989-1992
9/COM D	Mandat du GAS 9 - Etude de cas d'un réseau global pour la période d'études 1989-1992
10/COM D	Termes de référence du GAS 11 - Stratégie d'introduction des nouveaux services non vocaux de télécommunication dans les pays en développement
11/COM D	Recommandation

